
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 06700394 7


Sulte
Histoire des Canadiens-Français



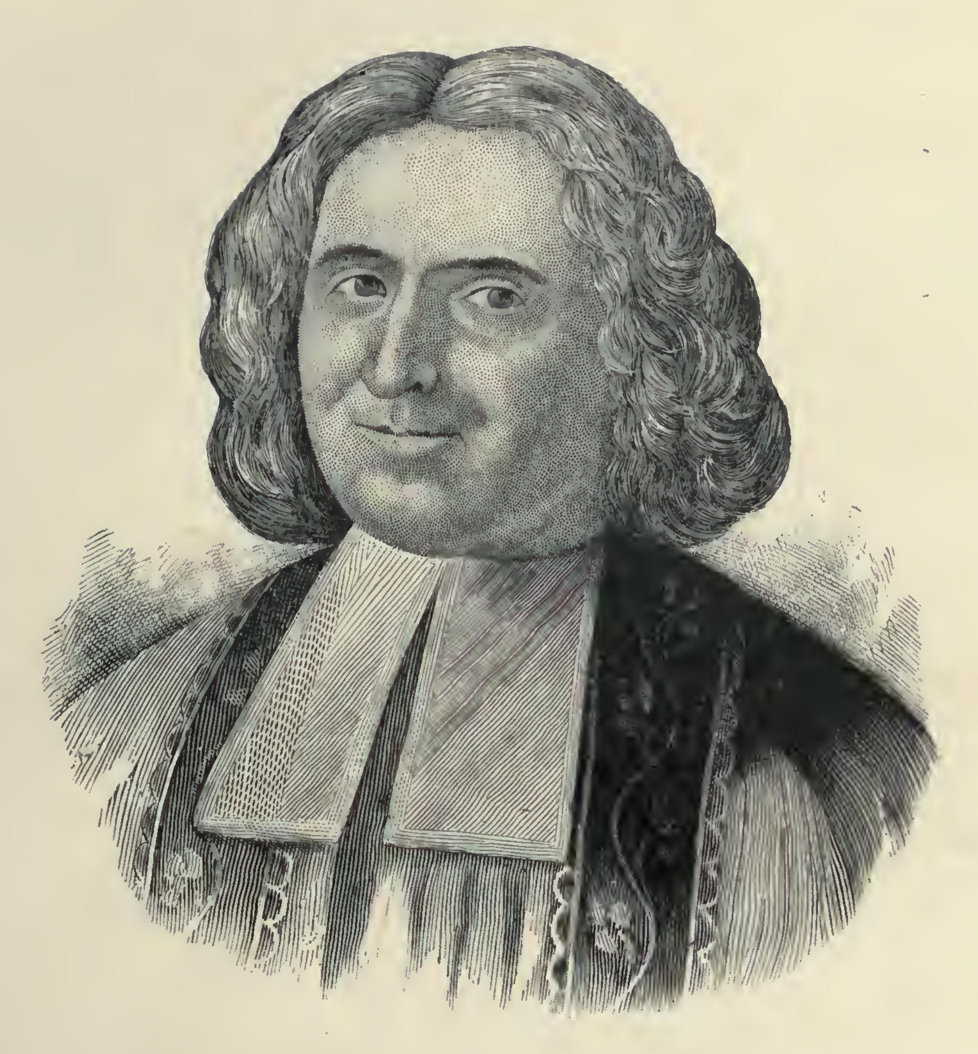
PHILIPPE AUBERT de GASPÉ

Auteur des "Anciens Canadiens."



L'HONORABLE TELESPHORE FOURNIER

Juge de la Cour Suprême du Canada



EUSTACHE CHARTIER de LOTBINIÈRE

Garde des Sceaux et Doyeu du Chapitre de Quebec.

HISTOIRE

DES

CANADIENS-FRANÇAIS

1608-1880

ORIGINE, HISTOIRE, RELIGION, GUERRES, DÉCOUVERTES, COLONISATION, COUTUMES, VIE DOMESTIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE, DÉVELOPPEMENT, AVENIR

PAR

BENJAMIN SULTE

Ouvrage orné de portraits et de plans

TOME VI

MONTRÉAL

WILSON & Cie, EDITEURS, 89, RUE SAINT-JACQUES, 89

1882

CHAPITRE I

ACADIE

1672–1713

1672 : Beaubassin fondé. — 1674 : prise de Pentagoet par un flibustier hollandais. — L'Acadie est laissée à elle-même. — 1679 : Port-Royal et Pentagoet au pouvoir des flibustiers. — 1680 : établissement du bassin des Mines ; compagnie de traite et de pêche ; divisions territoriales de l'Acadie. — 1686 : recensement nominal. — 1688 : Pentagoet pillé par les Anglais. — 1689 : prise du fort Loyal, près Portland. — 1690 : les Anglais à Port-Royal. — 1691 : siège de Jemsec ; Métis. — 1694 : prise de Pamequid. — 1696 : Destruction de Pamequid ; croisière de Church dans la baie Le Fundy.—1697 : disette générale en Acadie.—1698 : Chepody fondé.—Les Acadiens sont agriculteurs. — 1703 : attaque de Pentagoet ; prise de Casco. — 1704 : Pamequid rasé. — 1707 : Port-Royal attaqué. — 1708 : corsaires acadiens. — 1710 : prise de Port-Royal. — 1713 : L'acadie est cédée à l'Angleterre.

RETOURNÉE au pouvoir du gouvernement français, dans le cours des années 1668-1672, l'Acadie ne fut cependant l'objet que de peu d'attention de la part du roi et son développement jusqu'à la fin du siècle est dû au seul mérite de ses colons. Plus que le Canada encore, elle traversa des temps d'épreuves qui la mirent à deux doigts de sa perte, en trois ou quatre occasions, avant que le traité d'Utrecht ne l'eut fait passer sous la couronne anglaise.

Le capitaine de Chambly[1], successeur de M. de Grandfontaine[2], résidait à Pentagoët, le mieux palissadé des forts du pays. La guerre de Hollande (1672) inspira probablement à un corsaire flamand l'idée de représailles, et il attaqua la place (1674) qui, après une courte résistance, dans laquelle M. de Chambly reçut un coup de mousquet, se rendit avec ses trente ou trente-six défenseurs. L'enseigne Saint-Castin amena le pavillon, puis disparut dans les bois avec les Abénaquis. Le pillage terminé, le capitaine flamand, guidé par un Anglais, surprit M. Pierre de Joybert, sieur de Marson de Soulanges, dans le fort de la rivière Saint-Jean et l'amena prisonnier à Boston. L'Acadie se voyait sans protection et livrée à ses seules ressources. M. de Soulanges remplaça M. de Chambly en 1676.

[1] Il avait épousé (et non *refusé* comme dit un auteur) mademoiselle de Thauvenet, sœur de madame François Hertel.
[2] M. de Grandfontaine avait quitté l'Acadie au mois de mai 1673.

La seigneurie de Beaubassin commençait à se peupler. En 1675 Michel le Neuf de la Vallière, qui en était le concessionnaire (il y avait établi des postes de traite dès 1672), invita le père Claude Moireau, récollet, curé des Trois-Rivières, à se joindre à lui ; ce missionnaire s'occupa, durant trois ans, de visiter les Français et les Sauvages répandus dans les environs. Le titre de Beaubassin ou Chignitou est du 24 octobre 1676. Il paraîtrait que, déjà, un nommé Jacques Bourgeois et d'autres habitants, y avaient ouvert des cultures. M. de la Vallière amenait des colons de sa ville natale, les Trois-Rivières, lesquels épousèrent des Acadiennes. La route commerciale qu'il avait frayée, de Chignitou à la baie Verte, le mettait en rapports directs avec le Saint-Laurent et la France, sans passer par la baie Française (Fundy) et sans faire le tour de la presqu'île acadienne. Voulant former sa seigneurie sur celles du Canada, il fit don aux récollets de six arpents de terres de front par un contrat que M. de Frontenac, syndic apostolique des missions de l'Ordre, approuva le 8 septembre 1678. Cette année, les prêtres des Missions Etrangères remplacèrent les récollets à Port-Royal. Jusqu'à l'été de 1678 la famille de M. de la Vallière demeura dans le Bas-Canada ; elle paraît s'être transportée à Beaubassin l'automne qui suivit, lorsque, apprenant la mort récente de M. Pierre Joybert de Marson, le gouverneur-général nomma M. de la Vallière au commandement de l'Acadie. L'année suivante, la population blanche de cette province était de cinq cent quinze âmes, sans compter les petites garnisons ; c'était, depuis 1670, une augmentation de près de cinquante colons, la plupart célibataires.

M. Rameau dit : " M. de Grandfontaine s'était employé activement à rétablir dans le pays l'ordre et la paix ; mais cette paix fut malheureusement trop souvent troublée sous ses successeurs immédiats, MM. de Chambly, de Soulanges et de la Vallière. Les flibustiers étrangers débarquèrent plusieurs fois sur ses côtes, et comme la colonie ne recevait de France ni immigration ni secours d'aucune sorte, ces invasions concoururent, avec l'incurie de la métropole, à ralentir singulièrement les progrès de l'Acadie. Les flibustiers occupèrent même Port-Royal et Pentagoët en 1679 et cette occupation aurait pu avoir des conséquences assez graves si Saint-Castin avec ses Abenaquis, n'eût surpris l'ennemi qu'il expulsa de Pentagoët ; ces pirates se retirèrent également de Port-Royal... et M. de la Vallière réoccupa le fort en le restaurant grossièrement. "

Le bassin des Mines reçut, vers 1680, deux premiers colons : Pierre Melanson dit la Verdure et Pierre Therriau. Quelques années plus tard, on tirait de ce lieu du blé en quantité suffisante pour nourrir toute l'Acadie. A la même époque (1680) le gouvernement français autorisa l'action d'une compagnie qui s'était formé pour la pêche principalement. Plus d'un habitant de Port-Royal eut des barques à la mer à partir de ce moment. L'un des navires de la compagnie s'échoua au port à la Baleine, cap Breton, et les Bostonnais le pillèrent, ce dont Frontenac porta plainte (9 novembre 1681) tout en expliquant que la rivière Saint-George, sur les côtes du Maine, était reconnue et acceptée comme la limite des possessions anglaises au sud de l'Acadie. Le sieur de la Vallière, envoyé à Boston pour traiter de cette affaire, venait d'être attitré de nouveau dans son gouvernement. Voici quelle étendue de contrées

embrassait l'Acadie : du cap des Rosiers au fort de Pentagoët, on compte à peu près cent lieues en ligne droite ; par mer il y a trois cents lieues ; la grande baie dite du Saint-Laurent, allait du détroit de Canseau au cap des Rosiers, soit cent vingt lieues, formait comme une portion distincte qui avait autrefois appartenue à Nicolas Denys[1] ; M. de Frontenac demandait au roi (1681) de nommer son fils Richard Denys de Fronsac pour le remplacer ; on voit en 1685 que celui-ci demeurait à Miramichi, et que, l'année précédente, il avait donné au séminaire de Québec un terrain de trois lieues à la rivière Sainte-Croix, dont M. Pierre-Louis Thury, prêtre, avait prit possession.

La compagnie des sieurs Bergier, Gautier, Bouthier et autres se plaignait de ce que le sieur de la Vallière attirait les Anglais, mais les Acadiens, n'ayant que peu ou point de rapports avec la France, n'hésitaient aucunement à acheter les marchandises de l'étranger. Bergier, Gautier et compagnie avaient leur quartier-général à Chédabouctou, l'ancien poste de Nicolas Denys. Les Anglais de Boston entraient de préférence dans la baie Française et traitaient à Port-Royal, au fleuve Saint-Jean et à Beaubassin. Le sieur de Lamothe-Cadillac, arrivé en Acadie vers 1680, écrivait au ministre, lui demandant de permettre le commerce avec les Anglais. Cependant, la compagnie de pêche l'emporta et M. Perrot, gouverneur de Montréal, remplaça M. de la Vallière (automne de 1684). La différence entre les deux c'est que ce dernier trafiquait moins pour son compte que ne le faisait M. Perrot. Au mois de novembre 1686, le sieur de la Vallière demeurait encore à Beaubassin ; l'année précédente, il avait reçu dans son manoir M. de Meulles, intendant du Canada, qui était venu de la mer par l'isthme de la baie Verte. Il y avait alors cent cinquante âmes à Beaubassin, à part trois familles de sauvages chrétiens. L'Acadie comptait trente soldats pour toutes garnisons. On en demandait cinquante autres ; ils furent refusés. Le chef-lieu était toujours Port Royal ; M. de Villebon y commandait en l'absence de M. Perrot ; M. Louis Petit, prêtre, nommé vicaire-général en 1676, demeurait en ce lieu.

René Robineau, baron de Portneuf, était beau-frère de M. de la Vallière ; c'est à cette parenté que l'on doit la présence en Acadie, de (1686 à 1713) cinq fils du baron, portant respectivement les noms de Menneval, Villebon, Portneuf, Des Isles et Neuvillette. Un sixième enfant (troisième d'âge) fut le baron de Bécancour, marié à Marie-Charlotte Le Gardeur. Cette famille demeurait à Portneuf en 1681. Villebon, capitaine des dragons du roi, avait servi au lac Ontario dans la campagne de 1684, en qualité de major de brigade ; M. de la Barre le regardait comme son bras droit. En 1687, on le voit député vers le gouverneur Dongan au sujet d'un navire saisi à Pentagoët par les Anglais. L'année suivante, de concert avec Saint-Castin, il s'occupa de relever de ses ruines le fort de ce dernier endroit.

[1] Il était devenu aveugle à Paris, en 1678, où il sollicitait le renouvellement de son privilége.

— 1686 —

Recensement fait par monsieur De Meulles, intendant de la Nouvelle-France, de tous les peuples de Beaubassin, rivière Saint-Jean, Port-Royal, île Percée et autres côtes de l'Acadie, s'y étant lui-même transporté dans chacune des habitations, au commencement de l'année 1686.

PORT-ROYAL.

Le sieur Alexandre-(Emmanuel) Le Borgne (sieur de Belle-Isle), seigneur du lieu, 43 ans (voir notre tome IV, p. 146-48); Dlle Marie (fille de Charles Latour, sieur) de Saint-Etienne, sa femme, 32; enfants: Emmanuel 11, Marie 9, Alexandre 7, Jeanne 5; Etienne Aucher, domestique, 73.

Michel Boudrot, lieutenant-général de la jurisdiction du Port-Royal, 85; Michelle Aucoin, sa femme, 65; enfants: Michel 26, François 20; 3 fusils, 16 bêtes à cornes, 17 moutons, 6 cochons, 20 arpents en valeur.

Phillippe Muis, sieur Dantremon, protonotaire du roi, 77; enfants; Philippe 24, Madeleine 16; 40 arpents en valeur.

Claude Petitpas, sieur de la Fleur, greffier, 60; Catherine Bugaret, sa femme, 46; enfants: Claude 23, Jacques 19, Marie 18, Henriette 12, Paul 11, Charles 10, Martin 9, Pierre 5, Anne 2; 2 fusils, 22 bêtes à cornes, 10 cochons, 12 arpents en valeur.

Claude Terio 49; Marie Gotro, sa femme, 40; enfants: Jean 18, Anne 14, Jeanne 12, Claude 8, Marie 7, Madeleine 5, Pierre 2, Elizabeth 1; 1 fusil, 8 bêtes à cornes, 6 moutons, 13 arpents en valeur.

Michel Dupeux 57; Marie Gotro, sa femme, 49; enfants: Martin 21, Pierre 17, Jean 10, Marie 7; 6 bêtes à cornes, 2 moutons, 5½ arpents en valeur.

François Rimbault 30; Marie Babin, sa femme, 25; 1 fusil, 11 bêtes à cornes.

Charles Babin 22; Madeleine Richard, sa femme, 15; 2 bêtes à cornes.

Charles Gotro 25; Françoise Rimbault, sa femme, 20; enfants: François 7 mois; 1 fusil, 7 bêtes à cornes.

Mathieu Martin 47; 1 fusil, 8 bêtes à cornes, 8 arpents en valeur.

[1] Pierre Joan (Touin?) 60; Madeleine Brin, sa femme, (veuve de Guillaume Trahan) 47; enfants du premier lit de sa femme; Guillaume 19, Jean 17, Jean-Charles 15, Marie 14, Jeanne 12, Madeleine 9, Suzanne-Joan 2 mois; 2 fusils, 10 bêtes à cornes, 10 moutons, 8 arpents en valeur.

René Richard 28; Madeleine Landry 29; enfants: Michel 5, Anne 4, Antoine 2; 1 fusil, 10 bêtes à cornes, 10 moutons, 5 arpents en valeur.

Pierre Richard 24; 1 fusil, 10 bêtes à cornes, 10 moutons, 5 arpents en valeur.

[1] Jean Doüaron 37; Marianne Canol 35; enfants: Abraham 14, Charles 12, Jean 8, Jeanne 8, Pierre 6, Philippe 4, Noël 2; 1 fusil, 7 bêtes à cornes, 1 mouton.

René Landry 52; Marie Bernard (voir le présent ouvrage, tome IV, p. 152,) 41; enfants: Claude 23, Cécile 22, Jean 20, René 18, Marie 16, Marguerite 14, Germain 12, Jeanne 10, Abraham 8, Pierre 6, Catherine 4, Anne 2; 2 fusils, 16 bêtes à cornes, 20 moutons, 10 arpents en valeur.

[1] Marie Salé 86.

Antoine Landry 26; Marie Thibodeau 25; enfants: Marie 4, Antoine 2, Isabelle 1; 2 fusils, 8 bêtes à cornes, 6 moutons, 10 cochons, 9 arpents en valeur.

[1] François Brossard 33; [1] Catherine Richard 22; enfants: Madeleine 5, Pierre 3, et une fille qui n'est pas encore baptisée, 11 jours; 1 fusil, 7 bêtes à cornes, 6 moutons, 5 cochons.

Claude Dugas 38; Françoise Bourgeois 25; enfants: Marie 12, Claude 11, Françoise 10, Anne 7, Joseph 6, Marguerite 5, Jeanne 3, Agnès 1; 1 fusil, 25 bêtes à cornes, 9 moutons, 11 cochons, 8 arpents en valeur.

Germain Tério 23; Anne Richard, sa femme, 15; 1 fusil, 6 bêtes à cornes, 8 moutons, 6 arpents en valeur.

Vincent Brun.

[1] François Leuron 33; Catherine Savoye 20; enfants: Jacques 9, Madeleine 5, Anne 2, Marie 1; 8 bêtes à cornes, 7 moutons.

Charles Melançon 44; Marie Dugas 38; enfants: Isabelle 13, Charles 11, Madeleine 9, Marie 7, Françoise 4, Pierre et Ambroise, jumeaux, 10 mois; 1 fusil, 20 bêtes à cornes, 12 moutons, 6 cochons, 6 arpents en valeur.

Pierre Commeaux 88; enfants: Pierre 25, Antoine 24, Jean 21; 4 bêtes à cornes, 12 moutons, 4 cochons, 6 arpents en valeur.

Bernard Bourc 36; Françoise Brun 24; enfants: Marie 15, Marguerite 13, René 9, Anne 8, Jeanne 6, Claire 4, Françoise 3, Abraham 1; 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 6 moutons, 6 cochons, 3 arpents en valeur.

Martin Blanchard 38; Marguerite Guilebault 18; enfants de sa première femme, (Françoise Leblond): Françoise 14, Marie 12, René 9; 1 fusil, 9 bêtes à cornes, 12 moutons, 7 cochons, 3 arpents en valeur.

François Girouard 70; Jeanne Aucoin 55; Il a eu 5 enfants dont le recensement est ci-après; 1 fusil, 13 bêtes à cornes, 16 moutons, 8 cochons, 5 arpents en valeur.

[1] Julien Lort 32; Charlotte Girouard 26; enfants: Alexandre 10, Jacques 8, Pierre 5, Marie 2.

Bonaventure Tério 43; Jeanne Boudrot 42; enfants: Anne 12, Marguerite 8; 1 fusil, 5 bêtes à cornes, 6 moutons, 2 cochons, 4 arpents en valeur.

Michel Richard, (veuf de Madeleine Blanchart) 56; Jeanne Babin 18; enfants: Martin 19, Alexandre 17, Marie 12, Cecile 10, Marguerite 7, Michel 2, et 5 qui sont mariés; 2 fusils, 16 bêtes à cornes, 30 moutons, 8 cochons, 12 arpents en valeur.

Emmanul Lebert 30; Andrée Brault 40; enfants: Guillaume 6, Marguerite 5, Jean 3, Jacques 2, et un nouveau né à baptiser, 1 mois; et de sa femme en premières noces avec Germain Terio: Germain 18, Pierre 15, Catherine 12; 1 fusil, 14 bêtes à cornes, 21 moutons, 4 arpents en valeur.

Pierre Godet, le jeune, 32; Marie Blanchard 30; enfants: Pierre 10, Antoine 7, Germain 5, Guillaume 3, Denis 2 mois; 2 fusils, 10 bêtes à cornes, 18 moutons, 10 cochons, 3 arpents en valeur.

Bastien Brun 32; Huguette Bourg 28; enfants: Jeanne 9, Claude 7, Abraham 6, Vincent 5, Jean 4, Antoine 1; 1 fusil, 12 bêtes à cornes, 12 moutons, 10 cochons.

Pierre Landry 28; Madeleine Robichaud 21; enfant: Pierre 3; 1 fusil, 6 bêtes à cornes, 6 moutons, 5 cochons, 2 arpents en valeur.

Charles Doucet 22; [1] Huguette Guerin 20; enfant: Claude 1; 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 6 moutons, 3 cochons, 1 arpent en valeur.

François Gotro 71; Emée la Jeune 61; 3 fusils, 8 bêtes à cornes, 5 moutons, 8 cochons, 4 arpents en valeur.

Claude Gotro 27; Marie Tériot 20; enfant: Marie 6 mois.

Jean Hébert 27.

[1] Pierre Guillaume 60.

[1] Pierre Arsenault 40; [1] Marie Guerin 24; enfants: Pierre 10, Abraham 8.

[1] Les noms précédés du chiffre 1 (un) ne figurent pas dans le recensement de 1671.

[1] Christophe Margery 55.

[1] Claude Bertran (il demeure au cap de Sable) 35 ; Catherine Pitre 18.

[1] François Tourangeau 42 ; Marie Pitre 22 ; enfant : Jeanne 2.

[1] Nicolas Barillost 40 ; Martine Hébert 28 ; enfant : Marie 2, (ce ménage est inscrit de nouveau plus loin).

Marie Bourc, veuve de Vincent Brau, 50 ; enfants : Antoine 22, Marguerite 18, Pierre 16, Anne 14, François 12, Jean 11, Marie 9, Jeanne 6, René 3, Suzanne 2 mois (cette famille est inscrite de nouveau plus loin) ; 6 bêtes à cornes, 4 moutons, 6 cochons, 3 arpents en valeur.

[1] Jeanne Roussilière, veuve (Pierre) Godin dit Chatillon (Canadien) 60 ; enfants : Gabriel 25, Pierre 20, Anne 13.

[1] René Rimbault 70 ; Anne Marie 61 ; enfants : Anne 15, René 12, Madeleine 11 ; 1 fusil, 6 bêtes à cornes, 5 moutons, 6 cochons, 8 arpents en valeur.

Jacques Girouard 38 ; Marguerite Gotro 32 ; enfants : Alexandre 16, Pierre 14, Jacques 12, Jean 10, Marie 8, François 6, Marguerite 4, Claude 3, Guillaume 3 mois ; 1 fusil, 13 bêtes à cornes, 15 moutons, 6 arpents en valeur.

Jean Blanchard 75 ; Radegonde Lambert 65.

Guillaume Blanchard 35 ; Huguette Goujonne (Gougeon) 27 ; enfants : Marie 12, René 8, Antoine 6½, Jeanne 5, Anne 2 ; 4 fusils, 16 bêtes à cornes, 20 moutons, 5 arpents en valeur.

Jacques Leblanc 35 ; Catherine Hébert 23 ; enfants : Jean 12, Marguerite 11, Jacques 9, Marie 6, Anne 5, Catherine 3, Pierre 2, René 1 mois ; 3 fusils, 25 bêtes à cornes, 30 moutons, 15 cochons, 6 arpents en valeur.

Jean Hébert 32 ; Anne Doucet 22 ; enfants : Jacques 9, Pierre 7, Jean 5, Jeanne 3, Joseph 2 mois.

Antoine Hébert 72 ; Geneviève Lefranc 80.

Daniel Leblanc 60 ; Françoise Godet 60 ; 2 fusils, 15 bêtes à cornes, 20 moutons, 7 cochons, 6 arpents en valeur.

André LeBlanc 26 ; Marie Dugas 19 ; enfant : Jean 2.

Pierre LeBlanc 21 ; Marie Tériot 21 ; enfant : Pierre 1.

René le Blanc 29 ; Anne Bourgeois 25 ; enfants : Jacques 6, François 4, René 2.

Antoine le Blanc 24 ; Marie Bourgeois 21 ; enfants : Antoine 4, Charles 2.

Jacob Bourgeois 67 ; Jeanne Trahan 57 ; enfant : Guillaume 31 ; 20 arpents en valeur.

Jean Commeaux 30 ; Françoise Imbert (Hébert) 23 ; enfants : Marie 8, Pierre et Etienne, jumeaux, 6, Jean 3, Anne 1 ; 4 bêtes à cornes, 10 moutons, 5 cochons, 4 arpents en valeur.

Abraham Dugas 70 ; Marguerite Doucet 50.

[1] Martin Benoist 43 ; Marie Chosegros 30 ; enfants : Jacquette 13, Pierre 11, Clément 9, Marie 8, Jean 5, Pierre 3 ; 4 cochons.

Charles Boudrot 40 ; enfants : Marie 11, Charles 10, Anne 8, René 6, Marguerite 4, Claude et Jean-Baptiste, jumeaux, 3 ; 1 fusil, 9 bêtes à cornes, 12 moutons, 6 cochons, 2 arpents en valeur.

Jean Bourc 40 ; Marguerite Martin 42 ; enfants : Anne 18, Marguerite 16, Marie 13, Isabelle 10, Madeleine 8, Catherine 6, Jean-Baptiste 3 ; 1 fusil, 16 bêtes à cornes, 15 moutons, 12 cochons, 12 arpents en valeur.

Abraham Boudrot 30 ; Cécile Mélanson, sa femme 16 ; 2 fusil, 5 bêtes à cornes, 6 moutons.

Thomas Vincent 20 ; Michel Vincent, son frère 18.

Germain Doucet 45 ; Marie Landry 35 ; enfants : Bernard 19, Laurent 16, Jacques 15, Claude 12, Marie 8, Jeanne 6, Alexis 4, Pierre 1 ; 9 bêtes à cornes, 10 moutons, 8 cochons, 5 arpents en valeur.

Jean Pitre 61 ; Marie Peselet (Pelletret ?) 45 ; enfants : Claude 16, Marie 12, Pierre 9, Jean 6, François 4, une fille de 2 ans, et une autre de 1 mois.

Jeanne Peltret, veuve de Barnabé Martin, 45 ; enfants : Marie 18, René 15, Madeleine 12, Jeanne 10, Etienne 8, et deux autre enfants ; 6 bêtes à cornes, 4 cochons, 4 arpents en valeur.

Pierre Vincent 20.

[1] Jean Préjean 35 ; Andrée Savoye 21 ; enfant : Marie 2 ; 2 fusils, 1 cochons, 1 arpent en valeur.

Nicole Colson (veuve de Jean Gaudet) 80 ; Jean Godet, son fils 45 ; [1] Jeanne Henry, sa femme, 30 ; enfants : Françoise 13, Jean 12, et trois autres de sa femme ; trois en premières noces ; 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 4 moutons, 3 cochons, 4 arpents en valeur.

[1] Jacques le Prince 40 ; Marguerite Hébert 35 ; 4 enfants ; 5 bêtes à cornes, 3 cochons.

Madeleine Brun 45 ; Guillaume Trahan, son fils, 20, Jean 18, Alexandre 16, et trois filles ; et de la Rivière, son second mari, elle a eu Suzanne âgée de 5 mois ; 1 fusil, 7 bêtes à cornes, 3 moutons, 4 cochons, 2 arpents en valeur.

Antoine Bellivault 70 ; Andrée Guion 70.

Jean Bellivault, fils, 34 ; Jeanne Bourre, sa femme, 28 ; enfants : Jean 14, Madeleine 12, Charles 8, Antoine 7 ; 2 fusils, 16 bêtes à cornes, 12 moutons, 12 cochons, 4 arpents en valeur.

Olivier Boudrot 25 ; Isabelle Petitpas, sa femme, 17 ; 4 bêtes à cornes, 6 moutons.

Laurent Granger 46 ; Marie Landry 36 ; enfants : Marguerite 18, Pierre 16, Jacques 14, René 10, Claude 8, Marie 6, Anne 2 ; 1 fusil, 8 bêtes à cornes, 6 moutons, 6 cochons, 3 arpents en valeur.

Antoine Bourc 95 ; Antoine Landry 80 ; enfant : Marguerite 18.

Françoise Boudrot, veuve d'Etienne Robichaud, 42 ; enfants : Charles 19, Prudhomme 17, Marie 14, Alexandre 11, François 9 ; 6 bêtes à cornes, 7 moutons, 6 cochons, 4 arpents en valeur.

Jean Godet 33 ; Jeanne, sa femme, 21 ; enfants du premier lit : Françoise 13, Jean 12 ; du second lit : Marie 4, Jeanne 1 ; 2 fusils, 10 bêtes à cornes, 17 moutons, 4 cochons, 4 arpents en valeur.

Nicolas Barillot 36 ; Martine Imbert (Hébert) 20 ; enfant : Marie 2½ ; (deuxième mention de ce ménage) ; 1 fusil, 3 moutons.

[1] Jean de Bastarache 25 ; Huguette Vincent 22 ; enfant : Marianne 7 mois.

[1] Jean Fardel 46 ; Marie Godet 36 ; enfants : Bernard 16, Louis 13, Olivier 12, Jean 10, Marie 9, Anne 7, Pierre 5 ; 1 fusil, 13 bêtes à cornes, 13 moutons, 8 cochons, 5 arpents en valeur.

Pierre Gaudet 35 ; Anne Blanchard 41 ; enfants : Giraud 20, Bernard 13, Pierre 11, Claude 9, Abraham 7, Marie 4, Madeleine 4, Jeanne 2 ; 10 cochons, 4 arpents en valeur.

Antoine Babin 55 ; Marie Mercier 40 ; enfants : Vincent 21, Marguerite 16, Catherine 14, Anne 12, Antoine 10, Madeleine 8, Françoise 5, Jean 2 ; 1 fusil, 10 bêtes à cornes, 12 moutons, 8 cochons, 1½ arpent en valeur.

[1] Robert Henry 43 ; Marie-Madeleine Godin (Canadienne) 20 ; enfants : Martin 7, Marie 5, Jean 2, et un qui n'est pas baptisé ; 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 10 moutons.

Pierre Martin 50 ; enfants : Pierre 23, André 20, Jacques 19, Jean 15, Cécile 10, Marie 8, René 6 ; 10 bêtes à cornes ; 10 moutons, 8 cochons, 5 arpents en valeur.

Germain Savoye 31 ; [1] Marie Barault 21 ; enfants : Germain 5, François 2 ; 8 bêtes à cornes, 6 moutons, 5 cochons, 4 arpents en valeur.

[1] Laurent Godin (Canadien) 32 ; [1] Anne Guérin 26 ; enfants : Pierre 8, Marie 6, Guillaume 4, Anne 5 mois ; 7 bêtes à cornes, 7 moutons.

Etienne Como 35 ; Marie-Anne la Feubine (Lefebvre) 35 ; enfants : Catherine 14, Alexandre 12, Marie 10 ; 1 fusil, 10 bêtes à cornes, 15 moutons, 6 cochons, 3 arpents en valeur.

Pierre Como 32 ; Jeanne Bourc 22 ; enfants : Marie 8, Abraham 7, Marguerite 6, Anne 5, Jeanne 4, Joseph 5 mois ; 1 fusil, 10 bêtes à cornes, 10 moutons, 6 cochons.

Etienne Pellerin 40 ; Jeanne Savoye 29 ; enfants : Madeleine 10, Marie 8, Pierre 5, Anne 3, Jean-Baptiste 1 ; 8 bêtes à cornes, 12 moutons, 8 cochons, 3 arpents en valeur.

Abraham Bourc 25 ; Marie Brun 24 ; enfants : Jean 2, Marguerite 6 mois ; 1 fusil, 10 bêtes à cornes, 10 moutons, 8 cochons, 6 arpents en valeur.

Périne Bourc, mère, (veuve de Jean Terriau ?) 74.

Claude Landry 24 ; Marguerite Tério, sa femme, 20 ; enfant : Marguerite 18 mois ; 1 fusil, 7 bêtes à cornes, 8 moutons, 6 cochons, 3 arpents en valeur.

Martin Bourc 36 ; Marie Potet (Pelletret ?) 29, enfants : Marie 10, Abraham 7, Pierre

5, Jeanne 2 ; 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 5 moutons, 6 cochons, 3 arpents en valeur.

Pierre Thibaudeau 55 : Jeanne Tériot 43 ; enfants : Marie 25, Marie 23, Marie 21, Catherine 19, Anne-Marie 17, Pierre 16, Jeanne 14, Jean 13, Antoine 12, Pierre 10, Michel 8, Cécile 6, Anne-Marie 4, Claude 2 ; 1 fusil, 14 bêtes à cornes, 5 moutons, 7 cochons, 10 arpents en valeur.

Pierre Guilbault 47 ; Catherine Thériot 33 ; enfants : Marguerite 18, Jeanne 16, Hugues 13, Isabelle 11, Charles 9, Marie 4, Jeanne 1 ; 1 fusil, 8 bêtes à cornes, 6 moutons, 8 cochons, 8 arpents en valeur.

Jean Corberon (Corperon) 39 ; Françoise Savoye 35 ; enfants : Marie 16, Madeleine 14, Jeanne 12, Jean 10, Marie 8, Isabelle 6, Cécile 4, Marguerite 1 ; 2 bêtes à cornes, 2 moutons, 1 cochon.

Michel Déforest 47 ; Jacqueline Benoist 13 ; enfants du premier lit (femme Marie Hébert) : Michel 19, Pierre 18, René 16, Gabriel 13, Marie 11, Jean-Baptiste 9 ; 1 fusil, 8 bêtes à cornes, 4 cochons, 5 arpents en valeur.

[1] Dominique Garault (voir *Dictionnaire* Tanguay, 1, 251) 60 ; Marie Godet (Gaudet) 60 ; enfants de Marie Godet : Michel 20, Antoine et Marie, jumeaux, 16, Garault 9 ; 4 bêtes à cornes, 3 cochons, 3 arpents en valeur.

Pierre Doucet 55 ; Henriette Peltret 40 ; enfants : Toussaint 23, Jean 20, Pierre 18, Madeleine 16, Louis 12, Jeanne 10, Pierre 8, Marguerite 6, Mathieu 1 ; 2 fusils, 8 bêtes à cornes, 12 moutons, 6 cochons, 5 arpents en valeur.

[1] Jacques LaPerrière 40 ; Marie Savoye 30 ; enfants : Pierre 9, Madeleine 7, Nicolas 4, Alexis 2.

Marie Bourc, (veuve de Vincent Brot) 41 ; enfants : Antoine 20, Marguerite 18, Anne 17, Pierre 16, François 11, Jeanne 9, Marie 7, Jeanne 5, René 3, Isabelle 5 mois ; (c'est la deuxième inscription de cette famille); 10 bêtes à cornes, 5 moutons, 5 cochons, 4 arpents en valeur.

Sommaire du recensement du Port-Royal, qui fait le nombre de 592 âmes, sans y comprendre 30 soldats que le roi y entretient : 95 familles ; 197 hommes et femme ; 218 garçons ; 177 filles ; 75 fusils ; 643 bêtes à cornes ; 377 arpents en valeur ; 627 moutons ; 351 cochons.

CAP DE SABLE.

Jacques la Tour, sieur de Saint-Etienne, 25 ; Marie Melançon, sa femme, 18 ; 3 fusils, 5 bêtes à cornes, 4 arpents en valeur.

Charles la Tour 22 ; 2 fusils.

Jacques Muis, sieur de Pobomcouc, 27 ; Anne (La Tour de) Saint-Etienne, 22 ; enfants : 3 garçons ; 5 fusils, 6 bêtes à cornes, 3 arpents en valeur.

Abraham Muis, dit Plemarch, 24 ; Marguerite (de la Tour de) Saint-Etienne, 21 ; enfants : Marguerite 5, Charles 3 ; 4 fusils, 4 bêtes à cornes.

Abraham Dugas 23 ; Jeanne Guilbaude 18 ; 2 fusils, 2 bêtes à cornes.

La Liberté le Neigre.

Sommaire : 15 âmes ; 16 fusils ; 17 bêtes à cornes ; 7 arpents en valeur.

PORT DE LA HAIVE ET DE MIRLIGUAICHE.

[1] Jacques Provost 48 ; [1] Jeanne Foucaux, sa femme, 40 ; 3 fusils, 1 cochons, 2 arpents en valeur.

[1] Jacques Petit, volontaire, 28.

Jean Labat (ou Labathe), habitant de la petite Rivière de la Haive, 50.

[1] Jean Vesin 55.

Pierre le Jeune, dit Briar, 28 ; Marie Thibaudeau, sa femme, 25 ; 6 fusils, 1 arpent en valeur.

Martin le Jeune 25 ; Jeanne, sa femme, sauvagesse de nation ; enfants : Claude et une fille.

[1] François Michel 35 ; [1] Madeleine Germon 40 ; et Charles Gourdeaux, domestique 40.

La Verdure 35 ; sa femme, 25 ; et un enfant à Mirliguaiche.

Petit Pas 25 ; sa femme 18.

Sommaire du recensement de la Haive et de Mirliguaiche : 19 âmes ; 9 fusils ; 1 cochon ; 3 arpents en valeur.

BAIE DES MINES.

Pierre Mélançon, dit la Verdure, 54 ; Marie Muis Dantremon, sa femme, 36 ; enfants : Philippe 20, Cécile 18, Pierre 16, Marie 13, Marguerite 10, Isabelle 7, Jean 5, Madeleine 2, et un enfant d'un jour ; 12 fusils, 31 bêtes à cornes, 8 moutons, 27 cochons, 50 arpents en valeur.

Martin Aucoin 35 ; Marie Gaudet 25 ; enfants ; Martin 12, Marie 20, Michel 9, Isabelle 7, Louis 6, Agnès 4, Alexis 3, Cécile 7 mois ; 1 fusil 15 bêtes à cornes, 10 moutons, 6 cochons.

[1] Noël de la Boue 27 ; Marie Rimbault 22 ; enfants : Reine 7, Pierre 5, François 3, Louis 2 ; 1 fusil, 1 bête à cornes, 3 moutons, 3 cochons, 1 arpents en valeur.

[1] François la Pierre, dit la Roche, 33 ; Jeunne Rimbault 24 ; enfants : François 5, Marie 3, Jacques 1 ; 1 fusil.

[1] Philippe Pinet 32 ; Catherine Hébert 24 ; enfants : Jean 6, Antoine 4, Noël 3, Marie 1 ; 2 fusils, 12 bêtes à cornes, 15 cochons, 8 arpents en valeur.

Philippe Tério 32 ; Cécile Landry 22 ; domestique : Jacques Martin ; 1 fusil 9 bêtes à cornes, 8 cochons, 16 arpents en valeur.

[1] Etienne Rivet 34 ; Marie Comeaux 24 ; enfants : René 8, Marie 6, Etienne 3 ; 3 bêtes à cornes, 1 cochon.

Claude Boudrot 20 ; Anne-Marie Thibodeau, sa femme, 20.

Etienne Hébert 32 ; Jeanne Commeaux 24 ; enfants : Antoine 6, Marie 4, Etienne 1 ; 2 fusils, 7 bêtes à cornes, 7 cochons, 8 arpents en valeur.

Claude Landry 23 ; Marie Thibaudeau 18 ; enfants : deux enfants d'un an ; 12 bêtes à cornes.

Sommaire du recensement de la baie des Mines : 57 âmes ; 20 fusils ; 90 bêtes à cornes ; 21 moutons ; 67 cochons ; 83 arpents en valeur.

RIVIÈRE ST.-JEAN, PESMONQUADY, MEGAYS ET PENTAGOUET.

Martin d'Aprendestigué dit Martignon 70 ; Jeanne LaTour, sa femme, 60 ; enfant : Marianne 24.

[1] Le sieur (Louis) Damour Déchofour (Canadien) 32 ; [1] Marguerite Guyon (Canadienne) sa femme.

[1] Le sieur Mathieu Damour de Freneuse, (Canadien) 28 ; Louise Guyon, (Canadienne), sa femme.

[1] René Damour de Clignancourt (Canadien).

[1] Le sieur de Saint-Aubin (Mignot, Canadien), sa femme, son fils aîné et le cadet, (voir Rameau : *Col. féod.*, 163, 157-9) et quelques domestiques à Pesmonquady ou rivière de Sainte-Croix.

[1] Desorcis, (Canadien ?) qui s'est aussi établi dans cette Rivière, 27.

[1] Martel, à Megays.

[1] (Pierre Chesnay, sieur) Dubreuil et quelques domestiques.

Le sieur de Saint-Castin et plusieurs valets à Pentagoët.

Sommaire : Le long de toute cette côte il y a 16 âmes, sans y comprendre les domestiques de chacun des dits seigneurs.

CHIGNITOU DIT BEAUBASSIN.

[1] Michel le Neuf, sieur de la Vallière, (Canadien) seigneur de Beaubassin, 45 ; (sa femme vivait encore) ; enfants : Alexandre 20, Jacques 17, Marie-Joseph 15, Jean-Baptiste 12, Judith 10, Michel 8, Marguerite 6, Barbe 4 ; domestiques : [1] François Leger 55, Gabriel 20, [1] Michel Larché 22, [1] Marie Lagassé 16, [1] Nicolas Pertuis, (Canadien ?) armurier ; 70 fusils, 19 bêtes à cornes, 22 moutons, 12 cochons, 60 arpents en valeur.

[1] Manuel Mirande, (Portugais) 38 ; Marguerite Bourgeois 28 ; enfants (de Jean Boudrot) du premier lit de Marguerite Bourgeois : Marie 9 ; de son mariage avec Mirande : Joseph 5, François 4, Etiennette 3, Jeanne 2 ; 3 fusils, 18 bêtes à cornes, 8 moutons, 30 cochons, 25 arpents en valeur.

[1] La Barre 50 ; sa femme 46 ; Marie, sa fille, 5 ; 1 fusil, 4 cochons, 3 arpents en valeur.

Germain Girouer (Girouard) 30 ; Marie Bourgeois 34 ; enfants de Marie Bourgeois et de Pierre Cire : Jean 15, Pierre 8, Guillaume 6 ; Germain Girouer (Girouard) 4, Agnès 7 mois ; 1 fusil, 8 bêtes à cornes, 3 moutons, 4 cochons, 4 arpents en valeur.

[1] Pierre Morin 51 ; Marie Martin 44 ; enfants : Louis 22, Antoine 20, Marie 18, Anne 16, Jacques 14, Charles 12, Marguerite 10, Jean 8, Jacques-François 3 ; 15 bêtes à cornes, 8 moutons, 12 cochons, 30 arpents en valeur.

[1] Jean Aubin Mignault, (Canadien), 36 ; Anne Dugas 34 ; enfants d'elle et de Charles Bourgeois : Charles Bourgeois 14, Claude 12, Anne 7, Jean Mignault 6, Cécile 2½, Alexis 3 mois ; 2 fusils, 20 bêtes à cornes, 4 moutons, 24 cochons, 8 arpents en valeur.

[1] Jacques Cochu 26 ; Marie Morin 20 ; enfant : Pierre 3 ; 2 fusils, 4 bêtes à cornes, 6 cochons, 6 arpents en valeur.

Michel Poirier 37 ; Marie Boudrot 36 ; enfants : Michel 12, Claude 9, Anne 7, Pierre 6, Jean-Baptiste 3, Louis 2 ; 1 fusil, 13 bêtes à cornes, 3 moutons, 8 cochons, 7 arpents en valeur.

[1] Robert Cottard (Canadien) 40 ; [1] Suzanne Jarouselle (Canadienne) 40 ; enfant : Pierre 6 ; 1 fusil, 2 bêtes à cornes, 1 mouton, 1 cochon, 2 arpents en valeur.

[1] Pierre Mercier (Canadien) 40 ; [1] Andrée Martin (Canadienne) 37 ; enfants d'Andrée Martin et de feu François Pellerin : Marie 16, Anne 14, Isabelle 12, Jeanne 10, Catherine 8, Pierre 6 ; Joseph Mercier 5, Madeleine 3, Alexandre 2, Marie-Joseph 6 mois ; 1 fusil, 6 bêtes à cornes, 4 cochons, 40 arpents en valeur.

Roger Quessy (ou Knessy, Irlandais) 35 ; Marie Poirier 35 ; enfants : Marie 16, Jean 10, Pierre 8, Guillaume 6, Michel 1½ ; 2 fusils, 18 bêtes à cornes, 6 moutons, 8 cochons, 8 arpents en valeur.

Germain Bourgeois 34 ; Madeleine Dugas 22 ; enfants : Guillaume 12, Marie 9, Michel 7, Madeleine 3 ; 2 fusils, 8 bêtes à cornes, 3 moutons, 4 cochons, 5 arpents en valeur.

[1] Lavallée 48 ; Marie Martin 23 ; enfants : Marguerite 3, Geneviève 1, et du premier lit de Lavallée, il y a huit enfants ; 2 fusil, 20 bêtes à cornes, 12 moutons, 15 cochons, 40 arpents en valeur.

[1] Lagassé 50 ; Marguerite, sa femme, 48 ; enfants : Gabriel 19, Jeanne 13, Marguerite 10, Anne 8, Pierre 6 ; 2 fusils, 2 bêtes à cornes, 8 cochons, 12 arpents en valeur.

[1] Pierre Morin, le fils, 24 ; [1] Jeanne Lavallée 18 ; enfant : Pierre 3 ; 2 fusil, 14 bêtes à cornes, 6 moutons, 8 cochons, 6 arpents en valeur.

[1] Jacques Blou 47 ; Marie Girouer (Girouard) 38 ; enfants : Marie 17, Jeanne 5, Françoise 18 mois ; 3 fusils, 15 bêtes à cornes, 18 moutons, 20 cochons, 40 arpents en valeur.

Thomas Cormier 55 ; Madeleine Girouer (Girouard) 37 ; enfants : Madeleine 18, François 16, Alexis 14, Marie 12, Germain 10, Pierre 8, Angélique 4, Marie et Jeanne, jumelles, 1 ; 4 fusils, 30 bêtes à cornes, 10 moutons, 15 cochons, 40 arpents en valeur.

Arsenault (Pierre), qui demeure au Port-Royal, possède dans la seigneurie de Beaubassin : 1 fusil, 8 bêtes à cornes, 4 moutons, 6 cochons, 30 arpents en valeur.

Guillaume Bourgeois qui demeure au Port-Royal, possède à Beaubassin : 2 fusils, 8 bêtes à cornes, 3 moutons, 30 arpents en valeur.

Claude Dugas possède à Beaubassin : 8 bêtes à cornes, 30 arpents en valeur.

Sommaire de Beaubassin : 127 âmes ; 102 fusils ; 236 bêtes à cornes ; 111 moutons ; 189 cochons ; 426 arpents en valeur.

RIVIÈRE DE MIRAMICHY, CHEDABOUCTOU, NÉPISIGUY ET L'ILE PERCÉE.

Miramichy : le sieur Richard Denis de Fronsac, seigneur de Miramichy, et quatre ou cinq valets.

Chedabouctou : [1] Le sieur de la Boulais, lieutenant du roi, est dans un fort qui est au fond de la baie avec quinze ou vingt domestiques ; dans ce lieu il y a trois ou quatre habitants qui ont défriché des terres.

Nepisiguy : [1] Philippe Enaud 35 ; sa femme qui est une sauvagesse, et 3 ou 4 valets ; il y fait valoir des terres et éleve des bestiaux.

Ile Percée : [1] Boissel, sa femme, et 8 enfants.

[1] Lamotte, sa femme et 4 enfants.

[1] Lespine, sa femme et quatre enfants.

[1] Le Gascon et sa femme.

Sommaire : 59 âmes.

Sommaire général de tous les peuples, hommes, femmes et enfants qui sont au Port-Royal, Cap de Sable, La Haive, Mirliguaiche, Baie des Mines, Rivière Saint-Jean, Pesmonquady, Mégays, Pentagouët, Beaubassin, Miramichy, Chedabouctou, Népisiguy et Ile Percée :

Ensemble des fusils, terres labourées, bêtes à cornes, moutons, cochons : 885 âmes ; 222 fusils ; 986 bêtes à cornes ; 759 moutons ; 608 cochons ; 896 arpents en valeur.

Quarante-trois hommes mariés et treize autres, portent des noms qui ne se trouvent point au recensement de 1671 ; dans la même catégorie, il faut mentionner dix-sept femmes mariées, en tout soixante et treize noms nouveaux.

Les Canadiens sont : les Damours[1], Leneuf de la Vallière, Mignot Saint-Aubin, Godin dit Chatillon, Desorcis, Mercier, Cottard[2], Perthuis, et Chiasson que les recenseurs ont oublié.

Deux sauvagesses sont inscrites comme mariées à des hommes de race blanche[3] ; on doit y ajouter la femme du baron de Saint-Castin. En somme, quoique l'on dise, les preuves de métissage sont aussi rares en Acadie qu'en Canada.

D'après les études de MM. Rameau et Poirier, il ne serait venu en Acadie, de 1686 à 1707, qu'une dizaine de nouveaux colons et une autre dizaine par la suite. Voici leurs noms : Bertin, Boucher, Broussard, Deslauriers, Dorion, Deveau, Forgeron, Héroux, Laplante, Lacheur, Lavache, Lecouffe, Mouchette, Marchant, Meunier, Pompin, Roger, Samson, Sacaloupe, Verre, Vigneau.

La précision est impossible dans ces calculs. Nous nous bornerons à dire que toute la race acadienne paraît être sortie d'un peu plus de cent chefs de familles établis durant le siècle et quart qui va de 1604 à 1730, soit une proportion d'un ménage par année.

[1] Une concession à la rivière Richibouctou en faveur de Louis Damours des Chauffours, est datée de Québec le 20 septembre 1684.

[2] Voir le présent ouvrage, V, p. 76.

[3] L'un d'eux, Philippe Enault, obtint (1693) les terres de Pocmouche qui avaient été concédées à un nommé Delgrais qui, après avoir épousé une sauvagesse " en face de l'Eglise " avait déserté aux Anglais. En 1689 il y avait à Pocmouche un nommé Michel De Grèz, probablement le même. (Voir : *Titres seigneuriaux*, pp. 393, 411).

L'intendant s'était convaincu de la nécessité qu'il y avait d'ouvrir un chemin entre le Canada et l'Acadie. Malheureusement, la guerre fit encore ajourner ce projet.

M. de Menneval, fils du baron de Portneuf, fut nommé gouverneur de l'Acadie, le 5 avril 1687, à la place de M. Perrot. L'été suivant, M. de la Vallière servait dans les troupes au lac Ontario ; il était encore en Canada cinq années plus tard. Sa fille, Marie-Josette, reçut une seigneurie au bassin des Mines le 3 avril 1689. Une vingtaine de personnes avaient quitté Beaubassin pour retourner en Canada[1].

Les agressions entre les colonies anglaises et françaises continuaient. Saint-Castin n'avait pu empêcher les Anglais de piller Pentagoët, en 1688. L'année suivante, à la tête de ses fidèles Abénaquis, il amena le fort de Pemaquid à capituler. Ensuite, le fort Charles et Jamestown furent pris et brûlés par les Abénaquis. Ces coups retentissaient même dans les lieux où on ne les ressentait pas directement. Port-Royal vit s'éloigner plus de cent personnes de ses murs de 1686 à 1689. M. de Menneval se lamentait sur la triste situation des choses ; on a dit qu'il ne pouvait se faire à l'existence des colons, mais ce Canadien n'avait pas été élevé dans le luxe ; ses plaintes provenaient plutôt de sa profonde connaissance du pays et des dangers dont les Acadiens étaient menacés.

Richard Denys de Fronsac porte le titre de capitaine des gardes du comte de Frontenac à son acte de mariage[2] (Québec, 15 octobre 1689). Son épouse, Françoise Cailleteau, était Canadienne. Nicolas Denys, son père, obtint en 1690 et 1691, la confirmation de ses droits sur la baie de Saint-Laurent.

Saint-Castin, toujours sur le qui-vive, suivait les Anglais le long des côtes et les repoussait glorieusement — lorsqu'il n'allait pas ravager leurs villages et réduire ceux-ci en cendres. L'expédition du fort Loyal, à l'entrée du Kenebec, fut un coup de main heureux que M. de Portneuf, agissant comme gouverneur de l'Acadie, et Saint-Castin comme chef des Abénaquis, accomplirent (1689) et qui effraya le plus les colons de la Nouvelle-Angleterre.

Nous avons dit un mot, dans un chapitre précédent, de la prise de Port-Royal par Phipps (1690), de l'enlèvement de De Menneval, de l'arrivée de Portneuf et du rétablissement (1691) du drapeau français en Acadie. M. de Portneuf avait servi en qualité de lieutenant sous M. de Repentigny, au lac Ontario, en 1687. Son attaque contre Portland, au printemps de 1690 a été racontée ; il en rapporta un drapeau qui fut suspendu dans la cathédrale de Québec avec celui de Phipps. Le 27 mai (1690) voulant entrer à Port-Royal sur un petit bâtiment qu'il montait avec François-Marie Perrot[3], il distingua, aux manœuvres d'un navire qui courait sur lui, que la place était au pouvoir des Anglais, et, en compagnie de Perrot, gagna la terre en abandonnant son bâtiment. Perrot s'endormit dans les bois et

[1] M. Rameau cite des Canadiens qui paraissent s'être établis après 1686, mais passagèrement. Ce sont : Pothier, Chartier, Meunier et Genaples de Bellefonds.

[2] M. de la Vallière, présent au mariage de Denys, succéda à ce dernier, l'année suivante, dans le grade de capitaine des gardes.

[3] Perrot était resté en Acadie où il s'occupait de commerce.

fut pris par les Anglais. Portneuf passa en France[1], proposa au ministre de reprendre Port-Royal, reçut la commmission de gouverneur de l'Acadie et arriva à Québec, au commencement de juillet 1691, sur le *Soleil d'Afrique* que commandait un Canadien, M. Denys de Bonaventure[2]. Frontenac les retint jusqu'au 24 août ; tout deux mirent pied à terre à Port-Royal, accompagnés de cinquante soldats, et y plantèrent le drapeau français : les Anglais avaient quitté la place depuis quelque temps déjà. M. de Neuvillette, frère de M. de Portneuf, apporta ces nouvelles à Québec (6 novembre) ajoutant que Portneuf était allé se fixer à Jemsec, sur le fleuve Saint-Jean. Phipps envoya contre Jemsec, l'année suivante, trois navires avec quatre cents hommes qui furent repoussés. Sur la fin de l'été de la même année, d'Iberville et Denys de Bonaventure allèrent attaquer les forts du Maine ; Villebon, qui paraît avoir eu en ce moment le commandement de l'Acadie, leur envoya Portneuf avec deux officiers, des Canadiens et des sauvages. L'entreprise ne réussit qu'à demi.

Deux filles de M. de la Vallière se marièrent en 1692. La première, Marie-Josette, était celle qui possédait une seigneurie au bassin des Mines ; elle épousa (15 septembre, à Repentigny) Jean-Paul Le Gardeur de Saint-Pierre, seigneur de Repentigny. La seconde, Judith, épousa (9 avril, à Québec) Sébastien de Villieu, lieutenant du détachement des troupes dites de la marine, fils de Claude-Sébastien Le Brassier de Villieu, établi à Québec avant 1671.

Le bassin des Mines était dans une période de progrès ; Beaubassin demeurait stationnaire. M. de Villieu qui, désormais, réprésentait dans ces deux localités, les intérêts de la famille de sa femme, se rendit à Beaubassin vers la fin de l'année 1693 et s'y fixa. La Hêve ne renfermait, cette année, que sept habitants ; les Acadiens ne se sont pas multipliés dans ce canton, d'ailleurs peu propre à l'agriculture ; les Anglais y formèrent, bientôt après 1710, la majeure partie de la population.

Le recensement de 1693 constate le nombre de ménages suivants : Pentagoët trois, fleuve Saint-Jean sept, Port-Razoir cinq, cap Sable cinq, Beaubassin vingt, les Mines cinquante-cinq, Port-Royal quatre-vingt-huit ; en tout mille et neuf âmes. Il y avait deux cents fusils, soit un peu plus d'un par famille. Dix-huit cents arpents étaient sous culture, à Port-Royal, Beaubassin et les Mines.

On a appelé " seigneuries sauvages " les concessions de terres faites à des officiers ou à des particuliers qui, au lieu d'établir des habitants, s'occupaient de la traite et vivaient au milieu de leurs employés comme des barons du moyen-âge. Tels étaient Denys de Vitré, Denys de Fronsac, Denys de Bonaventure, à Chédabouctou et à Miramichi ; Charles de Latour au cap Sable ; Muis d'Entremont à Pobomcoup ; Aubin-Mignot à Passamacadie ; Damours des Chauffours à Jemsek ; Damours de Freneuse à Nashouak ; Damours de Clignancourt à Ekoupag ; Saint-Castin à Pentagoët. Les Abénaquis, les Micmacs, les Maléchites et les Etchemins regardaient ces chefs français comme leurs alliés et les suivaient à la guerre. Or,

[1] Il arriva à la Rochelle, le 21 janvier 1691, sur la *Fleur de May*, capitaine Javelan de la Tremblade. Un officier, parti de Québec, lui avait confié la relation officielle du siège de cette place par Phipps.

[2] Ee 1689 cet officier est désigné avec le titre de lieutenant du roi en Acadie.

en Acadie, la guerre existait pour ainsi dire en permanence ; il en résultait que, si d'une part les colons de Port-Royal, de Beaubassin et des Mines étaient en petit nombre, d'un autre côté les bras des sauvages ne manquaient point pour défendre la province contre les incursions de ses voisins. Saint-Castin et les autres " seigneurs sauvages " enrôlèrent et maintinrent sous le drapeau de la France " ces masses tatouées et couleur d'acajou qui faisaient trembler les airs de leurs chansons guerrières." Les échos du Maine et du Nouveau-Brunswick retentissent encore de leurs cris de triomphe.

La carrière de Saint-Castin est la plus connue de celles de tous ces capitaines. Ce n'est pas ici le lieu de la raconter en détail. Il suffira de dire que son mariage avec Mathilde, fille du grand chef Abénaquis Madockawanda n'a pas peu contribué à répandre la légeude des officiers français alliés à des sauvagesses. Examen fait, on trouve : bien avant Saint-Castin, Charles de Latour marié à une sauvagesse, dont l'unique fille épousa Martignon d'Arpentigny ; ensuite, vers 1686, Enaud marié à une sauvagesse, et vingt ans plus tard Muis d'Entremont marié à une fille de Saint-Castin. La femme de Le Borgne était une fille de Charles de Latour, issue du mariage de celui-ci avec une Française. Quant à MM. de Chambly, Joybert de Marson, Damours, La Vallière, ils avaient épousé des Canadiennes ; les fils du baron de Bécancour ne se marièrent pas avec des sauvagesses. Enfin M. de Villieu, le dernier en date, prit pour femme la fille de M. de la Vallière. Denys de Fronsac[1] se maria deux fois : avec Anne Parabego (peut-être une sauvagesse), ensuite avec Françoise Cailleteau. En Acadie comme en Canada, l'administration voyait d'un mauvais œil les alliances de ce genre avec les familles des indigènes. Il n'en fallait pas davantage pour retenir les officiers. Sur le bruit qui courut que les Damours et les Denys avaient des tendances à se mésallier de la sorte, il y eut enquête et grand déploiement d'autorité à Québec. D'ailleurs, les sauvagesses n'ont jamais été aussi attrayantes que les écrivains européens ont voulu le faire croire.

Plusieurs seigneuries avaient été concédées dans les vastes territoires de l'Acadie de 1683 à 1690. Les voici pour la plupart : 1683, à Charles Aubert de la Chesnaye, marchand de Québec, pour ses enfants Antoine et Marguerite-Angélique, le lieu nommé Madoueska, près le fleuve Saint-Jean, avec le lac Ceumisouta (Temiscouata). 1687, à Boislery Noël, contrôleur de la marine et des fortifications dans la Nouvelle-France, le cap Saint-Louis, entre les rivières Margouich et Menehik. 1688, à Denis Riverin, marchand de Québec, le cap Chatte. 1689, à Michel de Grèz, habitant de Pocmouche, proche Miscou, dans la profondeur de la rivière de Pocmouche, à commencer à son embouchure dans la baie des Chaleurs ; à Marie-Josette Leneuf de la Poterie, dans la baie des Mines ; à Mathieu Martin, premier[2] né en Acadie, la terre qu'il à nommée Saint-Mathieu, en sauvage Oüecobeguy, au fond du bassin des Mines ; à Pierre Chesnet, sieur Dubreuil, Kenibecachiche, sur le fleuve Saint-

[1] Il périt en mer (1694) sur le *Saint-François.*
[2] L'acte de concession s'exprime ainsi ; d'après les recensements, Mathieu Martin serait né en 1638.

Jean ; à Vincent de Saint-Castin, le long du fleuve Saint-Jean, joignant Jemsec. 1690, à François Genaples, sieur de Bellefond, notaire à Québec, le lieu appelé les Longues-Vues, près Jemsec ; à Jean Gobin, marchand de Québec, à la rivière Nipisiguit, baie des Chaleurs, voisin de Denys de Fronsac ; à Pierre Le Moyne d'Iberville, près le sieur Gobin, tirant partie au nord-ouest, la rivière Ristigouche comprise.

M. de Villieu était toujours à Beaubassin. On l'accuse d'avoir mené les affaires haut la main et de s'être montré peu colonisateur. Etait-ce l'exemple des Damours et des Denys qui l'attirait vers le commerce, ou celui de Saint-Castin vers les aventures ? En tous cas, il avait servi dans le régiment de Carignan et tenait à manier le mousquet autant que la charrue. Sa campagne contre Pemaquid (1694) entreprise par l'ordre de Villebon, attira les regard sur lui. Il brûla soixante fermes, tua plus de cent Anglais et amena vingt-sept prisonniers jusqu'à Montréal, après une marche de deux cent cinquante lieues.

D'Iberville et Denys de Bonaventure avaient reçu instruction de prendre et raser Pemaquid. De bonne heure, au printemps de 1696, ils parurent dans les eaux de l'Acadie, prirent un bâtiment anglais et arrivèrent devant Pemaquid le 14 août. Saint-Castin les y rejoignit avec deux cents sauvages. Villebon leur envoya Villieu et Montigny à la tête de vingt-cinq soldats. Le fort enlevé, d'Iberville gagna la haute mer ; Villieu détruisit les fortifications des Anglais et se retira à Pentagoët, mais une frégate, partie de Boston dans le dessein d'effectuer une échange de prisonniers, trouvant Villieu presque seul l'enleva. On dit que cet officier écrivit de son sang un billet à M. de Frontenac et que par l'intervention de ce dernier, on le relâcha, après une courte mais dure captivité.

Boston s'émut de ces coups rapides et incessants. Le colonel Church parut aux environs de Beaubassin, dans les premiers jours de septembre 1696 avec sept navires. Les colons se réfugièrent dans les bois. Au bout d'une semaine, ayant brûlé l'église, plusieurs maisons et tué des bestiaux, il alla attaquer le gouverneur Villebon à Jemsek[1] sur le fleuve Saint-Jean[2], mais il y perdit du monde (18 octobre) et reprit la mer, où il n'était pas tout à fait en sureté à cause des corsaires qui, bien que peu nombreux, coupaient la route des vaisseaux en destination des colonies anglaises. On cite Robineau, de Nantes, François Guyon, et *Baptiste* dont le véritable nom était Pierre Maisonnat. Les *Aventures du chevalier de Beauchêne*, écrites par Le Sage, racontent en détail la vie de ces flibustiers, combattant à leur manière sous le drapeau de leur patrie tant que durait la guerre entre les couronnes.

Cette guerre, commencée en 1689 se termina en 1697 par le traité du Ryswick. L'Acadie, quoique dépourvue de troupes régulières, avait maintenu sa position. Elle restait française. Beaubassin ne prit que deux ans pour se relever de ses ruines.

L'ère nouvelle s'ouvrit par une mauvaise récolte. Il fallut envoyer chercher de la farine à Boston pour nourrir les quelques soldats de la colonie. On fut près de deux ans sans avoir

[1] En 1695, sur ce fleuve, il y avait dix familles, savoir : Jemsec une, Fréneuse sept, Naxouat ou Nashouak, deux ; en tout huit maisons, quarante-neuf âmes.

[2] Neuvillette assistait son frère, ainsi que René d'Amours de Clignancourt, seigneur de Jemsek.

de convoi de France, et encore le ministre se fâcha-t-il bien fort en apprenant qu'on avait osé acheter des provisions chez les Anglais !

Les seigneuries concédées de 1691 à 1697 sont les suivantes : 1691, à Marie-Françoise Chartier de Lotbinière, veuve du sieur de Marson, commandant de l'Acadie, une terre près celle de Damours des Chauffours, vis-à-vis Jemsec ; à Jean Meunier, " qui a été pillé par les Anglais et désire s'établir en lieu sûr, " Maricadeouy, environ cinq lieues au-dessous de Pesmoncady tirant vers le nord-est ; à Mathieu De Goutin, écrivain du roi et lieutenant général en Acadie, Mouscoudabouet. 1693, à Paul d'Ailleboust de Périgny, l'île du Grand Menane, à l'entrée de la baie Française ; à Philippe Esnault, habitant de Nipisiguit, la rivière Pocmouche, avec la concession de Delgrais ou De Grèz. 1695, à Bernard D'Amours des Plaines, la rivière Canibeckechiche, affluent du fleuve Saint-Jean ; à Mathieu de Goutin, la pointe aux Chênes, fleuve Saint-Jean ; à Michel Chartier, habitant de l'Acadie, la rivière Descoudet. 1696, à George Renard sieur Duplessis, commis en ce pays de M. Lubert, trésorier général de la marine, la baie de Cocagne ; à René Hubert, la rivière du Pabo ou rivière Duval, baie des Chaleurs ; à René Deneau ou Deniau, le port Daniel, baie des Chaleurs. 1697, à Charles Denys de Vitré, conseiller au conseil souverain, la rivière Articogneth, tirant vers la concession du sieur Noël, baie des Chaleurs ; au sieur Outlas (Jean Outlan ?) depuis la rivière Articougneth, tirant vers le petit passage de Canceaux ; à Mathieu de Lino, marchand de Québec, vis-à-vis l'île Saint-Jean, sur la côte de l'Acadie, depuis la concession du sieur Duplessis, trésorier de la marine, dans la baie et la rivière de Cocagne, tirant vers M. de la Vallière ; à Paul Dupuy, lieutenant particulier de la prévôté de Québec, à côté des sieurs Lino et La Vallière ; à Marc-Antoine de Cottentré, lieutenant aux troupes de la marine, depuis le sieur Outlas, tirant vers le petit passage de Canceaux ; à Barthelemy-François Bourgonnière sieur de Hautteville, secrétaire de M. de Frontenac, entre Pentagoët et le fleuve Saint-Jean, au-dessous d'Adouaquet et remontant au nord au-dessus de Nesquet — ce fief sera nommé Villeclaire ; au sieur Le Gardeur, lieutenant aux troupes de la marine, à commencer à la rivière Quiquischeoubegouet, borne du sieur de la Vallière, jusqu'à la rivière du Memehec — ce fief sera nommé Tilly ; à Charles Genaples, sieur de Vilrenard, depuis la seigneurie de Menouat jusqu'à la rivière Skouteopkek, fleuve Saint-Jean ; au sieur de la Croix (la Grois ?) la rivière Bonaventure, tirant d'un côté vers Quisquaperiac et de l'autre vers Papériac, baie des Chaleurs ; à Jacques Cochu, la Grande-Rivière, depuis le Grand Pabo appartenant à René Hubert, tirant vers le cap Espoir, vers l'île Percée.

Beaubassin renfermait trente ménages en 1698 et possédait un prêtre résidant[1], M. Trouvé, ainsi qu'un récollet, M. Noinville qui évangélisait les sauvages à l'ouest de la baie Française. C'est dans cette direction que se dirigea (1698) un Acadien, Pierre Thibaudeau, qui fonda Chipody, nouveau centre d'où partirent les familles qui se sont répandues dans le

[1] Plusieurs autres prêtres et religieux sont mentionnés en Acadie, de 1670 à 1713.

Nouveau-Brunswick, à l'est du fleuve Saint-Jean. Jemsek reçut aussi vers ce temps un ou deux colons. Villebon avait avec lui une soixantaine de soldats ; il rétablit le fort Nashouack, à l'embouchure du fleuve Saint-Jean. Villebon demeurait alors à Pentagoët.

Les Sauvages de l'Acadie, pas plus que les Iroquois en Canada, ne reconnaissaient le traité de Ryswick ; ils menaient la guerre aux Anglais, mais privés de l'assistance des Français, leurs armes n'étaient pas toujours victorieuses. En 1699, dix compagnies de troupes régulières, sous les ordres de Wallis et Bradford, tuèrent dans un combat sept cents Abénaquis. Ce désastre détermina plusieurs groupes de familles à se réfugier sur les bords du Saint-Laurent, où, depuis une vingtaine d'années leurs parents avaient formé des bourgades, à Bécancour et à Saint-François du Lac.

La situation de l'Acadie était alors celle d'une province assez mal gouvernée mais qui pouvait compter sur la valeur morale et l'esprit patriotique de son peuple. Des réformes étaient nécessaires dans la région purement administrative. Il y avait lieu d'espérer qu'elles se produiraient un jour ou l'autre. Le fond, l'habitant, l'Acadien, était admirable. L'instinct de cette nouvelle race éclose au soleil de l'Amérique se portait vers la culture des champs. Ses mœurs honnêtes et paisibles, malgré les cris d'alarmes qui la surprenaient si souvent, lui garantissaient un avenir prospère. Son tempéramment avait subi l'influence de ce milieu étranger : il cessait d'être européen et se transformait comme celui de ses frères du Canada. L'habillement, le logis, la nourriture, appropriés à des besoins qui n'étaient plus ceux de la France, lui donnaient un caractère à part. Un nouveau type se formait dans la grande famille humaine. L'art du cultivateur même se modifiait dans ces lieux dont la forme physique s'écarte notablement des proportions et de l'état de ceux de la mère-patrie. Comme sur les bords du Saint-Laurent, le colon avait échelonné ses terres en suivant la ligne d'eau, mais en Acadie, les rivages sont plats dans les endroits les plus riches, et tout un genre d'agriculture naquit de cette condition imposée par la nature. Le bassin des Mines, Chipody, Petitcoudiac sont des exemples de l'industrie savante et tenace des Acadiens. Leurs barrages contenaient les flots de la mer. Ce qu'il fallait de travail et de calcul pour les rendre efficaces est un problême qui intrigue les hommes d'aujourd'hui. Quelles récoltes surabondantes donnaient ces terrains, engraissés depuis des siècles par les dépôts de l'océan ! Aussi voit-on que les ravages d'ennemis nombreux et impitoyables ne retardaient guère le développement de ces jeunes paroisses. L'année qui suivait une razzia amenait l'abondance, et comme les courages ne faiblissaient jamais, tout reprenait vigueur en attendant des jours ou plus sereins ou plus mauvais. Les jours mauvais sont nombreux dans l'histoire de l'Acadie.

Le Borgne de Belle-Isle, représentait à Port-Royal[1] M. de Villebon ; c'est lui qui reçut le commissaire de marine, M. de Fontenu, envoyé pour dresser un rapport sur l'Acadie. Il fut décidé de réparer les fortifications de Port-Royal et d'y rétablir le siège du gouverne-

[1] En 1698, Port-Royal comptait quatre-vingt dix-huit ménages ; en 1701 soixante et six.

ment. Ces travaux étaient à peine commencés lorsque M. de Villebon mourut (juillet 1700) et que M. de Brouillan arriva comme gouverneur (20 juin 1701) ; l'année suivante éclatait la guerre dite de la succession d'Espagne. Avec toute la diligence possible, l'Acadie ne pouvait être mise en état de défense, car ses forts, qui n'avaient jamais valu grande chose, tombaient en ruine, à la suite de trois ou quatre années de paix.

Jacques Brouillan, né en 1655, était capitaine au détachement des troupes de la marine entretenues en Canada, lorsqu'il fut baptisé, à Québec, le 27 décembre 1687. De 1690 à 1700 il commanda à Plaisance, île de Terreneuve. Dans la campagne de 1696 où lui et d'Iberville prirent et rasèrent Saint-Jean de Terreneuve, il se brouilla quatre fois avec d'Iberville et quatre fois se raccommoda malgré lui. Il fut fait chevalier en 1698. Sous son gouvernement, en Acadie, on voit figurer les officiers dont les noms suivent : Villieu, major, Denys de Bonaventure, lieutenant du roi ; les capitaines de Gannes de Falaise, De le Boularderie, De Chacornade et Dupont-Duvivier ; les lieutenants Clément de Montainville, de Gannes de Falaise et Saint-Pierre ; les enseignes Neuvillette, De Teinville et l'ingénieur Lobat.

Une première attaque des Anglais sur Pentagoët fut repoussée (1703) par Saint-Castin et Alexandre de Beaubassin, fils de M. de la Vallière. Peu après, Saint-Castin s'empara de Casco. Vers l'automne de 1704, une croisière, partie de Boston pour venger le massacre de Deerfield, détruisit Pentagoët, inquiéta les Mines et opéra quelques déprédations à Beaubassin. Trois années s'écoulèrent dans l'expectative d'une invasion en règle.

Les quatre dernières seigneuries concédées en Acadie sont de 1703 et 1707. Cette première année, Thomas Lefebvre, interprète de langue abénaquise, reçut l'endroit appelé Koucsanouskek, au bord de la mer, au nord de la pointe de Meniekec du côté de la rivière Saint-George. En 1707, Charles Morin concéda l'entrée de la rivière des Loups-Marins (en sauvage Pippe Chosseke) qui sort de la Ristigouche — ce fief devait se nommer Cloridan. Pierre Haimard, marchand de Québec, eut la pointe de Passepibiat, dans la baie des Chaleurs. Le capitaine de Villieu, prit l'espace qui se trouve entre le cap le plus proche de la baie de Chipeoudy au nord-est, en descendant au sud-ouest, l'île aux Meules comprise.

En 1707, Port-Royal renfermait cinq cent cinquante-quatre âmes ; les Mines six cent vingt-huit ; Beaubassin deux cent soixante-et-dix ; Chipody cinquante-cinq, et on en comptait trois cents répandues dans les autres seigneuries. Ceci ne comprend pas les Sauvages. Les fusils appartenant aux colons ne dépassaient pas deux cents. Trois cent cinquante hommes au plus étaient d'âge à porter les armes. Les Sauvages amis, très réduits en nombre et dipersés sur de vastes territoires, étaient, au dire de M. de Brouillan, difficiles à rassembler.

M. de Brouillan, passé en France l'hiver de 1704, avait laissé le commandement de l'Acadie à Denys de Bonaventure, qui eut pour successeur M. de Subercase, l'automne de 1705. Daniel d'Auger de Subercase, officier au régiment de Bretagne, était arrivé en Canada l'année 1687 ; en 1688-9, il commandait le camp volant de Lachine ; en 1690, il servait à l'île d'Orléans ; en 1693, il était garde-magasin ; 1694 nommé major ; 1696

faisait les fonctions de major-général dans l'armée du lac Ontario ; 1697 il est cité comme capitaine et major des troupes en Canada ; 1698 figure à Boucherville ; 1702 commande à Plaisance ; 1705 bat les Anglais à Terreneuve, et est fait chevalier. Tel était l'homme qui devait défendre l'Acadie, dans les circonstances les plus critiques de son histoire.

L'Acadie n'avait pas reçu de secours de France depuis trois ans, lorsque, au mois de mai 1707, le colonel March partit de la Nouvelle-Angleterre avec vingt-trois vaisseaux portant deux régiments, pour détruire Port-Royal. Cette place renfermait moins de trois cents hommes en état de porter les armes — et encore étaient-ils peu disposés à se battre à cause de l'abandon dans lequel la mère-patrie les avait laissés. Les brèches des murs étaient toujours ouvertes. Le 15 juin, arrivèrent soixante Canadiens [1] commandés par Louis Denys de la Ronde ; quelques heures plus tard, à la grande surprise des habitants, parut la flotte du colonel March. Anselme de Saint-Castin [2] accourut avec ses sauvages ; de même Pierre Morpain, corsaire de Saint-Domingue, les Latour, les d'Entremont, les Damours, et un nommé Lejeune dit Briar, fameux coureur de bois marié à une sauvagesse. Après plusieurs combats, dans lequel les Anglais eurent plus de quatre-vingts hommes tués et grand nombre de blessés, ils se rembarquèrent, le 17, très humiliés et se reprochant les uns les autres ce pénible échec. Néanmoins, ils avaient fait beaucoup de mal aux alentours de la ville et la disette sévit bientôt au milieu des Acadiens et des Sauvages, déjà tant éprouvés depuis plusieurs années. Les deux héros de la belle défense de Port-Royal ne tardèrent pas à se marier. Saint-Castin, épousa (31 octobre 1707) Charlotte Damours, fille de Louis Damours Deschauffours ; le 4 décembre Alexandre le Borgne de Belle-Isle épousa Anastasie de Saint-Castin [3] ; le même jour, Philippe Muis d'Entremont (fils de Jacques) épousa Thérèse, autre fille de Saint-Castin. Louis Denys de la Ronde se maria, à Québec (20 juillet 1709) avec Louise Chartier de Lotbinière ; de 1710 à 1718, ce ménage demeura au cap Breton ; en 1720, il était retourné à Québec.

Ayant repris la mer en 1708, Pierre Morpain amena de Saint-Domingue un chargement qui fut très utile à Subercase, puis, en moins d'un mois il coula quatre navires anglais, en prit neuf autres et rentra à Port-Royal. Au commencement de 1709, ce fut bien pis ; il rencontra un navire de guerre beaucoup plus fort que lui, l'attaqua et le prit après avoir tué son capitaine et plus de cent hommes. Il y eut fête à Port-Royal, et au milieu de ces réjouissances Morpain épousa (13 août) Marie, fille de Louis Damours des Chauffours ; ensuite il remit à la voile et dans cette seule année captura trente-cinq bâtiments avec quatre cent soixante et dix Anglais, qui furent échangés à Boston l'hiver 1709-1710, contre quelques prisonniers français. Le commerce de cette dernière ville dépérissait. Un orage se

[1] Voir les aventures du chevalier de Beauchêne, racontées par Le Sage.

[2] Son père, parti pour la France en 1701, était alors (1707) âgé de soixante et dix ans selon M. Rameau ; cinquante-sept, d'après M. Petit, officier au régiment de Carignan — si toutefois il vivait encore, car en 1708 on parle de lui comme s'il était décédé depuis longtemps.

[3] M. Rameau donne à la femme du baron Vincent de Saint-Castin le nom de Marie-Melchide Pidikwamiscou, et dit qu'elle assistait aux mariages de ses enfants en 1707.

forma, comme on pouvait s'y attendre. Le 5 octobre 1710, le général Nicholson se présenta devant Port-Royal avec cinquante et un bâtiments et trois mille cinq cents hommes de troupes. Durant neuf jours, Subercase résista à toutes ces forces, lui qui n'avait pas trois cents hommes, habitants[1] compris, à sa disposition. Saint-Castin, accompagné de quelques sauvages tenta l'impossible pour seconder les efforts de la place. Les corsaires étaient en course bien loin, on ne pouvait compter sur eux. Enfin, le 16, Subercase capitula, sortant avec les honneurs de la guerre et vendant, chose curieuse, son artillerie à Nicholson, qui la lui paya sept mille cinq cents livres — pour acquitter les dettes du roi de France. Dès le lendemain la flotte anglaise fournissait des vivres aux habitants, car la disette était extrême. Saint-Castin accompagna l'officier qui se rendit à Québec, au nom de Nicholson, annoncer la prise de Port-Royal. " La garnison, dit M. Rameau, et les officiers, au nombre de cent cinquante-six hommes, furent embarqués pour la Rochelle ; les employés, quelques marchands et engagés et même un petit nombre d'habitants qui voulurent profiter de la capitulation se firent transporter à Nantes où ils arrivèrent le premier décembre 1710 ; le tout formait deux cents cinquante-deux personnes, y compris les femmes et les enfants. On comptait du reste parmi eux fort peu d'habitants, car en comparant le recensement de 1707 et celui de 1714, qui sont l'un et l'autre nominaux, on retrouve dans le second toutes les familles citées dans le premier, à l'exception de dix-neuf parmi lesquelles quatre avaient quitté Port-Royal, pour aller à Chipody ou aux Mines ; on ne peut donc pas évaluer à plus de quinze le nombre des familles qui retournèrent en France à cette époque, et ces familles étaient toutes d'un établissement récent dans le pays, il est facile de s'en convaincre par l'étude des recensements ; de sorte que toutes les vieilles souches acadiennes demeurèrent sur les héritages où leurs pères vivaient déjà depuis trois ou quatre générations. " L'année suivante, la population se soumit à l'Angleterre et en 1713 les droits de cette puissance furent reconnus sur toute l'Acadie par le traité d'Utrecht.

[1] Charles de Latour, du cap Sable fut dangereusement blessé à ce siége.

CHAPITRE II

1690–1712

D'Iberville à la baie d'Hudson et au golfe du Mexique. — Etablissement de la Louisiane.

MÊLÉ désormais à toutes les querelles de la France et de l'Angleterre, le Canada sort en quelque façon du simple rang de colonie pour agir comme allié du cabinet de Versailles. En de certains moments, il se charge à lui seul de supporter la guerre d'Amérique. De 1690 à 1760, on le voit accomplir des prodiges, malgré ses faibles ressources. Il a plus fait pour sa mère-patrie que les treize Etats américains n'ont fait pour acquérir leur propre indépendance.

D'Iberville était retourné à la baie d'Hudson en 1690, c'est pourquoi il n'est pas cité au siége de Québec cette année. Déjà sa renommée s'étendait par toute l'Amérique. A l'âge de vingt-huit ans, son nom était placé dans l'Histoire, mais il aspirait à de nouveaux exploits et voulait élever l'honneur de sa patrie encore au-dessus de ce que ses plus nobles enfants désiraient pour elle. Les Canadiens subissaient avec orgueil le prestige de sa vaillance et se laissaient entraîner par l'enthousiasme singulier dont il communiquait l'étincelle à tous ceux qui l'approchaient. L'homme prodigieux qui a livré tant de combats et qui partout a triomphé à la tête d'une poignée de volontaires, devait être doué d'un pouvoir de fascination comparable à celui des grands capitaines de l'ancien monde. Les Canadiens, qui l'adoraient, étaient pour lui, observe Charlevoix, la dixième légion qui ne combattait que sous la conduite de César et à la tête de laquelle César était invincible. En plus d'une occasion, les troupes régulières, tenues en échec devant l'ennemi, se virent assurer la victoire par l'élan des milices canadiennes, dont l'apparition sur un champ de bataille relevait les courages, comme plus tard la vieille garde de Napoléon. Combien de fois n'a-t-on pas vu les officiers français paralysés dans leur action et ne sachant que faire avec nos miliciens ? Survenait-il alors un officier canadien, fut-ce même un humble enseigne, tout changeait de face tant nos compatriotes avait confiance dans les ressources naturelles des enfants du pays.

Mais parmi ceux qui ébranlaient plus vivement les esprits de ces braves, parmi ceux qui les grisaient de gloire et leur faisaient accomplir des miracles de valeur, aucun n'était comparable à d'Iberville.

Le héros voulait conserver la baie d'Hudson et ne pas être à la peine de la reconquérir tous les ans. Il passa en France (1691) fut fait capitaine de frégate (1692) et reçut instruction d'ouvrir la mer aux vaisseaux marchands qui naviguaient de France en Canada. Dans l'un de ces voyages (1694) il se rendit au fort Nelson, à la baie d'Hudson, l'enleva mais y perdit son frère, Louis Le Moyne de Châteauguay, tué durant l'attaque. Louis XIV, en ce moment victorieux partout, offrait la paix à l'Angleterre qui la refusa. M. de Frontenac eut ordre d'agir vigoureusement contre les Iroquois, M. de Villebon de prendre et faire sauter Pemaquid, et les autres commandants d'occuper Terreneuve et la baie d'Hudson. Ce plan fut exécuté à la lettre, l'été de 1696, sauf que d'Iberville, occupé sur les côtes, de Terreneuve à Boston, dut remettre à l'année suivante l'entreprise du nord. Au mois de mai 1697, un autre de ses frères, Le Moyne de Sérigny[1], lui amena de France une escadre avec laquelle il accomplit la plus brillante de ses campagnes[2]. Enfin, le 25 de septembre, la paix fut signée à Ryswick. Louis XIV conservait la baie d'Hudson et ses territoires en Amérique.

La carrière de d'Iberville n'a pas été uniquement militaire. Réduit à déposer les armes, il tourna ses regards vers un autre emploi conforme à ses talents et à son patriotisme. Le mystère qui enveloppait les bouches du Mississipi le tenta. Après avoir promené en vainqueur le pavillon français dans les glaces du nord, il voulut saluer le soleil des tropiques. Hernandez de Soto (1539)[3], Jean Nicolet (1634), Chouart des Groseilliers (1659), Jolliet et Marquette (1673), Cavelier de la Salle (1682) avaient attaché leurs noms au fleuve mystérieux sans parvenir à en compléter la découverte. Rien de grand n'était étranger à d'Iberville. Il savait que ses compatriotes, poussés au delà des lacs par l'esprit d'aventure, se répandaient sur le Wisconsin, le Wabash, l'Illinois, et même sur le Mississipi. Leur ouvrir une porte à l'océan et rendre la France maîtresse de la Louisiane[4], du centre de l'Amérique, et relier le tout au Canada, quel rêve ! Ce fut le sien — il le réalisa. Parti de la Rochelle en septembre 1698, avec deux navires, il releva les côtes de la Floride le 27 février, passa la baie de Mobile, monta en barque avec son frère, Jean-Baptiste LeMoyne de Bienville, M. de Sauvole, enseigne de vaisseau, le père Anastase Douay, récollet, compagnon de La Salle et témoin de sa mort, et quarante-huit hommes ; le troisième jour après avoir quitté ses vaisseaux, il entra dans une rivière (2 mars) dont l'eau était troublée et le lit extrêmement profond. Dix jours plus tard, arrivé au village des Bayagoulas, il eut connaissance de certains articles de vêtement et vit un livre de prières qui avaient appartenus aux gens de La Salle. Au village des Oumas, situé un peu plus haut, il lui fut remis une lettre de Henri de Tonty,

[1] Les d'Hozier, juges d'armes de la noblesse de France, portaient le surnom de Sérigny.

[2] Voir Garneau : *Histoire du Canada*, I, 368-371.

[3] Onze ans avant de Soto, un autre Espagnol, Alvar Nunez Cabeça de Vaca, avait eu connaissance du Mississipi qu'il traversa près de Memphis, dans le Tennessee.

[4] Le 10 juin 1679, dans l'acte de concession de l'île de Belle-Isle à François Daupin, sieur de la Forest, signé par Cavelier de La Salle, ce dernier mentionne le voyage qu'il va faire " pour la découverte de la Louiziane."—(Harrisse : *Bibliographie*, p. 151).

datée du village de Quinipissas, le 20 avril 1685, et adressée à La Salle. Ceci acheva de convaincre d'Iberville qu'il était sur le Mississipi. Dans cette lettre Tonty écrivait que suivi de vingt Canadiens et de trente Sauvages, il avait descendu le fleuve pour rejoindre son ancien chef et lui exprimait son chagrin d'avoir été déçu dans son attente. D'Iberville vit aussi une cotte de mailles qu'il conjectura avoir appartenue à la troupe de Soto. A son retour au golfe du Mexique, d'Iberville fit élever un fort dans la baie de Biloxi, entre Mobile et le Mississipi, laissa M. de Sauvole pour y commander et reprit la route de France. Le 1er juillet, Sauvole reçut avec étonnement la visite des missionnaires des Taensas et des Yazous, MM. François-Jolliet de Montigny, vicaire-général du diocèse de Québec, et Antoine Davions [1], tous deux Français [2]. Depuis les voyages de La Salle, les chasseurs canadiens et les coureurs de bois étendaient leurs excursions jusqu'au Mississipi et les missionnaires marchaient sur leurs pas [3]. L'abbé Davions, très aimé des Sauvages, demeura parmi eux plus de trente ans, mais il ne put en engager aucun à embrasser le christianisme.

Il faut croire que la nouvelle de la découverte des bouches du Mississipi n'avait pas tardé à se répandre, car dès la même année (1699) un navire de guerre anglais parut sur le fleuve et ne se retira que par l'intimation énergique de Bienville ; en même temps des Anglais venus de la Caroline, s'avancèrent jusque chez les Chickasas où ils semèrent les germes de la haîne des Français. Deux autres bâtiments, montés par des huguenots tentèrent, la même année, d'aborder en Louisiane, mais les Espagnols, sur lesquels ils comptaient, ne les secondèrent pas. " L'attention des Anglais avait été attirée sur la Louisiane par une espèce de trahison du père Hennepin qui, en dédiant au roi Guillaume III une nouvelle édition de sa *Description de la Louisiane*, avait invité ce prince protestant à prendre possession du pays et à y faire prêcher l'Evangile aux infidèles. Le roi de France donna ordre d'arrêter ce moine s'il se présentait en Canada [4]. "

Les archives du conseil souverain de Québec portent, à la date du 12 novembre 1682, cette proposition de Mgr. de Laval : " Il est important de ne point donner d'atténité à l'édit qui défend aux huguenots de s'établir en Canada et surtout de ne point les souffrir en Acadie. " Les protestants français, inquiétés dans le royaume, avaient demandé la permission de se rendre en Amérique, promettant d'y vivre en sujets paisibles à l'ombre du drapeau de leur patrie. " Ils furent refusés, et bientôt les dragonnades passèrent sur leurs cantons, terribles pronostics de la révocation de l'édit de Nantes. Madame de Maintenon, calviniste convertie, devenue secrètement l'épouse de Louis XIV, lui suggéra le moyen cruel d'arracher les enfants à leurs parents pour les élever dans la foi catholique, ce qu'elle n'eût

[1] Le fort Adams, situé entre Saint-Francisville et Natchez, est bâti sur la " roche à Davion ", ainsi nommée en mémoire de ce missionnaire, qui y demeura longtemps.

[2] Ils étaient passés aux Illinois, l'hiver de 1698-99, venant du Canada. (Carayon *Premières Missions*, p. 267).

[3] De 1690 à 1699, quatre jésuites s'étaient fixés aux Illinois : le père Hugues Pinet à Cahokias, en 1690 ; le père Jacques-Gabriel Gravier en 1693 au fort Saint-Louis abandonné ; puis les pères Julien Binneteau et Pierre-Gabriel Marest. (Carayon : *Premières Missions*, pp. 263-276 ; Ferland : *Cours d'histoire*, II, 344. Tanguay : *Répertoire*, p. 42 ; Harrisse : *Bibliographie*, p. 349).

[4] Garneau : *Histoire du Canada*, II, 12.

jamais recommandé sans doute si elle eût été mère [1]." A la révocation de l'édit de Nantes (1685) les malheureux protestants, échappés par l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre, se refugièrent en grand nombre dans les colonies anglaises, de la Virginie au Massachusetts, où ils fondèrent des villes. Le roi, sollicité de leur permettre de s'établir sur le Mississipi répondit qu'il ne les avait pas expulsés de son royaume pour leur ouvrir ses colonies. Ce refus a donné lieu à des commentaires de la part des historiens. En ce qui regarde le Canada, nous croyons que la mesure fut sage, d'abord parce qu'elle prévint l'introduction d'un élément religieux étranger à ses habitants, ensuite parce que le voisinage des Anglais eut attiré de ce côté les sympathies des colons protestants du Canada. En ne les admettant pas ici, le roi évitait pour l'avenir le risque de dissensions religieuses et maintenait aux frontières la ligne bien tranchée qui nous séparait des sujets de l'autre couronne. Guillaume III, à la tête de régiments de huguenots français, livrant bataille aux généraux du roi de France n'était pas un spectacle encourageant pour les Canadiens. Il faut songer aussi que les huguenots de France appartenaient aux classes du commerce et de l'industrie ; qu'eussent-ils fait parmi nous ? C'était bien le pays du monde le moins préparé pour eux. Le Canada manquait de cultivateurs ; il ne lui fallait que des hommes de cette classe ; il ne cessait d'en demander ; le roi faisait la sourde oreille — allait-il tout à coup nous envoyer des marchands, des manufacturiers, des agents de change, des teinturiers, des passementiers, tous gens impropres au travail de la terre ! Nous avons, certes ! bien des reproches à adresser à Louis XIV, mais il eut mis le comble à son incurie en nous envoyant une population si peu en rapport avec la situation du Canada, et c'eut été aggraver le crime commis par la révocation de l'édit de Nantes.

Nommé chevalier de Saint-Louis et gouverneur de la Louisiane, d'Iberville forma une colonie presque uniquement composée de Canadiens et se présenta le 7 décembre 1699 devant Biloxi où il installa le sieur Dugué de Boisbrillant, Canadien, en qualité de major. Sauvole gardait le commandement de la Louisiane, ayant Le Moyne de Bienville pour lieutenant. Après une visite aux Natchez [2], d'Iberville laissa Sauvole à Biloxi et repassa en France pour demander des secours et surtout la liberté du commerce, sans laquelle, disait-il, la Louisiane ne se peuplerait pas. Le chevalier de Tonty [3] arriva, sur ces entrefaites, des Illinois avec vingt Canadiens, qui tous restèrent en Louisiane. Toujours infatigable, d'Iberville retourna à Mobile, en 1701, avec son frère, LeMoyne de Sérigny, qui commandait

[1] Garneau : *Histoire du Canada*, I, 268.

[2] D'Iberville voulait fonder en cet endroit une ville, sous le nom de Rosalie, en l'honneur de madame de Pontchartrain, femme du ministre. Ce projet s'exécuta en 1712.

[3] En 1686 Henry de Tonty visita Montréal ; il en repartit le 15 août pour le fort Saint-Louis des Illinois. En 1687 à la guerre dans les cantons iroquois, il commandait une compagnie de Canadiens. Le 16 avril 1689 il était au fort Crèvecœur. En 1692, sept compagnies des troupes ayant été réformées, la sienne fut du nombre. En 1693, il partit du fort Saint-Louis pour le Canada ; se plaignit de n'avoir pas touché sa paie depuis sept ans ; reçut permission d'occuper le fort Saint-Louis avec M. de la Forêt ; tous deux étaient créanciers de La Salle. En 1696, on leur continua le même privilége à condition de ne pas faire la traite du castor. Delietto, parent de Tonty était au fort Saint-Louis. En 1700 Tonty dressa une carte du Mississipi, des Illinois au golfe du Mexique. La même année, il reçut ordre de faire repartir pour le Canada une centaine de Canadiens établis aux Illinois, mais la plupart et Tonty tout le premier étaient déjà passés à la Louisiane. Il arriva aux Bayagoulas le 16 janvier (1700), visita avec d'Iberville, la rivière de la Sablonnière et devint bientôt très utile à la colonie naissante.

l'un de ses trois bâtiments, et construisit un fort en cet endroit. Bienville devenu chef résident par la mort de Sauvole, transporta le personnel et l'outillage de Biloxi à Mobile, qui devint le chef-lieu de la colonie. Juchereau de Saint-Denis, Canadien, qui parlait plusieurs langues sauvages, était le second de Bienville.

Une vingtaine d'Anglais de la province de New-York furent rencontrés en traite aux Illinois vers ce temps. Ils prétendaient que tout le territoire, jusqu'au Mississipi, leur appartenait. Des navires anglais croisaient dans le golfe à la recherche de l'entrée du fleuve.

D'Iberville voulait pour sa colonie des hommes habitués aux travaux des champs, des familles fixées à demeure et groupées en paroisses comme dans le Bas-Canada. Il fit construire des magasins et des casernes sur l'île Dauphine (île au Massacre), étudia le sol du bas Mississipi, se rendit compte des ressources de la contrée, se préoccupa aussi un peu des mines dont tout le monde parlait sans en rien connaître, puis il remit à la voile (1702) épuisé de fatigue et miné par une attaque de fièvre jaune. La guerre venait de recommencer. Il proposa au ministre de détruire les flottes anglaises de Terreneuve et de la Virginie. " Son plan fut agréé, dit M. Garneau, mais lorsque tout fut prêt, le gouvernement employa ailleurs les forces qu'il devait lui donner. D'Iberville conçut un second projet qu'il se préparait à exécuter avec trois vaisseaux de guerre, lorsqu'il retomba malade. A peine rétabli, il offrit au cabinet de Versailles d'aller surprendre la Barbade et d'autres îles occidentales et d'enlever les convois des Anglais dans les mers de l'Amérique. Le gouvernement, liant ce projet à une entreprise qui avaient été proposée par le chef d'escadre Ducasse contre la Jamaïque, accorda ce que demandait d'Iberville. Celui-ci parut dans les Antilles en 1706, mais les Anglais ayant appris son dessein, s'étaient mis sur leurs gardes et il ne put rien entreprendre contre la Barbade. Il se rejetta sur l'île de Nevis qu'il enleva ; il y prit trente navires, les uns armés en guerre, les autres chargés de marchandises et fit prisonnier le gouverneur et tous les habitants, y compris plus de sept mille nègres ; la perte des Anglais fut immense. Cette conquête répandit de grandes richesses dans la Martinique, où d'Iberville alla déposer les trophées et le butin. Il remit presque aussitôt à la voile pour aller attaquer les flottes marchandes de la Virginie et de Terreneuve et les côtes des colonies anglaises, depuis la Caroline jusqu'au Massachusetts, " mais obligé de relâcher à la Havane, il y succomba, le 9 juillet 1706, à une attaque de fièvre jaune. Sa veuve, passée en France après sa mort, épousa le comte de Béthune, lieutenant-général des armées du roi.

Le gouvernement ne perdait pas de vue la Louisiane. En date du 30 janvier 1704, le ministre écrivait à Bienville : " Sa Majesté envoie vingt filles pour être mariées aux Canadiens et autres qui ont commencé à se faire habitants de la Mobile, afin que cette colonie puisse s'établir solidement. Toutes ces filles sont élevées dans la vertu et la piété et savent travailler[1], ce qui les rendra très utiles à cette colonie en montrant aux filles des sauvages ce qu'elles savent faire. Afin qu'il n'en fût point envoyé que d'une vertu connue et

[1] Il y a apparence qu'elles ne connaissaient rien des travaux de la campagne. Trente-six ans auparavant, des filles de cette classe, bien que d'une bonne conduite et industrieuses, avaient eu de la peine à se placer dans le Bas-Canada.

sans reproche, Sa Majesté a chargé l'évêque[1] de Québec de les tirer des endroits qui ne peuvent être soupçonnés d'aucune débauche. Vous aurez soin de les établir le mieux que vous pourrez et de les marier à des hommes capables de les faire subsister avec quelque sorte de commodité. " Cette lettre, dit M. Charles Gayarré, historien de la Louisiane, démontre combien est mal fondée l'impression générale qui admettait comme chose prouvée que dans la première période de la colonisation le gouvernement n'envoyait à la Louisiane que des filles perdues[2], sorties des lieux de prostitution et de tous les receptacles du vice. Il ajoute : " L'année 1705 fut malheureuse pour les colons. S'il leur arriva de France, dans un vaisseau de cinquante canons, commandé par Decoudray, un surcroît de garnison de soixante-quinze soldats, vingt-trois filles, cinq prêtres, deux sœurs grises, qui devaient être chargées du soin de l'hôpital, et une grande quantité de vivres et de munitions de toute espèce, ils n'en eurent pas moins à souffrir des attaques des Indiens qui leur tuèrent quelque monde, et d'une cruelle épidémie[3] qui leur enleva trente-cinq personnes, ce qui était une perte considérable, vu leur petit nombre. Ils eurent aussi la douleur d'apprendre que les établissements français sur le Ouabache avaient été entièrement détruits par les Indiens. alliés des Anglais[4]. L'année 1706 ne commença pas sous de meilleurs auspices. Les Indiens, surtout les Chactas et les Chickassas, se battaient entre eux avec fureur. Les Français étaient souvent impliqués dans les querelles que faisaient naître les haînes héréditaires des sauvages et perdaient quelques-uns des leurs dans les escarmouches qui avaient lieu lorsqu'on s'y attendait le moins. La disette même se fit sentir et Bienville écrivit à ce sujet au ministre : " Les Espagnols n'ont pu nous aider que de blé d'Inde. Les hommes qui sont à la Louisiane s'accoutument à en manger, mais les femmes qui sont pour la plupart parisiennes, en mangent avec peine. Ce qui les fait beaucoup pester contre monseigneur l'évêque de Québec, qui leur avait fait entendre qu'elles seraient dans un pays de promission. Il est venu cinquante hommes[5] du haut du Mississipi avec l'intention de s'établir ici. " Pour comble de malheur les colons, au lieu de s'unir pour résister aux sauvages, et pour combattre la famine qui les menaçait, se querellaient[6] entre eux ; la discorde règnait en souveraine parmi cette poignée d'hommes. M. de La Salle, qui était le commissaire-ordonnateur de la colonie, faisait tout ce qu'il pouvait pour nuire à Bienville, et écrivait au ministre, en date du 7 septembre 1706 : " Iberville, Bienville et Châteaugué[7], les trois frères, sont coupables de

[1] Mgr de Saint-Valier était alors en France. Comme les colons du Mississipi et de la Louisiane sortaient pour la plupart du Canada, on rattachait ces pays au diocèse de Québec, de même qu'autrefois (avant 1659) le Canada relevait de l'évêché de Rouen parce que ses colons étaient en majorité Normands.

[2] Il en est de cette question, en Louisiane, en Acadie et en Canada, comme de celle du métissage : Pour une fille de mœurs douteuses, on implique toutes les filles du pays ; pour un mariage mixte, on ne voit partout que des demi-sangs.

[3] Vers la fin de septembre 1704, plusieurs personnes moururent de la peste, entre autres Henry de Tonty et un officier canadien du nom de Levasseur.

[4] Depuis 1696 au moins, les Anglais se rapprochaient de l'ouest avec plus de rapidité que jamais, et, chose singulière, depuis ce moment le gouvernement de Versailles insistait auprès des Canadiens pour qu'ils se retirassent de ces contrées.

[5] Evidemment des Canadiens. A cette époque les coureurs de bois, et tous ceux qui abandonnaient le Bas-Canada pour aller vivre au delà des lacs, étaient plus nombreux que jamais.

[6] La division était entre Français et Canadiens.

[7] Antoine LeMoyne de Châteauguay qui, vers 1720, fut gouverneur de Cayenne.

toute espèce de méfaits, et sont des voleurs et des fripons qui dilapident les effets de Sa Majesté. "

Le père Gravier, jésuite, s'était décidé à prendre fait et cause pour Bienville, qu'il défendit auprès du ministre par une lettre du 27 février. Dédaignant toutes ces cabales, Bienville ne paraissait en avoir aucun souci observe M. Gayarré, et, rendant compte au ministre de l'état de la colonie, par une dépêche en date du 20 février, il passa sous silence toutes ces intrigues, à l'exception de l'opposition qui lui était fait par M. de La Salle : " Je prends la liberté, monseigneur, de rendre compte à Votre Grandeur de l'état où se trouve à présent la colonie. Nous manquons de vivres, et pourtant il en faut, non-seulement pour ma garnison, mais encore pour les habitants qui n'ont pas encore fait d'habitations assez grandes pour subsister d'eux-même. Ils me représentent souvent leurs peines de n'avoir ni nègres ni bœufs pour apprêter leurs terres ; que ce pays est très malsain, et qu'ils se trouvent malades dans des temps où ils devraient faire leurs semences. Je leur assure que Votre Grandeur les secourra, et que la guerre seule leur cause tout le mal qu'ils souffrent. L'espérance d'un avenir plus heureux les console. Ce qui est certain c'est que le retardement des vaisseaux destinés pour la Louisiane réduit cette colonie à des extrémités fâcheuses, auxquelles on ne peut remédier que par des dépenses considérables au roi. Le fort que je m'étais proposé de faire aux Chickassas [1], pour m'attacher cette nation, la plus aguerrie de toutes, sera plus longtemps à établir que je ne croyais, et par insuffisance de monde, et par disette de marchandises pour concilier les villages, de manière à assurer la protection du fort. Il est d'une indispensable nécessité de faire des présents aux sauvages, qui sont journellement tentés par les Anglais. Ils nous préfèrent, mais l'intérêt est un mobile si puissant, qu'à la fin ils nous échapperont. J'apprends la mort de M. de Saint-Côme [2], missionnaire des Natchez, qui a été tué en descendant le Mississippi, avec trois Français, par des sauvages de la nation de Tchoumachas établie au sud du Mississippi, à deux journées dans les terres. Cette nation avait déjà tué quatre Français, coureurs de bois, il y a douze ans. On ne se méfiait aucunement d'eux. Tous les sauvages de ce pays sont traîtres. Voilà déjà bien des assassinats, et il y a lieu d'appréhender qu'ils n'en fassent davantage, par le peu d'appréhension qu'ils ont des Français. Ils en ont une si petite idée, que dernièrement les chefs des Chickassas et des Chactas me demandaient, d'un très grand sérieux, s'il y avait bien autant de monde en France qu'ici. Je voulus leur faire concevoir par de fortes comparaisons ce qui en était. Il me fut impossible de le leur faire croire, quoique j'entende parfaitement leur langue. Ils me donnaient pour raison que s'il y avait effectivement autant de monde que je le disais, il en viendrait ici venger la mort des Français, ou bien vous n'avez pas de naturel, me disaient-ils ; il y a six ans que vous êtes ici... au lieu d'augmenter, vous diminuez. Les bons hommes meurent, et il ne vient que des enfants à leur place. Ils ont en effet raison. Des soldats que nous avons, les trois quarts sont trop jeunes et incapables de soutenir les guerres de ce pays

[1] Ces sauvages jouèrent en Louisiane le rôle des Iroquois en Canada, se montrant plus hostiles aux Français qu'aux Anglais.

[2] Jean-François Buisson ou Bisson de Saint-Côme, Canadien. Il s'était rendu à la Louisiane, en 1703, avec trois hommes.

ici. Je vous avoue, monseigneur, que je ne sais ce que serait devenue cette colonie, si j'eusse congédié les Canadiens, comme M. Bégon, intendant de Rochefort, me le mandait. Je pourrais le faire, si j'avais cent cinquante bons soldats. Les Canadiens sont des hommes propres à tout, sur lesquels on peut compter ; au lieu que les soldats et matelots qu'on est obligé d'envoyer à la mer désertent à la première terre espagnole, et on se trouve obligé d'en engager à des prix exorbitants pour ramener les bâtiments. Nous n'avons que quarante-cinq soldats maintenant, de cent que nous devrions avoir dans les deux compagnies que le roi entretient dans ce pays-ci. Il faudrait envoyer des hommes plus forts et moins enfants."

A cet état de choses le ministre opposa comme remède (1708) un commissaire, M. Diron d'Artaguette, dont la charge, moitié civile et moitié militaire, correspondait à peu près à celle des intendants du Canada. Malheureusement, d'Iberville n'était plus, et son pareil ne devait pas se retrouver.

" Louis XIV, dit M. Rameau, méprisait les opérations lentes et d'apparence mesquine, tandis que les mirages de la grandeur l'ébouissaient trop aisément ; avec l'argent qui fut dépensé presque sans fruit pour la Lousiane, de 1683 à 1706, il eût été facile de pousser le peuplement du Canada et de l'Acadie, de manière à compter trente mille âmes dans le premier pays, et trois ou quatre mille dans le second ; en accroissant en même temps le chiffre des garnisons, non-seulement toutes les colonies anglaises eussent été tenues en échec, mais peut-être en eût-on conquis une portion. Quant à la Louisiane, on l'eût ensuite occupée en son temps et par surcroit, puisque la France eût alors dominé sans conteste tout le nord de l'Amérique ! Mais c'est en vain que les réclamations les plus pressantes et les mieux fondées étaient adressées à la cour à ce sujet : " Lorsque je compare la fin des guerres de l'Europe depuis cinquante ans, et les progrès que dans dix ans l'on peut faire ici, non-seulement mon devoir m'oblige, mais il me presse d'en parler hardiment !... La France peut en dix ans et à moins de frais s'assurer en Amérique plus de puissance réelle que ne sauraient lui en procurer toutes ses guerres d'Europe. " Ainsi écrivait en 1663 M. d'Avaugour, gouverneur du Canada. Ne semble-t-il pas que cet honnête homme ait eu alors une vision de l'avenir !

" M. de Callières, MM. de Frontenac et d'Iberville, ajoute M. Garneau, demandèrent successivement et inutilement pour le Canada des renforts bien médiocres, qui à cette époque eussent assuré pour toujours la suprématie de la France en Amérique ; d'Iberville, qui avait fait ses preuves, sollicitait la plus faible assistance pour conquérir New-York. On préféra dépenser cinq fois davantage et lui donner le commandement de l'expédition de la Louisiane."

Personne n'a étudié l'histoire de cette dernière contrée avec le talent de M. Charles Gayarré, lequel descend par sa mère d'une famille canadienne, les Boucher de Grand Pré, établie en Louisiane avec Bienville. Nous lui laissons de nouveau la parole : " Le 25 février 1708, M. de Bienville ayant appris que M. de Muys[1], qui venait pour le remplacer, était mort

[1] Nicolas Daneaux de Muy, capitaine aux troupes dites de la marine ; marié deux fois : à Marguerite Boucher et à Catherine d'Ailleboust, Canadiennes. (Voir le présent ouvrage, p. 119).

à la Havane, écrivit au ministre pour lui donner connaissance de cet événement. M. Diron d'Artaguette, que l'on avait adjoint comme commissaire-ordonnateur à M. de Muys, en remplacement de M. de La Salle, destitué, avait été plus heureux que son compagnon de voyage et était arrivé sain et sauf à la Louisiane. M. de Bienville, étant officiellement informé qu'il avait été porté plusieurs plaintes contre lui et que M. de Muys avait eu l'ordre d'en prendre connaissance, pria M. d'Artaguette, vu la mort de M. de Muys, de s'informer auprès des habitants des faits qui avaient été avancés contre lui et qu'il assurait être faux, attendu qu'il n'avait jamais eu d'autre but que de servir fidèlement Sa Majesté. M. de Bienville, dans la lettre qu'il adresse au ministre, en date du 25 février, pour lui annoncer la demande qu'il à faite à M. d'Artaguette, termine en disant, non sans quelque amertume : " qu'il n'a pu savoir du sieur d'Artaguette la nature des plaintes portées contre lui, le sieur d'Artaguette lui ayant répondu qu'il avait ordre du gouvernement de ne les point communiquer; et que par conséquent, lui, Bienville, se trouve dans la dure nécessité de ne pouvoir se justifier. " Bienville avait certainement raison de se plaindre de cette manière ténébreuse et inquisitoriale de procéder contre lui, laquelle était si contraire aux principes les plus vulgaires de justice et d'équité. Mais le rapport de d'Artaguette, fait le 26 février, fut loin de lui être défavorable. Ce rapport annoncait au ministre que toutes les accusations portées contre Bienville étaient de misérables calomnies. Le major Boisbriant y joignit une attestation confirmant les conclusions de d'Artaguette. Mais M. de Lasalle, qui avait été destitué en même temps que Bienville, ne se tint pas pour battu, et, renouvelant ses accusations, affirma que d'Artaguette ne devait pas être cru concernant M. de Bienville, attendu qu'il s'entendait avec lui et que l'un ne valait pas mieux que l'autre. Non content d'attaquer avec violence Bienville et d'Artaguette, c'est-à-dire l'accusé et le juge d'enquête, il dénonça au ministre le chirurgien de la colonie, nommé Barrot, et le flétrit des titres d'ignorant et de voleur qui vend à son profit les remèdes du roi. La colonie pendant que ses chefs luttaient ainsi de haine et d'hostilité, ne pouvait guère prospérer. Voici quel en était l'état, en août 1708, d'après l'exposé suivant, envoyé en France par l'ex-commissaire-ordonnateur, M. de La Salle : — Garnison : 14 officiers-majors, compris un garde-marine servant de commandant ; 76 soldats, compris quatre officiers-soldats ; 13 matelots, compris quatre officiers-mariniers ; 2 Canadiens, servant de commis dans les magasins par les ordres de M. de Bienville, commandant ; 1 maître valet aux magasins ; 3 prêtres, compris un curé ; 6 ouvriers ; 1 Canadien, servant d'interprète ; 6 mousses, tant pour apprendre les langues sauvages que pour servir en mer et à terre les ouvriers. Total, 122. — Habitants : 24 habitants, qui n'ont aucunes concessions de terre assurées, ce qui empêche la plupart d'ouvrir des habitations ; 28 femmes, 25 enfants ; 80 esclaves, tant sauvages que sauvagesses, de différentes nations. Total, 157. Total général 279 — dont six malades. Plus, 60 Canadiens errants, qui sont dans les villages sauvages situés le long du fleuve du Mississipi, sans permission d'aucun gouverneur et qui détruisent, par leur mauvaise vie libertine avec les sauvagesses, tout ce que messieurs des Missions-Étrangères et autres leur enseignent sur les mystères de la religion. — Bestiaux : 50

vaches à lait, 40 veaux, 4 taureaux, 8 bœufs, dont 4 appartenant au roi. 1400 cochons et truies, 2000 poules ou environ."

"On verra que la colonie avait fait quelques progrès, si l'on consulte une autre note officielle sur l'état de la colonie, datée du 30 avril 1704, antérieure de quatre ans à la précédente. Elle est ainsi conçue : 180 hommes portant les armes ; 2 familles françaises, qui n'ont que 3 petites filles et 7 jeunes garçons de 1 à 10 ans ; 6 jeunes sauvages, esclaves, de 15 à 20 ans ; un peu de terre défrichée aux environs du fort Louis ; 80 maisons de bois à un étage couvertes en lataniers et en paille ; 9 bœufs, dont 5 appartenant au roi ; 14 vaches ; 4 taureaux, dont 1 au roi ; 6 veaux ; 100 cochons ; 3 cabris ; 400 poules."

"Il est à remarquer qu'au moment où M. de La Salle représente, en 1708, les colons de la Louisiane, au nombre de 279 personnes, comme propriétaires de 1400 cochons et truies, 2000 poules, et une centaine de bêtes à cornes, M. de Bienville informait son gouvernement que les habitants mouraient de faim, et qu'ils étaient presque tous nus, parce qu'on ne recevait pas de marchandises de France. Il est difficile de découvrir la vérité au travers de toutes ces versions contradictoires, mais ce qui paraîtra toujours inexplicable, à quiconque connaît la la facilité avec laquelle on pouvait ensemencer le sol de la colonie, et les prodigieuses ressources que devait offrir le pays en fait de chasse et de pêche, c'est que près de trois cents habitants européens, avec tout le savoir-faire qu'ils avaient dû apporter de ce foyer de haute civilisation qu'ils venaient de laisser, avec toutes les ressources dont les avait pourvus et dont les pourvoyait encore le gouvernement qui les avait envoyés, ne pouvaient subsister à la Louisiane, et étaient tellement dépendants, pour leur nourriture, de Saint-Domingue, des autres îles voisines et de France, que leur gouverneur était réduit à écrire que la colonie, après huit ans d'existence, était dans un si grand état de détresse, que les habitants mouraient de faim ! Pour que ce tableau ne fut pas exagéré, il aurait fallu que les colons eussent été inférieurs aux sauvages en intelligence et en industrie. La vérité est qu'ils n'étaient nullement venus dans l'intention de cultiver la terre, mais dans l'espoir de s'enrichir subitement par la découverte de mines précieuses et par la pêche des perles. Ils s'étaient habitués à l'idée que, pendant qu'ils se livreraient à ces recherches, qui flattaient leur imagination, leur paresse et leur cupidité, le gouvernement fournirait à tous leurs besoins. De là leur obstination à ne pas se suffire à eux-mêmes, et les disettes continuelles qui étaient la conséquence d'une pareille incurie.

"Bienville qui, depuis la mort de M. de Muys, et malgré sa destitution, gouvernait la colonie par intérim, avait trop de sens et de capacité pour ne pas voir qu'elle ne pouvait prospérer tant qu'on ne se livrerait pas à la culture des terres. Mais les blancs qu'il avait sous ses ordres ne voulaient pas travailler, et les sauvages que l'on avait cherché à réduire en esclavage n'était guère d'aucune utilité. On ne pouvait leur persuader de prendre des habitudes de travail ; à la moindre apparence de coercition, ils s'enfuyaient dans les bois. Aussi, afin d'y obvier, Bienville, dans une dépêche adressée au ministre, en date du 12 octobre (1708), proposait d'échanger des sauvages pour des noirs avec les habitants des îles.

" On donnera, disait-il, trois sauvages pour deux nègres. Les sauvages, dans les îles, ne pourraient pas fuir, étant dépaysés, et les noirs ne pourraient aller marrons à la Louisiane, parce que les sauvages les tueraient." Il ajoutait : " J'ai ordonné de veiller sur plusieurs habitants de la Rochelle qui sont dans le dessein de sortir du pays. Ce sont des gens qui ont amassé du bien en tenant cabaret. Par conséquent, il serait, ce me semble, juste de les obliger à rester." La logique de ce raisonnement est plus que contestable, et cet acte de despotisme ne pouvait avoir que de fâcheuses conséquences pour la colonie. Ce n'était guère le moyen d'attirer des colons, que de proclamer au monde que la Louisiane était une prison, dont les portes se fermaient sur tous ceux pui y entraient et ne s'ouvraient que difficilement pour ceux qui voulaient en sortir. La demande faite par Bienville au sujet de l'échange des sauvages pour des nègres fut soumise à M. Robert, un des chefs de bureau du ministre de la marine, lequel répondit par cette note, en date du 26 novembre : " J'ai examiné la proposition de M. de Bienville, appuyée par M. d'Artaguette, de faciliter aux habitants des îles les moyens d'échanger des nègres contre des sauvages. Cet échange ne peut se faire. Les habitants des îles qui ont de bons nègres les gardent. Le seul moyen d'avoir des nègres, dont le service est en effet fort utile, est de les faire venir de la côte de Guinée ou de les acheter de ceux qui les y vont chercher." Le sieur de La Salle, depuis sa destitution, n'en-était pas moins resté dans la colonie ; bien qu'il ne fut plus revêtu d'aucun caractère officiel, il ne s'en occupait pas moins des affaires de la colonie, et ne se faisait pas faute d'envoyer dépêche sur dépêche au ministre. Dans celle du 12 mai, il demande qu'il soit envoyé trente filles, pour empêcher par des mariages les désordres et les débauches qui se commettent avec les sauvagesses. " Cela, dit-il, retiendrait un nombre de voyageurs qui ne s'amusent guère qu'à aller chercher des esclaves chez tous les sauvages de la Louisiane qui, par cette raison, sont animés contre nous ; outre que plusieurs de ces libertins se font assommer, ce dont on ne peut tirer vengeance, ce qui fait mépriser la nation par ces sauvages. Le nommé La Barre, Canadien, vient d'être assassiné par deux sauvages et une sauvagesse qu'il amenait pour vendre. Il faudrait des nègres."

" L'année 1710 arriva, sans apporter aucune modification à l'état de détresse dans lequel végétait la colonie, car Bienville fut forcé d'annoncer au gouvernement la mauvaise nouvelle : " qu'il était dans une si extrême pénurie de vivres, qu'il avait été obligé de donner la plus grande partie de ses hommes à nourrir aux sauvages." Le gouvernement français, croyant sans doute que la non prospérité de la colonie tenait à la mauvaise administration du gouverneur, nomma pour le remplacer, en date du 5 mai 1710, M. de Lamothe-Cadillac, qui fut chargé, concurremment avec M. d'Artaguette, d'examiner les comptes de M. de La Salle, et les plaintes contre M. de Bienville. On ne pouvait guère faire un choix moins judicieux, comme on le verra par la suite." [1]

La guerre qui sévissait toujours en Europe permettait aux corsaires d'attaquer les

[1] Sur Lamothe-Cadillac, voir *Revue Canadienne* de 1882, p. 680 ; 1883, p. 14, 456.

bâtiments marchands et d'opérer des descentes sur les côtes. Ces maux s'ajoutèrent à ceux dont souffrait la Louisiane. En 1711, l'île Dauphine fut ravagée. L'année suivante, d'Artaguette passa en France et soumit le rapport que voici : " Les soldats désertent aux Anglais de la Caroline. Ils auraient déserté chez les sauvages, si ceux-ci n'avaient eu ordre de les arrêter et de nous les conduire. Les habitants languissent. Ils sont en petit nombre, et ne peuvent rien entreprendre de considérable. D'ailleurs, leurs femmes les ruinent par le luxe. Ils sont naturellement paresseux. Ils n'ont fui le Canada que pour le libertinage et l'oisiveté. Il s'y trouve vingt-huit familles. De celles qui s'attachent à l'agriculture des terres, il n'y en a que dix ou douze. Le reste sont des marchands, des cabaretiers ou des ouvriers. Il est nécessaire d'envoyer des filles et des laboureurs. Je suis persuadé que, lorsqu'on enverra dans le pays des gens qui se connaissent en minéraux on trouvera facilement des mines. "

C'est en effet cette découverte de riches minéraux qui préoccupait tous les esprits, et qui faisait que treize ans après la fondation de la colonie, on n'y comptait encore que dix ou douze personnes qui songeassent à ensemencer la terre.

CHAPITRE III

1684–1720

Commerce du Canada avec la France. — Marchands détailleurs. — Le golfe Saint Laurent. — La foire de Montréal. — Marchands de Montréal et de Québec. — La traite de l'Ouest. — Congés de traite. — Pêcheries de morue. — Les Anglais commercent dans l'Ouest. — Politique des Iroquois. — La traite ruine les Habitants. — La pêche de l'Acadie profite aux Anglais. — Commerce du Canada avec les Antilles. — Réveil de l'industrie.

HISTORIQUEMENT parlant, le Canada français doit à la France le prestige de son nom, mais en dernière analyse cette colonie est la fille de ses propres œuvres. Toujours combattue par la mère-patrie, elle eut assez de courage et d'initiative pour se créer une place au soleil ; cette fille énergique ne s'est jamais laissée abattre par l'indifférence des siens ou les coups de l'adversité. Son histoire est un enseignement perpétuel de dévouement aux idées nationales et de fierté contre toute oppression, que celle-ci vienne de l'intérieur ou du dehors. Les maux dont elle a souffert ne lui ont jamais arraché une plainte. Elle se redresse plus volontiers qu'elle ne se courbe, et même lorsque le sort des armes lui a été contraire rien dans son tempérament n'a fléchi.

Après les guerres, c'est le commerce qui nous a causé le plus de mal. Voyons un peu ce qu'il était au temps de Louis XIV : " Les vaisseaux qui partent de France pour ce pays-là, écrivait la Hontan (1684), ne payent aucun droit de sortie pour la cargaison, non plus que d'entrée lorsqu'ils arrivent à Québec, à la réserve du tabac de Brézil, qui paie cinq sols par livre, c'est-à-dire qu'un rouleau de quatre cents livres pesant doit cent francs d'entrée au bureau des fermiers[1] Les autres marchandises ne paient rien. La plupart des vaisseaux qui vont, chargés, en Canada s'en retournent à vide à la Rochelle ou ailleurs. Quelques-uns

[1] Ces fermiers étaient des commerçants qui versaient au roi une somme annuelle pour avoir en main le commerce du Canada.

chargent des pois lorsqu'ils sont à bon marché dans la colonie ; d'autres prennent des planches et des madriers. Il y en a qui vont charger du charbon de terre à l'île du Cap-Breton pour le porter ensuite aux îles de la Martinique et de la Guadeloupe, où il s'en consume beaucoup aux raffineries des sucres. Mais ceux qui sont recommandés aux principaux marchands du pays ou qui leur appartiennent, trouvent un bon fret de pelleteries, sur quoi ils profitent beaucoup. J'ai vu quelques navires, lesquels après avoir déchargé leurs marchandises à Québec, allaient à Plaisance (Terreneuve) charger des morues qu'on y achetait argent comptant. Il y a quelquefois à gagner, mais le plus souvent à perdre. Le sieur Samuel Bernon, de la Rochelle, est celui qui fait le plus grand commerce de ce pays-là. Il a des magasins à Québec d'où les marchands des autres villes tirent les marchandises qui leur conviennent. Ce n'est pas qu'il n'y ait des marchands assez riches et qui équipent en leur propre des vaisseaux qui vont et viennent de Canada en France. Ceux-ci ont leurs correspondants à la Rochelle qui envoient et reçoivent tous les ans les cargaisons de ces navires. Il n'y a d'autres différence entre les corsaires qui courent les mers, et les marchands de Canada, si ce n'est que les premiers s'enrichissent quelquefois tout d'un coup par une bonne prise, et que les derniers ne font leur fortune[1] qu'en cinq ou six ans de commerce sans exposer leurs vies. J'ai connu vingt petits merciers qui n'avaient que mille écus de capital, lorsque j'arrivai à Québec en 1683, qui, lorsque j'en suis parti, [2] avaient profité de plus de douze mille écus. Il est sûr qu'ils gagnent cinquante pour cent sur toutes les marchandises en général, soit qu'ils les achètent à l'arrivée des vaisseaux ou qu'ils les fassent venir de France par commission, et il y a certaines galanteries, comme des rubans, des dentelles, des dorures, des tabatières, des montres, et mille autres bijoux ou quincailleries sur lesquelles ils profitent jusqu'à cent ou cent cinquante pour cent, tous frais faits. La barrique de vin de Bordeaux, contenant deux cent cinquante bouteilles, y vaut en temps de paix quarante[3] livres, monnaie de France, ou environ, et soixante en temps de guerre ; celle d'eau-de-vie de Nantes ou de Bayonne quatre-vingts ou cent livres. La bouteille de vin dans les cabarets vaut six sols de France, et celle d'eau-de-vie vingt sols. A l'égard des marchandises sèches [4], elles valent tantôt plus, tantôt moins. Le tabac de Brézil vaut quarante sols la livre en détail, et trente-cinq en gros, et le sucre vingt sols pour le moins, et quelquefois vingt-cinq ou trente. Les premiers vaisseaux partent ordinairement de France à la fin d'avril ou au commencement de mai ; mais il me semble qu'ils feraient des traversées une fois plus courtes s'ils partaient à la mi-mars et qu'ils rangeassent ensuite les îles des Açores du côté du nord. car les vents du sud et du sud-est règnent ordinairement en ces parages depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de mai. J'en ai parlé souvent aux meilleurs pilotes, mais ils disent que la crainte de certains rochers ne permet pas qu'on suive cette route. Cependant

[1] Les habitants et les sauvages étaient la source de ces fortunes.

[2] La Hontan visita le Mississipi en 1689. Durant son séjour dans la région des lacs (1687) il avait été fait lieutenant réformé. En 1693 il fut nommé garde-magasin, puis lieutenant de roi à Plaisance, poste qu'il occupa jusqu'en 1695.

[3] Avec quarante livres on achetait ce qui, de notre temps, se paie trente-cinq ou quarante piastres.

[4] On a appelé longtemps " rouenneries " les articles de cette classe, parce qu'ils nous venaient de Rouen. Les mots " marchandise sèches " sont en usage depuis quatre siècles. Les Anglais les ont traduits par *Dry Goods*.

GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par WILSON & CIE., 89 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Après nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale ; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles ; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour répandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres ; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

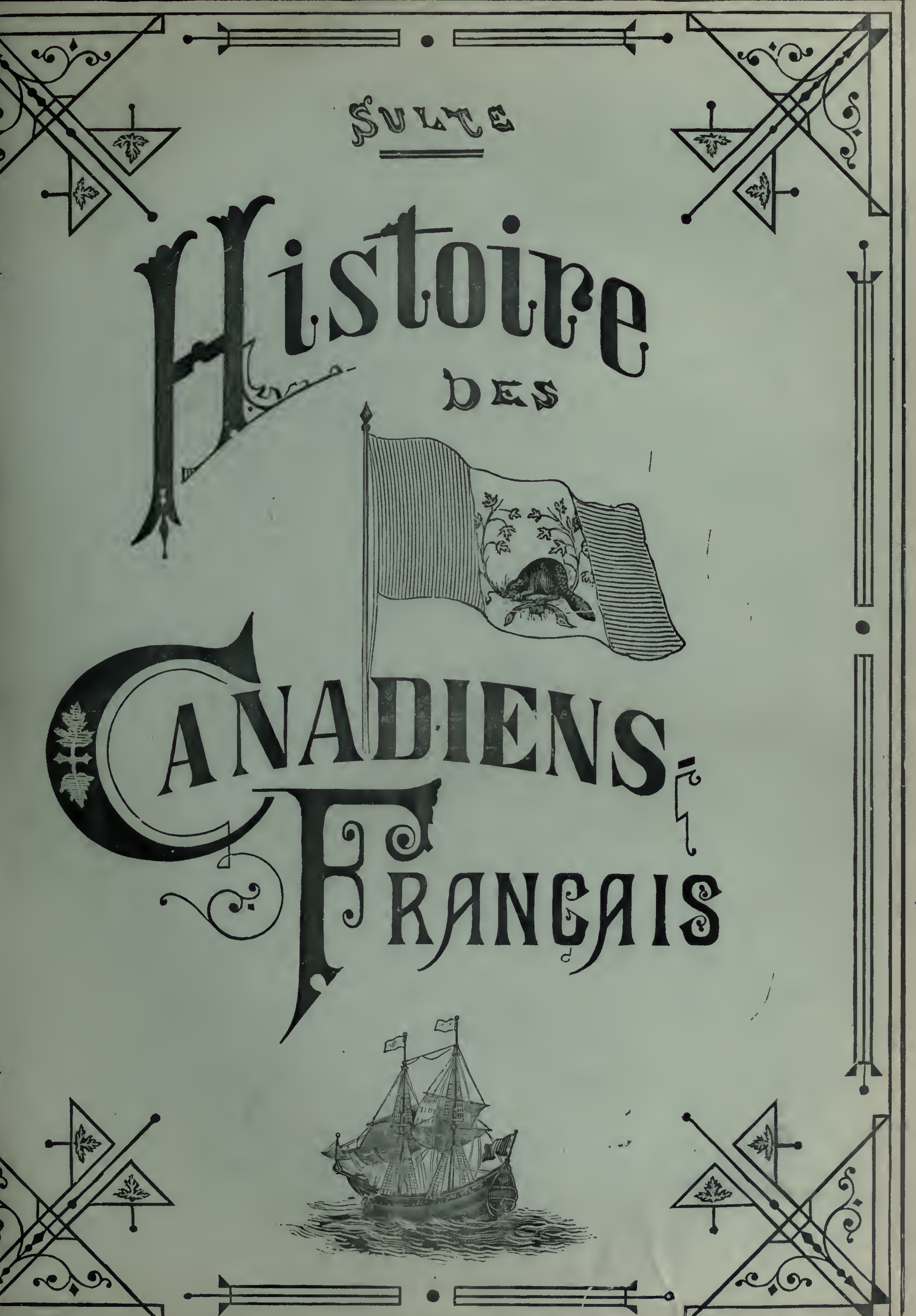
Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

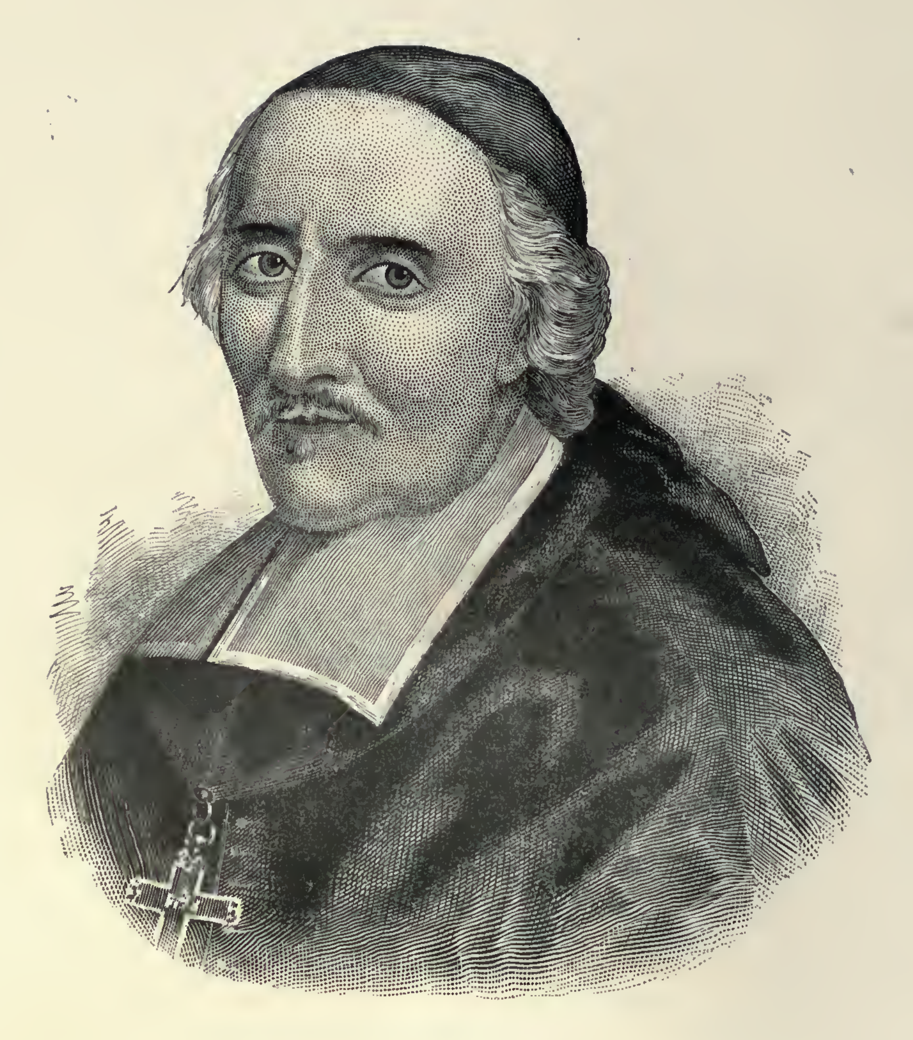
Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

WILSON & CIE.


SULTE
Histoire
des
Canadiens
Français



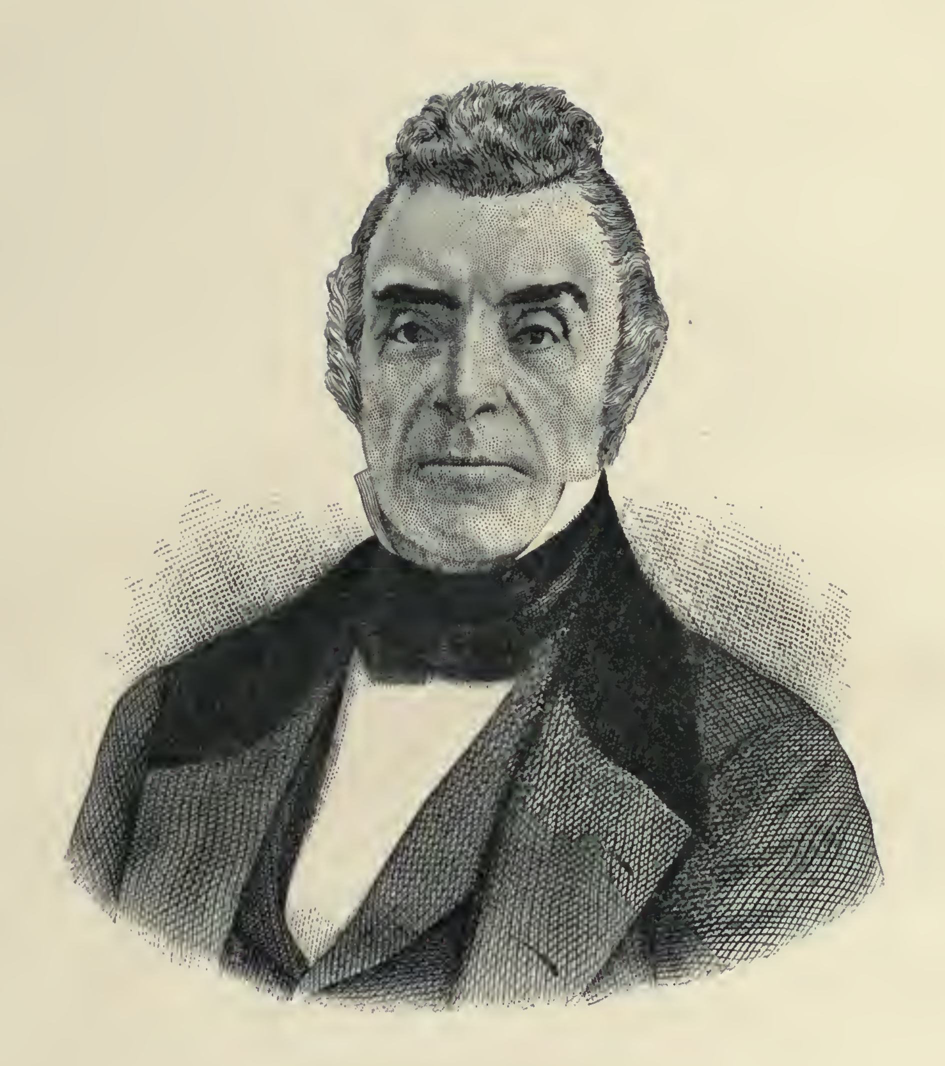
François de Montmorency—Laval

1er Evêque de Quebec.



CHAS. P. F. BAILLAIRGÉ

Chevalier M. S.



WOLFRED NELSON, M.D.

Commandant en Chef à St. Denis, le 23' Nov. 1837.

ces prétendus rochers ne paraissent que sur les cartes[1]. J'ai lu quelques descriptions des ports, des rades et des côtes de ces îles et des mers circonvoisines, faites par des Portugais qui ne font aucune mention des écueils qu'on remarque sur toutes ces cartes ; au contraire, ils disent que les côtes de ces îles sont fort saines, et qu'à plus de vingt lieues au large on n'a jamais eu connaissance de ces rochers imaginaires. Dès que les vaisseaux de France sont arrivés[2] à Québec, les marchands de cette ville qui ont leur commis dans les autres villes, font charger leurs barques de marchandises pour les y transporter. Ceux qui sont pour leur propre compte aux Trois-Rivières ou à Montréal descendent eux-mêmes à Québec pour y faire leur emplette, ensuite ils frètent des barques pour transporter ces effets chez eux. S'ils font les paiements en pelleteries[3], ils ont meilleur marché de ce qu'ils achètent que s'ils payaient en argent ou en lettres de change, parce que le vendeur fait un profit considérable sur les peaux à son retour en France. Or, il faut remarquer que toutes ces peaux leur viennent des habitants ou des sauvages, sur lesquelles ils gagnent considérablement. Par exemple, qu'un habitant des environs de Québec porte une douzaine de martres, cinq ou six renards, et autant de chats sauvages à vendre chez un marchand, pour avoir du drap, de la toile, des armes, des ammunitions, en échange de ces peaux, voilà un double profit pour le marchand : l'un parce qu'il ne paie ces peaux que la moitié de ce qu'il les vend ensuite en gros aux commis des vaisseaux de la Rochelle ; l'autre par l'évaluation exhorbitante des marchandises qu'il donne en paiement à ce pauvre habitant. Après cela faut-il s'étonner que la profession de ces négociants soit meilleure que tant d'autres qu'on voit dans le monde ? "

Le 28 juin 1685, il écrit de Montréal : " Je vis débarquer presque en même temps vingt-cinq ou trente canots de coureurs de bois, chargés de castors, venant des grands lacs. La charge de chacun était de quarante paquets. Chaque paquet pesait cinquante livres, et valait cinquante écus au bureau des fermiers. Ils étaient suivis de cinquante canots, Outaouas[4] et Hurons, qui descendent presque tous les ans à la colonie pour y faire emplette, ce qu'ils font à meilleur marché qu'en leur propre pays de Michillimakinac, situé sur le rivage du lac des Hurons, à l'embouchure de celui des Illinois. Vous ne serez pas fâché d'apprendre le détail de cette espèce de foire sauvage à Montréal. Ces marchands se campent à cinq ou six cents pas de la ville. Le jour de leur arrivée se passe tant à ranger leurs canots et débarquer leurs marchandises qu'à dresser leurs tentes, lesquelles sont faites d'écorce de bouleau. Le lende-

[1] Le capitaine de Voutron, commandant le *Saint-François*, écrivait de la Rochelle, en 1716 : " J'ai été sept fois en Canada, et quoique je m'en sois bien tiré, j'ose assurer que le plus favorable de ces voyages m'a donné plus de cheveux blancs que tous ceux que j'ai fait ailleurs. Dans tous les endroits où l'on navigue ordinairement, on ne souffre point et l'on ne risque pas comme en Canada. C'est un tourment continuel de corps et d'esprit. J'y ai profité de l'avantage de connaître que le plus habile ne doit pas compter sur la science.—Margry : *Les Navigations Françaises*, p. 324.

[2] Le moment des achats à bon marché était celui de l'arrivée des vaisseaux de France, une fois l'an. Les Canadiens prirent de bonne heure la coutume de se pourvoir de linge et d'étoffes en ces occasions, afin de n'en pas manquer durant les mois à venir. De là ces armoires, remplies jusqu'au faîte, de toiles, de lainages, de fil, etc., que les hommes de la génération actuelle ont pu voir dans nos maisons de campagne, quoique le commerce soit ouvert aujourd'hui en toute saison.

[3] Par suite de la rareté de l'argent, il avait été décrété, en 1674, que l'on pourrait offrir en payement de toutes dettes des peaux d'orignal au prix ordinaire.

[4] Jusque vers 1655, le grand commerce des fourrures avait eu lieu aux Trois-Rivières. Les Outaouais commencèrent alors à s'arrêter à Montréal qui devint le principal marché des sauvages de l'Ouest.

main ils font demander au gouverneur-général une audience, qu'il leur accorde le même jour en place publique. Chaque nation fait un corps séparé, mais tous ces cercles étant assis par terre, et chaque sauvage ayant la pipe à la bouche. L'un d'eux, choisi par la troupe comme le plus éloquent, se lève, et s'adressant au gouverneur qui est dans un fauteuil, il lui dit que ses frères sont venus pour visiter, et renouveller en même temps avec lui l'ancienne amitié ; que le principal motif de leur voyage est celui de procurer l'utilité des Français, parmi lesquels il s'en trouve qui, n'ayant ni moyen de trafiquer, ni même assez de force de corps pour transporter des marchandises le long des lacs, ne pourraient faire de profit si les frères ne venaient eux-mêmes trafiquer les castors dans les colonies françaises ; qu'ils savent bien le plaisir qu'ils font aux habitants de Montréal, par rapport au gain que ces mêmes habitants en retirent, que ces peaux étant fort chères en France, et au contraire les marchandises que l'on donne en échange aux sauvages coûtant très peu, ils sont bien aises de marquer leur bonne volonté aux Français, et de leur procurer presque pour rien ce qu'ils recherchent avec tant d'empressement ; que pour avoir le moyen d'en apporter davantage une autre année, ils sont venus prendre en échange des fusils, de la poudre et des balles pour s'en servir à faire des chasses plus abondantes, ou à tourmenter les Iroquois, en cas qu'ils se mettent en devoir d'attaquer les habitations françaises ; et qu'enfin, pour assurer leurs paroles, ils jettent un collier de porcelaine avec une quantité de castors au *Ritchi Okima* ou gouverneur, dont ils demandent la protection, en cas qu'on les vole ou qu'on les maltraite dans la ville. Le harangueur ayant fini, reprend sa place et sa pipe, et se remet tranquillement à fumer. L'interprète explique le compliment du sauvage. Le gouverneur y répond obligeamment, et fait un présent à son tour. Mais vous remarquerez que Son Excellence, avant que de répondre, lorgne bien le don gratuit, et qu'il en fait la règle de ses paroles doucereuses, et de sa libéralité. Le gouverneur ayant congédié les sauvages, ils retournent à leurs tentes où ils achèvent de disposer tout pour l'échange. Le lendemain, ces marchands viennent en ville, suivis de leurs esclaves, qui portent les peaux. Ils s'adressent, autant que cela se peut, aux meilleures bourses, et à ceux des échangeurs qui donnent les pièces d'ammunition et de ménage à plus bas prix. Ce commerce est permis à tous les habitants, et s'étend sur tout, excepté le vin et l'eau-de-vie. Il y a raison très valable pour défendre ce dernier trafic. La plupart des sauvages ayant des castors de reste, après avoir fait leurs autres provisions nécessaires ne demanderaient pas mieux que de troquer ces peaux pour avoir de quoi boire, et cela aurait de funestes suites. Ces boissons fortes, et auxquelles ils ne sont point accoutumés, ayant une fois irrité le palais, ils en prennent si excessivement qu'il leur monte de violents transports au cerveau[1]. Ils égorgent leurs esclaves : ils se querellent, se battent, se mangent le nez, et se tueraient infailliblement si ceux d'entre leurs compatriotes qui sont sobres, et qui détestent ces sortes de breuvages ne les retenaient. Au reste, on ne peut point reprocher à ces marchands sauvages, comme à la plupart de nos négociants chrétiens, qu'ils

[1] Quatre-vingts canots Hurons et Outaouais étant abordés à Lachine pour la traite, en 1690, il s'en suivit une orgie épouvantable parce que l'on avait procuré de la boisson à ces sauvages.

font leur grande divinité de l'or et de l'argent. C'est du feu pour eux que ces métaux si puissants ; ils ne veulent point y toucher, et le capucin le plus austère ne s'en défendrait pas plus scrupuleusement. Ils ont la même indifférence pour les habits. C'est un plaisir de les voir courir de boutique en boutique, l'arc et la flèche à la main, tout-à fait nus... Presque tous les marchands qui sont établis en cette ville ne travaillent que pour ceux de Québec, dont ils sont commissionnaires. Les barques qui transportent ici les marchandises sèches, les vins et les eaux-de-vie sont en très petit nombre, mais elles font plusieurs voyages pendant l'année.. Les habitants de l'île de Montréal et des côtes circonvoisines viennent faire leurs emplettes à la ville deux fois l'an, achetant leurs marchandises cinquante pour cent plus qu'à Québec. Les sauvages d'alentour, établis ou vagabonds, y portent des peaux de castor, d'élan, de caribou, de renard et de martre, en échange de fusils, de poudre, de plomb et autres nécessités de la vie. Toute le monde y trafique avec liberté, et c'est la meilleure profession du monde pour s'enrichir en très peu de temps. Tous les marchands s'entendent à merveille pour vendre leurs effets au même prix, mais les habitants savent bien faire échouer cette machine, car quand ils voient que le complot va trop loin, et que ces messieurs vendent exorbitamment, on rehausse le prix des denrées et des vivres à proportion... Les mêmes sauvages dont je vous ai parlé dans ma dernière, ont rencontré des Iroquois, sur la grande rivière des Outaouas, qui les ont avertis que les Anglais se préparaient à transporter à leurs villages, situés à Michillimakinac[1], de meilleures marchandises et à plus bas prix que celles des Français. Cette nouvelle chagrine également les gentilshommes, les coureurs de bois et les marchands, qui perdraient en ce cas là considérablement. Car il faut que vous sachiez que le Canada ne subsiste[2] que par le grand commerce de pelleteries, dont les trois quarts[3] viennent des peuples qui habitent aux environs des grands lacs. Si ce malheur arrivait, tout le pays en souffrirait, par rapport à la ruine totale de certains congés dont il est à propos de vous donner l'explication. Ces congés sont des permissions par écrit que les gouverneurs-généraux accordent, au nom du roi, aux pauvres gentilshommes et aux vieux officiers chargés d'enfants, afin qu'ils puissent envoyer des marchandises dans ces lacs. Le nombre en est limité à vingt-cinq par année, quoiqu'il y en ait davantage d'accordés, Dieu sait comment. Il est défendu à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et condition qu'elles puissent être, d'y aller ou d'y envoyer, sous peine de la vie, sans ces sortes de permissions[4]. Chaque congé s'étend jusqu'à la charge de deux grands canots de marchandises. Quiconque obtient

[1] En 1686, deux bandes, de trente Hollandais chacune, tentèrent de trafiquer à Michillimakinac. En route LaDurantaye et Tonty les firent prisonniers. (Voir tome V, 94-5, 120-21).

[2] Le Canada subsistait plutôt par son agriculture. Le commerce plus ou moins lucratif des fourrures n'entrait pas en première ligne dans le bien-être des habitants, même en 1685, au temps où le commerce était dans toute sa force.

[3] L'intendant Raudot disait, en 1706, que le castor était ruiné ; que trop de gens avaient fondé des espérances sur ce trafic ; et enfin que le Canada périclitait à cause de cela.

[4] En 1682, nombre de voyageurs et coureurs de bois étant allés furtivement à la traite chez les Outaouais, les marchands privilégiés se plaignirent, et M. Aubert de la Chesnaye obtint de M. de la Barre un ordre adressé aux Iroquois autorisant ceux-ci de piller les canots non munis de passeports. Avant la fin de l'année, deux canots, appartenant à M. de la Chesnaye et à René Le Gardeur de Tilly, sieur de Beauvais, associés, subirent ce mauvais sort parce qu'ils ne portaient point de permission. Ce fut le commencement de la guerre dont nous avons parlé, pages 93-5, 99 et 114 du tome V.

pour lui seul un congé, peut le faire valoir soi-même ou le vendre au plus offrant. Un congé vaut ordinairement six cents écus, et les marchands ont coutume de l'acheter. Ceux qui les obtiennent n'ont aucune peine à trouver des coureurs de bois pour entreprendre les longs voyages qu'ils sont obligés de faire s'ils veulent en retirer des profits considérables. Le terme ordinaire est d'une année et quelquefois plus. Les marchands mettent six hommes dans les deux canots stipulés par ces permis, avec mille écus de marchandises propres pour les sauvages, qui sont taxées et comptées à ces coureurs de bois à quinze pour cent plus qu'elles ne sont vendues argent comptant à la colonie. Cette somme de mille écus rapporte ordinairement au retour du voyage sept cents pour cent de profit, quelquefois plus, quelquefois moins, parce qu'on écorche les sauvages du bel air ; ainsi ces deux canots qui ne portent que pour mille écus de marchandises, trouvent, après avoir fait la traite, assez de castors de ce provenu pour en charger quatre. Or, quatre canots peuvent porter cent soixante paquets de castors, c'est-à-dire quarante chacun, chaque paquet valant cinquante écus ; ce qui fait en tout, au retour du voyage, la somme de huit mille écus. Voici comment on en fait la répartition. Le marchand retire en castors de ces huit mille écus de pelleteries le paiement du congé que j'ai fait monter à six cents écus ; celui des marchandises qui va à mille. Ensuite, sur les six mille quatre cents de surplus, il prend quarante pour cent pour la bomerie [1], ce qui fait encore deux mille cinq cent soixante écus. Après quoi le reste est partagé entre les six coureurs de bois qui n'ont assurément pas volé les six cents écus ou à peu près, qui reste à chacun d'eux, car leur travail est inconcevable. Au reste, vous remarquerez que le marchand gagne, outre cela, vingt-cinq pour cent sur les peaux de castors, en les portant au bureau des fermiers-généraux, où le prix des quatre sortes de castor est fixé, car s'il vendait ces pelleteries à quelqu'autre marchand du pays, argent comptant, il ne serait payé qu'en monnaie courante du pays qui vaut moins que les lettres de change du directeur de ce bureau pour la Rochelle ou pour Paris où elles sont payées en livres de France qui valent vingt sols ; au lieu que la livre de Canada n'en vaut que quinze. Il faut que vous preniez garde que c'est seulement sur les castors où l'on profite de vingt-cinq pour cent, qu'on appelle ici de bénéfice ; car si l'on compte à quelque marchand de Québec quatre cents livres de Canada en argent, et qu'on porte le lettre de change en France, son correspondant n'en payera que trois cents de France, ce qui est la même valeur... Comme la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre ne subsistent que par les pêches de morue et par le commerce de toutes sortes de pelleteries [2], il est de l'intérêt de ces deux colonies de tâcher d'augmenter le nombre des vaisseaux qui servent à cette pêche et d'encourager les sauvages à chasser les castors en leur fournissant les armes et les munitions dont ils ont besoin. Tout le monde sait que la morue est une grande consomption dans tous les pays méridionaux [3] de l'Europe, et qu'il y a peu de marchandise de plus prompt ni de meilleur débit, surtout

[1] "Bomerie," prêt à grosse aventure.

[2] Pour ce qui est de la Nouvelle-France, le commerce des pelleteries ne lui procura à peu près aucun bien et lui fit un mal immense. La Nouvelle-Angleterre finit par se révolter contre sa métropole à propos de questions de commerce.

[3] C'est encore dans ces contrées que nous en exportons le plus aujourd'hui.

lorsqu'elle est bonne et bien conditionnée. Ceux qui prétendent que la destruction des Iroquois serait avantageuse aux colonies de la Nouvelle-France, ne connaissent pas les véritables intérêts de ce pays-là, puisque si cela était les sauvages qui sont aujourd'hui les amis des Français seraient alors leurs plus grands ennemis, n'en ayant plus à craindre d'autres. Ils ne manqueraient pas d'appeler les Anglais, à cause du bon marché de leurs marchandises dont ils font plus d'état que des nôtres ; ensuite tout le commerce de ce grand pays serait perdu pour nous. Il serait donc de l'intérêt des Français que les Iroquois fussent affaiblis, mais non pas totalement défaits ; il est vrai qu'ils sont aujourd'hui trop puissants ; ils égorgent tous les jours nos sauvages alliés. Leur but est de faire périr toutes les nations qu'ils connaissent, quelque éloignées qu'elles puissent être de leur pays. Il faudrait tâcher de les réduire à la moitié de ce qu'ils sont, s'il était possible, mais on ne s'y prend pas comme il faut : il y a plus de trente ans que leurs anciens ne cessent de remontrer aux guerriers des Cinq-Nations, qu'il est expédient de se défaire de tous les peuples sauvages du Canada, afin de ruiner le commerce des Français, et de les chasser ensuite de ce continent ; c'est la raison qui leur fait porter la guerre jusqu'à quatre ou cinq cents lieues de leur pays, après avoir détruit plusieurs nations différentes, en divers lieux. Il serait assez facile aux Français d'attirer les Iroquois dans leur parti, de les empêcher de tourmenter leurs alliés, et de faire en même temps, avec quatre nations Iroquoises, tout le commerce qu'elles font avec les Anglais de la Nouvelle-York. Cela se pourrait aisément exécuter, moyennant dix mille écus par an qu'il en coûterait au roi ; voici comment : Il faudrait premièrement rétablir au fort Frontenac (Cataracoui) les barques qui y étaient autrefois (du temps de La Salle), afin de transporter aux rivières des Tsonnontouans et des Onnontagués les marchandises qui leur sont propres, et ne les leur vendre que ce qu'elles auraient coûté en France ; cela n'irait tout au plus qu'à dix mille écus de transport. Sur ce pied-là, je suis persuadé que les Iroquois ne seraient pas si fous de porter un seul castor chez les Anglais, pour quatre raison, la première, parce qu'au lieu de soixante ou quatre-vingts lieues qu'ils seraient obligés de les transporter sur leur dos à la Nouvelle-York, ils n'en auraient que sept ou huit à faire de leurs villages jusqu'aux rives du lac de Frontenac (Ontario) ; la deuxième, qu'étant impossible aux Anglais de leur donner des marchandises à si bon marché, sans y perdre considérablement, il n'y a point de négociant qui ne renonçât à ce commerce ; la troisième consiste en la difficulté de subsister dans le chemin de leurs villages à la Nouvelle-York, y allant en grand nombre, crainte de surprise, car j'ai déjà dit en plusieurs endroits que les bêtes fauves manquent en leurs pays ; la quatrième, c'est qu'en s'écartant de leurs villages pour aller si loin, ils exposent leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards en proie à leurs ennemis qui, pendant ce temp-là, peuvent les tuer ou les enlever, comme il est arrivé déjà deux fois. Il faudrait, outre cela, leur faire des présents toutes les années, en les exhortant à laisser vivre paisiblement nos sauvages alliés, lesquels sont assez sots de se faire la guerre entre eux, au lieu de se liguer contre les Iroquois qui sont les ennemis les plus redoutables qu'ils aient à craindre. C'est une sottise de dire que ces barbares dépendent des Anglais ; cela est si peu vrai que quand ils

vont troquer leurs pelleteries à la Nouvelle-York, ils ont l'audace de taxer eux-mêmes les marchandises dont ils ont besoin lorsque les marchands les vendent trop cher. J'ai déjà dit plusieurs fois qu'ils ne les considèrent que par rapport au besoin qu'ils en ont ; qu'ils ne les traitent de frères et d'amis que par cette seule raison, et que si les Français leur donnaient à meilleur marché les nécessités de la vie, les armes et la munition, etc., ils n'iraient pas souvent aux colonies anglaises. Voilà une des principales affaires à quoi l'on devrait songer, car si cela était ils se donneraient bien garde d'insulter nos sauvages amis et alliés, non plus que nous. Les gouverneurs-généraux de Canada devraient employer les habiles gens du pays qui connaissent nos peuples confédérés, pour les obliger à vivre en bonne intelligence, sans se faire la guerre les uns aux autres, car la plupart des nations du sud se détruisent insensiblement, ce qui fait un vrai plaisir aux Iroquois. Il serait facile d'y mettre ordre en les menaçant de ne plus porter de marchandises à leurs villages. Il faudrait, outre cela, tâcher d'engager deux ou trois nations de demeurer ensemble, comme font les Outaouas et les Hurons ou les Sakis et les Poutéouatamis (appelés Puants). Si tous ces peuples, nos alliés, étaient d'accord et que leurs démêlés cessassent, ils ne s'occuperaient plus si ce n'est à chasser des castors, ce qui rendrait le commerce plus abondant ; et d'ailleurs, ils seraient en état de se liguer ensemble lorsque les Iroquois se mettraient en devoir d'attaquer les uns ou les autres. L'intérêt des Anglais est de leur persuader que les Français ne tendent qu'à les perdre ; qu'ils n'ont autre chose en vue que de les détruire lorsqu'ils en trouveront l'occasion ; que plus le Canada se peuplera et plus ils auront sujet de craindre ; qu'ils doivent bien se garder de faire aucun commerce avec eux, de peur d'être trahis par toutes sortes de voies ; qu'il est de la dernière importance de ne pas souffrir que le fort de Frontenac se rétablisse, non plus que les barques, puisqu'en vingt-quatre heures on pourrait faire des descentes au pied de leurs villages, pour enlever leurs vieillards, leurs femmes et leurs enfants pendant qu'ils seraient occupés à faire leurs chasses de castors durant l'hiver ; qu'il est de leur intérêt de leur faire la guerre de temps en temps, ravageant les côtes et les habitations de la tête[1] du pays, afin d'obliger les habitants d'abandonner le pays, et dégoûter en même temps ceux qui auraient envie de quitter la France, et qu'en temps de paix il leur est de conséquence d'arrêter les coureurs de bois aux cataractes[2] de la rivière des Outaouas pour confisquer leurs armes et munitions de guerre qu'ils portent aux sauvages des lacs. Il faudrait aussi que les Anglais engageassent les Tsonnontouans ou les Goyogouans à s'aller établir vers l'embouchure de la rivière de Condé, sur le bord du lac Erié, et qu'en même temps ils y construisent un fort et des barques longues ou brigantins. Ce poste serait le plus avantageux et le plus propre de tous ces pays-là, par une infinité de raisons que je suis obligé de taire. Outre ce fort, ils en devraient faire un autre à l'embouchure de la rivière des Français, alors ils est constant qu'il serait de toute impossibilité aux coureurs de bois de jamais remettre le

[1] Gouvernement de Montréal.
[2] Le Long-Saut, la Chaudière, les Chats.

pied dans les lacs. Il est encore de leur intérêt d'attirer à leur parti les sauvages de l'Acadie ; ils le peuvent faire avec peu de dépense ; ceux de la Nouvelle-Angleterre devraient y songer, aussi bien que de fortifier les ports où ils pêchent les morues. A l'égard des équipements des flottes pour enlever des colonies, je ne leur conseillerais pas d'en faire ; car supposé qu'ils fussent assurés du succès de leurs entreprises, il n'y a que quelques places, dont on pourrait dire que le jeu vaudrait la chandelle. Je conclus et finis en disant que les Anglais de ces colonies ne se donnent pas assez de mouvement ; ils sont un peu trop indolents ; les coureurs de bois français sont plus entreprenant qu'eux, et les Canadiens sont assurément plus actifs et plus vigilants. Il faudrait donc que ceux de la Nouvelle-York tâchassent d'augmenter leur commerce de pelleteries en faisant des entreprises bien concertées, et que ceux de la Nouvelle-Angleterre s'efforçassent à rendre la pêche des morues plus profitables à cette colonie en s'y prenant de manière que bien d'autres gens feraient, s'ils étaient aussi bien situés qu'eux. Je ne parle point des limites de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre puisque, jusqu'à présent, elles n'ont jamais été bien réglées, quoiqu'il semble qu'en plusieurs traités de paix entre ces deux royaumes, les bornes aient été comme marquées en certains lieux. Quoiqu'il en soit, la décision en est délicate pour un homme qui n'en saurait parler sans s'attirer de méchantes affaires."

Après avoir lu ces passages, Charlevoix fait les réflexions suivantes : "On serait assez embarrassé de nommer une seule famille que le trafic des pelleteries ait enrichie. On a vu des fortunes, aussi immenses que rapides, s'élever et disparaître presque en même temps... Rien n'est plus ordinaire dans ce pays-ci (1720) que de voir des gens traîner dans la misère et dans l'opprobre une languissante vieillesse, après avoir été en état de se faire un établissement honorable. Ces fortunes, manquées par des particuliers qui ne les méritaient pas, ne seraient nullement dignes des regrets du public si le contrecoup n'en était pas retombé sur la colonie, qui s'est bientôt trouvée réduite au point de voir presqu'absolument tarir, ou détourner ailleurs, une source d'où il pouvait couler tant de richesses dans son sein."

D'Iberville avait proposé (1700) de rendre le commerce libre. On se garda bien d'écouter ce conseil, et les monopoles, tout en changeant de forme (1700 à 1717) continuèrent de ruiner la colonie. En 1706, les deux intendants Raudot développèrent un vaste plan dont la base était l'agriculture et l'industrie, et rejettant le commerce des pelleteries comme une cause de ruine infaillible. L'esprit européen, exclusif et arriéré selon son habitude, ne voulut point se rendre. Le castor, déjà en partie épuisé, allait disparaître, qu'importe ! Marchands et bailleurs de fonds n'avaient guère souci de ce que deviendrait le Canada après la disparition de cette manne dont l'abondance en premier lieu avait tourné la tête aux habitants. MM. Raudot observaient que la traite n'avait jamais pu faire subsister qu'un petit nombre de colons et que c'était folie de croire que le castor, en supposant qu'il ne diminue pas dans les forêts, deviendrait d'un usage assez général pour entretenir et enrichir une population de quinze mille âmes dont l'accroissement naturel serait de plus en plus hors de proportion avec de telles ressources. Il n'en est pas du castor comme de la morue qui se multiplie dans des proportions incalculables.

Les longs et fréquents voyages avaient occupé trois générations d'hommes actifs, mais les intervalles entre ces courses étaient marqués par la fainéantise et la répugnance au travail de la terre. De 1675 à 1700 les dépenses de la colonie n'avaient cessé d'augmenter avec le développement des familles ; le revenu restant à peu près stationnaire, par suite du chiffre croissant des coureurs de bois, le roi s'était cru obligé de combler, d'année en année, les déficits du budjet, si bien que, vers 1706, le crédit du Canada ne valait rien. On ne pouvait plus compter que sur de menues pelleteries et la guerre qui sévissait rendait circonspects les commerçants. L'année de la signature du traité d'Utrecht (1713) les Canadiens offrirent au roi de lui rendre toutes les monnaies de carte, à condition qu'il en payerait la moitié ; le trésor était vide — il fallut attendre. M. de Vaudreuil[1], navré de l'état du pays, alla en France (1714) intercéder pour ses malheureux habitants. Les milices s'étaient couvertes de gloire depuis un quart de siècle, mais ses rangs s'étaient éclaircis et les fermes se ressentaient de la stagnation des affaires. Le Canada et l'Acadie sortaient de la guerre maltraités par la France plus que par les Anglais.

" La grande et riche province d'Acadie, observe Charlevoix, a été longtemps partagée entre différents particuliers, dont aucun ne s'est enrichi, tandis que les Anglais faisaient sur ses côtes un profit immense par la pêche[2]. Les établissements que ces propriétaires y ont faits manquant de solidité, et eux-mêmes manquant de vues et se détruisant les uns les autres, ils ont laissé le pays à peu près dans le même état où ils l'avaient trouvé, et dans un décri dont il ne s'est bien relevé qu'au moment où nous l'avons perdu. Ce sont nos ennemis qui nous ont fait comprendre ce qu'il valait... Le Canada peut faire, et fait quelques fois, avec les îles de l'Amérique un commerce assez considérable de farines, de madriers et d'autres bois propres pour les bâtiments. Comme il n'y a peut-être pas au monde de pays qui porte de plus de sortes de bois ni de meilleure espèce, jugez quelle richesse il en pourra un jour tirer. Il paraît que très peu de personnes sont bien instruites sur cet article... Outre les congés accordés en faveur des veuves et des orphelins, il y en a pour les commandants des postes et pour des besoins extraordinaires, et le gouverneur en donne encore sous le nom de simple " permission ". Ainsi, une partie de la jeunesse est continuellement en course (1720) et, quoiqu'elle n'y commette plus, au moins si ouvertement, les désordres qui ont si fort décrié cette possession, elle ne laisse pas d'y prendre une habitude de libertinage dont elle ne se défait jamais parfaitement : elle y perd, au moins, le goût du travail, elle y épuise ses forces, elle y devient incapable de la moindre contrainte, et, quand elle n'est plus propre aux fatigues de ces voyages, ce qui arrive bientôt parce que ces fatigues sont excessives, elle demeure sans aucune ressource et n'est plus propre à rien. De là vient que les arts ont été longtemps

[1] Philippe Rigaud, chevalier de Vaudreuil, qui (1677) servait dans les mousquetaires, s'était distingué à la prise de Valenciennes. Nommé gouverneur de Montréal (1698) il prit le titre de marquis à la mort de son père (1702) et succéda (1704) à M. de Callières comme gouverneur-général. Sa femme appelée à la cour (1709) pour être gouvernante des enfants du duc de Berri, demeura plusieurs années en France.

[2] Le recensement de 1721 est accompagné d'un mémoire de Vaudreuil et Bégon qui parle de l'impulsion donnée à la pêche aux marsouins à la baie Saint-Paul, à la pointe aux Alouettes, à la rivière Ouelle, à Kamouraska, et constatant l'existence de quatorze parcs de vingt-cinq à cinquante arpents chacun, ayant pris cent quatre-vingt-deux marsouins dans l'année.

négligés et que quantité de bonnes terres sont encore incultes, èt que le pays ne s'est point peuplé... En 1706, le commerce de la plus ancienne de nos colonies ne roulait que sur un fonds de six cent cinquante mille livres. Les choses n'ont pas beaucoup changé depuis ce temps-là. Or, cette somme, répandue sur trente mille[1] habitants, ne peut les mettre à leur aise, ni leur donner le moyen d'acheter les marchandises de France. Aussi, la plupart vont-ils tout nus, surtout ceux qui sont dans les habitations un peu écartées. Ils ne vendent pas même tout le surplus de leurs denrées aux habitants des villes, parce que ceux-ci sont obligés, pour subsister, d'avoir des terres à la campagne et de les faire valoir par eux-mêmes... Il est vrai que la nécessité a enfin ouvert les yeux aux Canadiens : ils se sont vus obligés de cultiver le lin et le chanvre, de faire des toiles et de mauvais droguets de la laine de leurs vieux habits[2] mêlée avec du fil ; mais la longue habitude qu'ils avaient contractée de ne rien faire, ne leur a pas permis de sortir tout-à-fait de misère. Tous, à la vérité, ont du blé et des bestiaux suffisamment pour vivre[3], mais plusieurs n'ont pas de quoi se couvrir, et sont obligés de passer l'hiver, qui est fort long et fort rude, avec quelques peaux de chevreuils... Il s'ensuit de là que tout le monde, ici, a le nécessaire pour vivre. On y paie peu au roi. L'habitant ne connaît point la taille ; il a du pain à bon marché ; la viande et le poisson n'y sont pas chers. Mais le vin[4], les étoffes, et tout ce qui faut faire venir de France, y coûtent beaucoup. Les gens à plaindre sont les gentilshommes et les officiers, qui n'ont que leurs appointements et qui sont chargés de familles. Les femmes n'apportent ordinairement pour dot à leurs maris que beaucoup d'esprit, d'amitié, d'agréments et une grande fécondité — mais Dieu répand sur les mariages dans ce pays la bénédiction qu'il répandait sur ceux des patriarches. Il faudrait, pour faire subsister de si nombreuses familles, qu'on y menât aussi la vie des patriarches — mais le temps en est passé. Il y a dans la Nouvelle-France plus de noblesse que dans toutes nos autres colonies ensemble. Le roi y entretient encore vingt-huit compagnies des troupes de la marine et trois états-majors. Plusieurs familles y ont été anoblies et il y est resté plusieurs officiers du régiment de Carignan-Salières, ce qui a peuplé le pays de gentilshommes, dont la plupart ne sont pas à leur aise. Ils y seraient encore moins si le commerce ne leur était pas permis et si la chasse et la pêche n'étaient pas ici de droit commun. Après tout, c'est un peu leur faute s'ils souffrent de la disette ; la terre est bonne presque partout et l'agriculture ne fait point déroger. Combien de gentilshommes, dans toutes les provinces de France, envieraient le sort des simples habitants du Canada s'il le connaissaient ! Et ceux qui languissent ici dans une honteuse indigence sont-ils excusables

[1] Le recensement de 1720 donne un peu moins de vingt mille âmes.

[2] Les Anglais ayant enlevé, durant la guerre de 1702 à 1713, des navires chargés de marchandises pour le Canada, les habitants firent de nécessité vertu et donnèrent plus d'essor que jamais à l'industrie du tissage des étoffes.

[3] Le recensement de 1721 montre 62,145 arpents en culture, 12,203 en pâturages, 282,700 minots de blé, 4,585 d'orge, 64,035 d'avoine, 57,400 de pois, 7,205 de maïs, 54,650 de lin, 2,100 de chanvre, 48,038 de tabac, 5,603 chevaux, 23,388 bêtes à cornes, 13,823 moutons, 16,250 cochons.

[4] Vers 1698, la production du vin avait tellement diminuée en France que, dans la Champagne et la Bourgogne, on établissait force brasseries de bière. Des villes, où jusqu'alors on n'avait connu que le vin, se mirent à consommer de la bière. En Canada, l'habitant s'en tenait à ce dernier breuvage ; les brasseries étaient plus nombreuses que jamais parmi nous. Le clergé, le militaire, la noblesse, les marchands français, buvaient du vin.

de ne pas embrasser une profession que la seule corruption des mœurs et des plus saines maximes a dégradée de son ancienne noblesse ?... Il n'en est pas de même, dit-on, des Anglais nos voisins. Qui ne connaîtrait les deux colonies que par la manière de vivre, d'agir et de parler des colons, ne balancerait pas à juger que la nôtre est la plus plaisante. Il règne dans la Nouvelle-Angleterre et dans les autres provinces du continent de l'Amérique soumises à l'empire britannique, une opulence dont il semble qu'on ne sait point profiter, et, dans la Nouvelle-France, une pauvreté cachée par un air d'aisance qui ne paraît point étudié. Le commerce et la culture des plantations fortifient la première ; l'industrie des habitants soutient la seconde, et le goût de la nation y répand un agrément infini. Le colon anglais amasse du bien et ne fait aucune dépense superflue ; le français jouit de ce qu'il a, et, souvent, fait parade de ce qu'il n'a point. Celui-là travaille pour ses héritiers ; celui-ci laisse les siens dans la nécessité, où il s'est trouvé lui-même, de se tirer d'affaire comme il pourra."

CHAPITRE IV

1689–1730

Les habitants ont la passion des armes. — Etat efficace de la milice. — Expéditions lointaines. — Récompenses militaires. — Principaux fonctionnaires de la colonie. — Troupes royales. — Bravoure des Canadiens. — Quelques opinions sur l'origine de la population canadienne.

FAIBLE comme chiffre de population, comparée à ses voisines de la Nouvelle-Angleterre, la colonie canadienne présentait néanmoins le spectacle d'une nation redoutable sur les champs de bataille et envahissante par système. L'habitude de porter des armes et de repousser les attaques des sauvages date des commencements de la colonie, et cela non pas dans une certaine classe de la population canadienne seulement, mais dans toutes — les femmes et les enfants compris[1]. Si les Anglais nous eussent aidés tout d'abord à vaincre les Iroquois, le goût des combats ne se serait point développé parmi nous. L'élément militaire s'était ainsi constitué ou plutôt s'était emparé des habitants plusieurs années avant l'arrivée des troupes (1665). A partir de ce moment le roi et ses ministres appuyèrent leur politique américaine sur la passion que les Canadiens nés dans le pays témoignaient pour le métier des armes, et ils cultivèrent celle-ci de plus en plus. Lorsque la France et l'Angleterre en vinrent aux prises (1689) notre milice était chose établie de longue date. Il n'en coûtait pas plus à un Canadien d'entreprendre des courses de cent lieues, en toute saison, qu'à un soldat ordinaire de faire étape d'une ville à l'autre. L'été, en canot d'écorce, l'hiver sur des raquettes, le milicien, peu embarrassé de son mince bagage, s'enfonçait dans les profondeurs des bois et vivait à même le pays qu'il parcourait. Dormir dans la neige, raccommoder chemin faisant son embarcation,

[1] Parmi les anecdotes du temps, il en est d'assez curieuses. En 1693, un vieux garçon courtisait une veuve à Lachesnaye. Durant la soirée les Iroquois se montrèrent. Les amoureux saisirent chacun un fusil, chassèrent les maraudeurs, et reprirent la conversation interrompue.

ses armes, son vêtement ; conserver une bonne humeur inaltérable au milieu des épreuves de cette rude existence, voilà le type dont nulle colonie anglaise ou espagnole ne nous offre d'exemple. Lorsque les rivages inhospitaliers de la baie d'Hudson résonnaient au chant de la *Claire Fontaine ;* que les côtes de Terreneuve entendaient les refrains de nos chansons à boire ; que les flots du Mississipi et du golfe du Mexique portaient nos joyeux canotiers redisant des couplets d'amour, ou lorsque venait éclater aux oreilles des garnisons anglaises l'hymne de guerre des fils du Saint-Laurent, tout un continent rendait hommage à la race héroïque de ces campagnards devenus soldats par nécessité, découvreurs par goût et poètes par vocation. De tels hommes fondent des empires. C'était à la France à surveiller l'impulsion de leur ardeur, à tenir l'équilibre entre ces forces éparpillées au loin et le foyer d'origine, le Bas-Canada. Au lieu de leur fournir aide et protection, la mère-patrie exigea davantage des Canadiens, elle les poussa aux aventures, honora le métier des armes, puis cessa d'envoyer des cultivateurs ; elle fit peser sur ce petit peuple le dur monopole du commerce, et tendit enfin jusqu'à les briser les ressorts de cette machine admirable.

Frontenac, au temps de sa première administration, avait fait de la milice ce qu'elle devait être par la suite. Il écrivait en 1672 : " Les soldats ne reviendront pas plus cher (en les recrutant) ici qu'en France et je puis garantir qu'on les tiendra bien munis de toutes choses à raison de six sols de France par jour, sans qu'il soit besoin de faire venir que les étoffes et les équipements, qui seraient du reste retenus sur la paie." Va sans dire que ceci a trait aux troupes royales, dans les rangs desquelles les volontaires canadiens commençaient à entrer. En temps de guerre tous les miliciens comptaient comme soldats. Le pays passa bientôt à une sorte de régime de caserne, voulu par les colons et trop encouragé par le roi. Des règlements furent promulgués. Etaient seuls exempts du service militaire les prêtres, les juges, les notaires, les procureurs-fiscaux, les greffiers et les seigneurs, encore ces derniers se regardaient-ils pour la plupart comme obligés de marcher à la tête de leurs censitaires. Il y avait un capitaine dans chaque paroisse un peu peuplée ; dans les grandes on en comptait deux ou trois ; les hommes composant une compagnie étaient tenus d'obéir aux ordres de cet officier. La colonie entière ayant ainsi des cadres de milice toujours au complet, on les utilisait en temps de paix pour la transmission des volontés du gouvernement — civil ou judiciaire. A la deuxième génération, ce mécanisme fonctionnait admirablement. Au milieu de ses fermes, le cultivateur faisait un continuel apprentissage de la guerre et de la discipline ; la jeunesse allait par les bois, se formant aux fatigues de la vie en plein air ; d'année en année, d'anciens soldats licenciés se joignaient aux habitants et entretenaient ainsi l'esprit militaire parmi eux. Les lieux d'étude des Canadiens, comme dit Parkman, étaient les lacs et les cours d'eau " et ils s'y montraient écoliers consommés. Forestiers experts, adroits et hardis canotiers, toujours prêts à combattre, servant souvent sans paie, ne recevant du gouvernement que les vivres et l'embarcation, ils étaient debout en un instant pour toute périlleuse entreprise ; dans la guerre d'escarmouche au milieu des forêts, il y en avait peu de comparables aux membres de cette vaillante organisation." Les titres de noblesse accordés,

et on pourrait dire prodigués, par Louis XIV en faveur des Canadiens de mérite, se complètaient par des grades dans l'armée et des décorations, jusqu'à la croix de Saint-Louis inclusivement ; des pensions, d'un bas chiffre il est vrai, mais qui se reportaient ordinairement sur la veuve ou sur la jeune famille récompensaient les services militaires. En un mot, des carrières étaient ouvertes à l'ambition et au courage des fils de l'habitant. Le chef de la colonie était toujours un homme qui avait gagné ses éperons ; son entourage se ressentait de cette influence. La haute classe de la société, bien que pauvre, était remplie de l'élan et de la fierté de cette ancienne noblesse qui voyait dans la guerre la seule occupation digne d'un gentilhomme et qui estimait la gloire des armes plus que les honneurs et la fortune.

Les lignes suivantes de La Hontan sur l'administration du pays, ont leur place dans ce chapitre : " Le gouverneur-général de Québec a la disposition des emplois militaires. Il donne les compagnies, les lieutenances et les sous-lieutenances, à qui bon lui semble, sous le bon plaisir de Sa Majesté ; mais il ne lui est pas permis de disposer des gouvernements particuliers, des lieutenances de roi, ni des majorités de places. Il a de même le pouvoir d'accorder aux nobles, comme aux habitants, des terres et des établissements dans toute l'étendue du Canada ; mais ces concessions se font conjointement avec l'intendant. Il peut aussi donner vingt-cinq congés ou permissions par an, à ceux qu'il juge à propos, pour aller en traite chez les nations sauvages de ce grand pays. Il a le droit de suspendre l'exécution des sentences envers les criminels, et par ce retardement il peut aisément obtenir leur grâce s'il veut s'intéresser en faveur de ces malheureux ; mais il ne saurait disposer de l'argent du roi, sans le consentement de l'intendant, qui seul a le pouvoir de le faire sortir des coffres du trésorier de la marine. Il a vingt mille écus d'appointement annuel, y comprenant la paie de la compagnie de ses gardes et le gouvernement particulier du fort (de Québec) ; outre cela, les fermiers du castor lui font encore mille écus de présent. D'ailleurs, les vins et toutes les autres provisions qu'on lui porte de France ne payent aucun fret ; sans compter qu'il retire pour le moins autant d'argent du pays par son savoir faire [1]. L'intendant en a dix-huit mille ; et Dieu sait ce qu'il peut acquérir par d'autres voies [2] ; mais je ne veux pas toucher cette corde-là, de peur qu'on ne me mette au nombre de ces médisants qui disent trop sincèrement la vérité. L'évêque tire si peu de revenu de son évêché, que si le roi n'avait eu la bonté d'y joindre quelques autres bénéfices situés en France [3], ce prélat ferait aussi maigre chère que cent autres de son caractère dans le royaume de Naples. Le major de Québec a six cents écus par an. Le gouverneur des Trois-Rivières en a mille, et celui de Montréal deux mille. Les capitaines des troupes cent vingt livres par mois. Les lieutenants quatre-vingt-dix livres, les lieutenants réformés [4] cinquante, les sous-lieutenants quarante, et les soldats six sols par

[1] Ce que l'on nomme vulgairement le tour du bâton.

[2] Il dit, parlant de M. de Meulles, " je crois qu'il n'a pas négligé ses propres affaires ; il y a même apparence qu'il a fait un certain commerce souterrain qui est un vrai petit Pérou. " Ce même M. de Meulles dénonçait avec chaleur les gentilshommes canadiens engagés dans la traite sans permission.

[3] Le roi avait fait réunir les deux manses de l'abbaye de Maubec en faveur de l'évêché et du chapitre de la cathédrale de Québec, sous Mgr de Laval ; l'abbaye de Benevent fut ajoutée à ces bénéfices du temps de Mgr de Saint-Valier.

[4] Ceux qui, après un temps de service, sont détachés des troupes.

jour, monnaie du pays... Les conseillers qui composent le Conseil Souverain en Canada, ne peuvent vendre, donner, ni laisser leur charge à leurs héritiers ou autres, sans le consentement du roi, quoiqu'elles vaillent moins qu'une simple lieutenance d'infanterie. Ils ont coutume de consulter les prêtres ou les jésuites lorsqu'il s'agit de rendre des jugements sur des affaires délicates ; mais lorsqu'il s'agit de quelque cause qui concerne les intérêts de ces bons pères, s'ils la perdent, il faut que leur droit soit si mauvais, que le plus subtil et le plus rusé jurisconsulte ne puisse lui donner un bon tour."

En 1691, la solde de treize cent treize hommes, avec leurs officiers, coûtait deux cent dix-huit mille livres, soit cent soixante et six livres par homme. La population du Bas-Canada était alors de douze mille âmes. Quelques centaines de volontaires se trouvaient répandus à la baie d'Hudson, Terreneuve, l'Acadie et sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre ; les hommes restés dans le Bas-Canada se plaignaient que Frontenac, tout à ses projets belliqueux, les écrasait de corvées, pour transporter les troupes, escorter les convois et travailler aux fortifications. La paix de Ryswick (septembre 1697) rendit les bras à l'agriculture et permit aux Canadiens de se réjouir de leurs nombreux succès durant une guerre de huit années. La population du Bas-Canada s'élevait alors à quinze mille âmes, y compris les sauvages domiciliés. Les Iroquois déposaient les armes dans une assemblée solennelle tenue à Montréal. Le commerce de l'ouest reprenait vigueur, ainsi que celui de la baie d'Hudson. Les troupes campaient dans les saisons propices ; on les dispersait chez les habitants pour aider à faire les récoltes ; une partie était employée à raccommoder les chemins du haut de l'île de Montréal. Le séminaire de Saint-Sulpice creusait le canal de Lachine. On élevait des retranchements à Québec "pour divertir les troupes." D'Iberville fondait la Louisiane ; Lamothe-Cadillac établissait le Détroit. Les missionnaires se répandaient au delà des lacs, chez les Illinois, au Mississipi. Le tableau qui suit donne le résumé du recensement de 1698 :

BATISSES, DÉFRICHEMENTS, RÉCOLTES ET BÉTAIL.

Localités.	Bâtisses.			Terres.			Récoltes.				Bétail.			
	Maisons.	Eglises.	Moulins.	Arpents sous culture.	Arpents en pâturage.	Total.	Blé.	Maïs.	Avoine.	Autres grains.	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons.	Cochons.
Gouvernement de Québec.	1,460	37	26	19,844	2,711	22,555	99,613	4,602	11,492	13,346	512	6,580	398	3,428
Gouvernement des Trois-Rivières.	211	6	6	4,205	173	4,378	22,339	133	1,744	2,454	48	719	153	395
Gouvernement de Montréal.	639	19	11	8:475	2,275	10,750	39,026	5,516	8,561	7,501	124	2,910	443	1,224
Totaux	2,310	62	43	32,524	5,159	37,683	160978	10,251	21,797	23,301	684	10,209	994	5,147

POPULATION, SEXES, ETAT DE MARIAGE.

Localités.	Population.	Sexes.		Mariés et veuvage.			Enfant et non-mariés.		
		H.	F.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.
Québec	1,988	1,010	978	318	317	635	692	661	1,353
Malbaie	13	10	3	3	1	4	7	2	9
Baie Saint-Paul	75	46	29	12	12	24	34	17	51
Cap Tourmente	181	116	65	21	20	41	95	45	140
Sainte-Anne	222	117	105	34	34	68	83	71	154
Château-Richer	373	194	179	61	62	123	133	117	250
Ange-Gardien	315	160	155	49	49	98	111	106	217
Beauport Petit Village	444	252	192	76	69	145	176	123	299
Charlesbourg Petite Auvergne Saint-Bernard Saint-Claude	315	165	150	57	57	114	108	93	201
Saint-Romain Petit Saint-Antoine	99	51	48	25	22	47	26	26	52
Grand Saint-Antoine Route Sainte-Barbe	97	46	51	18	16	34	28	35	63
Comté d'Orsainville Bourg Royal	134	70	64	32	30	62	38	34	72
Notre-Dame des Anges	151	91	60	25	21	46	66	39	105
Petite Rivière	133	76	57	24	24	48	52	33	85
Saint-Jean Saint-Michel Sillery	188	109	79	36	35	71	73	44	117
Cap Rouge Gaudarville Champigny	107	61	46	21	20	41	40	26	66
Ancienne Lorette	68	39	29	13	9	22	26	20	46
Jeune Lorette	3	3	......	1	......	1	2	......	2
Demaure	244	134	110	39	39	78	95	71	166
Neuville Ecureuils	534	261	273	78	88	166	183	185	368
Portneuf Echambault	168	94	74	39	30	69	55	44	99
Les Grondines	85	48	37	18	14	32	30	23	53
Lotbinière Rivière du Chêne	116	53	63	25	29	54	28	34	62
Sainte-Croix Villieu	136	77	59	25	23	48	52	36	88
Vincennes Côte Lauzon	397	211	186	60	50	110	151	136	287
Saut de la Chaudière	3	3	......	1	......	1	2	......	2
Beaumont Berthier La Durantaye	272	155	117	60	55	115	95	62	157
Rivière du Sud ou l'Espinay	146	73	73	25	25	50	48	48	96
Ile d'Orléans: Saint-Pierre Sainte-Famille	738	385	353	125	126	251	260	227	487
Ile d'Orléans: Saint-François Saint-Jean Saint-Paul	734	395	339	120	121	241	275	218	493
Vincelot Gagnier Port Joly Bonsecours Rivière des Trois-Saumons	246	135	111	42	43	85	93	68	161
Grande Anse	89	50	39	15	15	30	35	24	59
Rivière Ouelle Bouteillerie	105	53	52	17	16	33	36	36	72
Rivière-du-Loup et le Bic	22	17	5	8	2	10	9	3	12
Iles aux Oies et aux Grues	40	26	14	7	7	14	19	7	26
Trois-Rivières Rivière-du-Loup Baie Saint-Antoine Tonnancour Labadie	358	182	176	57	50	107	125	126	251
Sainte-Anne	145	81	64	30	29	59	51	35	86
Batiscan	422	226	196	64	62	126	162	134	296
Champlain Gentilly	326	168	158	48	50	98	120	108	228
Cap de la Madeleine Rivière Puante Marsolet Bécancour	241	132	109	43	42	85	89	67	156

POPULATION, SEXES, ETAT DE MARIAGE.

Localités.	Population.	Sexes.		Mariés et veuvage.			Enfant et non-mariés.		
		H.	F.	H.	F.	Total.	H.	F.	Total.
Saint-François	98	48	50	15	14	29	33	36	69
Ville-Marie (île de Montréal)	1,185	645	540	224	195	419	421	345	766
Berthier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
La Valtrie									
D'Autray	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Repentigny	80	45	35	15	13	28	30	22	52
La Chenaye	42	22	20	6	5	11	16	15	31
Ile Jésus	13	9	4	3	2	5	6	2	8
Ile Sainte-Thérèse	87	41	46	16	20	36	25	26	51
Pointe-aux-Trembles (et bas de l'Ile)									
Saint-François	256	150	106	42	43	85	108	63	171
Saint-Martin									
La Montagne	3	3	.....	2	.....	2	1	.....	1
Rivière des Prairies	47	26	21	10	9	19	16	12	28
Rivière Saint-Pierre									
Lachine et (haut de l'île)	270	149	121	54	53	107	95	68	163
Sorel	59	33	26	11	12	23	22	14	36
Saint-Ours	79	43	36	16	19	35	27	17	44
Contrecœur	48	26	22	8	12	20	18	10	28
Verchères	36	17	19	6	6	12	11	13	24
Saint-Michel	39	23	16	6	10	16	17	6	23
Varennes	112	58	54	16	17	33	42	37	79
Boucherville (et les îles)	393	206	187	66	62	128	140	125	265
Tremblay									
Longueuil	223	118	105	42	34	76	76	71	147
Prairie de la Madeleine									
Saint-Lambert	225	114	111	36	35	71	78	76	154
Châteauguay	1	1	.....	1	.....	1	.....	.....	.....
Ile Saint-Paul	21	14	7	3	2	5	11	5	16
Saut-au-Récollet	1	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	1
Missions éloignées	24	24	.....	.....	.....	.....	24	.....	24
Total des Français	13,815	7,391	6,424	2,370	2,277	4,647	5,021	4,147	9,168
SAUVAGES ÉTABLIS PRÈS DES FRANÇAIS.									
Saut Saint-Louis	790	330	460	160	300	460	170	160	330
Montagne de Montréal	160	71	89	38	52	90	33	37	70
Saut-au-Récollet	113	57	56	28	36	64	29	20	49
Saut de la Chaudière	355	160	195	80	120	200	80	75	155
Jeune Lorette	122	67	55	24	38	62	43	17	60
Total des Sauvages	1,540	685	855	330	546	876	355	309	664
Grand totaux	15,355	8,076	7,279	2,700	2,823	5,523	5,376	4,456	9,832

Ce recensement est daté du 14 octobre 1698. Les renseignements manquent pour les paroisses de Berthier et Lavaltrie. On estimait alors toutes les forces de la milice du pays comme suit : — entre 3 à 4,000 français et 1,000 sauvages.

Il y avait donc près de seize cents sauvages domiciliés sous la protection des blancs. Ce chiffre n'a été dépassé à aucune époque ; quelque mince qu'il soit, il fait honneur aux missionnaires dont les bourgades en question étaient l'œuvre. En 1695, il y avait cinq de ces bourgades, dont trois sont indiquées au recensement de la même année, savoir : le saut Saint-Louis, 485 ; la montagne de Montréal, 216 ; la jeune Lorette, 152 ; total 853 âmes, ou à peu près 170 guerriers. Bécancour et Saint-François du Lac renfermaient aussi quelques familles abénaquises et algonquines. Sillery était abandonné. Dix années auparavant (1685) la population sauvage établie avait été presque double de ce chiffre : le saut Saint-Louis 682, et 68 cabanes ; la montagne de Montréal 222, et 36 cabanes ; Sillery 488, et 17 cabanes ; Lorette 146, et 18 cabanes ; total : 1538 âmes et 139 cabanes. En 1680, il n'y avait que 960

sauvages domiciliés dans la colonie. Ces pauvres gens étaient venus à nous après la destruction des bandes ou petites nations auxquelles ils appartenaient et la pitié les avait recueillis. Leur histoire, poussée au delà de ces simples limites, est de l'exagération toute pure. Deux faits, qui ne contredisent point cette donnée générale, nous montrent quelques différences dans l'origine de deux de ces villages : au saut Saint-Louis et à la montagne de Montréal, les jésuites et les sulpiciens avaient commencé par rassembler des Iroquois chrétiens, ou disposés à le devenir, et ce n'est que plus tard que ces lieux servirent de véritables refuges aux autres sauvages réduits à la misère et à l'abandon, par suite des combats qui anéantissaient leurs tribus, ou des fléaux (la picotte par exemple) dont celles-ci avaient souffert les ravages. Les Hurons de Lorette, les Abénaquis de Bécancour et Saint-François, les Iroquois des environs de Montréal venaient du Haut-Canada, de l'Etat de New-York et de l'Acadie. Quant aux sauvages du Bas-Canada, les Algonquins, ils eurent, durant quelques années, un établissement à Sillery, puis un autre, de courte durée, au cap de la Madeleine ; ensuite on les voit dispersés à Saint-François, à Bécancour et au lac des Deux-Montagnes, en compagnie de nations diverses attirées comme eux par le besoin de se mettre sous l'égide des Français.

Quelques troupes envoyées ici après la guerre et licenciées, se mirent à ouvrir des habitations le long du fleuve, dans le gouvernement de Montréal, vers 1699. C'était l'heure où Vauban proposait au roi un plan de colonisation militaire, trop militaire, quoique très bon sous certains rapports, et dont la mise en pratique eût porté la population du Canada au chiffre de cent mille âmes en 1730. Vingt années après 1699, nous n'avions pas reçu cent soldats, et peut-être encore moins de colons.

Au plus fort de la guerre de la succession d'Espagne (1709), le gouvernement de Québec fournissait deux mille deux cents miliciens ; celui de Montréal douze cents, et celui des Trois-Rivières quatre cents. On comptait deux cent matelots, trois cent cinquante hommes des troupes royales et cinq cents sauvages.

Dans un mémoire que M. Aubert de la Chesnaye écrivit vers ce temps, il s'exprima de la façon suivante : "Pour ce qui est de la bravoure des Canadiens, quand elle ne serait pas née avec eux en tant que Français, la manière de faire la guerre des Iroquois et autres sauvages de ce continent qui brûlent vifs quasi toujours leurs prisonniers, avec des cruautés incroyables, met les Français dans la nécessité d'envisager la mort ordinaire dans les combats comme un bien, au prix d'être pris vifs ; ce qui fait qu'ils se battent en désespérés et avec une très grande indifférence de la vie." Après avoir dit que les gens de Montréal ne veulent pas fortifier leur ville et qu'ils se reposent beaucoup sur leur valeur, Charlevoix ajoute : "Nos Canadiens ont tous, sur cet article, assez bonne opinion d'eux-mêmes, et il faut convenir qu'elle n'est pas mal fondée, mais par une suite de la confiance qu'elle leur inspire, il n'est pas si malaisé de les surprendre que de les battre... Il n'y eût jamais de troupes par lesquelles on réussit moins par la hauteur et la dureté que les milices canadiennes, très aisées d'ailleurs à conduire lorsqu'on sait s'y prendre d'une manière toute opposée et

qu'on a su gagner leur estime." Plus tard, M. de Vaudreuil, deuxième gouverneur de ce nom, rendait témoignage en ces termes devant une commission royale : " En général, les Canadiens semblent être nés soldats ; une éducation mâle et toute militaire les endurcit de bonne heure à la fatigue et au danger. Le détail de leurs expéditions, de leurs voyages, de leurs entreprises, de leurs négociations avec les naturels du pays, offre des miracles de courage, d'activité, de patience dans la disette, de sang-froid dans le péril, de docilités aux ordres des généraux, qui ont coûté la vie à plusieurs sans jamais ralentir le zèle des autres. Ces commandants intrépides, avec une poignée de Canadiens et quelques sauvages, ont souvent déconcerté les projets, ruiné les préparatifs, ravagé les provinces et battu les troupes des Anglais huit à dix fois plus nombreuses que leurs détachements."

La guerre était virtuellement terminée en Amérique dès 1711, mais en Europe la France subissait échec sur échec ; lorsque la paix d'Utrecht (1713) mit fin a cette longue et sanglante querelle, l'Angleterre reçut l'Acadie, Terreneuve et la baie d'Hudson pour sa part de bénéfice. La puissance française ne s'est pas relevée en Amérique depuis ce moment ; elle n'a fait que décroître et tâtonner, tandis que les Anglais, devenus plus clairvoyants, s'appliquaient à se fortifier et à s'étendre. Les exemples de courage et de patriotisme que les Canadiens avaient donnés à la mère-patrie ne servirent qu'à persuader aux ministres que le Canada pouvait se défendre lui-même. Le développement des colonies anglaises n'ouvrit les yeux ni au souverain ni à ses conseillers. Lorsque mourut Louis XIV (1715) nous étions entrés dans le gouffre qui devait engloutir la Nouvelle-France.

Après les nombreux textes que nous avons cités pour démontrer les origines de la population canadienne, on s'étonne de lire dans une dépêche de M. de Meulles, en 1682 : " Le vice a obligé la plupart de chercher ce pays comme un asile pour se mettre à couvert de leurs crimes." Le vindicatif intendant nous paraît avoir généralisé par trop quelques cas isolés qui avaient pu se produire. On ne voit pas de trace des gens dont il parle, et l'expression " la plupart " est manifestement une exagération, puisque " la plupart " des habitants du Canada à cette époque provenaient de sources bien connues et à l'abri du soupçon. D'ailleurs, il est temps de le dire, M. de Meulles poussait la haîne contre ceux qui lui déplaisaient jusqu'à écrire au ministre des choses qu'il savait être fausses. En comparant sa correspondance avec les faits bien constatés, nous l'avons pris en flagrant délit de mensonges. Il dit par exemple que Gaspard Boucher était cuisinier des jésuites—et cela afin de ravaler le fils, Pierre Boucher, qui ne s'en laissait pas imposer par l'intendant ; il écrit que la ville des Trois-Rivières ne renferme que sept ou huit misérables maisons—parcequ'il veut prendre le pas sur M. de Varennes, gouverneur de cette place ; il déclare que Nicolas Denys demande son pain dans les rues de Paris—pour empêcher le renouvellement de la commission de Denys de Fronsac. Or la vérité est que : Gaspard Boucher a été fermier des jésuites durant quelques années ; que la ville des Trois-Rivières renfermait trente-six bonnes maisons, et que Nicolas Denys était allé à Paris faire renouveler ses titres sur la baie de Saint-Laurent—et qu'il fut écouté. Toutes ces assertions in[illegible]tes sont contenues dans une seule dépêche de

l'année 1685. Aux yeux de M. de Meulles, il n'y avait ici que des manants et des gueux. Le noblesse pauvre n'est pas prise par lui en pitié, mais méprisée ; le peuple est un vil bétail — il n'y a qu'à lire les dépêches de cet officier pour connaître son caractère. Nous en sommes encore, après deux siècles, à découvrir comment a vécu ici l'étrange population qu'il signale et où elle a passée, car elle était évidemment différente de celle que les documents les plus dignes de croyance nous font connaître. Lorsque le baron de La Hontan parle des filles de mauvaise vie arrivées en Canada de 1665 à 1672, et que M. de Meulles s'attaque aux criminels réfugiés dans la colonie, tous deux se mettent en contradiction avec les nombreuses sources de renseignements que nous possédons sur le sujet—nos lecteurs ont pu en juger. En 1682, la France cessait de nous envoyer des colons ou plutôt elle avait cessé depuis cinq ou six ans. L'accord entre les chiffres des recensements, à toutes les époques antérieures à 1682, et les pièces officielles et autres qui touchent aux origines de la population canadienne est tellement parfait que la place manque pour en loger davantage dans ces calculs.

Le chevalier de Beauchesne qui dit avoir été élevé partie dans une paroisse du gouvernement de Montréal et partie chez les Iroquois, a livré à Le Sage des notes dont ce romancier a composé un livre curieux. Beauchesne affirme que l'on expédiait en bloc au Canada, de 1690 à 1700, des fils de famille trop prodigues et des femmes légères ou compromises et qu'on les mariait à l'aveuglette en mettant le pied à Québec. L'invraisemblance de ces récits, de telles situations, les circonstances relatées et un mode de peuplement aussi peu conforme aux choses du pays, ne soutiennent pas un instant la critique. C'est du Le Sage, agréable si l'on veut, mais en dehors de toute vérité possible.

A l'égard des envois de filles aux îles françaises de l'Amérique, nous devons remarquer que s'il y a eu des erreurs de commises, ce n'était point le résultat d'un plan de bannissement des mauvais sujets des grandes villes du royaume, quoiqu'il y ait à mentionner des cas de cette nature, que l'on peut considérer comme des exceptions à la règle. De 1682 à 1685, sur la demande des planteurs des îles, on avait embarqué des troupes de cinquantes, cent et cent cinquante filles, presque toutes tirées de l'hôpital général de Paris, et un petit nombre de mauvaise vie, ce dont on s'aperçut bien vite ; des plaintes très vives furent adressées au ministre (Seignelay) qui enjoignit de ne plus admettre sur les bâtiments en partance " celles qui sont enfermées pour leurs débauches."

Le 7 février 1686, Seignelay écrivait à l'intendant du Canada, lui proposant de prendre les forçats et faux-saulniers invalides et ceux qui étaient condamnés à vie, afin de les engager chez les habitants. Il ne paraît pas que le projet fut accepté [1].

Plus tard (1698) Frontenac et Champigny s'adressant au ministre et lui dépeignant la situation des Canadiens, disaient : " La plupart des Français qui se fixaient en Canada étaient des soldats, auxquels on donnait congé à condition qu'ils se marieraient et resteraient dans la colonie." Ceci est tout à fait conforme à la vérité. En 1704, l'évêque de Poitiers sollicita la permission d'exiler aux colonies deux gentilshommes qui occasionnaient des scandales dans son diocèse. M. de Pontchartrain lui répondit : " L'on m'envoye personne de force en Amérique."

[1] G. B. Déping : *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, Paris 1850.

M. Garneau a dressé la liste des lieux d'origine des colons mentionnés dans les actes des notaires du gouvernement de Québec jusqu'à l'année 1700 : — " Ile de France, presque tous de Paris, 358 ; Normandie 341 ; Poitou 239 ; Pays d'Aunis 190 ; Saintonge 91 ; Bretagne 87 ; Picardie 76 ; Angoumois 56 ; Anjou 44 ; Beauce 43 ; Orléans 35 ; Touraine 34 ; Maine 30 ; Bourgogne 32 ; Champagne 32 ; Limousin 21 ; Guienne 21 ; Brie 20 ; Perche 20 ; Languedoc 18 ; Gascogne 18 ; Berri 17 ; Lyonnais et Forez 12 ; Périgord 9 ; Flandre française 8 ; Lorraine 8 ; Auvergne 8 ; Dauphiné 8 ; Ile de Ré 7 ; Artois 7 ; Blaisois 6 ; Provence 6 ; Bourbonnais 6 ; Ile d'Oléron 4 ; Cambrésie 4 ; Angenais 3 ; Avignon 3 ; Navarre 2 ; Gatinais 2 ; Vexin-le-Français 1 ; Nivernais 1 ; Bresse 1 ; Messin 1 ; Quercy 1 ; Pyrénées 1 ; différents lieux de France 45. Pays étrangers : — Portugal 5 ; Allemagne 4 ; Angleterre 4 ; Suisse 3 ; Irlande 2 ; Savoie 2 ; Espagne 1 ; Hollande 1 ; Ecosse 1 ; Piémont 1 ; Italie 1 ; Nouvelle-Angleterre 1 ; total : 1976. On a cru, jusqu'ici, que les Canadiens descendaient presque tous d'émigrés sortis de la Normandie[1], mais cette erreur, répandue par Charlevoix, ne peut plus subsister. Des recherches, faites avec soin dans les archives, nous permettent de dire que les ancêtres des Canadiens-Français sont venus du nord-ouest de la France, c'est-à-dire de cette partie de la France qui est située entre les Pays-Bas, Paris, Bordeaux et l'Atlantique. La Normandie, le Poitou, le pays d'Aunis, la Saintonge, la Bretagne, la Picardie, l'Angoumois, paraissent avoir fourni séparément plus d'émigrés qu'aucune autre province, mais la ville de Paris en a fourni à elle seule plus qu'aucune de ces provinces. " Il faut noter que le groupe de Paris est venu en dernier lieu, c'est-à-dire après 1665. Il y a apparence que la plupart des soldats se disaient de Paris.

Pour la deuxième fois, en 1710, on proposa d'envoyer en Canada les faux-sauniers que l'on condamnait aux galères. Ce n'étaient point, à proprement parler, des gens de mauvaise vie ou des criminels, mais de simples contrebandiers. Les fermiers de la gabelle, qui avaient eu cette idée, ne furent pas écoutés. Cependant, l'année suivante, on la soumit de nouveau. Elle fut reprise en 1714 par M. de Pontchartrain, qui, à force d'être sollicité de fournir des bras pour l'agriculture, suggéra d'établir une colonie pénale. M. de Vaudreuil parut l'accepter, ne voyant pas d'autre moyen d'obtenir des secours de France. Il écrivit donc au ministre : " Il y a tous les ans (dans le royaume) un nombre considérable de faux-sauniers condamnés aux galères, dont le roi a peu de besoin, et qui deviennent inutiles pour la culture des terres ; leur dépense est payée par les fermiers-généraux et le roi pourrait en accorder à la colonie du Canada cent cinquante tous les ans. Les fermiers-généraux les feront conduire à la Rochelle, et payeront pour chacun cent cinquante livres, moyennant qu'ils en seront déchargés pour toujours. Il n'y en a pas un qui ne leur coûte cent francs par an, il n'y en a point qui n'y soit plus de dix-huit mois, et il y en a tel qui y demeure dix ans et plus. Tout ce qui restera à désirer aux fermiers-généreux, est qu'ils ne reviennent point en France, et j'en reponds. Si le roi accordait cette grâce, on pourrait obliger les vaisseaux qui vont en

[1] Le premier groupe était de la Normandie et des bords de la Loire. Ceci est antérieur à 1660.

Canada, à passer ces cent cinquante hommes, et donner cinquante livres pour chacun à leur arrivée. Dans la colonie on les distribuerait aux habitants, pour les faire travailler comme engagés, et cela pendant trois ans, après quoi ils seraient libres, sans toutefois pouvoir retourner en France ; et pour les mettre en état de faire quelque chose, on pourrait mettre entre les mains de leurs maîtres les cent livres restant de la somme de cent cinquante livres fournies par les fermiers-généraux, et obliger ces maîtres à leur donner cinquante écus après les trois années de service. Les habitants se trouveraient très heureux d'avoir des hommes à ces conditions, et cela serait insensiblement une augmentation d'hommes, accoutumés au travail." Les marchands de la Rochelle offrirent (1717) de transporter les faux-sauniers à raison de cinquante livres par tête, mais dit M. Déping, Vaudreuil fut blâmé par les habitants et rien ne se fit. Enfin, en 1722, on nous envoya cinquante prisonniers dont les uns furent incorporés dans les troupes et les autres répartis dans les campagnes à divers titres, mais, écrit M. Rameau, "au bout de peu de temps, leur présence donna lieu à de tels inconvénients, que les réclamations unanimes de l'évêque, du gouverneur, de l'intendant, s'élevèrent, en 1725, contre cette dangereuse immigration. A la suite de ces remontrances, la transportation fut arrêtée, ou tout au moins profondément modifiée[1], car on conserva longtemps encore l'usage de diriger tantôt sur le Canada, tantôt sur les autres colonies, les jeunes vauriens *en faveur desquels* les familles bourgeoises et même celles de qualité, obtenaient des lettres de cachet. Un de ces jeunes débauchés, le sieur Lebeau, fils d'un bon bourgeois de Paris, nous a conservé la relation de son exil et de ses aventures. Ce Lebeau fut placé comme commis, et sur quelque méfait qui lui advint, il prit la fuite, vécut quelque temps parmi les sauvages, puis passa dans les colonies anglaises, d'où il revint en Europe et publia ses aventures, qui ne laissent pas que d'être curieuses, quoique devant être consultées avec réserve."

M. l'abbé de La Tour, né en 1700, venu à Québec en 1729, reparti en 1731, nous a laissé une phrase qui rappelle M. de Meulles. Selon lui, le Canada se composait "d'une foule d'aventuriers, ramassés au hasard en France, presque tous de la lie du peuple, la plupart obérés de dettes et de crimes." L'exagération poussée à ce point se passe de critique. En admettant que, de 1722 à 1731, on nous eût envoyé cent vagabonds par année, ce qui est un gros chiffre, cela n'aurait fait que huit ou neuf cents individus sur une population de plus de trente mille âmes, population dont l'immense majorité remontait à trois quarts de siècle et avait un passé sans tache.

Peter Kalm écrivait ceci, en 1749 : " Il vient chaque année en Canada, un ou deux vaisseaux du roi, amenant des recrues pour remplacer les soldats morts au service, ceux qui ont obtenu la permission de s'établir comme colons dans le pays, ou qui s'en retournent en France après avoir fini leur temps. Le nombre de ces recrues est actuellement de cent à cent cinquante, sans compter les contrebandiers, dont on envoie un bon nombre en même

[1] En 1739 et 1742, les faux-sauniers et les contrebandiers désertaient aux Anglais. (Voir *Edits et Ordonnances*, I, 560).

temps. Autrefois, on les condamnait aux galères ; à présent, on les dirige sur les colonies, où ils sont libérés dès leur arrivée, mais à condition de ne pas sortir du pays sans un permis spécial du roi."

Une comédie, comme on en écrivait beaucoup à cette époque, fut jouée à Paris en 1734. Elle est intitulée *Les Mariages de Canada.* L'auteur ne risque point son nom, mais il est visible qu'il a puisé ses traits et ses anecdotes dans La Hontan, Le Sage, Lebeau et La Tour. Son canevas couvre par conséquent les années 1665-1734. Les petits vers en sont mal faits ; tout y est cru et brutal. Les personnages ont des états de service qui les recommandent peu à la révérence du public. Les anachronismes se succèdent de la première à la dernière scène. A peine débarqués à Québec, on range les émigrés par couples, (les femmes sont masquées) et " madame Bourdon " prononce les paroles sacramentelles. Les mariages ainsi faits passent pour bons et valables ; de suite, les femmes se dévoilent ; surprise agréable des uns ; dépit des autres ; une barque attend les époux ; on vogue " sur le Mississippi " et l'on se rend à dix, trente, cinquante lieues de Québec, en fabalas et en culottes de soie, défricher le sol, et construire une chaumière !

CHAPITRE V

1684–1740

LES RIGUEURS DE LA JUSTICE CRIMINELLE. — ETAT DES VILLES DE MONTRÉAL, TROIS-RIVIÈRES ET QUÉBEC. — COLONISATION, INDUSTRIES ET CULTURES DANS CES TROIS GOUVERNEMENTS.

QUÉBEC n'avait pas trois mois d'existence comme établissement civilisé que déjà on y pendait un conspirateur dont la tête coupée était mise au bout d'une pique dans un lieu apparent, pour effrayer ses complices ou tout autre qui eût eu la tentation de marcher sur ses traces. Le 29 décembre 1635, quatre jours après la mort de M. de Champlain, son remplaçant par intérim, M. de Châteaufort, publia des défenses de blasphémer, de s'enivrer et de manquer volontairement à la messe et au service divin les jours de dimanche et de fêtes. A côté du placard contenant l'ordonnance, on attacha un carcan et l'on mit tout auprès un cheval de bois pour y asseoir les coupables. Cette exposition barbare était dans les mœurs du temps. Le 6 du mois qui suivit, on plaça sur le cheval en question un homme convaincu d'ivrognerie et de blasphèmes. En septembre 1648, M. de Maisonneuve condamna à mort un tambour de Montréal pour un crime détestable, mais, rendu à Québec, l'individu consentit à remplir les fonctions de bourreau, ce qui lui sauva la vie. En février 1666 le roi accorda des lettres de pardon à Jean Serreau dit Saint-Aubin qui avait tué sur place le séducteur de sa femme. Le 30 juillet, le roi signa un édit portant que les blasphémateurs seraient mis au carcan, ou auraient les lèvres coupées, selon la gravité du délit. Un individu trouvé coupable de larcin, est placé sur le cheval de bois, y demeure pendant une heure avec un poids de six livres attaché à chaque pied. En 1667, une sentence fut portée contre deux voleurs ; le plus coupable devait être étranglé en présence de son complice et celui-ci fouetté par la main du bourreau. Même année, un autre voleur fut condamné à être battu de verges et à faire amende honorable devant la porte de l'église paroissiale de Québec, la corde au cou, un

flambeau à la main et le corps revêtu d'une simple chemise ; par bonheur pour lui, c'était au mois de juin. Quelques jours après, le conseil souverain obligea un appelant à comparaître devant lui, un genou en terre, faire amende honorable et reconnaître qu'il avait eu tort d'employer des termes injurieux à l'égard du lieutenant-civil. Plusieurs femmes ayant battu à coups de bâton un nommé Huot (juillet 1667) on décida que la victime aurait le choix de la punition, après amende honorable. En novembre, le conseil condamna un homme coupable de viol à être conduit à une fourche patibulaire et y être pendu et étranglé. Le 23 avril 1668, le conseil maintint le jugement du lieutenant-criminel condamnant un prisonnier accusé de meurtre, à la torture ordinaire et extraordinaire, et ratifia la sentence portant que le coupable serait pendu et aurait ensuite le bras et la tête coupés pour être exposés au pilori. Le 17 septembre, le conseil condamne un homme coupable de viol à être rasé et battu de verges jusqu'à effusion de sang, aux carrefours et lieux ordinaires de la haute et basse-ville de Québec, puis envoyé aux galères pour neuf ans. Le 3 novembre, une femme adultère est chassée du pays avec son amant après avoir demandé pardon à son mari, et défense lui est faite de revenir sous peine de la corde. En janvier 1669, autre procès du même genre ; la femme sera rasée, battue de verges, enfermée au pain et à l'eau jusqu'à ce que son mari la reprenne ; le complice aura huit jours de fers. Le 26 juin, le conseil déclare que les sauvages qui s'enivrent sont passibles de la peine du carcan et du payement de deux castors gras. Le 8 juillet, un soldat qui a tué son adversaire en duel est jugé à être pendu. Quelques jours plus tard, un meurtrier est condamné à être pendu et avoir le poing coupé et attaché à un poteau sur le cap de Québec. Le 19 août, pour avoir violé une petite fille, le tribunal décide que le coupable sera étranglé, son corps traîné à la voierie et sa tête fichée sur un poteau En 1670, Catherine Gemier, accusée de sortilège, reçoit ordre de se tenir à la disposition du conseil pendant un an ; l'affaire paraît en être restée là. Louis Gaboury, accusé d'avoir mangé de la viande pendant le carême, est condamné à être attaché au poteau public pendant trois heures et ensuite conduit devant la porte de la chapelle de l'île d'Orléans, où étant à genoux les mains jointes, il demandera pardon ; le conseil réduit la sentence à une amende pécuniaire payable à la chapelle de l'île d'Orléans. Le 4 février 1671, le conseil ordonne que Pierre Dupuy, qui a mal parlé du défunt roi d'Angleterre, soit conduit nu en chemise, la corde au cou et la torche au poing, devant la grande porte du château Saint-Louis, où il demandera pardon au roi, ensuite au poteau de la basse-ville pour être marqué d'une fleur de lys au fer chaud sur une de ses joues, et être attaché au carcan une demie heure, puis conduit en prison, les fers aux pieds, jusqu'à ce que l'information soit complétée. Le 18 août 1671, un accusé (civil) est condamné à subir la question ordinaire et extraordinaire, pour après ses dénégations ou confessions, être fait en justice ce que de raison. En septembre 1671, une femme étant accusée avoir tué son mari et son enfant, on ne peut lui appliquer la torture, vu le manque de bourreau à Montréal ; on la condamne à subir la question à Québec, à être pendue et son corps exposé à un gibet sur le cap Diamant. Le 9 juin 1672, un homme et sa femme, convaincus du crime d'empoisonnement, sont menés à la porte de l'église paroissiale.

le mari nu tête et en chemise, la femme nue en chemise depuis les épaules jusqu'à la ceinture, pour demander pardon à Dieu, au roi et à la justice ; ensuite conduits à l'échafaud, où le mari sera lié sur une croix de Saint-André ; l'exécuteur des hautes œuvres, prenant alors une barre de fer lui en appliquera un coup sur le bras droit et brisera l'os de ce membre, puis le patient sera étranglé ; le bourreau, saisissant sa barre, lui rompra l'autre bras et les deux jambes, le tout en présence de sa femme, qui sera pendue à son tour et ensuite exposée sur une roue en haut du cap Diamant. L'année suivante, un meurtrier est rompu vif, sur la croix, à coup de barre, puis pendu ; le cadavre est exposé durant sept heures sur la roue ; finalement, on le place sur des fourches patibulaires, pour y rester jusqu'à parfaite consommation. Le 6 mai 1675, le conseil condamne une femme à payer dix livres d'amende pour avoir présenté au gouverneur une requête en prose et en vers et dans un langage inconnu et ridicule. Les règlements de police du 11 mai 1676, ordonnent que le domestique qui laisse sans permission le service soit mis au carcan ; à la seconde fois il sera battu de verges ; à la troisième, on le marquera d'une fleur de lys. Le 2 avril 1683, défense à tous mendiants valides de gueuser et mendier dans la ville de Québec ; ils doivent aller travailler sur des terres. M. de la Barre, gouverneur général, avait condamné à mort un habitant qui voulait passer chez les Anglais, et comme il n'avait pu se saisir de sa personne, il l'avait fait pendre en effigie à Montréal ; le roi (10 avril 1684) tança vertement le gouverneur et lui enjoignit de faire juger les cas de cette nature par un conseil de guerre où sera présent l'intendant. Ce dernier écrit (8 juillet 1684) au ministre que François-Marie Perrot, gouverneur de Montréal, interdit par Sa Majesté, et LeMoyne de Sainte-Hélène, se sont battus, il y a quinze jours, sur la place publique de Montréal, et se sont tous deux blessés, et demande de quelle juridiction un pareil cas relève ; ces duellistes n'ont pas encore été inquiétés, ajoute-t-il. En 1732, une femme qui avait tué son enfant est appelée, par cri public, au son de la caisse, à comparaître pour répondre à l'accusation ; comme elle ne se présente pas, on l'exécute en effigie. La torture est appliquée, en 1752, sur un soldat, accusé d'avoir incendié plusieurs maisons. C'est probablement le dernier cas de ce genre sous le régime français. En énumérant ces curieuses sentences, qui ne sont plus dans nos mœurs, nous mettons devant le lecteur un tableau du passé, dont les traits appartiennent au reste de barbarie existant encore à cette époque en Europe. Graduellement, après la conquête, ces horreurs ont disparu, à commencer par la torture, mais nous avons gardé la corde et le fouet jusqu'à présent.

L'île de Montréal, et surtout la côte nord du fleuve, avaient décrues en population de 1681 à 1700, par suite de la guerre. La ville ne tenait pas à l'honneur d'avoir une enceinte fortifiée digne de ce nom. Chaque danger nouveau appelait bien un peu sur ce point l'attention de ses habitants ; on discutait un instant ; la chose n'allait pas plus loin. La maigre palissade plantée par M. de Callières fut restaurée en 1693 sans ajouter beaucoup aux moyens de défense de la place. En 1709, écrit l'ingénieur De Catalogne, M. de Longueuil fit faire une assemblée, dans une des salles du séminaire " où l'on donna liberté à chacun de dire son sentiment. Comme il n'y avait point de troupes, et peu d'habitants, on proposa de retrancher

le quart de la ville, en faisant une palissade à la rue Saint-François, couper les vergers des récollets et autres, et moi j'opinai tout au contraire et leur fis voir que cinquante hommes dans le moulin et grenier des seigneurs étaient suffisants pour défendre cette partie, et que plus l'ennemi trouverait de retranchements et clôtures de jardin à forçer, plus trouverait-il d'obstacles à forcer le reste de la ville. Ainsi toutes choses demeurèrent en leur état." Aussitôt que le régent eut pris les rênes de l'administration, il frappa la ville (1716) d'une contribution de six mille livres, dont deux mille imposées au séminaire et le reste pris sur les communautés, habitants, nobles, etc.[1] Personne ne se trouva excepté. Les travaux, néanmoins, ne furent exécuté qu'en 1722, époque où M. Chaussegros de Léry éleva un mur de pierre avec bastions, en ménageant dans cette ligne qui enveloppait la ville huit grandes portes et huit petites. Ces fortifications ne furent qu'un hors-d'œuvres parce qu'on ne les compléta jamais[2].

Vers ce temps, écrit un missionnaire (1705) la vie était fort cher à Montréal et la famine fréquente. Les hardes, dit-il, y étaient d'un prix extraordinaire ainsi que les logements. Les cabaretiers faisaient fortune en falsifiant la boisson qu'ils vendaient surtout aux sauvages qui buvaient tout ce qu'on leur livrait en échange de leurs pelleteries. " Tu m'as donné de la barrique des sauvages !" disait un ouvrier à la servante qui venait de lui servir à boire. La rareté des marchandises, due principalement à la guerre, avait induit plusieurs familles canadiennes à faire des droguets avec du fil et de la laine du pays et surtout de la toile. Bégon disait en 1714 : " Il y a à Montréal jusqu'à vingt-cinq métiers pour faire de la toile et des étoffes de laine. Les sœurs de la Congrégation m'ont fait voir de l'étamine qu'elles ont faites pour leur habillement et qui est aussi belle que celle qui se fait en France ; et on fait ici des étoffes noires pour l'habillement des prêtres et des bleues pour celui des pensionnaires." Madame de Repentigny qui avait donné une grande impulsion à ces industries, écrivait au ministre, en 1708 : " Il y a à présent une quantité considérable de métiers qui travaillent à faire de la toile en Canada ; les femmes y travaillent comme les hommes chez elles. Les hommes ont goûté l'habillement de peau de chevreuil, qui leur revient à beaucoup moins que les étoffes de France ; ils en ont presque tous, avec des surtouts de droguets du pays par dessus."

Les lignes suivantes sont de Charlevoix : " La ville de Montréal (1721) a un aspect fort riant. Elle est bien située, bien percée et bien bâtie. L'agrément de ses environs et de ses rues inspire une certaine gaîté dont tout le monde se ressent. Elle n'est point fortifiée. Une simple palissade bastionnée, et assez mal entretenue, fait toute la défense, avec une assez méchante redoute sur un petit tertre qui sert de boulevard et qui va se terminer en pente à une petite place carrée[3]. C'est ce qu'on rencontre d'abord en arrivant de Québec. Il n'y a

[1] Voir *Edits et Ordonnances*, I, 491.

[2] En 1732, la disette étant générale dans la ville de Québec, on envoya cinquante ou soixante hommes travailler aux remblais des fortifications de Montréal. En 1736 il n'y avait pas encore de casernes dans ce dernier lieu.

[3] La place Dalhousie. Le petit tertre n'existe plus. Vers 1680, on y avait construit un moulin fortifié.

pas même quarante ans que la ville était toute ouverte et tous les jours exposée à être brulée par les sauvages ou par les anglais. Ce fut le chevalier de Callières qui la fit fermer. On projette, depuis quelques années, de l'environner de murailles[1], mais il ne sera pas aisé d'engager les habitants à y contribuer. Ils sont braves et ils ne sont pas riches. On les a déjà trouvé difficiles à persuader de la nécessité de cette dépense et fort convaincus que leur valeur est plus que suffisante pour défendre leur ville contre quiconque oserait l'attaquer... Montréal est un carré long, situé sur le bord du fleuve, lequel s'élevant insensiblement, partage la ville, dans sa longueur, en haute et basse—mais à peine s'aperçoit-on que l'on monte de l'une à l'autre. L'Hôtel-Dieu, les magasins du roi et la place d'armes sont dans la basse-ville ; c'est aussi le quartier de presque tous les marchands. Le séminaire et la paroisse, les récollets, les jésuites, les filles de la congrégation, le gouverneur et le plupart des officiers sont dans la haute-ville. Au delà d'un petit ruisseau[2], qui vient du nord-ouest, et borne la ville de ce côte là, on trouve quelques maisons et l'hopital-général ; et en prenant sur la droite au delà des récollets, dont le couvent est à l'extrémité de la ville, du même côté, il commence à se former une espèce de faubourg qui, avec le temps, sera un très beau quartier... Les Jésuites n'ont ici qu'une petite maison, mais leur église qu'on achève de couvrir, est grande et bien bâtie. Le couvent des récollets est plus vaste et la communauté plus nombreuse. Le séminaire est au centre de la ville. Il parait qu'on a eu plus en vue de la rendre solide et commode que magnifique. On ne laisse pourtant pas de sentir que c'est la maison seigneuriale ; elle communique avec l'église paroissiale qui a bien plus l'air d'une cathédrale que celle de Québec. Le service s'y fait avec une modestie et une dignité qui inspirent du respect pour la majesté du Dieu qu'on y adore... La maison des filles de la Congrégation, quoiqu'une des plus grandes de la ville, est encore trop petite pour loger une si nombreuse communauté. C'est le chef d'ordre et le noviciat d'un institut qui doit être d'autant plus cher à la Nouvelle-France, et à cette ville en particulier, qu'il y a pris naissance, et que toute la colonie se ressent des avantages que lui procure un si bel établissement.... L'Hôtel-Dieu est desservi par des religieuses dont les premières ont été tirées de celui de La Flèche, en Anjou. Elles sont pauvres ; cependant il n'y parait ni à leur salle, qui est grande, bien meublée et bien garnie de lits, ni à leur église, qui est belle et très ornée, ni à leur maison, qui est bien bâtie, propre et commode. Mais elles sont mal nourries, quoique toutes infatigablement occupées, ou de l'instruction de la jeunesse ou du soin des malades... On voit encore, de temps en temps, arriver à Montréal de petites flottes de sauvages, mais ce n'est plus rien en comparaison du passé. C'est la guerre des Iroquois qui a interrompue ce grand concours des nations dans la colonie. Pour y suppléer, on a établi, chez la plupart, des magasins avec des forts, où il y a toujours un commandant et assez de soldats pour mettre les marchandises en sureté. Les sauvages y veulent toujours avoir un armurier, et, dans plusieurs, il y a des missionnaires, qui y feraient plus de bien s'ils y étaient seuls de Français.

[1] Une note, au bas de la page, dit que ce projet est exécuté, comme on l'a vù plus haut.

[2] La rue Craig à présent.

On aurait bien dû, ce semble, rétablir les choses sur l'ancien pied depuis que tout est en paix au dedans et au dehors de la colonie : ce serait le moyen d'y retenir les coureurs de bois à qui leur avidité, sans parler de tous les désordres qu'attire le libertinage, fait faire tous les jours des bassesses, qui nous rendent méprisables aux yeux des barbares.

Kalm écrivait, en 1749 : " La ville de Montréal est entourée de champs fertiles, de belles prairies et de bois enchanteurs... Elle est passablement bien fortifiée et entourée d'un mur élevé et épais... Cependant, elle ne pourrait soutenir un long siége parce qu'elle requiert une forte garnison à cause de son étendue et parce qu'elle renferme principalement des maisons de bois... Les maisons de première classe ont une porte donnant sur la rue, avec un siége de chaque côté de la porte, où l'on vient s'asseoir pour causer et ce récréer, matin et soir. Les rues principales sont droites, larges et coupées à angles droits par les petites rues ; il y en a qui sont pavées, mais c'est l'exception.... Les murs de la ville ont été bâtis en 1738,[1] aux dépends du roi mais à charge par les habitants de lui en rembourser le coût peu à peu ; la ville paie maintenant chaque année à l'acquit de cette dette, six mille livres dont deux mille sont fournies par le séminaire. A Québec les murs ont pareillement été bâtis aux frais du trésor, mais les habitants de cette ville ne sont pas tenus d'en rembourser le coût vu qu'ils ont déjà à payer un droit sur leurs marchandises."

Durant les guerres de 1684 à 1713, les bourgades sauvages du saut Saint-Louis et de la Montagne furent comme les gardes avancées des défenses de Montréal. Le premier de ces établissements, fondé à Laprairie en 1669 par les jésuites, dans le double but de la conversion des Iroquois et des secours militaires que ceux-ci pourraient fournir, subsiste encore. Il fut d'abord placé environ une lieue plus bas que le saut Saint-Louis ; la terre ne s'y étant pas trouvée convenable pour la culture du maïs, on le transporta (1675) près du saut même, où il prit le nom de Saint-François-Xavier, et vers 1715, on l'installa à peu près trois mille plus haut, où il est aujourd'hui sous le nom de Caughnawaga. En 1721, l'église que l'on y construisait et la maison des missionnaires étaient deux des plus beaux édifices du pays. Il y avait de nombreuses familles établies dans cet endroit. La situation en est charmante. L'autre village, aussi iroquois, avait été fondé et maintenu par le séminaire de Saint-Sulpice (1677) sur la montagne de Montréal ; dès 1679, on y ouvrait une école pour les garçons ; la sœur Bourgeois y envoya de ses compagnes ; deux jeunes sauvagesses entrèrent à la Congrégation. Cette mission fut par la suite transportée au saut au Récollet, puis à l'extrémité occidentale de l'île. En 1716, le séminaire de Saint-Sulpice transféra la bourgade, composée alors d'Iroquois et de Hurons, sur sa seigneurie du lac des Deux-Montagnes ; des Algonquins et des Nipissingues s'y joignirent en 1741. Il est sorti bien des braves de ces deux villages, dit Charlevoix, et la ferveur y était admirable avant que l'avarice des marchands y eut introduit l'ivrognerie, qui y a exercé de plus grands ravages que dans les missions de Saint-François du Lac et de Bécancour. Jusqu'à la conquête, les sauvages du lac des Deux-Montagnes et de

[1] Il faut lire 1722. Peut-être ces murs avaient-ils été réparés en 1738.

Caughnawaga se montrèrent fidèles à la cause française ; on les voit servir au pays des Illinois et sur toute la frontière du Haut et du Bas-Canada. Ces années dernières, à la suite des troubles d'Oka, les familles du lac des Deux-Montagnes qui avaient embrassé le protestantisme sont allées demeurer dans la province d'Ontario.

Le succès des sœurs de la Congrégation de Montréal paraît avoir inspiré au conseil souverain le désir de tenter quelque chose de la sorte à Québec, car nous voyons que le 12 novembre 1682, il fut proposé " de se servir de la maison nommée des Islets pour faire une manufacture où les filles sauvages pourraient apprendre à vivre à la façon des villageoises de France, au lieu qu'aux Ursulines elles n'apprennent qu'à prier Dieu et parler français. Elles insinueraient à leurs maris cette manière de vie, qui pourrait les porter à se nourrir et entretenir. En les mariant, on leur donnerait une vache, un cochon, du blé et un peu de graines de chanvre dont ils pourraient subsister. On ne laisserait pas de leur apprendre à lire, écrire et leur créance. " Ce projet n'eut pas de suite.

M. de Vaudreuil qui commandait à Montréal au printemps de 1699 reçut de M. de Callières des ordres pour que toutes les troupes fussent campées dans cette ville afin de les passer en revue. Une fois sur le terrain, raconte M. de Catalogne, " M. de Callières envoya dire à M. de Vaudreuil de le faire avertir dès que la revue serait faite, qu'il voulait voir défiler les troupes devant lui, et ordonna que les officiers le saluassent de la pique. L'ordre en fut donné aux troupes. M. de la Durantaye, qui était l'un des plus anciens capitaines par son rang, du régiment de Carignan, opina contre et fit connaître que le salut n'était dû qu'aux princes ou maréchaux de France. M. de Vaudreuil, par son major, en fit porter la parole à M. de Callières. La chose fut longtemps indécise. Enfin, arriva M. de Callières, dans sa calèche, où il ordonna aux troupes de défiler et de lui faire le salut. M. de Vaudreuil lui dit que c'était contre les ordres du roi et qu'il ne le ferait que par un ordre écrit ; en même temps, on fit apporter une caisse de tambour, et l'ordre y fut écrit dessus et le salut se fit. Parmi tous ces mouvements, il y avait de la partialité : M. de Callières avait sa cour et M. de Vaudreuil la sienne. La plupart étaient fort embarrassés, ne sachant sur qui le gouvernement tomberait[1] ; dans cette attente chacun raisonnait. Comme je n'avais point de parti et que j'étais également bien avec tous les deux, je me souviens qu'étant avec M. de Vaudreuil, il me demanda, le même jour que les nouvelles de France arrivèrent, ce que j'en pensais : je lui dis nettement que je croyais que M. de Callières l'emporterait, et j'en étais presque sûr parce que M. le chevalier de Crisasy m'avait fait confidence des avis que M. de Callières avait reçus par les Anglais ; cependant M. de Vaudreuil me dit qu'il n'en tâterait que d'une dent. Le même jour, les paquets de la cour arrivèrent qui confirmèrent ce que je savais. M. de Vaudreuil n'eut pas de plus grand empressement que de venir à ma rencontre pour me dire de ne point révéler ce qu'il m'avait dit ; je lui ai tenu parole, car voilà la première fois que je l'ai mise au jour. Les partisans de M. de Vaudreuil, quoique par la même promotion,

[1] Pour comprendre cette affaire, voyez page 144 de notre tome V.

il fut fait gouverneur de Montréal, et M. de Ramesay commandant des troupes, se trouvèrent fort embarrassés, entre autres, M. de la Durantaye qui, tout d'un coup, prit son parti, demanda à passer en France, où il fit démission de sa compagnie, et fut fait conseiller au conseil supérieur de Québec." C'est alors que M. de Vaudreuil acheta de Charles d'Ailleboust des Musseaux, Duluth, Daneau de Muy et des jésuites les terrains de la place Jacques-Cartier et tout l'espace compris entre les rues Saint-Vincent, Saint-Charles, Notre-Dame et Saint-Paul. En 1702 il obtint la seigneurie de Vaudreuil. La mort de M. de Callières l'appela à Québec en 1704 pour être gouverneur-général. Plusieurs années après, sa femme posa (15 mai 1723) la pierre angulaire du château Vaudreuil, un bel édifice de pierre qui faisait face à la rue Saint-Paul ou plutôt au fleuve, car en 1721 il avait acquis les lots de ce côté. Le pauvre marquis n'eut pas la satisfaction d'habiter cette demeure somptueuse ; il mourut le 10 octobre 1725. Plus tard (1763) son fils vendit la propriété à M. de Lotbinière.

Depuis que la monnaie d'or circulait en Canada, nombre d'Anglais avaient ouvert des magasins à Montréal et drainaient ce numéraire en le poussant du côté des colonies anglaises. Dès 1718, la compagnie Neyret et Gayot avait poursuivi en justice un fils du sieur You dit la Découverte qui, de concert avec les nommés de Coulonge, Messier de Saint-Michel, Mocquin et autres, étaient allés vendre des fourrures à Albany. Ils en rapportaient des articles de fabrique étrangère. Ce commerce de contrebande augmenta, et en 1729, au plus fort de la crise financière il était encore très actif.

Le séminaire de Québec avait commencé à placer des colons sur l'île Jésus, et comme les terres en sont excellentes on espérait (en 1721) de les voir bientôt toutes défrichées. Sur cent dix-neuf familles citées au recensement de l'île en 1732, un tiers venaient de Beauport et de la côte de Beaupré.

Aux environs de Chambly[1] les terres sont fort bonnes. On commença à y établir des habitants après 1713 et à garder dans le fort une garnison en rapport avec l'importance de l'endroit, car on espérait y fonder une ville qui servirait autant à couvrir Montréal que la région de la rivière Richelieu où trois cent cinquante familles se trouvaient fixées en 1723,[1] dont à peu près trois cents depuis 1681. Il ne s'est pas établi sur les bords de cette rivière plus d'une cinquantaine de soldats de Carignan ; un bon nombre étaient des colons venues de Québec et le reste des Trois-Rivières ; les guerres des vingt années qui suivirent (1689-1713) diminuèrent la population de ces paroisses.

La ville des Trois-Rivières avait été entourée d'une palissade de dix-huit pieds de haut en 1692-3. Le plan de 1704 nous montre vingt-huit maisons habitées, à part l'église, les ursulines, les récollets etc. ; la carte cadastrale de tout le gouvernement de ce nom, dressée en 1709, fait voir que les terres, des deux côtés du fleuve, depuis l'île Dupas jusqu'à Sainte-Anne de la Pérade étaient toutes occupées, à l'exception de quelques petits espaces ; des blancs assez étendus existent néanmoins à la baie de la Valière, puis entre Saint-François du

[1] Au sujet de Chambly et de la contrebande, voir *Edits et Ordonnances*, I 489.
[2] Consultez Rameau : *La France aux Colonies*, 2e partie, pages 50, 293.

Lac et le milieu de la baie du Febvre, et entre la Pointe du Lac et Grand-Pré ; la région située plus bas que la ville est la plus densément peuplée. On attribue l'état de stagnation dans lequel ce gouvernement ou district était dès lors plongé en partie à la guerre, mais surtout au grand nombre de voyageurs et coureurs de bois qu'il fournissait et aux colons qu'il envoyait dans les paroisses du gouvernement de Montréal, même jusqu'au Détroit et aux Illinois ; c'est une pratique qui s'est conservée jusqu'à présent.

" Québec, écrivait La Honton (15 mai 1684), est partagé en haute et basse ville. Les marchands habitent celle-ci à cause de la commodité du port, le long duquel ils ont fait bâtir de très belles maisons à trois étages, d'une pierre aussi dure que le marbre. La haute ville n'est pas moins belle ni moins peuplée. Le château, bâti sur le terrain le plus élevé, les commande de tous côtés. Les gouverneur-généraux, qui font leur résidence ordinaire dans ce fort, y sont commodément logés ; c'est d'ailleurs la vue la plus belle et la plus étendue qui soit au monde. Deux choses essentielles manquent à Québec, un quai et des fortifications ;[1] il serait facile d'y faire l'un et l'autre, car les pierres se trouvent sur le lieu. Cette ville est environnée de plusieurs sources d'eau vive, la meilleure du monde, mais comme il n'y a eu personne jusqu'à présent qui entendit assez bien l'hydrostatique pour les conduire à quelques places où l'on pourrait élever des fontaines jaillissantes, chacun est obligé de boire de l'eau de puits. Ceux qui demeurent au bord du fleuve et, conséquemment dans la basse ville, ne ressentent pas la moitié tant de froid que les habitants de la haute, outre qu'ils ont la commodité de faire transporter en bateau jusque devant leurs maisons le blé, le bois et les autres provisions nécessaires. Mais si l'hiver est plus rude dans la haute ville, l'été n'y est pas si chaud ; il s'y élève un vent frais qui tempère l'ardeur du soleil ; ainsi, compensation de bien et de mal. On va de l'une à l'autre ville par un chemin assez large, un peu escarpé, et bordé de maisons des deux côtés. Le terrain de Québec est fort inégal, et la symétrie mal observée. L'intendant demeure dans un fond un peu éloigné sur le bord d'une petite rivière qui, se joignant au fleuve Saint-Laurent, renferme la ville dans un angle droit. Il est logé dans le palais où le conseil souverain s'assemble quatre fois la semaine. On voit à côté de grands magasins de munitions de guerre et de bouche. Il y a six églises à la haute ville : la cathédrale est composée d'un évêque et de douze chanoines qui sont des prêtres séculiers, vivant néanmoins en communauté comme des religieux. Leur maison, qui est fort grande, et dont l'architecture est un chef-d'œuvre, appartient au chapitre. Ces bons prêtres qui se contentent du nécessaire, ne se mêlent uniquement que des choses de l'église ; leur service est tout à fait semblable à celui de nos cathédrales de France. La seconde est celle des jésuites, située au centre de la ville. Elle est belle, grande et bien éclairée. Le grand autel est orné

[1] En 1711, comme on craignait de voir apparaître la flotte de Walker, M. de Vaudreuil demanda à M. Berthelot de Beaucour de prendre des mesures pour fortifier Québec, sur quoi cet officier, tirant son épée, dit qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre que d'aiguiser les armes blanches, car il était trop tard pour se retrancher. Néanmoins, on ne laissa pas de se mettre à l'œuvre. L'année suivante, une redoute fut achevée, à la menuiserie près, et la maçonnerie d'une autre montée au carré ; on éleva un mur le long de la côte du Palais jusque vis-à-vis l'Hôtel-Dieu ; on commença deux bastions, ainsi qu'une courtine entre la redoute du cap Diamant et un cavalier que le sieur Dupont avait construit avant 1690, mais les choses en restèrent là parce que M. de Beaucour fut appelé à l'île Royale. M. de Catalogne prit alors la charge des ouvrages en question.

de quatre grandes colonnes cylindriques et massives d'un seul bloc, de certain porphire de Canada, noir comme jais, sans taches et sans filets. Leur maison est commode en toute manière, car il y a beaucoup de logement. Ces pères ont de beaux jardins, plusieurs allées d'arbres si touffus, qu'il semble en été qu'on soit dans une glacière plutôt que sous un berceau. A propos de glacière, c'est une précaution qui ne leur manque pas ; ils en ont plutôt trois qu'une, et ils ont grand soin de les bien remplir.[1] Leur collége est une pépinière fort déserte ; je ne crois pas qu'ils aient jamais eu cinquante écoliers. La troisième église, si pourtant ce nom convient à une petite chapelle, est celle des récollets. Ces bons religieux demeuraient, il y a dix ans, dans un hospice que monsieur de Laval, notre évêque, leur fit bâtir... La quatrième est celle des ursulines, qui a été brûlée et rebâtie deux ou trois fois de mieux en mieux. La cinquième est celle des hospitalières, qui ont un soin très particulier des malades, quoique ces religieuses soient pauvres et mal logées."

Charlevoix parle ainsi des québecquois, en 1720 : "On ne compte guère à Québec que sept mille âmes,[2] mais on y trouve un petit monde choisi, où il ne manque rien de ce qui peut former une société agréable. Un gouverneur-général,[3] avec un état-major, de la noblesse, des officiers et des troupes ; un intendant,[4] avec un Conseil Supérieur et les juridictions subalternes ; un commissaire de marine,[5] un grand-prévôt[6] et un grand-maître des eaux et forêts,[7] dont la juridiction est assurément la plus étendue de l'univers ; des marchands aisés, ou qui vivent comme s'ils l'étaient ; un évêque et un séminaire nombreux ; des récollets et des jésuites, trois communautés de filles, bien composées ; des cercles aussi brillants qu'il y en ait ailleurs, chez la gouvernante et chez l'intendante — voilà, ce me semble, de quoi passer le temps fort agréablement. Ainsi fait-on, et chacun y contribue de son mieux. On joue ; on fait des parties de promenades, l'été en calèche ou en canot, l'hiver en traîne sur la neige ou en patins sur la glace. On chasse beaucoup. Quantité de gentilshommes n'ont guère que cette ressource pour vivre à leur aise. Les nouvelles courantes se réduisent à bien peu de choses, parce que le pays n'en fournit presque point et que celles de l'Europe arrivent toutes à la fois, mais elles occupent une bonne partie de l'année : on politique sur le passé, on conjecture sur l'avenir ; les sciences et les beaux-arts ont leur tour, et la conversation ne tombe point." LeBeau vient à son tour (1729) avec quelques bouts de descriptions : "Cette ville paraît peut-être plus éloignée de France aux vaisseaux qui y viennent, car leur traversée dure ordinairement sept à huit semaines... Les marchands demeurent dans la basse-ville, pour la commodité du port. Quelques-unes de leurs maisons ont trois étages, mais ne sont point belles selon mon goût, n'étant bâties que de vilaines pierres noires tirées des rochers qui se trouvent sur le bord du fleuve Saint-Laurent ; elles ne sont couvertes que de planches et sont sans symétrie. Ces maisons sont au pied d'une montagne sur laquelle est bâti le fort, autrement dit la maison du gouverneur-

[1] En Canada, ce luxe ne coûte à peu près rien. L'historien Michelet, après avoir lu La Hontan, s'extasie sur les glacières des jésuites, et y trouve beaucoup à redire !

[2] Loin de diminuer durant les guerres de 1681 à 1713, la population du gouvernement de Québec s'était augmentée

[3] Le marquis de Vaudreuil. — [4] M. Bégon. — [5] M. de Clérambaut d'Aigremont. — [6] M. Denys de Saint-Simon. — [7] Le baron de Bécancour.

GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par WILSON & CIE., 89 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Après nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale ; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles ; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour répandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres ; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

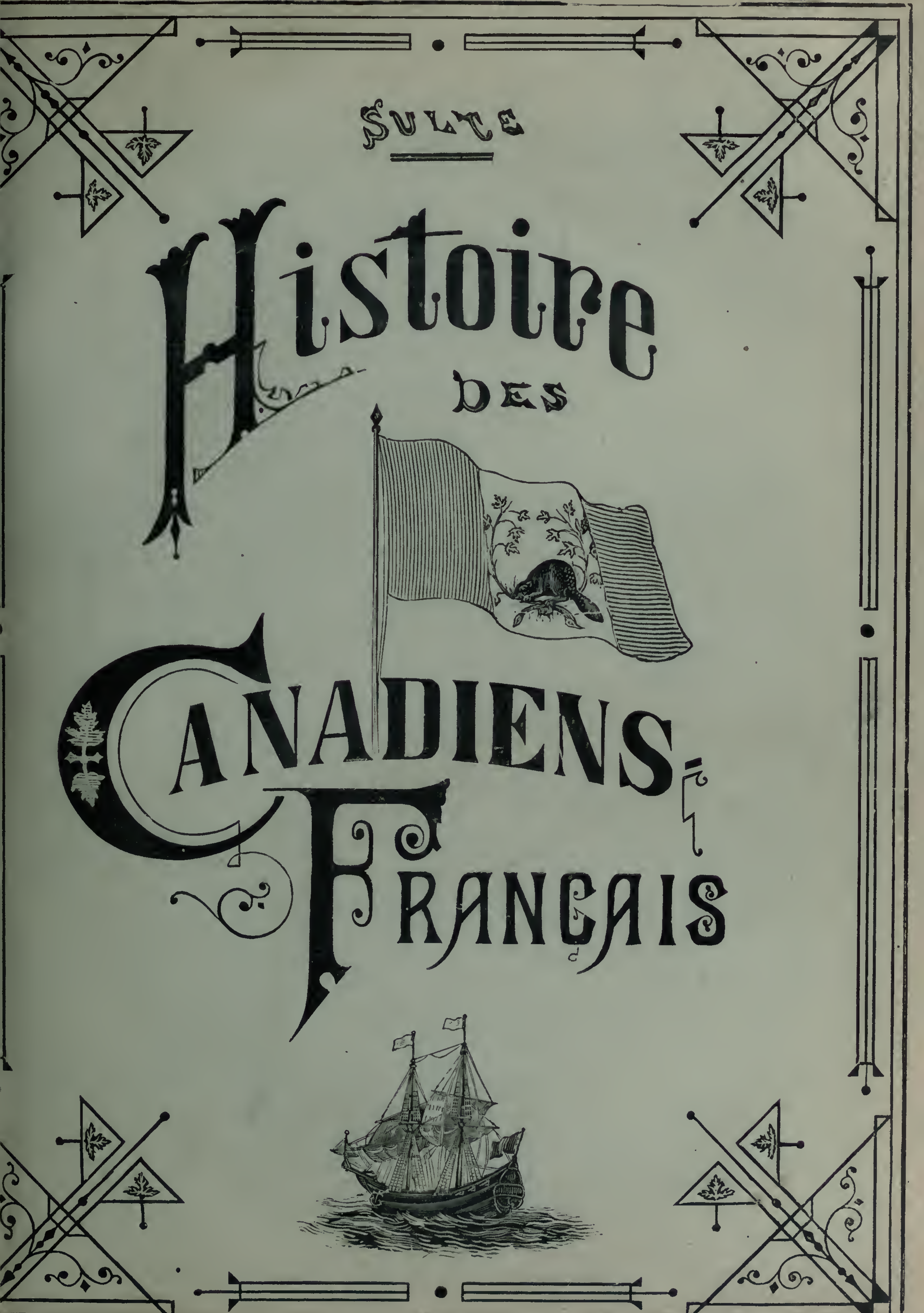
Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

WILSON & CIE.


Sulte
Histoire
des
Canadiens-Français



NICOLAS RENAUD d'AVESNES.

Comte des Meloises. Chevalier de St. Louis.



Angelique Chartier de Lotbiniare

Comtess de Meloises.

général. On peut dire que ce fort est le plus beau bâtiment de toute la ville, mais quoiqu'il soit fort élevé, il ne la commande pas de tous côtés, comme le rapportent plusieurs voyageurs, car les maisons qui se bâtissent encore aujourd'hui, derrière les récollets, sont beaucoup plus élevées que ce château... La basse-ville est défendue par une plateforme dans le milieu, qui bat à fleur d'eau, de sorte qu'il serait difficile aux vaisseaux de passer sans être incommodés, mais cette plateforme est fort négligée. Les maisons de la haute-ville n'ont qu'un étage ; plusieurs même n'ent ont point et sont de distance en distance séparées les unes des autres, ce qui ne fait pas un fort bel effet, mais comme les trois quarts et demi de ses habitants sont pauvres, il leur est impossible de faire autrement... Les jésuites ont un grand bâtiment assez superbe et un collége ouvert, ou plutôt une école, qui sert à instruire un petit nombre d'enfants." En 1728, le gouverneur avait proposé de construire une citadelle à Québec ; on lui objecta que les Canadiens n'aimaient pas la guerre derrière des murailles ; que la ville pouvait se défendre telle qu'elle était et que, d'ailleurs, l'argent manquait pour payer ces frais. M. Rameau nous dit que de 1730 à 1740, le pouvoir consacra, chaque année, un million sept cent mille francs aux défenses de cette ville, et il fait la remarque que, en employant mieux cette somme, on eut pu amener de France assez de colons pour n'avoir pas besoin de forteresse. M. l'abbé Joseph Navières, [1] curé de Sainte-Anne de Beaupré (1734-1740), se plait à nous donner le tableau de Québec et de ses environs : " Toutes les maisons, prises ensemble, ne laissent pas de faire un grand volume ; elles sont bâties de pierre et à la réserve de trois ou quatre couvertes d'ardoises, [2] les autres ont une couverture de bois coupé en façon d'ardoise, ce qui ne laisse pas d'être agréable à voir... La situation de la ville est assez agréable ; elle n'est pas moins forte que les villes de guerre qui sont en France... Québec est fort peuplé ; les gens y sont gracieux, civils, honnêtes, bienfaisants, le tout à la mode de Paris, [3] qu'ils se flattent de suivre. Les avenues de Québec, soit par mer, soit par terre, ne cèdent point à celles des plus grandes villes ; les chemins sont beaux et unis, les campagnes fertiles en toute sorte de grains ; les plaines y sont communes, les prairies belles et fleuries, la chasse et la pêche meilleure que dans la France. On y voit toute sorte de gibier et on le mange à bon marché. Les bœufs sont en grand nombre, aussi bien que les vaches, ce qui oblige les habitants de les donner presque pour rien ; les plus gras ne pèsent que cinq cents livres et leur viande est encore plus fine que celle des bœufs limousins. Le lait est aux habitants des campagnes de ce pays, ce que sont les chataignes aux paysans de notre province [4] ; il n'y en a point qui n'aient au moins deux bœufs, un cheval et plusieurs vaches. Chacun est chez soi et fait lui-même tout ce qui lui est nécessaire, à cause de la rareté des ouvriers... [5] On ne sème les blés qu'aux mois d'avril et de mai et on

[1] Voir le *Revue de Géographie*, Paris, 1882, page 81-105.

[2] Ces ardoises venaient de France. En 1722 on en importa cent milliers pour couvrir les magasins du roi à Montréal.

[3] M. Navières avait vécu à Paris et il en gardait un excellent souvenir.

[4] M. Navières était né en 1708, à Limoges, d'une famille distinguée que l'on retrace dans la principauté de Sédan jusqu'au seizième siècle. Il avait fait à Paris de bonnes études.

[5] Les ouvriers ont toujours été rares en Canada ; aussitôt arrivés les émigrants prenaient des terres et se créaient par ce moyen une indépendance dont les paysans du royaume étaient loin de jouir.

les recueille aux mois d'août et de septembre. Les fruits les plus communs sont les groseilles, les framboises et les fraises ; les pommes ne sont pas rares et il est difficile d'en trouver de bonnes.[1] Les poires sont presque inconnues, et on ne voit ni pêches ni abricots, peu de cerisiers, mais en revanche une grande quantité de fruits sauvages qui dénotent assez la pauvreté du pays par leur petitesse et leur mauvais goût. "

Un mémoire écrit en 1736 et attribué à l'intendant Hocquart, renferme le passage suivant : " La principale culture du Canada est celle du blé ; le pays en fournit non seulement pour la subsistance de ses habitants, mais encore pour un commerce à l'île Royale et aux îles. Dans les bonnes années, il sort de la colonie quatre-vingt mille minots de blé en farines et biscuits. Il en sortira peu en 1737 : la récolte ayant été très mauvaise l'année dernière. Les terres en Canada ne sont pas toutes de la même bonté et du même rapport ; celles du gouvernement de Québec sont mêlées de terres hautes et de terres basses, et par cette situation les années pluvieuses sont favorables aux premières, et les années sèches le sont aux autres : il n'en est pas de même des terres du gouvernement de Montréal, qui sont planches et unies. " Les printemps secs y sont toujours à craindre pour les biens de la terre. Tous les blés que l'on sème sont des blés de printemps ; il est toujours à souhaiter que les semences puissent être faites dans les premiers jours de mai de chaque année, afin que les blés puissent profiter des pluies de la saison. Quand les hivers sont longs, les semences se font trop tard. Les terres ordinaires rapportent depuis huit jusqu'à douze et quinze pour un ; les terres heureuses rapportent d'avantage. On avait voulu introduire, il y a quelques années, la culture du blé d'automne ; on croit qu'il serait dangereux de l'établir : ce serait exposer la colonie à une famine, parcequ'elle se trouverait sans ressource. Le blé d'automne, à la vérité, est d'une qualité supérieure et d'une meilleure garde que le blé de printemps ; il réussirait pour l'ordinaire, mais dans les essais qui ont été faites, on a reconnu que, quand les neiges sont venues tard, ou qu'après la fonte des neiges il est survenu des gelées, les blés d'automne[2] qui étaient en herbe périssaient : cela arrive même aux herbes des prairies qui sont plus dure, et moins susceptibles du froid. Les autres espèces de grains que l'on cultive sont : l'avoine, pois, peu d'orge, encore moins de seigle : les autres cultures consistent dans celles du lin, du chanvre et du tabac. Il y a peu de vergers. On propose de perfectionner la culture du tabac. Les fermiers-généraux estiment, par les essais qu'ils ont faits des tabacs du Canada qui leur ont été envoyés, qu'ils seront propres pour la consommation en France, si l'on s'attache à suivre les instructions qu'ils ont données pour cette culture." En véritables enfants de l'Amérique, les Canadiens fumaient, mais plus raffinés que les sauvages, ils ne se contentaient point des produits du Canada — il leur fallait la plante la plus précieuse, aussi voyons-nous que, dès 1676, la compagnie Oudiette prélevait un impôt d'un dixième sur les tabacs importés ; en 1684 le tabac du Brésil se vendait chez nous quarante sous la livre,

[1] Charlevoix dit le contraire, parlant de la province en générale : " A l'exception des pommes, qui sont ici d'une excellente qualité, et des petits fruits d'été, qui ne se gardent point, les fruits de France n'ont point encore réussi en Canada. "

[2] En 1749, Kalm dit que tout le blé du Canada est du blé d'été (semé au printemps) sauf chez quelques cultivateurs de l'île Jésus, qui sèment en automne.

soit l'équivalent d'une piastre et demie de l'argent actuel. Au temps de Champlain les traiteurs échangeaient aux sauvages le tabac du Brésil qu'ils obtenaient de leurs compatriotes établis dans cette contrée. Les Algonquins, les Hurons et les peuples du nord préféraient la plante ainsi achetée des Français aux préparations de feuilles et d'écorces tendres dont ils avaient coutume de faire usage avant l'arrivée des Européens. Il est curieux de lire le passage où Jacques Cartier raconte comment il a fumé sa première pipe. Ces peuples, dit-il, " ont une herbe de quoi ils font grand amas durant l'été pour l'hiver, laquelle ils estiment fort, et en usent les hommes seulement, en la façon qui ensuit. Ils la font sécher au soleil et la portent à leur col en une petite peau de bête en lieu de sac, avec un cornet de pierre ou de bois. Puis, à toute heure, font poudre de la dite herbe, et la mettent à l'un des bouts du cornet, puis mettent un charbon de feu dessus et soufflent par l'autre bout tant qu'ils s'emplissent le corps de fumée, tellement qu'elle leur sort par la bouche et les nazilles comme par un tuyau de cheminée ; ils disent que cela les tient sains et chaudement, et ne vont jamais sans les dites choses. Nous avons expérimenté la dite fumée, après laquelle avoir mis dedans notre bouche, semble y avoir de la poudre de poivre, tant est chaude." Voilà un récit qui a dû paraître incroyable aux contemporains de Cartier. En 1690, le Maryland commença la culture du tabac et comme les coureurs de bois canadiens étaient répandus dans cet Etat aussi bien que dans la Virginie et la Pennsylvanie, un commerce de contrebande prit bientôt naissance sur nos frontières sud-est. La compagnie d'Occident (1717) reçut le droit de réclamer cinq sous par livre de tabac entrant dans le pays. Il faut croire que les habitants ne négligeaient pas à cette époque la production de cette herbe, car le recensement de 1721 constate une récolte de quarante-huit mille trente-huit livres pour une population de près de vingt-cinq mille âmes. L'intendant Hocquart arriva en 1729. M. Ferland écrit à son sujet : " Pour engager les gens de la campagne à cultiver le tabac, il commença à leur en donner l'exemple ; il fit des essais à Chambly, à Beauport et sur une partie du terrain du Palais. Il en récolta trente mille pieds, qui produisirent des feuilles de trente pouces de longueur sur vingt de largeur." M. Ferland n'avait donc pas vu dans l'ouvrage de M. Garneau la mention du recensement de 1721, ou, selon son habitude, il ne tient pas compte de cet écrivain qui, non seulement l'a précédé, mais a franchement dit ce qu'il avait à dire. Au recensement de 1734 il y a cent soixante et six mille cinquante-quatre livres de tabac inscrites. Le professeur Kalm écrivait en 1749 : " Chaque fermier canadien plante près de sa maison une quantité de tabac plus ou moins considérable, suivant que sa famille est plus ou moins nombreuse. Il faut bien que les paysans s'adonnent à la culture du tabac : il est d'un usage universel parmi les gens du peuple. On voit des enfants de dix à douze ans courir les rues la pipe à la bouche, imitant l'exemple de leurs aînés. Des personnes au-dessus du vulgaire ne dédaignent pas de fumer une pipe par çi par là. Dans les parties les plus septentrionales du Canada on fume généralement le petun sans mélange, mais dans le sud et aux environs de Montréal, on y mêle l'écorce de l'intérieur du cornouiller sanguin pour le rendre plus faible. La tabatière aussi est fort à la mode. Presque tout le tabac qui

se consomme ici est produit dans le pays et certains amateurs le préfèrent au tabac de Virginie, mais ceux qui se prétendent des connaisseurs émettent une opinion tout à fait contraire. Les Sauvages du nord sont les seuls qui achètent le tabac, parce que leur pays n'en produit point, et par conséquent il est en grande demande chez eux. Quant à ceux du sud, ils en plantent autant qu'il leur en faut pour leur propre consommation. On a remarqué que les Sauvages du nord fument plus que les autres."

Hocquart observe que la traite des fourrures de l'ouest est principalement entre les mains des négociants de Montréal, et que ceux de Québec ont le commerce d'importation et l'avantage que donne la construction des navires. Treize ans plus tard, le professeur Kalm faisait les observations que voici : " on prétend que le privilège de vendre leurs marchandises importées a beaucoup enrichi les négociants de Québec, mais cette assertion est contredite par d'autres qui, tout en admettant qu'il y en a qui vivent dans l'opulence, assurent que la plupart d'entre eux ne possèdent guère plus que le stricte nécessaire, sans compter ceux qui, grâce à leur vanité et leur amour du luxe, sont accablés de dettes. Les marchands s'habillent fort élégamment et poussent la somptuosité dans les repas jusqu'à la folie."

Dans son mémoire de 1715 M. Ruette d'Auteuil déclare que les habitants avaient demandé, mais en vain, que l'on peuplât toutes les seigneuries situées sur les bords du fleuve et il rejette la responsabilité de l'inaction dans ce sens sur les hommes en place. Les ministres, dit-il, s'en rapportent aux gouverneurs, depuis plus de quarante ans, et ces fonctionnaires sont leur créatures et souvent leurs parents ; les intendants ont été, en général, indifférents au mal comme au bien, parce que leur position dans ce pays n'était à leurs yeux qu'un moyen d'acquérir des richesses et parvenir à des emplois importants en France. Enfin, la plus grande partie du commerce se trouve accaparée par les chefs de la colonie. M. de Vaudreuil, tout en travaillant à améliorer la situation, n'en donnait pas moins l'exemple d'un homme intéressé pour son compte personnel dans divers bénéfices. On s'en plaignit. Le ministre se contenta d'écrire en marge de la lettre : " Le malheur, c'est que M. de Vaudreuil est pauvre." Cette morale, dont nous avons vu plus d'un trait dans les chapitres précédents, règna de 1672 à 1760 et jointe à l'éparpillement de la population par toute l'Amérique, fit perdre le Canada à la France.

Ce n'était pas assez de voir la jeunesse employée dans l'ouest et des familles partir du Bas-Canada pour se fixer à plusieurs centaines de lieues dans la même direction : lorsque le gouvernement français voulut compenser la perte de Plaisance par la fondation d'une colonie à l'île Royale, il eut la singulière pensée de recruter la population nécessaire à ce but parmi les Canadiens.

CHAPITRE VI

1721-1739

Division des paroisses. — Etat de la population.

VAUDREUIL a fourni l'une des administrations les plus remarquables de toute l'histoire du Canada, et s'il eut été mieux secondé par la cour il est probable que nous ne compterions pas de période aussi brillante que la sienne sous le régime français. On consultera avec intérêt la délimitation des paroisses qu'il fit décréter en 1721, et qui, rapprochée des recensements que nous donnons dans cet ouvrage, permet d'étudier les commencements de tous nos groupes de population. Voici l'acte presque textuellement reproduit :

GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Baie Saint-Paul ou paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul : — le fief de la rivière du Gouffre, avec trois lieues de front à prendre dans la seigneurie de la baie Saint-Paul, et l'île aux Coudres. Les Eboulements et la Malbaie continueront à être desservis par voie de mission par le curé de la baie Saint-Paul.

Saint-François-Xavier de la Petite Rivière : — une lieue de front dans la seigneurie de la baie Saint-Paul ; sera desservi par le curé de la baie Saint-Paul.

Saint-Joachim : — une lieue et demie depuis le cap Tourmente jusqu'à la Grande Rivière.

Sainte-Anne de Beaupré : — une lieue depuis la Grande Rivière jusqu'à la rivière aux Chiens.

La Visitation de Notre-Dame du Château Richer : — deux lieues et un quart depuis la rivière aux Chiens jusqu'à la rivière du Petit-Pré.

L'Ange-Gardien : — une lieue et demie depuis la rivière du Petit-Pré jusqu'au saut de Montmorency,

Saint-François de Salles, fief d'Argentenay, île d'Orléans : — trois lieues autour de l'île,

savoir : une lieue et demie au sud, depuis l'habitation de Louis Gaulin en descendant au bout de l'île, et une lieue et demie au nord en remontant jusque et y compris l'habitation de Charles Guérard ; la nouvelle église sera au même lieu que l'ancienne.

Saint-Jean-Baptiste, île d'Orléans, côté du sud : — deux lieues et un quart à prendre, en bas, depuis et compris l'habitation d'André Terrien en remontant jusqu'à la rivière Maheu.

Saint-Laurent, île d'Orléans : — deux lieues et un quart depuis la rivière Maheu en remontant, le long du chenal du sud, jusque et y compris l'habitation de Pierre Gosselin.

La Sainte-Famille, île d'Orléans, côté du nord : — deux lieues et demie depuis et y compris la terre de Charles Guérard en remontant à la rivière du Pot-au-Beurre.

Saint-Pierre et Saint-Paul, île d'Orléans, chenal du nord : — deux lieues et demie depuis la rivière du Pot-au-Beurre en remontant au bout de l'île.

Notre-Dame de la Miséricorde de Beauport : — une lieue de front depuis le saut Montmorency en remontant jusqu'à la rivière de Beauport, et de plus une demie lieue de front ou environ dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges, le long de la baie de la rivière Saint-Charles, à prendre depuis la rivière de Beauport jusque et compris l'habitation de Jacques Huppé dit Lagrois qui joint le grand chemin du Bourg-Royal à la grève.

Saint-Charles Baromée de Charlebourg, seigneurie de Notre-Dame des Anges : — trois lieues et dix-huit arpents de front environ, à prendre du côté d'en bas, au bout de la profondeur des habitations qui sont le long de la baie de la rivière Saint-Charles et de la paroisse de Québec, depuis le grand chemin du Bourg-Royal à la grève, en remontant le long du bout des profondeurs des habitants établis sur le bord de la rivière de Saint-Charles, qui sont de la paroisse de Québec, et le long des profondeurs des habitants qui sont de la paroisse de la Vieille-Lorette, jusqu'au fief de Gaudarville, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, lesquelles étendues et profondeurs comprennent les villages suivants, savoir : le petit Village, le Gros-Pin, Saint-Jérôme dit l'Auvergne, Bourg-Royal, Bourg-la-Reine, Charlebourg, Saint-Claude, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Saint-Bonaventure, Saint-Bernard, Saint-Roman, Saint-Gabriel, Saint-Jacques, Pincourt, le petit Saint-Antoine et le grand Saint-Antoine.

Québec : — ville, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, ira jusqu'aux terres de la seigneurie de Sillery, sur la route de Saint-Michel dit de Saint-Jean, jusqu'au ruisseau Prévost, et le long de la baie et rivière Saint-Charles, depuis et compris le fief de Madrid, dit Grandpré jusqu'à l'habitation de Pierre Dion, icelle non comprise, et aura les profondeurs renfermées dans ces bornes, jusqu'au district de la paroisse de Charlebourg, à l'exception des bâtiments et enceinte de l'Hôpital-Général, dont l'église sera érigée en paroisse pour le dit Hôpital-Général seulement, et desservie par le chapelain qui y sera établi curé, auquel les dîmes des terres des pauvres qui étaient de cette paroisse appartiendront pour subvenir à son entretien, ainsi que le séminaire de Québec, auquel la cure de cette ville est unie, et les curés y ont consenti par acte du dix-huit septembre, mil sept cent vingt-un.

Sainte-Foye : — une lieue et demie, tant sur le fleuve Saint-Laurent que sur la route de Saint-Michel dite de Saint-Jean, à prendre sur le fleuve depuis les terres de Saint-Michel, et sur la dite route depuis le ruisseau Prévost jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, et les profondeurs de la dite paroisse qui n'étaient que d'environ soixante-dix arpents du côté du nord-est, à prendre du bord du fleuve, seront augmentées des terres de Pierre et André Hamel, Eustache Harnois, Lucien et François Poitras, Jean-Baptiste et Charles Drolet, Alexis Alexandre, et du sieur Destargis, qui sont présentement de la paroisse de la Vieille-Lorette.

La Vieille-Lorette : — deux lieues et demie, à prendre sur la route Saint-Pierre depuis et compris l'habitation de Pierre Dion, jusque et compris celle d'Ignace Salloir, et d'une lieue et demie de profondeur, à prendre du côte du nord-est, depuis l'habitation du dit Dion, jusqu'à celle de François Bédard, et du côté du sud-ouest depuis l'habitation du dit Salloir jusqu'à celle de Louis Bonin, à l'exception des terres jointes comme ci-dessus à la paroisse Sainte-Foye ; et lorsqu'il y aura des chemins praticables pour aller à la paroisse de Saint-Augustin, située en la seigneurie de Demaure, les habitants de la dite seigneurie établis au lieu dit la côte Saint-Ange, qui vont présentement à la paroisse de la Vieille-Lorette, seront tenus d'aller à la dite paroisse de Saint-Augustin, et de payer les dîmes au curé, et les habitants qui pourront être établis sur le fief acquis par les pères Jésuites, entre les profondeurs de la seigneurie de Demaure et celles de la Vieille-Lorette, seront de la paroisse de la Vieille-Lorette.

Demaure, ou Saint-Augustin : — deux lieues et demie de front, sur une lieue et demie de profondeur ; lorsqu'il y aura des chemins praticables pour aller de la côte Saint-Ange à l'église de la dite paroisse, et jusqu'à ce que les chemins soient faits, les habitants de la dite côte continueront à être desservis par le curé de la Vieille-Lorette, comme il est dit ci-dessus, et lui payeront les dîmes.

Neuville ou Saint-François de Salles : — deux lieues et demie de front, ensemble les mêmes profondeurs pour tout ce qui est en deçà de la rivière Jacques-Cartier. Les parties des fiefs de Belair et du sieur Dauteuil, qui sont aussi en deçà de la dite rivière, seront desservies par voie de mission par le curé de Neuville, à l'effet de laquelle mission il est permis aux habitants des dites parties de fiefs, de faire construire sur le dit fief de Belair, dans le lieu le plus commode, une chapelle dans laquelle le curé de Neuville sera tenu de dire ou faire dire la messe, une fois chaque mois, un jour de fête ou de dimanche, et d'y faire ou faire faire les instructions pour les enfants.

Portneuf dit le Cap Santé, la Sainte-Famille : — une lieue et demie, à prendre du côté d'en bas, depuis la rivière Jacques-Cartier, en remontant le long du fleuve, jusqu'à la seigneurie d'Eschambault, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes ; et les parties de la seigneurie de Neuville et des fiefs de Belair et du sieur Dauteuil, qui sont au delà de la dite rivière Jacques-Cartier, au nord d'icelle, continueront à être desservies par le curé de la dite paroisse par voie de mission.

Eschambault et la Chevrotière : — sur les représentations du sieur de la Gorgendière, seigneur d'Eschambault, il lui est permis de faire construire en pierre une église sur le Cap-Loison, en fournissant, suivant ses offres, une terre au dit lieu, de trois arpents de front sur trente de profondeur, faisant faire toute la chaux et payant les maçons et charpentiers, tant pour la construction de la dite église que d'un presbytère, et seront tenus les habitants d'Eschambault et de la Chevrotière de tirer toute la pierre et d'équarrir tous les bois qui seront nécessaires pour les dites constructions, attendu que la dite église servira de paroisse aux deux seigneuries ; et aura la dite paroisse deux lieues d'étendue, savoir : une lieue de front que contient la seigneurie d'Eschambault, depuis Portneuf, en remontant le long du fleuve jusqu'à la Chevrotière, et une lieue de front que contient aussi la Chevrotière en remontant le fleuve jusqu'à la seigneurie des Grondines, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes ; et en attendant que la dite église paroissiale soit construite, les habitants des dites deux seigneuries seront desservis par le curé des Grondines, par voie de mission, comme ils l'ont été jusqu'à présent.

Les Grondines ou Saint-Charles-des-Roches : — une lieue et trois quarts de front, à prendre du côté d'en bas, depuis la Chevrotière, en remontant le long du fleuve, jusqu'à la seigneurie de Sainte-Anne, près Batiscan, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes ; et le curé continuera de desservir, par voie de mission, Eschambault et la Chevrotière jusqu'à ce qu'il y ait une église paroissiale construite par les dites seigneuries.

Saint-Anne, près Batiscan : — deux lieues et un quart, savoir : une lieue et demie de front que contient la dite seigneurie de Sainte-Anne, depuis la seigneurie des Grondines, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Sainte-Marie, et trois quarts de lieue de front que contient le dit fief de Sainte-Marie, depuis la dite seigneurie de Sainte-Anne, en remontant le long du fleuve, jusqu'à la seigneurie de Batiscan, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes.

Kamouraska ou Saint-Louis : — six lieues, savoir : de deux lieues et demi de front que contient la seigneurie de l'Islet du Portage, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de Vertbois, en remontant le long du fleuve jusqu'à la dite seigneurie de Kamouraska, et trois lieues et demie de front que contient la dite seigneurie de Kamouraska, depuis l'islet du Portage, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de l'Anse-Saint-Denis, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes et les isles et islets dépendants des dites seigneuries ; n'y ayant pas présentement un nombre suffisant d'habitants sur ces seigneuries pour y ériger d'autre paroisse, et les fiefs de Vertbois, de la Rivière du Loup, du Parc, de l'Ile-Verte et de la Rivière des Trois-Pistoles, qui se trouvent de suite au-dessous de l'Islet du Portage, continueront à être desservies par voies de mission, par les curés de Kamouraska, jusqu'à ce qu'il y ait lieu d'ériger des paroisses.

La Bouteillerie, dit la Rivière-Ouelle ou Notre-Dame de Liesse : — deux lieues et demie savoir : une lieue de front que contient le fief de l'Anse-Saint Denis, à prendre du côté d'en bas, depuis Kamouraska, en remontant le long du fleuve, jusqu'à la Bouteillerie, et une lieue

et demie de front que contient le dit fief de la Bouteillerie, depuis l'Anse-Saint-Denis, en remontant jusqu'au fief de la Pocatière, dit la Grande-Anse, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes ; et le curé de la dite paroisse desservira, par voie de mission, le dit fief de la Pocatière.

La Pocatière ou Grande-Anse, ou Sainte-Anne : — une lieue et demie de front que contient la dite seigneurie, à prendre du côté d'en bas depuis la Bouteillerie, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief des Aulnets, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes ; et sera la dite paroisse desservie par voie de mission, par le curé de la Bouteillerie, jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour fournir à l'entretien et subsistance d'un curé.

Les Aulnets ou Saint-Roch : — trois lieues et demie, savoir : trois lieues de front que contient le dit fief des Aulnets, à prendre du côté d'en bas depuis celui de la Pocatière, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief du sieur d'Auteuil dit Lapocatière, et demie lieue de front que contient le fief du sieur d'Auteuil, depuis le fief des Aulnets, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Port-Joly, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes.

Port-Joly : — ce fief qui est de deux lieues de front, à prendre du côté d'en bas depuis le fief du sieur d'Auteuil, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de l'Islet-Saint-Jean, ensemble les profondeurs du dit fief et celles du fief de la Rivière des Trois-Saumons qui est derrière, seront desservis par voie de mission, par le curé de la paroisse de Bon-Secours, jusqu'à ce que sur ces fiefs il y ait un nombre suffisant d'habitants pour y ériger une paroisse. Et sur les représentations des habitants du dit lieu de Port-Joly que, dans l'espace d'une lieue sur le front, il y a des rochers qui s'étendent jusqu'à huit et dix arpents dans la profondeur, qu'ils ne peuvent pas s'établir sur trois arpents de largeur que le seigneur veut seulement donner, et que faute d'établissement sur cette étendue, il n'y a point de chemins, en sorte que les habitants des seigneuries qui sont au-dessus ne peuvent point aller par terre dans les seigneuries qui sont au-dessous, comme ils font partout ailleurs, le seigneur du dit fief du Port-Joly sera tenu de concéder six arpents de front sur la devanture aux habitants qui voudront s'y établir, sauf à lui donner telle largeur qu'il voudra pour les autres rangs, après que le rang du front de sa seigneurie sera rempli.

Notre-Dame-de-Bon-Secours : — deux lieues et demie, savoir : une lieue de front que contient le fief de l'Islet-Saint-Jean, à prendre du côté d'en bas depuis Port-Joly, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Bon-Secours, et une lieue et demie de front que contient le dit fief de Bon-Secours, depuis le dit fief de l'Islet-Saint-Jean, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Vincelotte, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, y compris le fief du sieur Lessard, étant au bout des profondeurs du fief de l'Ilet-Saint-Jean ; et les dits fiefs de Port-Joly et de la Rivière des Trois-Saumons seront desservis par voie de mission, par le curé de Bon-Secours, comme il est dit ci-devant.

Le Cap Saint-Ignace : — situé sur le fief de Gamache, au lieu dit Cap Saint-Ignace, sera de deux lieues, savoir : une lieue de front que contient le fief de Vincelotte, à prendre du

côté d'en bas depuis le fief de Bon-Secours, en remontant le long du fleuve, jusqu'au dit fief de Gamache, cinquante-deux arpents de front que contient le dit fief de Gamache, depuis Vincelotte, en remontant, jusqu'à la concession de Louis Lemieux, quatre arpents de front que contient la dite concession, en remontant, jusqu'au fief de Saint-Joseph dit la Pointe-aux-Foins, et trente arpents de front que contient le dit fief de Saint-Joseph depuis la dite concession, en remontant, jusqu'au fief du sieur de Lespinay qui prend par une pointe sur le fleuve Saint-Laurent, ensembles les profondeurs renfermées dans ces bornes, même de celles du fief de Sainte-Clair, qui est derrière le dit fief de Gamache, la concession du dit Lemieux et le dit fief de Saint-Joseph, et les Isles-aux-Oies, grande et petite, aux Grues, au Canot, de Sainte-Marguerite, la Grosse-Isle, celle à Deux-Têtes et autres islets qui n'ont pas de noms et appartiennent à la dame veuve du sieur de Grandville, seront desservis par voie de mission, par le curé de la dite paroisse.

La Pointe à la Caille ou Saint-Thomas ou la Rivière du Sud : — deux lieues que contient le front de la dite seigneurie, à prendre du côté d'en bas depuis la pointe du fief du sieur de Lespinay, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Bellechasse, ensemble les profondeurs de la dite seigneurie, renfermées dans ces bornes, jusqu'à l'habitation de Denis Proust, icelle comprise, plus son étendue sera de ce qui se trouve du dit fief du sieur de Lespinay, depuis le bord du fleuve jusqu'à pareille hauteur de l'habitation du dit Proust, lorsqu'il y aura des établissements faits.

Saint-Pierre, rivière du Sud : — une lieue et un quart, le long de la dite rivière, à prendre du côté d'en bas, depuis et compris l'habitation de Jacques Taillebeau, en remontant, jusqu'au bout des terres de la dite seigneurie, plus du restant du fief du dit sieur de Lespinay, qui se trouve au sud de la dite rivière, dans la même étendue, et le curé de la dite paroisse desservira par voie de mission, les habitants du fief de Bellechasse qui sont sur la dite rivière du Sud, jusqu'à ce qu'il ait été fait un chemin praticable dans le dit fief, pour aller à la paroisse de Bellechasse.

Bellechasse ou Notre-Dame de l'Assomption : — deux lieues que contient le front de cette seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de la rivière du Sud, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de la Durantaye, ensemble les profondeurs de la dite seigneurie renfermées dans ces bornes, à l'exception que les habitants de la dite seigneurie, établis sur la rivière du Sud, continueront d'être desservis par voie de mission, par le curé de Saint-Pierre jusqu'à ce qu'il y ait un chemin praticable pour aller à l'église paroissiale de cette seigneurie.

La Durantaye ou Saint-Jacques et Saint-Philippe : — environ une lieue et trois quarts à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de Bellechasse, en remontant le long du fleuve, jusques et compris le domaine des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, propriétaires de la dite partie de seigneurie, ensemble les profondeurs de la dite seigneurie renfermées dans ces bornes.

Saint-Michel ou autre moitié de la seigneurie de la Durantaye : — une lieue et demie

ou environ, à prendre du côté d'en bas, depuis et non compris le domaine des religieuses du dit Hôpital-Général de Québec, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Beaumont, ensemble les profondeurs de la dite seigneurie renfermées dans ces bornes.

Beaumont ou Saint-Etienne : — deux lieues, savoir : une lieue et demie de front que contient la dite seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de la Durantaye, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Montapeine, et demie lieue ou environ du front du dit fief de Montapeine, depuis le dit fief de Beaumont, en remontant le long du fleuve, jusqu'à l'habitation de Jean Bollard, icelle comprise, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes.

La Pointe-de-Lévy ou de Saint-Joseph, seigneurie de la côte de Lauzon : — trois lieues et demie et quatre arpents, savoir : un quart de lieue, faisant le reste du front du dit fief Montapeine, à prendre du côté d'en bas, depuis et compris l'habitation de Joseph Turgeon, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Vitré, dix arpents que contient de front le dit fief de Vitré, quinze arpents que contient le fief de la Martinière, en remontant jusqu'à la seigneurie de la côte de Lauzon, et trois lieues de front de la dite seigneurie de la côte de Lauzon, à prendre du côté d'en bas, depuis le dit fief de la Martinière, en remontant le long du fleuve, jusqu'à la rivière du Sault de la Chaudière, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes.

Saint-Nicolas, seigneurie de la côte de Lauzon, au bout d'en haut, sera de trois lieues et dix-sept arpents que contient le reste du front de la dite seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis la rivière du Sault de la Chaudière, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de la dame Beaudoin, relevant de la seigneurie de Tilly, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes ; et sur les représentations du seigneur et habitants de la dite paroisse, seront la nouvelle église, cimetière, presbytère et jardin pour le curé, placés sur les deux arpents de terre en superficie, donnés pour cet effet par Jacques Beaufort, outre lesquels le sieur Charest, seigneur de la dite côte, donnera suivant ses offres, quatre arpents de terre de front sur quatre de profondeur.

Tilly ou Saint-Antoine de Pade : — trois lieues et un quart, savoir : quatre arpents de front que contient le fief de la dame Baudoin, et une lieue et trente-huit arpents de front que contient le reste de la seigneurie de Tilly, le tout faisant une lieue et demie à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de la côte de Lauzon, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Maranda, trois quarts de lieues de front que contient le dit fief de Maranda, en remontant, jusqu'au fief de Bonsecours, et une lieue de front que contient le dit fief de Bonsecours, en remontant jusqu'au fief de Sainte-Croix, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes.

Sainte-Croix : — une lieue que contient de front le dit fief, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de Bonsecours, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Lotbinière, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, et sera le dit fief desservi par voie de mission, par le curé du dit Lotbinière, jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé.

Lotbinière ou Saint-Louis : — trois lieues et demie que contient de front la dite seigneurie à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de Sainte-Croix, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief d'Echaillons, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, et sera le fief de Sainte-Croix desservi par voie de mission, par le curé de Lotbinière, comme il est dit ci-devant ; le même curé desservira aussi par voie de mission, le fief d'Echaillons, mais attendu le grand éloignement, il ne sera obligé que d'y dire une messe tous les mois, un jour de fête ou de dimanche, autant que faire se pourra, dans la chapelle qui sera à cet effet construite sur le dit fief, et d'y faire le même jour le catéchisme aux enfants.

Echaillons : — deux lieues de front sur pareille profondeur à prendre du côté d'en bas, depuis Lotbinière en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Saint-Pierre, étant fort peu établi et n'y ayant pas d'église plus proche que celle de Lotbinière, sera desservi par voie de mission, par le curé de Lotbinière, à l'effet de quoi, il est permis aux habitants du dit fief d'Echaillons de faire construire une chapelle sur le dit fief, dans le lieu le plus commode, dans laquelle le dit curé sera tenu d'aller leur dire une messe tous les mois, un jour de fête ou de dimanche, autant que faire se pourra, et d'y faire les mêmes jours le catéchisme et instruction pour les enfants, comme il est ci-devant dit, jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour y ériger une paroisse.

GOUVERNEMENT DES TROIS-RIVIÈRES.

Batiscan ou Saint-François-Xavier, deux lieues moins dix arpents, que contient le front de la dite seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de Sainte-Marie, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Champlain, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, à l'exception des habitants établis dans les profondeurs de la rivière de Batiscan qui ne seront desservis que par voie de mission, jusqu'à ce qu'il y en ait un nombre suffisant pour y ériger une paroisse ; à l'effet de laquelle mission, il leur est permis de faire construire une chapelle dans le lieu le plus commode, dans laquelle le curé de Batiscan sera tenu d'aller dire la messe et faire le catéchisme à leurs enfants de quatre dimanches l'un.

Champlain ou Visitation : — deux lieues et un quart, savoir : une lieue et un quart de front que contient la dite seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de Batiscan, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de l'Arbre à la Croix, demie lieue de front que contient le dit fief de l'Arbre à la Croix depuis Champlain, en remontant, jusqu'au fief de Marsolet, et demie lieue de front que contient aussi le dit fief de Marsolet, depuis celui de l'Arbre de la Croix, en remontant, jusqu'au fief du Cap dit de la Madeleine, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes.

Le Cap dit de la Madeleine : — une lieue et demie de front que contient la dite seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief Marsolet, en remontant le long du fleuve, jusqu'au premier des chenaux de la rivière des Trois-Rivières, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes.

Les Trois-Rivières : — l'étendue de la paroisse de cette ville sera de tout ce qui compose la haute et la basse-ville, et la demie lieue d'étendue qu'il y a au dehors de la ville, à prendre du côté d'en bas, depuis le Cap de la Madeleine, en remontant le long du fleuve, jusqu'à la dite ville, et depuis la dite ville, en remontant, jusqu'à la commune, icelle comprise, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes. seront desservies par voie de mission, jusqu'à ce qu'il y ait lieu d'y ériger une paroisse.

Le fief des Pères Jésuites : — un quart de lieue de front, depuis la commune des Trois-Rivières, en remontant, jusqu'à la concession d'Antoine Pelé ; la dite concession de trois arpents de front, depuis le dit fief, en remontant, jusqu'au fief de Vieuxpont, ce dernier fief de dix-sept arpents de front, en remontant, jusqu'à la concession du sieur de Tonnancour ; la dite concession de cinq arpents de front, en remontant, jusqu'au fief de Labadie ; le dit fief de vingt quatre arpents de front, en remontant, jusqu'au fief de Boucherville, ce dernier fief de dix arpents de front, en remontant, jusqu'aux concessions d'Ignace Lefebvre et autres ; les dites concessions, au nombre de cinq, contenant cinq arpents de front chacune ; le tout faisant vingt-cinq arpents d'étendue le long du fleuve, en remontant, jusqu'au fief du sieur de Tonnancour ; et le dit fief de Tonnancour, d'une lieue un quart de front, en remontant, jusqu'au fief du sieur Gatineau, le tout faisant ensemble deux lieues et demie d'étendue, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, — seront desservis, par voie de mission, jusqu'à ce qu'il y ait lieu d'y ériger une paroisse, à l'effet de laquelle mission il est permis aux habitants établis sur la dite étendue, de faire construire une chapelle dans le lieu le plus commode.

Grosbois, dit les Grande et Petite-Rivière Ouamachiche ou Sainte-Anne, situé sur le dit fief de Grosbois : — deux lieues et demie, savoir : demie lieue de front que contient le fief du sieur Gatineau, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief du sieur Tonnancour, en remontant le long du fleuve et lac Sainte-Pierre jusqu'au dit fief de Grosbois ; et deux lieues de front que contient le dit fief de Grosbois, en remontant le long du dit lac, jusqu'au fief des héritiers du sieur de Grandpré, ensemble les profondeurs des dits fiefs et de celles du fief des héritiers Dumontier, étant au bout du dit fief de Grosbois, et sera la dite paroisse desservie, par voie de mission, jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé.

La Rivière du Loup ou Saint-Antoine, sur le lac Saint-Pierre : — deux lieues et trois quarts, savoir : une lieue de front que contient le fief du feu sieur Boucher de Grandpré, à prendre du côté d'en bas, depuis Grosbois, en remontant, jusqu'au fief de la Rivière du Loup ; une lieue de front que contient aussi le dit fief de la Rivière du Loup, depuis le dit fief de Grandpré, en remontant, jusqu'au fief des Ursulines des Trois-Rivières, et trois quarts de lieue de front que contient le dit fief des Ursulines, depuis celui de la Rivière du Loup, en remontant jusqu'au fief de Masquinongé, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes ; et sera la dite paroisse desservie, par voie de mission, jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé.

Masquinongé ou Saint-Joseph : — deux lieues et demie de front que contient la dite seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief des Ursulines des Trois-Rivières, en remontant, jusqu'au fiief du Chicot, ensemble les profondeurs de la dite seigneurie, et de celles du fief du sieur Cicard, étant au bout de la dite seigneurie, et sera la dite paroisse desservie, par voie de mission, jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé.

Saint-Pierre, Gentilly, Cournoyer : — ces trois fiefs qui contiennent six lieues et demie d'étendue, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief d'Echaillons, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief Dutort dit Lintot, savoir : le premier, deux lieues de front sur pareille profondeur ; le second, deux lieues et demie de front sur trois de profondeur ; et le troisième, deux lieues de front sur autant de profondeur, étant fort peu établis, seront desservis, par voie de mission, par le curé qui sera établi à Bécancour, jusqu'à ce qu'il y ait lieu de pouvoir y ériger des paroisses, à l'effet de laquelle mission il est permis aux habitants des dits fiefs de faire construire une chapelle dans le lieu le plus convenable pour leur commodité et celle du dit curé, dans laquelle chapelle le dit curé sera tenu d'aller leur dire une messe tous les mois, un jour de fête ou de dimanche, autant que faire se pourra, et d'y faire le catéchisme aux enfants.

Bécancourt ou la Nativité de la Sainte-Vierge et de Saint-Pierre : — deux lieues et trois quarts, savoir : un quart de lieue de front que contient le dit fief de Dutort dit Lintot, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de Cournoyer, en remontant jusqu'à Bécancourt, et deux lieues et demie de front que contient la dite seigneurie de Bécancourt, depuis Dutort, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Godefroy, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, à l'exception de ce qui est occupé par la mission des sauvages ; tant qu'elle y restera, le curé qui sera établi en la dite paroisse prendra trente cordes de bois par an, pour son chauffage, sur le domaine de la dite seigneurie, suivant les offres du dit sieur de Bécancourt, et desservira, par voie de mission, les fiefs de Cournoyer, Gentilly et Saint-Pierre, et sera tenu d'aller dire la messe dans la chapelle qui sera construite sur l'un des dits fiefs, dans le lieu le plus commode, une fois tous les mois, un jour de fête ou de dimanche, autant que faire se pourra, et d'y faire le catéchisme aux enfants.

Godefroy et Tonnancourt : — ces deux fiefs qui contiennent ensemble une lieue un quart et neuf arpents de front, à prendre du côté d'en bas depuis Bécancourt, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Nicolet, savoir : le premier, trois quarts de lieue, et le second, cinquante arpents, seront desservis, par voie de mission, par le curé qui sera établi dans la paroisse qui sera érigée pour Nicolet et la baie Saint-Antoine, jusqu'à ce qu'il y ait sur ces fiefs un nombre suffisant d'habitants pour y ériger une paroisse.

Nicolet, l'île Moras et la baie Saint-Antoine : — sur les représentations des seigneurs et habitants des dits fiefs, et leurs offres de construire une église et un presbytère proche la ligne qui sépare Nicolet d'avec la baie Saint-Antoine, de donner au curé une étendue de terre pour son utilité et de lui laisser prendre, sur le domaine de la baie Saint-Antoine,

trente cordes de bois par an pour son chauffage, il leur est permis de construire la dite église et un presbytère, auxquelles constructions tous les habitants des dits fiefs seront tenus de contribuer et travailler, laquelle église servira de paroisse pour les dits fiefs, l'étendue de laquelle paroisse sera de quatre lieues; savoir : deux lieues de front que contient le dit fief de Nicolet, à prendre du côté d'en bas depuis le fief de Tonnancourt, en remontant le long du fleuve, jusqu'à la baie Saint-Antoine, et deux lieues de front que contient aussi le dit fief de la baie Saint-Antoine depuis Nicolet, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de la Hussodière ; du fief de l'île Moras, de demie lieue de longueur sur un quart de lieue de lieue de largeur, située à l'embouchure de la rivière Nicolet, ensemble les profondeurs des dits fiefs renfermées dans ces bornes, et de celles des fiefs des sieurs De Courval et Laforce, qui sont derrière le dit fief de Nicolet, sur la rivière du même nom ; et le curé qui sera établi dans la dite paroisse desservira, par voie de mission, les fiefs de Tonnancourt et de Godefroy, comme il est dit ci-devant.

Saint-François, sur le lac Saint-Pierre, ou Saint-François-Xavier : — deux lieues et demie, savoir : une lieue de front que contient le fief de la Hussodière, en remontant le long du fleuve ou lac, jusqu'au dit Saint-François, et une lieue et demie de front que contient la dite seigneurie de Saint-François, en remontant le long du lac et fleuve, jusqu'au fief de Hyamaska, ensemble les profondeurs des dits fiefs renfermées dans ces bornes, et de celles du fief de Pierre-Ville qui est derrière le dit fief de Saint-François, à l'exception de ce qui est occupé par la mission des sauvages, tant qu'elle y restera ; et sera l'étendue d'une lieue ou environ du front du dit fief d'Hyamaska, à prendre depuis le dit Saint-François en remontant à la rivière dite Hyamaska, icelle comprise, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, desservie, par voie de mission, par le curé du dit Saint-François, qui sera tenu d'aller dire la messe, de trois fêtes ou de trois dimanches l'un, en l'église de Saint-Michel, située sur le dit fief d'Hyamaska, et d'y faire le catéchisme aux enfants ; et le surplus du front du dit fief d'Hyamaska en remontant jusqu'à Saurel, ensemble les îles du Moine et des Barques qui en dépendent, demeureront joints à la paroisse du dit Saurel.

GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL.

L'île Dupas ou la Visitation : — tout ce qui appartient aux propriétaires de cette île, savoir : le fief du Chicot étant sur le bord du fleuve, contenant demie lieue de front, à prendre du côté d'en bas depuis le fief de Maskinongé, en remontant le long du fleuve, jusqu'à la seigneurie de Berthier, les îles à l'Aigle et à la Grenouille, situées au-dessous de l'île Dupas la dite île Dupas, l'île aux Vaches, située dans le chenal du nord, environ vis-à-vis le milieu de la dite île Dupas et la petite île de Saint-Pierre, située dans le chenal du sud, vis-à-vis le bout d'en haut de la dite île Dupas ; et le curé de la dite paroisse desservira, par voie de mission, Berthier, Dorvilliers, Dautray, Lanoraye et Saurel, jusqu'à ce qu'il y ait un curé établi à Berthier et un à Saurel.

Berthier et Dorvilliers : — sur les représentations du seigneur et habitants du dit fief de Berthier, et les offres du dit seigneur, de payer la moitié des dépenses de la main d'œuvre ou

façon de toute la maçonnerie nécessaire pour la construction d'une église paroissiale, sur le terrain qu'il a pour ce destiné, il leur est permis de faire construire sur le dit terrain, la dite église et un presbytère, pour la construction duquel presbytère, les habitants de l'île Dupas seront tenus de fournir autant de bois, et de la même forme, que les habitants de Berthier leur en ont fourni pour la construction du presbytère de l'île Dupas, et de livrer le dit bois sur le lieu où sera construit le dit presbytère, ainsi qu'ils s'y sont obligés par acte du huitième janvier 1716, l'étendue de laquelle nouvelle paroisse sera de deux lieues et demie, savoir : deux lieues de front que contient le fief de Berthier, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief du Chicot, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief Dorvilliers, et demie lieue de front que contient le dit fief Dorvilliers, depuis Berthier en remontant jusqu'au fief de Dautray, ensemble les îles au Castor, Randin et du Mitan, situées au-devant du dit Berthier, l'île au Foin et l'Ilet, situées au devant du dit fief Dorvilliers, et les profondeurs des dits deux fiefs ; et le curé qui sera établi dans la dite nouvelle paroisse desservira, par voie de mission, les fiefs de Dautray et Lanoraye, jusqu'à ce qu'il y ait lieu d'y ériger une paroisse, et jusqu'à ce que l'église de Berthier soit construite; ce fief et celui de Dorvilliers seront desservis, par voie de mission, par le curé de l'île Dupas, comme il est dit ci-devant.

Dautray et Lanoraye : — ces fiefs qui contiennent, savoir : le premier, une lieue et demie de front, depuis Dorvilliers, en remontant jusqu'à Lanoraye, et le second, deux lieues de front en remontant jusqu'à Lavalterie, étant peu établis, seront desservis par voie de mission, par le curé de l'île Dupas, jusqu'à ce que la nouvelle paroisse de Berthier soit établie, après quoi ils seront desservis par le curé de Berthier, aussi par voie de mission, jusqu'à ce qu'il y ait dans ces fiefs un nombre suffisant d'habitants pour pouvoir y ériger une paroisse.

Lavalterie : — ce fief qui contient une lieue et demie de front depuis Lanoraye, en remontant, jusqu'au fief de Saint-Sulpice, le long du fleuve, étant aussi peu établi, sera desservi par voie de mission, par le curé de Saint-Sulpice, qui sera tenu d'aller dire la messe dans la chapelle construite sur le dit fief, une fois tous les mois, un jour de fête ou de dimanche, et d'y faire le catéchisme aux enfants, et ce, pendant qu'il n'y aura pas de paroisse érigée aux îles Bouchard, et lorsqu'il y aura un curé dans les dites îles, celui de Saint-Sulpice sera tenu d'aller dire la messe dans la chapelle de Lavalterie de trois fêtes ou de trois dimanches l'un, et d'y faire le catéchisme pour les enfants, et ce jusqu'à ce qu'il y ait lieu d'ériger une paroisse sur le dit fief de Lavalterie.

Saint-Sulpice : — l'étendue de la paroisse du même nom, située sur le dit fief, sera de deux lieues de front que contient le dit fief, à prendre du côté d'en bas, depuis Lavalterie, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Repentigny, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, et le curé de la dite paroisse desservira, par voie de mission, le fief de Lavalterie, comme il est dit ci-dessus ; il desservira aussi, par voie de mission, les îles Bouchard, comme il sera dit ci-après.

Les îles Bouchard : — sur les représentations du seigneur et des habitants des dites îles, il leur est permis de construire une église paroissiale et un presbytère dans le lieu le plus

commode, l'étendue de laquelle nouvelle paroisse, sera de la Grande île Bouchard, d'environ deux lieues de longueur, située vis-à-vis Saint-Sulpice, de la Petite île Bouchard, d'environ demie lieue de longueur, entre la dite Grande île et le dit territoire de Saint-Sulpice, plus du bout d'en haut de l'île Marie, située dans le chenal du sud, proche la dite Grande île Bouchard, sur lequel bout d'en haut sont neuf chefs de famille qui seront de la dite nouvelle paroisse, et en attendant que la dite église paroissiale soit construite, et qu'il y ait un curé, tout ce qui vient d'être réglé pour le district de la dite nouvelle paroisse, sera desservi par voie de mission, par le curé de Saint-Sulpice, à l'effet de laquelle mission, il est aussi permis aux dits seigneur et habitants de faire construire une chapelle dans le lieu le plus convenable, dans laquelle chapelle le dit curé de Saint-Sulpice, sera tenu d'aller dire la messe une fois tous les mois, un jour de fête ou de dimanche, et d'y faire le catéchisme aux enfants.

Repentigny ou Notre-Dame de l'Assomption : — deux lieues de front que contient le dit fief, à prendre du côté d'en bas, depuis Saint-Sulpice, en remontant le long du fleuve, jusqu'à la rivière de l'Assomption, de l'île Bourdon, située vis-à-vis l'embouchure de la dite rivière, les profondeurs du dit fief renfermées dans ces bornes, jusqu'à la dite rivière de l'Assomption, plus les habitants de la seigneurie de la Chesnaye qui sont établis sur le bord de la dite rivière de l'Assomption, au nord d'icelle, étant au nombre de dix-sept chefs de famille, depuis et compris l'habitation de Louis Douvier, en remontant la dite rivière, jusqu'aux terres de la seignerie de Saint-Sulpice.

La Chesnaye : — Sur les représentations du seigneur et des habitants de ce fief, il leur est permis de construire une église paroissiale et un presbytère, sur le terrain à ce destiné, l'étendue de laquelle nouvelle paroisse sera de deux lieues de front que contient le dit fief, le long de la rivière Jésus ou de la Chesnaye, en remontant la dite rivière, jusqu'au fief de Terrebonne, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, à l'exception des dix-sept chefs de famille établis au nord de la dite rivière l'Assomption, sur le bord d'icelle, depuis et compris l'habitation de Louis Douvier, qui seront de la paroisse de Repentigny, comme ils y ont été joints ci-dessus, et en attendant que la dite église paroissiale soit construite et qu'il y ait un curé, l'étendue que doit avoir la dite nouvelle paroisse continuera à être desservie, par voie de mission, par le curé de l'île Jésus.

Terrebonne, et le fief des héritiers l'Angloiserie et Petit : — Ces fiefs contiennent six lieues et demie de front, savoir : le premier, deux lieues, depuis la Chesnaye, en remontant la rivière de Jésus ; et le second, quatre lieues et demie, aussi en remontant la dite rivière ; le premier étant peu établi, continuera à être desservi, par voie de mission, par le curé de Saint-François de Salles de l'île Jésus, jusqu'à ce qu'il y ait une paroisse plus proche, ou qu'il y ait lieu d'y ériger une paroisse, et il sera pourvu à faire desservir le second, aussi par voie de mission, lorsqu'il y aura des établissements.

L'île Jésus ou Saint-François de Salles : — une lieue de chaque côté, savoir : une lieue sur la rivière des Prairies, en remontant, jusqu'à l'habitation de Charles Dazé, icelle comprise, et une lieue sur la rivière de Jésus, dite de la Chesnaye, en remontant, jusqu'à l'habitation

de René Caillet, aussi icelle comprise ; et sur les représentations des seigneurs et habitants de la dite isle, il leur est permis de faire construire au-dessus de la dite lieue deux églises paroissiales, l'une du côté de la rivière des Prairies, l'autre du côté de la rivière de Jésus, dans les lieux les plus commode, l'étendue desquelles nouvelles paroisses sera des établissements qui se trouveront le long des dites rivières, du côté où elles seront construites, et de l'établissement qui se forme en long et sur deux rangs dans le milieu de la dite île, dont chaque rang sera de la paroisse du côté de laquelle il sera, et jusqu'à ce que les dites nouvelles paroisses soient construites, le curé de la dite paroisse de Saint-François de Salles continuera à desservir, par voie de mission, tant les habitants de la dite île établis au-dessus de la dite lieue, de chaque côté, que ceux des fiefs de Terrebonne et de la Chesnaye, comme il est dit ci-devant.

La Rivière des Prairies ou Saint-Joseph, en l'île de Montréal : — deux lieues d'étendue, à prendre du bas de la dite île, en remontant le long de la rivière des Prairies.

La Pointe-aux-Trembles ou l'Enfant-Jésus, située en la dite côte, en l'île de Montréal, aura en premier lieu l'étendue du domaine de la dame veuve du sieur de l'Angloiserie, et des habitations de Louis et Urbain Briant, situées au bout d'en haut de l'île Sainte-Thérèse, en second lieu, de deux lieues ou environ que contient la dite côte de la Pointe-aux-Trembles, à prendre du bas de l'île, en remontant le long du fleuve Saint-Laurent, jusqu'au chemin royal qui conduit du bord du dit fleuve à Saint-Léonard, et en troisième lieu, de tout ce qui compose la dite côte de Saint-Léonard, depuis le bout d'en bas jusqu'au même chemin royal ; et en attendant qu'il y ait une église paroissiale à la côte de la Longue-Pointe, le curé de la Pointe-aux-Trembles desservira, par voie de mission, tout ce qui est de la dite côte Saint-Léonard, au-dessus du dit chemin royal, venant derrière la Longue-Pointe, et la demie lieue d'étendue de la dite côte de la Longue-Pointe qu'il a desservi jusqu'à présent, à prendre depuis le dit chemin royal, en remontant le long du fleuve jusqu'à l'habitation de François Blot, icelle comprise.

La Longue-Pointe : — Sur les représentations des habitants de la dite côte, il leur est permis de construire incessamment une église paroissiale et un presbytère, dans le lieu le plus commode de la dite côte, l'étendue de laquelle nouvelle paroisse sera bornée du côté d'en bas, sur le bord du fleuve, au chemin royal qui monte du bord du dit fleuve, à la côte Saint-Léonard, et du côté d'en haut, à l'habitation de Louis Gervais, habitant de la côte Saint-Martin, icelle non comprise, ce qui fait une lieue et dix arpents ou environ, et dans la dite côte de Saint-Léonard, l'étendue de la dite nouvelle paroisse commencera à la droite du dit chemin royal, depuis icelui et contiendra tout ce qui se trouve de la dite côte en venant du dit chemin derrière les profondeurs des habitations de la Longue-Pointe ; et jusqu'à ce que la dite nouvelle église soit construite, les habitants de la dite côte de la Longue-Pointe seront desservis, par voie de mission, par les curés dont ils ont été jusqu'à présent les paroissiens.

Montréal : — L'étendue de la paroisse de cette ville, hors d'icelle, sera sur le bord du fleuve du côté d'en bas, depuis l'habitation de Louis Gervais, habitant de la côte Saint-

Martin, icelle comprise, et continuera le long de la dite côte jusqu'à celle de Sainte-Marie, et le long de la dite côte de Sainte-Marie jusqu'à la dite ville ; au-dessus de la dite ville, elle contiendra le long du fleuve le lieu dit la pointe Saint-Charles et la côte des Argoulets ; dans les terres elle contiendra les côtes de la Visitation, de Saint-Joseph, de Notre-Dame-des-Neiges, la côte de Saint-Pierre toute entière, celle de Saint-Paul jusqu'à l'habitation d'Yves Lucas, icelle comprise, et la côte de Sainte-Catherine aussi toute entière, ensemble l'île Saint-Paul, située dans le fleuve, au-devant de la chûte de la rivière Saint-Pierre, et l'île au Héron, située vis-à-vis la dite côte des Argoulets ; et le curé de la dite paroisse desservira, par voie de mission, depuis l'habitation du dit Louis Gervais, habitant de la côte Saint-Martin en descendant, et la côte de la Longue-Pointe aussi en descendant, jusqu'à l'habitation de François Blot, icelle non comprise, et ce jusqu'à ce qu'il y ait une église paroissiale à la dite côte de la Longue-Pointe.

Saint-Laurent : — les côtes de Saint-Michel, Saint-Laurent et la moitié des deux rangs de la côte de Notre-Dame des-Vertus, à prendre depuis le bout d'en bas de la dite côte et la côte de Notre-Dame-de-Liesse , seront desservis par voie de mission.

La Chine ou les Saints-Anges : — deux lieues et trois quarts le long du fleuve Saint-Laurent, à prendre du côté d'en bas, depuis la côte des Argoulets, en remontant, jusqu'à la côte de la Pointe-Claire ; une lieue ou environ dans la côte Saint-Paul, située dans les terres au sud du lac Saint-Pierre, à prendre du côté d'en bas depuis l'habitation d'Yves Lucas, icelle comprise ; et la moitié des deux rangs de la côte de Notre-Dame-des-Vertus, aussi située dans les terres, à prendre depuis le bout d'en haut de la dite côte.

La Pointe-Claire ou Saint-Joachim : — deux lieues et demie le long du fleuve, à prendre du côté d'en bas, depuis la côte de la Chine, en remontant, jusqu'à la côte de Sainte-Anne du bout de la dite île ; la côte de Saint-Rémi dite des Sources, située dans les terres sur le milieu de la dite île, à peu près vis-à-vis le bas de la Grande-Anse, la nouvelle côte non encore dénommée, aussi située dans les terres derrière celles de la côte de la Pointe-Claire au-dessus de l'église ; et la partie d'en bas de l'île Perrot, à prendre depuis l'habitation de Pierre Poirier, icelle comprise, en descendant jusqu'au bout de la dite île.

Sainte-Anne du Bout-de-l'Ile : — deux lieues à prendre du côté d'en bas, depuis la côte de la Pointe-Claire, en remontant le long du fleuve, jusqu'au-dessus de l'église, ensuite descendant jusqu'à la rivière de l'Orme, au nord de la dite île, et l'étendue qu'il y a dans l'île Perrot, depuis et non compris l'habitation de Pierre Poirier, en remontant jusqu'au bout d'en haut de la dite île Perrot ; et outre la mission des sauvages Népissingues établie sur l'île aux Tourtres, que le curé de la dite paroisse dessert, il continuera de desservir, par voie de mission, les fiefs de Vaudreuil et de Soulange situés vis-à-vis les bouts d'en haut des dites îles Perrot et de Montréal, contenant chacun quatre lieues d'étendue, à l'effet de laquelle mission il est permis aux habitants des dits fiefs de faire construire une chapelle entre les dits deux fiefs, dans le lieu le plus convenable, dans laquelle le dit curé sera tenu d'aller dire la messe une fois le mois, et d'y faire le catéchisme aux enfants.

Saurel ou Saint-Pierre : — quatre lieues, savoir : une lieue de front que contient la concession de Paul Hue, dans le fief d'Hyamaska, sur différentes profondeurs, de quinze arpents ou environ, l'un portant l'autre, à prendre du côté d'en bas en remontant jusqu'à Saurel, de l'île du Moine et de celle des Barques, étant au devant de la dite concession de trois lieues de front que contient la dite seigneurie de Saurel, à prendre du côté d'en bas, depuis le dit fief d'Hyamaska, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de Saint-Ours, les profondeurs de la dite seigneurie et les îles à l'Ours, Ronde, Madame et de Saint-Ignace, dépendantes de la dite seigneurie et situées au-devant d'icelles ; et sur les représentations des seigneur et habitants de Saurel, il y sera établi un curé incessamment, et jusqu'à ce qu'il y en ait un, ils continueront à être desservis, par voie de mission, par le curé de l'île Dupas.

Saint-Ours ou l'Immaculée Conception : — deux lieues à prendre du côté d'en bas, depuis Saurel, en remontant le long du fleuve, jusqu'à Contrecœur, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes ; et jusqu'à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'habitants pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé, cette paroisse sera desservie, par voie de mission, par le curé de Contrecœur, qui y dira la messe de deux dimanches l'un.

Contrecœur ou la Sainte-Trinité : — une lieue et demie et quatre arpents de front, y compris la part qui appartient au sieur de la Corne, et un arrière-fief nommé Fosseneuve, étant au bout d'en haut, le dit front à prendre du côté d'en bas, depuis Saint-Ours, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de la Belle-vue, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes, dans laquelle paroisse il sera incessamment établi un curé qui desservira par voie de mission, la paroisse de Saint-Ours, comme il est dit ci-devant.

Verchères ou Saint-François-Xavier ; — cinq quarts de lieue de front, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de Belle-vue, qui joint celui de Fosseneuve, en remontant jusqu'au fief du Marigot, les profondeurs de la dite seigneurie et des îles aux Prunes, Marie et à l'Huissier, situées au-devant d'icelle, et qui en sont dépendantes, à l'exception de neuf chefs de famille, établis sur le bout d'en haut de la dite île Marie, qui seront et resteront paroissiens de la nouvelle paroisse qui doit être érigée aux îles Bouchard, comme ils y ont été joints ci-dessus ; et sur les remontrances des seigneurs et habitants du dit Verchères, il y sera établi un curé incessamment qui desservira, par voie de mission, le dit fief de Belle-vue, situé entre Fosseneuve et Verchères, contenant demie lieue de front, le fief du Marigot, contenant un quart de lieue de front le long du fleuve, depuis Verchères en remontant jusqu'au fief de la demoiselle Le Sueur, et le fief de Cabanac, situé derrière les dits fiefs de Belle-vue, Verchères et le Marigot, jusqu'à ce qu'il y ait lieu d'y ériger une paroisse.

Varenne ou Sainte-Anne : — environ deux lieues, savoir : un quart de lieue de front que contient le fief de la demoiselle Le Sueur, depuis le fief du Marigot, en remontant le long du fleuve jusqu'au fief de Saint-Michel, demie lieue de front que contient le dit fief de Saint-Michel, en remontant jusqu'au fief de la Trinité, demie lieue de front que contient le dit fief de la Trinité, en remontant jusqu'à Varenne, et demie lieue et six arpents de front que contient le dit fief de Varenne, en remontant jusqu,à Boucherville, les profondeurs des dits

fiefs, et de l'étendue des îles à l'Aigle et Sainte-Thérèse, situées au devant des dits fiefs, à l'exception du domaine de la dame veuve du sieur de Langloiserie, et des habitations de Louis et Urbain Briant, situées au bout d'en haut de la dite île Sainte-Thérèse qui seront de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles de l'île Montréal, à laquelle ils ont été ci-dessus joints.

Boucherville ou la Sainte-Famille : — une lieue et un quart à prendre du côté d'en bas, depuis Varenne, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief du Tremblay, ensemble les profondeurs de la dite seigneurie et les îles et îlets situés au-devant du dit fief, depuis et compris l'île Saint-Joseph, jusqu'à l'île Sainte-Marguerite dit Dufort, icelle non comprise, sans avoir égard aux représentations des habitants du dit fief du Tremblay et des nommés Dufort.

Chambly : — l'étendue de la paroisse de Saint-Louis, établie dans la chapelle du fort de Chambly, sera de celle de la seigneurie de Chambly, qui est de trois lieues de front, sur une lieue de profondeur de chaque côté de la rivière de Chambly, autrement dit de Saint-Louis et de Richelieu, le dit front à prendre, savoir : une lieue au-dessus du dit fort, et deux lieues au-dessous ; et vu le petit nombre d'habitants qu'il y a dans cette seigneurie, qu'ils sont hors d'état de payer des dîmes, étant pauvres, et ne commençant que d'établir leurs terres, il serait nécessaire pour le bien de la garnison de ce fort, d'y établir un aumônier fixe, qui fut tenu d'y résider et de desservir, par voie de mission, les habitants de la dite seigneurie, même les fiefs des sieurs de Longueuil et de Rouville, situés au-dessous de la dite seigneurie, qui ont chacun deux lieues d'étendue, à mesure qu'ils s'établiront, et sous ses conditions assurer au dit aumônier cinq cents livres par an pour sa subsistance, jusqu'à ce que la dite paroisse soit suffisamment établie, pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé.

Longueuil ou Saint-Antoine-de-Pade : — deux lieues un quart et huit arpents le long du fleuve Saint Laurent, savoir : vingt-six arpents de front que contient le fief du Tremblay depuis Boucherville, en remontant, jusqu'à Longueuil, une lieue et demie de front que contient la dite baronnie de Longueuil depuis le dit fief, en remontant, jusqu'au lieu dit la Prairie-Saint-Lambert dépendant du dit fief de la Prairie-de-la Madelaine, et quarante-cinq arpents ou environ de front que contient le lieu dit Mouille-Pied, étant de la dite Prairie de Saint-Lambert, à prendre depuis Longueuil, en remontant jusqu'au ruisseau vulgairement appelé du Petit-Charles, ensemble l'île Sainte-Marguerite dite Dufort, située vis-à-vis le dit fief du Tremblay, l'île Sainte-Hélène, située vis-à-vis la dite baronnie, et les profondeurs renfermées dans les susdites bornes.

La Prairie-de-la-Magdelaine : — environ deux lieues le long du fleuve Saint-Laurent, à prendre du côté d'en bas, depuis le ruisseau vulgairement appelé du Petit-Charles, joignant le lieu dit Mouille-Pied en remontant jusqu'au fief du saut Saint-Louis, ensemble les profondeurs renfermées dans ces bornes.

Chateauguay : — Ce fief qui contient trois lieues de front le long du fleuve sur deux de profondeur, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief du saut Saint-Louis, en remontant,

jusqu'au terres non concédées, n'ayant aucune paroisse voisine et n'étant pas assez établ· pour y en ériger une, continuera à être desservi, par voie de mission, par le missionnaire des sauvages Iroquois du saut Saint-Louis.

(Signé) De Vaudreuil, Jean évêque de Québec.

Au recensement de 1719, le clergé est indiqué comme se composant de 51 prêtres dans les cures, 18 prêtres dans les séminaires, 16 jésuites, 12 récollets, total : 97. Les ursulines comptaient 50 religieuses, les hospitalières 106, l'hopital-général 12, les sœurs de la Congrégation 68, total : 236.

En 1721, nous constatons, au moyen du *Répertoire* de M. l'abbé Tanguay, que le clergé du Canada renfermait cent cinquante-deux personnes dont voici les noms, accompagnés de la date de l'entrée en fonctions de chacune d'elles en ce pays :

Prêtres arrivés de France : — Glandelet, Gauthier, 1675 ; Seré, 1682 ; Mgr de Saint-Valier, 1685 ; Dufournel, 1687 ; Mullar, 1688 ; D'Herbery, 1689 ; De Roqueleyne, 1690 ; Quéré, 1691 ; Dubus, 1699 ; Hazeur, 1700 ; Leriche, Dumont, Calvarin, 1701 ; Bouffandrau, 1702 ; Dupuy, 1704 ; Thiboult, 1710 ; Métivier, Montenon de Larue, De Vorlay, 1713 ; Lesclashe, Dugast, Leclair, Filorier, 1714 ; Voyer, 1715 ; Arnaud, Hamel, Pollet, Sauvenier, Ulric, 1717 ; Fornel, Lecoudray, 1720 ; Mgr Dosquet, Gaufin, Saint-Ferréol, Maufils, 1721 ; total : 36.

Jésuites arrivés de France : — Chausetière, 1674 ; Potier, Marest, 1679 ; Chardon, 1693 ; Lagrené, 1694 ; Des Landes, 1698 ; Richer, 1699 ; Laure, De Villiers, Mermet, De Ville, 1700 ; De la Chasse, Boulanger, 1703 ; D'Heu, Loyard, 1706 ; Lauvergnat, 1708 ; Martin, Le Brun, 1710 ; Richard, 1714 ; Billiard, Le Sueur, 1715 ; D'Avaugour, 1716 ; La Bretonnière, 1717 ; De Lauzon, De Sirenne, 1718 ; Laure, 1719 ; total : 28.

Sulpiciens arrivés de France : — Seguenot, 1674 ; Remy, 1676 ; De Belmont, 1680 ; De la Faye, 1686 ; Guay, 1688 ; De Breslay, Priat, 1694 ; Courtois, De Chaumaux 1707 ; Breuil, 1710 ; Cheze, 1712 ; Baugrard, Saladin, Depéret, Quen, 1714 ; Metivier, Jullien, 1716 ; Le Tessier, Seré, Isambart, 1717 ; Baret, Le Page, 1718 ; Garnault, 1720 ; total : 23.

Récollets arrivés de France : — Filiastre, 1678 ; Drué, 1684 ; Cornet, Ballot, 1691 ; Crey, 1693 ; Pariset, 1694 ; Le Poyvre, 1696 ; Brulé, Gobeil, 1698 ; Dublaron, Dubourg, Dupont, Leneuf, Hurette, Deniau, Le Viviers, 1700 ; Gonnon, De l'Estage, 1702 ; Faure, 1707 ; Godard, Legrand, 1709 ; Pelfresne, 1710 ; Hemond, 1712 ; Verge, Patin, Bultel, 1713 ; Flamand, 1714 ; Hendrix, 1715 ; Palin, 1717 ; Le Vasseur, Léonard, 1720 ; total : 31.

Canadiens, ordonnés Prêtres : — Vachon, 1680 ; Hamel, Lefebvre, 1696 ; Boucher, 1698 ; Hazeur, Rageot-Morin, 1700 ; Boulanger, 1701 ; Picard, Deschamps, Chabot, 1702 ; Plante, 1703 ; Hazeur, 1706 ; Ménage, Courval, 1707 ; De Varennes, 1709 ; Auclair-Desnoyers, Auclair-Desnoyers, Bizard, Cloutier, Couval, Caillet, 1713 ; Le Prévost, 1714 ; Jorian, Lepage, 1715 ; Chasles, Thaumur, 1717 ; Denis, Resche, 1720. — Récollets : Denis, 1690 ; De Lotbinière, 1712 ; Quintal, 1713 ; Delino, 1714 ; Dumesny, 1720 ; Resche, 1721 ; total : 34.

Puisque le recensement de 1719 ne mentionne que 97 prêtres de tous ordres et que nous en trouvons 152 dans le pays en 1721, bien qu'il n'en soit venu que treize ou quatorze durant ces trois années, il faut croire que les recenseurs de 1719 n'avaient pas pris note des prêtres en voyage ou absents momentanément de chez eux.

Le recensement de 1734 indique 750 hommes des troupes du roi, dont 160 dispersés dans les forts éloignés et 60 en expédition contre les Renards. La milice du pays comptait 8,000 hommes, sur lesquels 6,000 étaient armés.

Pour accompagner le tableau de la population de la colonie 1739, qui se trouve sur la page suivante, nous donnons la liste du clergé en 1740, époque où Mgr de Pontbriand prenait la direction du diocèse de Québec qu'il devait garder jusqu'à son décès, l'année même de la capitulation de Montréal.

Prêtres arrivés de France : — Dufournel, 1687 ; Quéré, 1691 ; Hazeur, 1700 ; Leriche, Dumont, 1701 ; Dugast, Lesclashe, Leclair, 1714 ; Voyer, 1715 ; Arnaud, Ulric, 1717 ; Fornel, 1720 ; Gaufin, Maufils, 1721 ; De Miniac, 1722 ; Chevalier, Le Chasseur, 1724 ; Chardon, 1725 ; Lacombe, Gaillard, Rouillard, Jacreau, 1726 ; Valois, 1727 ; Ruffin, 1729 ; Vallier, 1730 ; Abrat, 1731 ; Corru, 1732 ; Navières, Frison, Chaumont, Lefebvre-Duchouquet, Mazurier, Noël, Pacqueleau, Ransonet, 1734 ; Richer, 1735 ; André, 1736 ; total : 37.

Jésuites arrivés de France : — Chardon, 1693 ; Lagrené, 1694 ; Des Landes, 1698 ; Richer, 1699 ; Laure, 1700 ; De la Chasse, Boulanger, 1703 ; Lauvergnat, 1708 ; Le Brun, 1710 ; Richard, 1714 ; Billiard, Le Sueur, 1715 ; Gérard, Larichardie, 1716 ; De Lauzon, 1718 ; Marcol, 1725 ; Meurin, 1731 ; Coquart, Maurice, Nau, 1734 ; total : 20.

Sulpiciens arrivés de France : — Bouffandeau, 1702 ; Courtois, 1717 ; Breuil, Le Sueur, 1710 ; Saladin, Depéret, Quen, 1714 ; Jullien, 1716 ; Isambart, 1717 ; Garnault, 1720 ; Normant, Navetier, Déat, 1722 ; Doinet, Hourdé, 1723 ; Matis, Gladel, 1726 ; Falcoz, 1727 ; Desanclave, Chauvreux, Favard, 1728 ; Clérimbert, 1729 ; Favre, Galet, 1730 ; Chambon, 1733 ; Chevalier, Picquet, Sartelon, 1734 ; Peignet, 1735 ; Dargent, 1737 ; total : 30.

Récollets arrivés de France : — Ballot, 1691 ; Pain, 1694 ; Le Poyvre, 1696 ; Brulé, Gobeil, 1698 ; Chevrau, 1699 ; Dubourg, Dupont, 1700 ; De l'Estage, 1702 ; Legrand, 1709 ; Hemond, 1712 ; Bultel, 1713 ; Hendrix, 1715 ; Imbault, 1716 ; Léonard, Dumesny, 1720 ; Vandamme, 1722 ; Douville, Foucault, Rainville, Rouillard, 1723 ; Verquaillie, Boucher, 1725 ; Crespel, 1726 ; Lajus, 1727 ; Normandeau, 1730 ; Barbel, 1732 ; Carpentier, 1735 ; Lefebvre, 1736 ; Carpentier, Collet, 1737 ; Millard, 1739 ; Houdin, 1740 ; total : 33.

Canadiens, ordonnés Prêtres : — Boulanger, 1701 ; Plante, 1702 ; Hazeur, 1706 ; Ménage, Poulin, 1707 ; Auclair-Desnoyers, Auclair-Desnoyers, Cloutier, Poulin, 1713 ; Le Prévost, 1714 ; Jorian, Lepage, 1715 ; Chasles, 1717 ; Resche, 1720 ; Lecoudray, 1721 ; De Tonnancourt, Le Bert, 1723 ; De Lotbinière, Dupont, 1726 ; Angers, Mercier, DeLigneris, 1727 ; Boulanger, Soupiran, 1730 ; Cardin, D'Ailleboust, DeGannes, Dufrost, Guyon-Fresnay, Gastonguay, Marchand, Martel, Robineau, 1731 ; Gosselin, Le Vasseur, D'Esglis, 1734 ; Guillory, 1738 ; Mercereau, De la Corne, 1739. — Récollets : Denis, 1690 ; De Lotbinière, 1712 ; Quintal, 1713 ; Resche, 1721 ; Couturier, De Gannes, 1729 ; total : 45

ÉTAT DE LA POPULATION DU CANADA, EN 1739.

Localités.	Population.	Localités.	Population.
Québec et banlieue	4,603	Grand et Petit Kamouraska	320
Notre-Dame des Anges		La Bouteillerie	302
Charlesbourg		Trois-Rivières et banlieue	378
Saint-Bernard		Batiscan	435
Saint-Gabriel	1,431	Champlain	272
Saint-Ignace		Cap de la Madeleine	114
Sainte-Foye		Tonnancour	
Orsainville		Rivière-du-Loup	
Les Islets	97	Gatineau	415
Saint-Joseph		Grande et Petite Yamachiche	
Champigny		Maskinongé	
Gaudarville	549	Isle Dupas	473
Jeune Lorette		Saint-Pierre	
Sillery		Gentilly	
Beauport	772	Cournoyer	
Côte de Beaupré	1,490	Dutort	566
Baie Saint-Paul		Bécancour	
Les Eboulements	445	Godefroy	
La Malbaie		Nicolet	
De Maure	801	Baie Saint-Antoine	179
Belair (Pointe-aux-Ecureuils)	187	Yamaska	
Neuville (Pointe-aux-Trembles)	564	Baie Saint-François	520
D'Auteuil	381	Montréal et banlieue	4,210
Portneuf		Dorvilliers	328
Eschambault	307	Berthier	
La Chevrotière	96	D'Autray	
Les Grondines	188	Lanoraye	313
Sainte-Anne		La Valtrie	248
Tarrieu	556	Saint-Sulpice	
Sainte-Marie		Iles Bouchard	858
Tilly		L'Assomption	
Maranda	513	Repentigny	
Bonsecours		L'Ile Sainte-Thérèse	509
Sainte-Croix	274	La Chenaye	506
Le Platon		Terrebonne	370
Lotbinière	219	Ile Jésus	752
Nouvelle-Beauce	262	Rivière des Prairies	
Rivière Chaudière		Pointe-aux-Trembles	
Saint-Nicolas		Longue Pointe	
Côte de Lauzon	1,237	Saint-Laurent	
Saint-Joseph		Saints-Anges	3,379
Beaumont		Saut-au-Récollet	
Vincennes	504	La Pointe Clair	
Bellechasse	488	Sainte-Anne	
Saint-Vallier		Cavagnal	
La Durantaye	732	Soulanges	418
L'Ile d'Orléans	2,318	Ile Carillon	
Saint-Thomas		Longueuil	
Saint-Pierre	1,160	Tremblay	636
Rivière du sud		Belœil	
Isle aux Grues		Saint-Ours	
Isle aux Oies		Verchères	
Pointe au Foin		Le Marigot	525
Gamache	521	Saint-Blain	
Vincelot		Contrecœur	283
Bonsecours		Sorel	342
Islet Saint-Jean		Cap Saint-Michel, Montigny	249
Port Joly	554	Varennes	272
Grande Anse de la Pocatière		Boucherville	1,027
L'Islet		Chambly	
Les Aulnays	239	Cournoyer	152
Saint-Denis		Saint-Denis	
Islet du Portage		Prairie de la Madeleine	1,290
Rivière-du-Loup		Saint-Lambert, Sault Sainte-Marie	
L'Isle Verte	227	Châteauguay, Ile Perrot, Ile Saint-Paul, Isle aux Hérons	345
Rivière des Trois-Pistoles			
Saint-Barnabé ou Rimouski		Total	42,701

NOTE. — Des états de population fournis pour les années 1736 et 1737, donnent les chiffres du petit tableau qui suit :

Les troupes du roi se composaient de 28 capitaines, 28 lieutenants, 28 enseignes en pied, 28 enseignes en second, 28 cadets à l'éguillette et 784 soldats.

Années.	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Totaux
1736	7.062	6,631	12,908	12,462	39,063
1737	7,378	6,804	13,330	12,458	39,970

CHAPITRE VII

1715-1750

MONNAIE DE CARTE. — COMMERCE. — BATIMENTS PERDUS EN MER. — DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE. — EXPORTATIONS. — CARACTÈRE ET TEMPÉRAMENT DES CANADIENS. — QUELQUES-UNS DE LEURS USAGES. — LEURS APTITUDES, ETC.

EN examinant la longue période de trente-cinq ans qui va de 1680 à 1715, on rencontre nos luttes avec les Iroquois, contre les colonies de la Nouvelle-Angleterre et pardessus tout la mauvaise administration qui signala le coucher du soleil de Louis XIV. A la paix d'Utrecht (1713) notre commerce était ruiné, l'argent manquait, le roi devait des sommes énormes qu'il ne pouvait payer. Depuis plusieurs années, le castor, principal article d'exportation du Canada, baissait en valeur sur les marchés de France, et la loi prohibait toujours sa vente à l'étranger. Des milliers de peaux étaient offertes chaque année aux comptoirs des grands lacs, mais la France n'en consommait que cent cinquante mille livres et l'on défendait aux sauvages alliés de vendre le surplus aux Anglais, lesquels les payaient plus cher que les Français. Tous les désavantages étaient du côté des Canadiens ; malgré cela, on sait avec quelle habilité ils surent acquérir et conserver pendant plus d'un siècle des alliances intimes avec les peuples de l'ouest. Les faillites étaient devenues générales en France et au Canada, lorsque se fonda la compagnie d'Occident (1715) qui se proposait de régénérer le commerce. Nous avions en main une somme de deux millions de monnaie de carte sur laquelle il nous fallut perdre moitié, en vertu d'un arrangement intervenu en 1714 mais qui ne fut exécuté que trois années plus tard. Le 12 mai 1716, le conseil de marine, tenu au Louvre, écrivait : " M. Bégon n'a fait tirer, l'année dernière, des lettres de change pour l'extinction des cartes que pour la somme de soixante et un mille livres sur celle de cent soixante mille payables au mois de mars 1717, parce que les négociants n'ont pas voulu en prendre davantage, à cause que celles de 1715 et 1716 n'avaient pas été acquittées.[1] Comme on a commencé à acquitter partie des

[1] Sur la monnaie de carte, voir un article de M. Edmond Lareau, *Revue de Montréal*, 1878, page 433.

lettres de 1715, et que l'on a promis de fondre dans le courant de cette année le payement total des lettres tirées sur 1715 et 1716, il est à croire que l'on en prendra volontiers à présent. Savoir si le conseil (du roi) souhaite donner ordre à M. Bégon de faire tirer cette année pour quatre-vingt dix-neuf mille livres de lettres de change, restant de cent soixante mille livres payables en 1717, et pareillement pour la même somme payable en 1718, et il continuera successivement chaque année jusqu'à l'extinction des cartes, en observant de retirer le double de cette monnaie pour les dites lettres de change et de le faire brûler à mesure, suivant le premier projet." En marge est écrit : "Il n'y a qu'à suivre les ordres qui ont été donnés sur cela, le conseil n'y voulant rien changer." Vaudreuil et Bégon disent, dans une dépêche du 14 octobre 1716 : "Nous avons l'honneur d'accuser au conseil la réception de sa lettre du 22 octobre dernier, avec la copie de l'arret du conseil d'Etat du roi du 12 du même mois, pour la fixation des espèces et matières d'or et d'argent ; comme par cette lettre il nous parait que l'intention du roi et du conseil en nous envoyant cet arrêt qui fixe pour toujours les espèces d'or et d'argent au même prix, savoir les louis d'or à quatorze livres et les écus à trois livres dix, a été seulement de nous faire savoir que les dites espèces ne doivent pas avoir dans la colonie un plus haut prix que celui qu'elles ont en France, nous y tiendrons exactement la main, et les louis d'or sont à vingt et les écus à neuf sur le pied qui sont à présent en France, [1] suivant l'avis que M. Gaudion en a donné au sieur Petit son commis."

Par une déclaration du 5 juillet 1717, le conseil du roi réduisit le cours des monnaies de carte à la moitié de le valeur de celles-ci. [2] Le 9 octobre le conseil de marine, de qui relevait la colonie, notifia les autorités de Québec qu'il avait été donné des ordres pour la fabrication de louis d'or à la monnaie de Paris, au cours de trente-six livres. Ce furent les premières pièces de ce genre expédiées à la colonie. Le régent payait la moitié des cartes ; le reste était brûlé ; on s'engageait à n'en plus mettre en circulation ; toutes les denrées devaient se payer en or ou en argent, et le quart était aboli sur ces espèces. Ce fut le réveil du commerce.

Les Canadiens comptaient alors par livres, francs, écus, pistoles et piastres. Le mot "franc" était le plus usité, cependant "écu" et "piastre" s'employaient tous les jours. Le terme "piastre" est devenu français, mais il a une signification ou valeur qui change selon les pays. La contrebande nous apportait les piastres espagnoles ; au commencement du dix-huitième siècle, nos archives renferment de fréquentes mentions de cette monnaie ; le commerce la recherchait, principalement pour faire partie des retours en France, quoique le risque de la mer fût très grand à cette époque. La piastre des anciens Canadiens était la même que celle de nos jours ; cinq francs ou cent vingt sous, équivalent à cent *cents* ou un *dollar*. Ce dernier mot est d'origine allemande et comme il est devenu anglais, nous ne voyons pas pourquoi on en ferait usage en parlant français. Piastre est une meilleure expression.

Le louis d'or de quatorze francs avait été porté à vingt, depuis le 1er janvier 1716.
Edits et Ordonnances, I, 370, 393, 525.

La concurrence commerciale anglaise, cauchemar continuel de ceux qui, de Paris ou de Québec, administraient le Canada, devenait plus dangereuse depuis que les espèces métalliques circulaient librement. La banque de Law étant tombée (1720) et avec elle la fortune de la France — si fortune il y avait — on se remit à gêner le Canada. Le régent avait composé à cinquante par cent avec nous, en 1717 ; la même année il achetait trois millions trois cent soixante et quinze livres un diamant qui devait porter son nom le Régent. De là à de nouvelles tracasseries il n'y avait pas loin. Un édit du mois de juin 1721 prescrivit la frappe de cent cinquante mille marcs de monnaie de cuivre destinée aux seules colonies et que l'on devait recevoir à un sixième dans les payements, comme en France. La compagnie des Indes envoya vingt mille francs de ces pièces, en 1722 ; un mémoire, du 5 mai 1723, soumis au conseil du roi, porte : " Les habitants ont fait difficulté d'en recevoir dans les payements et n'ont pu y être contraints parce que cet édit n'a point été enrégistré au conseil supérieur de Québec. Comme une somme de vingt mille livres en cette monnaie ne peut être à charge à cette colonie et que le conseil des Indes n'y en fera pas plus passer qu'on ne lui en demande, il demande qu'il soit expédié l'ordre nécessaire pour faciliter les cours des dites espèces en Canada. Il paraît qu'il convient d'expédier des lettres patentes pour ordonner l'enregistrement au conseil supérieur de Québec du dit édit, et de les envoyer par un mémoire du roi adressé à MM. de Vaudreuil et Bégon, et d'approuver par ce mémoire que le conseil supérieur de Québec règle qu'on ne peut recevoir qu'un sixième de cette monnaie dans les payements, suivant qu'il se pratique dans le royaume." En marge est écrit : " Bon." L'édit fut enregistré. Le 14 octobre 1723, Vaudreuil et Bégon représentaient au ministre qu'ils avaient donné toute la protection qui dépendait d'eux à Eustache Chartier de Lotbinière,[1] directeur de la compagnie des Indes, pour faire accepter cette monnaie du public, mais, ajoutaient-ils, " il n'a pas été possible d'y parvenir parce qu'on n'est pas dans l'usage dans ce pays-ci de recevoir ni de faire des payements en monnaie de cuivre ; qu'elle a été trouvée incommode par son poids, beaucoup au-dessus de sa valeur intrinsèque, et parce qu'elle n'a point de cours hors de la colonie. Nous voyons sur cela tant d'opposition et si peu d'espérance de les surmonter, que nous croyons qu'il ne conviendrait pas de rien tenter au delà de ce que nous avons fait." Une note de la même source renferme ces lignes : " Il y a entre les mains de l'agent de la compagnie à Québec, environ vingt mille livres de monnaies de cuivre (marquée : " colonies françaises ") qu'il ne peut donner en payement du castor, faute de pouvoir fournir quatre-cinquièmes en espèces d'argent, ainsi qu'il a été réglé, comme il ne convient point à la compagnie d'envoyer les quatre-vingt mille livres qu'il faudrait en argent pour distribuer cette monnaie dans la colonie, on ne trouve point d'autre expédient pour en débarrasser la compagnie que de supplier Mgr le comte de Maurepas de

[1] René-Louis Chartier de Lotbinière, premier conseiller au conseil supérieur de Québec, depuis le 1er de juin 1703, avait été fait agent général de la compagnie des Indes, le 11 septembre 1705 ; sa nomination comme subdélégué de l'intendant est de 1677. Il paraît être mort dans ces charges. Son fils, Eustache, ci-dessus mentionné, avait épousé (3 avril 1711) M.-Françoise, fille de François-Marie Renaud d'Avesnes des Meloises, laquelle était morte au commencement de l'été de 1723. Il fut ordonné prêtre en 1726 et devint un personnage marquant dans le clergé.

faire prendre cette somme par le trésorier de la colonie qui la distribuera, peu à peu, dans les payements qu'il fera pour le roi au moyen des espèces d'argent que Sa Majesté fait passer tous les ans dans cette colonie, et ce trésorier fournira des lettres de change sur le trésorier-général de la marine pour le montant de la dite monnaie qui lui sera remis." Bientôt, le ministre voulut aller plus loin, selon que montre un rapport de Clérembault d'Aigremont : "Il est certain que l'augmentation du tiers proposée sur les espèces au-dessus de leur valeur intrinsèque n'opérerait point le succès qu'on a pensé et ne servirait au contraire qu'à ruiner la colonie ; les marchands forains qui y viennent trouveraient encore plus d'avantage par l'augmentation du prix de leurs marchandises, qui seraient au moins du double du cours d'à présent, et ils remporteraient également les espèces sur lesquelles ils auraient leur bénéfice aussi." Le 11 novembre 1728, M. de Beauharnois écrivait au ministre : "Nous sommes, M. Daigremont et moi, très embarrassés sur la disette d'argent qu'il y a en Canada. Tout le public nous fait des représentations par des requêtes pour faire de la monnaie de carte que l'on ferait retirer à l'arrivée du vaisseau du roi. Le commerce du du billet est fort dangereux et donne lieu à une usure épouvantable dont on n'a que trop vu les mauvais effets. Nous allons examiner tout et nous ne nous y déterminerons qu'autant que nous ne pourrons absolument nous en dispenser et il n'y a guère de moyen de faire autrement. Voilà, ci-jointe, la requête des négociants :

"Les négociants et habitants de cette colonie se trouvent indispensablement obligés de vous remontrer très humblement qu'ils sont aujourd'hui chargés d'une quantité de marchandises dont ils ne peuvent se procurer aucune vente, qui resteront invendues dans leurs magasins jusqu'à l'année prochaine sans qu'ils puissent espérer qu'il s'en fasse aucune consommation, ce qui causera infailliblement leur ruine et celle du commerce et de la colonie, si vous n'avez la bonté d'y pourvoir. Le défaut de circulation d'espèces dans la colonie est la seule source de la cessation du commerce. Les billets ou lettres de change des caisses du roi et de la compagnie des Indes, qui circulent aujourd'hui en Canada, ne sont propres qu'au commerce en gros et ne peuvent servir au détail du particulier et de l'habitant, parce que le particulier ne peut acheter de l'habitant les denrées nécessaires à la vie ; l'habitant ne peut acheter les marchandises dont il peut avoir besoin ; l'artisan ne peut être payé de son ouvrage ni par son travail se procurer la vie et l'habillement avec cette sorte de billets qui ne peuvent jamais faire des appoints justes dans le détail du commerce des denrées nécessaires à la vie ; des marchandises pour l'habillement et du payement des ouvriers pour lequel détail il est indispensable d'avoir une monnaie courante : il n'en paraît plus en ce pays. C'est cependant de détail réciproque du particulier et de l'habitant et des artisans que le commerce en gros dépend absolument, parce qu'il est évident qu'il ne peut se soutenir que par la consommation et le détail. Il est venu cette année, plus de marchandises de France qu'il n'en était venu depuis très longtemps, tant par les marchands forains que par les domiciliés, qui ne peuvent prévoir ce que les forains apportent et ont fait venir de France les marchandises qu'ils sont accoutumés de faire venir pour la consommation ordinaire du pays. Ces

marchandises sont encore invendues pour la plus grande partie, et les domiciliés ne peuvent plus compter de faire aucun retour en France pour cette année. Ils ne peuvent pas même espérer de les vendre pendant le cours de l'année, parce que tous les états de la colonies seraient dans l'impossibilité d'acheter en détail ; et que les personnes même les plus aisées seront obligées de supprimer malgré eux des dépenses qu'ils seraient en état de faire, faute d'une monnaie dont la circulation facile puisse y satisfaire. La colonie restant dans cet embarras, il est impossible que le commerce n'y soit entièrement ruiné ; le mal ira toujours en augmentant et si les marchandises qui sont actuellement dans la colonie restent invendues jusqu'à l'arrivée des vaisseaux de France l'année prochaine, comme il arrivera infailliblement, n'y ayant point de consommation faute d'une monnaie absolument nécessaire pour la procurer. Les marchandises qui pourraient venir de France l'année prochaine, avec celles qui seront restées invendues feront une masse que le commerce borné du Canada ne pourra soutenir. D'ailleurs, les domiciliés se trouveront réduits à ne demander aucunes marchandises en France l'année prochaine. Les uns parce qu'ils n'auront point vendu cette année ou que les crédits qu'ils auront pu faire ne seront point payés et que par conséquent ils n'auront aucun retour à faire en France. Et ceux qui pourraient avoir des fonds à envoyer dans l'appréhension de se surcharger de nouvelles marchandises qui leur resteront invendues si la consommation ne leur en devient assurée par une monnaie qui puisse circuler. Cette extrémité ferait entièrement cesser le commerce de la colonie, sans lequel elle ne pourra subsister et dont il est l'unique soutien. Les remontrants osent espérer de votre justice que vous voudrez bien prévenir la perte aussi infaillible que prochaine de cette colonie, en faisant mettre dans le commerce une monnaie en billets, ou de quelque manière que vous jugerez le plus convenable, depuis vingt livres jusqu'à dix sous, qui puisse circuler dans le commerce et procurer à la consommation, laquelle monnaie aura cours comme espèces pendant l'année, jusqu'à l'arrivée du vaisseau du roi à laquelle elle pourra être retirée et payée en argent, si Sa Majesté a la bonté d'en envoyer, ou en lettres sur la France. — (Signatures) De la Gorgendière, V..... Chevron, Riverin, C. Porlier, De la Cellière, Jérémie, Grandmesnil, Beaudoin, F. Caban, Jean Lamorille, Bazil Poulin, Crespin P. Normandin, Dupon Soumet, Beauvisage, Perthusat, Courval, Foucher, Desaunier, F. Poisset. "

Les accidents de mer avaient plusieurs fois causé de la gêne au commerce et amené de véritables disettes dans la colonie. Vers 1694, le *Carousel* périt dans le Saint-Laurent avec toute sa cargaison et une forte somme de numéraire. En 1705, la *Seine* fut prise par les Anglais ; elle convoyait des navires marchands portant près d'un million de livres de valeur qui tombèrent aux mains de l'ennemi ; les magasins se trouvant vides, les Canadiens eurent recours plus que jamais à l'industrie domestique pour se vêtir. On estimait, en 1715, que les pertes souffertes sur mer, par suite de la guerre ou des naufrages, s'élevaient à trois millions et demi depuis 1690. Le 28 août 1725, le *Chameau*[1] périt corps et biens sur un rocher, à

[1] Au mois de juin 1720 M. de Voutron commandait ce vaisseau et le comte de Vaudreuil en était le capitaine en second. Le pilote Chaviteau remplissait encore ces fonctions sur le même bord lors de la catastrophe de 1725.

deux lieues et demie de Louisbourg[1]; comme son chargement était considérable, il résulta de cette perte une grande détresse et la ruine de plusieurs familles. *L'Eléphant*, autre navire du roi, parti de la Rochelle le 4 mai 1729, toucha, le 16 juin, sur un rocher, à douze lieues de Québec et la riche cargaison qu'il portait fut entièrement perdue. Les passagers arrivèrent à Québec le 18. Parmi eux étaient : Mgr Dosquet et son secrétaire M. Claude de la Vernède Saint-Poncy, diacre ; l'abbé Louis-Bertrand de La Tour, le père Luc (Luc Flamandon, Luc Hendrix ?) récollet ; plusieurs prêtres ; des sulpiciens, récollets et jésuites. Il y avait à bord trois fils du défunt gouverneur M. de Vaudreuil : le comte Louis-Philippe de Vaudreuil, lieutenant de roi, commandant ce vaisseau ; Pierre-François de Vaudreuil-Cavagnal, plus tard gouverneur du Canada, et Pierre de Rigaud de Vaudreuil qui devint gouverneur de Montréal, et puis le sieur C. LeBeau et ses dix-sept compagnons d'aventure. Ce malheur s'ajoutait à la disette qui règnait déjà depuis quelques années. " L'hiver de 1729, dit Garneau, fut pour le Canada ce que celui de 1709 avait été pour la France. Les habitants furent obligés de vivre de bourgeons, et de ce qu'on regardait alors comme n'étant guère plus nourrissant, de pommes de terres.[2] Plusieurs personnes moururent de faim. " Ces années de crise venaient en travers du développement de la partie agricole du pays, car il ne faut pas oublier la marche ascendante de la production du sol, malgré les guerres et l'éloignement des coureurs de bois pour le travail des champs. M. J. C. Langelier[3] l'expose fort bien. " La meilleure preuve du progrès et de l'activité de l'agriculture, dit-il, se trouvent dans les recensements. Si nous comparons le cens de 1692 avec celui de 1734, nous trouvons que, durant cette période de quarante-deux années, la moyenne de l'augmentation a été de 16.370 par cent pour la production des céréales, 14 par cent pour le bétail, 12.230 pour la superficie ensemencée, et 4.830 pour la population, ainsi que le montre le tableau suivant :

	1692	1734	Augmentation Annuelle.	Augmentation totale.
Minots de grains	120,418	974,114	16.37 p. c.	709 p. c.
Têtes de bétail	11,804	81,696	14 p. c.	592 p. c.
Arpents en culture	26,669	163,611	12.23 p. c.	514 p. c.
Population	12,431	37,716	4.83 p. c.	203 p. c.

M. l'abbé Joseph Navières écrivait en 1734 : " L'argent de ce pays est différent de celui de France et craint extrêmement l'eau et le feu : ce sont des cartes de différentes grandeurs sur lesquelles sont les armoiries de France, le nom du gouverneur, de l'intendant et du contrôleur[4] La monnaie de France y a cependant cours, mais elle est rare, et ceux qui en ont la conservent précieusement. Toutes les affaires se font avec cet argent de papier,

[1] Personne n'échappa au désastre, Ainsi périrent M. de Chazel, qui venait remplacer l'intendant Bégon, M. de Louvigny, nommé gouverneur des Trois-Rivières, le capitaine Ramesay, fils du gouverneur de Montréal, décédé l'année précédente ; d'autres officiers, des ecclésiastiques, etc.

[2] Kalm écrivait de Québec, en 1749 : " Les Français d'ici, lorsqu'on leur demande pourquoi ils ne plantent pas de patates, répondent qu'ils ne lui trouvent aucune saveur, et ils se moquent des Anglais qui en sont si friands. "

[3] *Revue de Montréal*, 1879, page 602.

[4] Dans l'origine, l'intendant avait la police, la justice et les finances. Plus tard, le ministère de la marine, qui était chargé spécialement de la colonie, nomma un contrôleur.

que ceux qui veulent quitter le pays rapportent au trésor. Autrefois, on ne se servait que d'argent de France, mais depuis la perte d'un vaisseau qui arriva, il y a cinq ans et qui apportait des sommes très considérables, on a jugé de ne plus exposer au gré des vents une marchandise si précieuse. "

POPULATION, TERRES EN VALEUR ET BATISSES.

Années.	Population.	Arpents sous culture.	Arpents en pâturages.	Eglises.	Edifices publics.	Maisons.	Moulins.	Moulins à scie.	Moulins à farine.
1667	3,918	11,448	....	....	....	....	....	....	....
1668	6,282	15,642	....	....	....	....	....	....	....
1679	9,400	21,900	....	....	....	....	....	....	....
1681	9,677	24,827	....	....	....	....	....	....	....
1685	10.725	24.390	....	....	....	1,851	41	....	....
1688	10,303	28,663	....	44	....	1,720	46	....	....
1692	11,075	26,669	3,642	39	....	1,929	43	....	....
1695	12,786	28,110	3.595	53	....	1,934	39	....	....
1698	13,815	32,524	5.159	62	....	2,310	43	....	....
1706	16,417	43,671	....	....	....	....	....	....	....
1719	22,530	63,032	8,018	77	54	....	....	19	76
1720	24,434	61,357	10,132	88	64	....	....	28	82
1721	24,951	62,145	12,203	86	67	....	....	30	90
1734	37.716	163,111	17,657	77	54	....	....	52	118

BÉTAIL.

Années.	Bêtes à cornes	Chevaux.	Anes.	Chèvres.	Cochons.	Moutons.
1667	3.107	....	....	....	....	85
1668	3,400	....	....	....	....	....
1679	6,983	145	12	33	....	719
1681	6,948	94	8	18	....	572
1685	7,474	156	....	14	....	787
1688	7,719	218	....	....	3,701	1,061
1692	7,456	400	....	....	3,045	902
1695	9,181	580	....	....	5.333	918
1698	10.209	684	....	....	5.147	994
1706	14,191	1,872	....	....	....	1,820
1719	18,241	4,024	....	....	14,418	8,435
1720	24,866	5,270	....	....	17,944	12,175
1721	23,388	5,603	....	....	16,250	13,823
1734	33.179	5,056	....	....	23,646	19,815

RÉCOLTES.

Années.	Blé.	Pois.	Maïs.	Orge.	Avoine.	Grains divers.	Lin.	Chanvre.	Tabac.
	Minots.	Minots.	Minots.	Minots.	Minots.	Minots.	Livres.	Livres.	Livres.
1667	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1668	....	....	....	....	....	130,978	....	....	....
1679	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1681	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1685	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1688	100,971	....	....	....	....	28,554	....	....	....
1692	89,711	....	4.597	....	13,810	12,300	....	....	....
1695	129,154	....	6,490	....	13,955	20,710	....	....	....
1698	160,978	....	10,251	....	21,797	23,301	....	....	....
1706	....	....	....	....	....	....	....	....	....
1719	234.566	46,408	6,487	....	50,416	....	45,970	5,080	....
1720	134,439	55.331	4,159	....	62,053	....	67,264	1,418	....
1721	232.700	57,400	7,205	4,585	64,035	....	54,650	2,100	48.038
1734	737,892	63,549	5,223	3,462	163,988	....	92,246	2,221	166,054

Le commerce avec l'extérieur était assez prospère en 1736 puisque nous exportions cette année quatre-vingt mille minots de grains aux Antilles seules. Des quantités aussi considérables partaient pour le cap Breton et la France. En 1742 le cap Breton (l'île Royale) s'approvisionnait presque exclusivement à Québec. Garneau prétend que les exportations en farine ou pois atteignaient, certaines années, deux cent cinquante mille francs. La somme des lettres de change s'était tellement accrue que le trésor du roi n'y pouvait plus suffire et en 1743, on en espaça les payements. La guerre qui survint deux ans après grossit encore le nombre de ces papiers qui tombèrent en discrédit. Les marchandises s'élevèrent hors de prix et comme, à cause de la guerre, le roi était le grand consommateur, c'est sur lui que porta principalement la perte. Un mémoire, rédigé, selon les apparences, après la conquête, par un officier au courant de la situation, dit : " Jusqu'à l'époque de la guerre de 1744 les denrées et les marchandises y étaient à grand marché ; la déclaration de la guerre les fit alors augmenter très considérablement. L'on n'en sera point surpris, en considérant qu'en temps de paix, les négociants étaient peu dans l'usage de faire assurer leurs marchandises qu'ils faisaient venir d'Europe, ou du moins qu'ils ne payaient dans les cas où ils voulaient user de cette précaution, qu'une prime de trois ou quatre pour cent, et que le fret ne leur coûtait que de cinquante à quatre-vingts francs par tonneau. En 1744, dès que la guerre fut déclarée, les assurances montèrent à vingt-cinq pour cent, et ont été portées ensuite à soixante ; le fret à deux cents livres le tonneau, et ensuite jusqu'à mille. Les denrées du crû de la colonie ont eu de même une augmentation des prix progressive et relative à celui des marchandises que les cultivateurs étaient obligés d'acheter. Les colons ayant été dans la nécessité d'abandonner la culture de leurs terres pour aller s'apposer aux efforts des ennemis, les terres sont restées presque sans culture, et les productions en ont été par une suite nécessaire presque anéanties ; une corde de bois qui, avant cette guerre ne coûtait communément que cinquante sols ou trois ou quatre francs, a toujours valu depuis huit à dix francs au moins, sans que la paix de 1748 ait causé aucune diminution. Le Canada n'a point profité de cette paix dont l'Europe a joui jusqu'en 1755 ; la guerre y a toujours continuée, et l'on sait que c'est ce qui l'a occasionnée, en Europe. Par une suite des malheurs de la guerre, cette colonie s'est trouvée totalement dégarnie et dépourvue de marchandises depuis 1744 jusqu'en 1748 ; celles qui y ont été portées pendant les sept années de paix depuis 1749 jusqu'en 1755 ont été bientôt consommées ; il a fallu en acheter considérablement pour le compte du roi, tant pour satisfaire aux présents que Sa Majesté faisait aux Sauvages en récompense des services qu'ils rendaient pendant la guerre, que pour fournir aux envois faits à l'Acadie, et à la subsistance et approvisionnement d'un corps de trois mille hommes qui fut envoyé à la Belle-Rivière. "

Les notes de Kalm (1749) ne sont pas sans intérêt : " Au Canada, l'échange se fait presque entièrement avec du papier-monnaie. C'est à peine si j'y ai vu une pièce métallique, excepté les sous français, qui sont en cuivre, mêlés d'argent en très petite quantité. Ils sont devenus bien minces à force de circuler et leur valeur est estimée à un sou et demi... Le papier courant du pays est tout écrit à la main, et par conséquent sujet à être contrefait ;

GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par WILSON & CIE., 89 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Aprés nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour repandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre á chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

WILSON & CIE.

Livraison 50 Cts

SULTE

Histoire des Canadiens-Français





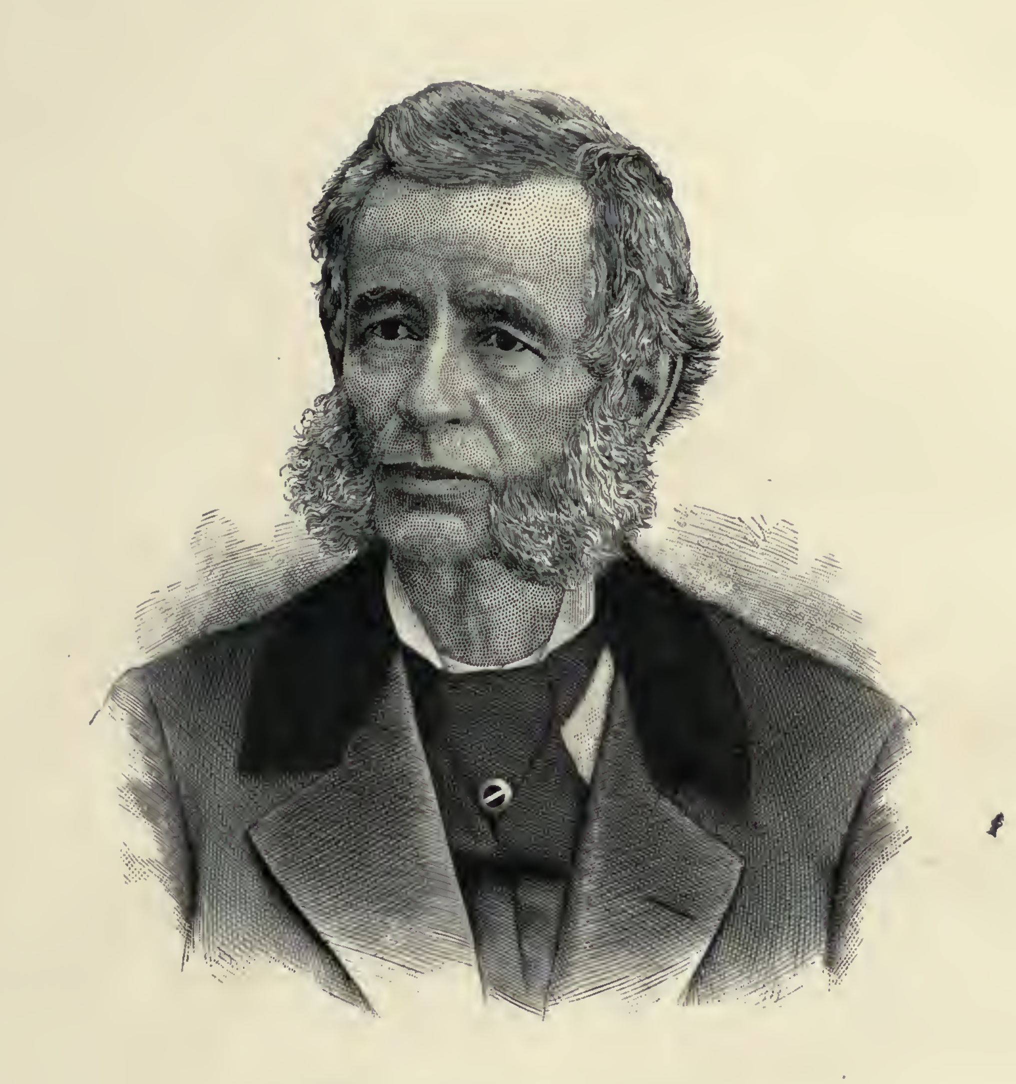
L'Honorable Luc Letellier de St. Just,

Lieutenant Gouverneur de la Province de Quebec 1876.



L'ABBE J. B. A. FERLAND

Historien 1823 to 1856



JEAN THOMAS TASCHEREAU

Juge de la Cour Suprême 1876.

aussi l'a-t-il été plus d'une fois, mais on a infligé de tels châtiments (la peine capitale le plus souvent) aux auteurs de ces faux que ce crime est devenu très rare maintenant. Le manque de menue monnaie est une cause de perte pour les acheteurs et les vendeurs, vu qu'il n'y a pas de prix intermédiaire entre une livre et deux livres. "

Tout ce que nous avons imprimé jusqu'à présent sur le caractère et les coutumes des Canadiens-Français est tiré textuellement des écrits de témoins oculaires et nous nous sommes fait un devoir de citer ces textes à la date même où vivaient leurs auteurs. Les passages qui suivent vont compléter ce tableau sous le régime français. M. l'abbé de La Tour s'exprime en ces termes : " La simplicité des habits et la modestie des femmes avaient toujours régné en Canada ; le luxe et l'immodestie commencèrent à s'introduire vers la fin du siècle dernier, et malgré la pauvreté de la colonie, ont été toujours croissant. Il n'y a point de mode qui n'y soit apportée par les vaisseaux et qui n'y soit rapidement adoptée, à l'exception du rouge : les femmes canadiennes, du moins le grand nombre, n'ont pas encore imaginé qu'il fallait se défigurer pour plaire, et qu'un air de furie dût gagner les cœurs." En 1682 Mgr de Laval avait porté une ordonnance contre le luxe et la coupe des vêtements des femmes, si bien que un demi siècle plus tard, l'abbé de la Tour disait : " En général, les femmes ne viennent à l'église que décemment habillées et couvertes, et bien plus qu'on ne l'est, assez communément, en France. "

Les lettres de voyage du père Charlevoix sont remplies d'observations dont la justesse nous semble inattaquable : " On ne voit point en ce pays, dit-il, de personnes riches, et c'est bien dommage car on y aime à se faire honneur de son bien et personne presque ne s'amuse à thésauriser. On fait bonne chère si, avec cela, on peut avoir de quoi se bien mettre ; sinon on se retranche sur la table pour être bien vêtu. Aussi faut-il avouer que les ajustements font bien à nos créoles. Tout est ici de belle taille et le plus beau sang du monde dans les deux sexes ; l'esprit enjoué, les manières douces et polies sont communes à tous, et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus écartées. Nous ne connaissons point au monde de climat plus sain que celui-çi. Il n'y règne aucune maladie particulière. Les campagnes et les bois y sont remplis de simples merveilleux, et les arbres y destillent des baumes d'une grande vertu. Ces avantages devraient bien y retenir au moins ceux que la Providence y a fait naître, mais la légèreté, l'aversion d'un travail assidu et réglé et l'esprit d'indépendance en ont toujours fait sortir un grand nombre de jeunes gens et ont empêché la colonie de se peupler... On dirait que l'air qu'on respire dans ce vaste continent contribue à ce défaut, mais l'exemple et la fréquentation de ses habitants naturels (les Sauvages) qui mettent tout leur bonheur dans la liberté et l'indépendance, sont plus que suffisants pour former ce caractère... Les Français Canadiens ont beaucoup d'esprit, surtout les personnes du sexe, qui l'ont fort brillant, aisé, ferme, fécond en ressources, courageux et capable de conduire les plus grandes affaires. Vous en avez connu, Madame[1], plus d'une de ce caractère et vous m'en avez témoigné plus d'une fois

[1] La duchesse de Lesdiguières.

votre étonnement. Je puis vous assurer qu'elles sont ici le plus grand nombre et qu'on les trouve telles dans toutes les conditions... On accuse encore nos créoles d'une grande avidité pour amasser et ils font véritablement pour cela des choses qu'on ne peut croire si on ne les a point vues. Les courses qu'ils entreprennent, les fatigues qu'ils essuient, les dangers à quoi ils s'exposent, les efforts qu'ils font passent tout ce qu'on peut imaginer. Ils est cependant peu d'hommes moins intéressés, qui dissipent avec plus de facilité ce qui leur a coûté tant de peine à acquérir et qui témoignent moins de regret de l'avoir perdu. Aussi n'y a-t-il aucun lieu de douter qu'ils n'entreprennent ordinairement par goût ces courses si pénibles et si dangereuses. Ils aiment à respirer le grand air. Ils se sont accoutumés de bonne heure à mener une vie errante ; elle a pour eux des charmes qui leur font oublier les périls et les fatigues passés, et ils mettent leur gloire à les affronter de nouveau... Je ne sais si je dois mettre parmi les défauts des Canadiens la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. Il est certain du moins qu'elle leur inspire une confiance qui leur fait entreprendre et exécuter ce qui ne paraîtrait pas possible à beaucoup d'autres. Il faut convenir, d'ailleurs, qu'ils ont d'excellentes qualités. Nous n'avons point, dans le royaume, de province ou le sang soit communément si beau, la taille plus avantageuse et le corps mieux proportionné. La force du tempéramment n'y répond pas toujours et, si les Canadiens vivent longtemps, ils sont vieux et usés de bonne heure. Ce n'est pas même uniquement leur faute, c'est aussi celle des parents qui, pour la plupart, ne veillent pas assez sur leurs enfants pour les empêcher de ruiner leur santé dans un âge où, quand elle se ruine, c'est sans ressource. Les Sauvages les plus habiles ne conduisent pas mieux leurs canots dans les rapides les plus dangereux, et ne tirent pas plus juste... Bien des gens sont persuadés que les Canadiens ne sont pas propres aux sciences, qui demandent beaucoup d'application et une étude suivie. Je ne saurais vous dire si ce préjugé est bien ou mal fondé, car nous n'avons pas encore eu de Canadien qui ait entrepris de la combattre — il ne l'est peut-être que sur la dissipation dans laquelle on les élève. Mais personne ne peut leur contester un génie rare pour les mécaniques ; ils n'ont presque pas besoin de maîtres pour y exceller et on en voit tous les jours qui réussissent dans tous les métiers sans en avoir fait d'apprentissage... Quelques-uns les taxent d'ingratitude ; ils m'ont néanmoins paru avoir le cœur assez bon — mais leur légèreté naturelle les empêche souvent de faire attention aux devoirs qu'exige la reconnaissance. On prétend qu'ils sont mauvais valets ; c'est qu'ils ont le cœur trop haut et qu'ils aiment trop leur liberté pour vouloir s'assujettir à servir. D'ailleurs, ils sont fort bons maîtres — c'est le contraire de ce qu'on dit de ceux dont la plupart tirent leur origine. Ils seraient des hommes parfaits si avec leurs vertus ils avaient conservé celles de leurs ancêtres. On s'est plaint, quelques fois, qu'ils ne sont pas amis constants. Il s'en faut bien que cela soit général et, dans ceux qui ont donné lieu à cette plainte, cela vient de ce qu'ils ne sont pas accoutumés à se gêner, même pour leurs propres affaires. S'ils ne sont pas aisés à discipliner, cela part du même principe, ou de ce qu'il ont une discipline qui leur est propre et qu'ils croient meilleure pour faire la guerre aux Sauvages — en quoi ils n'ont pas tout-à-fait tort. D'ailleurs, il semble qu'ils ne sont pas

les maîtres d'une certaine impétuosité, qui les rend plus propres à un coup de main ou à une expédition brusque qu'aux opérations régulières et suivies d'une campagne. On a encore observé que, parmi un très grand nombre de braves qui se sont distingués dans les dernières guerres, il s'en est trouvé assez peu qui eussent le talent de commander. C'est peut-être parce qu'ils n'avaient pas assez appris à obéir. Il est vrai que, quand ils sont bien menés, il n'est rien dont ils ne viennent à bout, soit sur mer, soit sur terre — mais il faut, pour cela, qu'ils aient une grande idée de leur commandant. Feu M. d'Iberville, qui avait toutes les bonnes qualités de sa nation, sans en avoir les défauts, les aurait menés au bout du monde... Ce qui doit surtout faire estimer nos créoles, c'est qu'ils ont un grand fond de piété et de religion et que rien ne manque à leur éducation sur ce point. Il est vrai aussi que, hors de chez eux, ils ne conservent presque aucun de leurs défauts. Comme, avec cela, ils sont extrêmement braves et adroits, on en pourrait tirer de grands services pour la guerre, pour la marine et pour les arts, et je crois qu'il serait du bien de l'Etat de les multiplier plus qu'on n'a fait jusqu'à présent. Les hommes sont la principale richesse du souverain, et le Canada, quand il ne pourrait être d'aucune utilité à la France que par ce seul endroit, serait encore, s'il était bien peuplé, une des plus importantes de nos colonies... Il y a une chose sur quoi il n'est pas facile de les excuser ; c'est le peu de naturel de plusieurs pour leurs parents, qui de leur côté ont pour eux une tendresse assez mal attendue. Les Sauvages tombent dans le même défaut, et il produit parmi eux les mêmes effets."

Un voyageur bien différent du père Charlevoix, par la conduite légère qu'il a tenue, se plait néanmoins à rendre hommage à notre population. C'est le sieur Le Beau : " En général, tous les habitants du Canada sont bons, affables, laborieux, et il n'y a presque jamais ni querelles ni disputes parmi eux. Comme le climat du pays est froid ils parviennent à une belle vieillesse. J'y ai vu quantité de bons veillards, forts et point caducs. Je m'imaginais quelques fois, en me promenant dans leurs habitations, être au commencement des premiers siècles, parmi nos anciens patriarches, qui ne s'amusaient qu'à l'agriculture. Nos Canadiens, qui leur sont comparables en ceci, quoique d'ailleurs un peu intéressés, paraissent cependant ne se pas soucier des richesses, si l'on en excepte ceux qui demeurent dans les villes, car pour les autres, les vivres qu'ils ont toujours en abondance semblent leur suffire. Ils ont une façon d'agir si douce, si civile et si engageante, surtout envers les étrangers Français qui viennent de l'Europe, que ce n'est qu'avec regret qu'ils peuvent quitter leur conversation. Ils sont si charmés de nous entendre parler de la France, qu'ils regardent avec vénération comme le pays de leurs pères, qu'un Français peut aller avec tout l'agrément possible et sans argent depuis Québec jusqu'à Montréal. Je suis persuadé que si cet étranger voulait avoir la complaisance de s'arrêter autant que ces bonnes gens voudrait le retenir chez eux, il n'arriverait pas sitôt à cette dernière ville... Le luxe ne règne point parmi ces habitants de village, si j'ose m'exprimer ainsi, eu égard à ceux des villes. Il est vrai, néanmoins, qu'il s'en trouvent parmi eux qui se distinguent par une conduite toute opposée aux mœurs générales. Ce sont les coureurs de bois... J'excepte ceux-ci du général de la nation, parce que, en

effet, leur nombre est très petit et qu'ils ne sont point estimés. Les autres, au contraire, sont toujours modestement vêtus. Leurs habits sont des capots croisés sur l'estomac par le moyen d'une ceinture sauvage garnie de plumes (poils) de porc épic ; ils sont uniformes et presque tous de la même couleur... Il ne faut pas s'imaginer parce que je viens de dire, que les Canadiens n'aient point de défauts ; chacun a les siens. On sait aussi que les commencements des nouveaux établissements sont ordinairement beaux, mais si, dans le Canada, les missionnaires connaissent tous leurs paroissiens, s'ils tâchent de les édifier par leur piété..., d'un autre côté, les jeunes libertins que l'on y envoie de Paris, ne leur portent pas trop bon exemple... C'est ce que j'ai vu et ce qui fait qu'on ne comprend pas quelle peut-être l'idée de la cour de France, en envoyant de pareils débauchés qui, n'étant pas propres à labourer la terre, sont obligés, pour pouvoir vivre, d'aller dans les côtes, chez les habitants, où, sous prétexte d'être maîtres d'école, ils font plus de mal que de bien. Car si les Canadiens sont un peu malins, ce sont ces beaux précepteurs qui les instruisent, de sorte que comme ils aiment déjà la bonne chère, s'adonnent facilement à l'ivrognerie et à la gourmandise, il y a apparence que se sera chez eux comme partout ailleurs, où la vertu se relâchant peu à peu, dégénère en vice. D'un autre côté, les Canadiens tiennent des Gascons en ce qu'ils sont grands vanteurs de leurs propres actions de leur valeur, etc... Les vivres dans le Canada se vendent presque pour rien. Le blé y croit en abondance, aussi bien que les légumes, et le poisson y est en si grande profusion que ceux qui l'apportent à la ville pour le vendre, en laissent souvent plus de la moitié sur la place du marché, pour les pauvre gens qui le ramassent."

A la même époque (1730) l'abbé de La Tour disait : " En général, les enfants Canadiens ont de l'esprit, de la mémoire, de la facilité ; ils font des progrès rapides, mais la légèreté de leur caractère, un goût dominant de la liberté, et l'inclination héréditaire et naturelle pour les exercices du corps ne leur permettent pas de s'appliquer avec assez de constance et d'assiduité pour devenir savant ; contants d'une certaine mesure de connaissances, suffisante pour le courant de leurs emplois, et qui, en effet, s'y trouvent communément, on ne voit en aucun genre de science des gens profonds. Il faut même convenir qu'il y a peu de secours, peu de livres, et peu d'émulation. Sans doute, les secours se multiplieront, et il se formera des personnes habiles, à mesure que la colonie se multipliera. " Ailleurs il affirme que les Canadiens réussissent facilement dans les travaux manuels et que les métiers parmi eux sont portés à une grande perfection. Il y a de bons ouvriers en tous genres, ajoute-t-il ; les petits enfants eux-mêmes montrent de l'adresse.

Dans le mémoire attribué à Hocquart (1736) on lit : " Les Canadiens sont naturellement grand, bien faits, d'un tempérament vigoureux. Comme les arts n'y sont point gênés par des maîtrises, et que dans le commencement de l'établissement de la colonie les ouvriers étaient rares, la nécessité les a rendus industrieux de génération en génération : les habitants des campagnes manient tous adroitement la hache ; ils font eux-mêmes la plupart des outils et ustensiles de labourage ; bâtissent leurs maisons, leurs granges, plusieurs sont

tisserands, font de grosses toiles, et des étoffes qu'ils appellent droguet, dont ils se servent pour se vêtir eux et leur famille. Ils aiment les distinctions et les caresses, se piquent de bravoure, sont extrêmement sensibles au mépris et aux moindres punitions. Ils sont intéressés, vindicatifs, sont sujets à l'ivrognerie, font un grand usage de l'eau-de-vie, passent pour n'être point véridiques. Ce portrait convient au grand nombre, particulièrement aux gens de la campagne ; ceux des villes sont moins vicieux. Tous sont attachés à la religion ; on voit peu de scélérats ; ils sont volages ; ont trop bonne opinion d'eux-mêmes : ce qui les empêche de réussir, comme il pourraient le faire, dans les arts, l'agriculture et le commerce. Joignons à cela l'oisiveté à laquelle la longueur et la rigueur de l'hiver donne occasion. Ils aiment la chasse, la navigation, les voyages, et n'ont point l'air grossier et rustique de nos paysans de France. Ils sont communément assez souples lorsqu'on les pique d'honneur et qu'on les gouverne avec justice, mais ils sont généralement indociles. Il est nécessaire de fortifier de plus en plus l'exacte subordination qui doit être dans tous les ordres, dans les gens de la campagne. Cette partie du service a été de tout temps la plus importante et la plus difficile à remplir. Un des moyens pour y parvenir est de choisir pour officiers dans les côtes les habitants les plus sages et les plus capables de commander, et d'apporter de la part du gouvernement toute l'attention convenable pour les maintenir dans leur autorité ; on ose dire que le manque de fermeté, dans les gouvernements passés, a beaucoup nui à la subordination. Depuis plusieurs années les crimes ont été punis ; les desordres ont été réprimé par des châtiments proportionnés ; la police par rapport aux chemins publics, aux cabarets etc., a été mieux observée, et en général les habitants ont été plus contenus qu'ils ne l'étaient autrefois. "

Kalm n'a passé que quelques semaines (1749) parmi nous, aussi n'a-t-il pu se rendre compte de tout ce qu'il eut désiré comprendre. Ses notes sont cependant bonnes à consulter : " Les arts mécaniques, tels que l'architecture, l'ébénisterie, la confection des ouvrages au tour, etc., ne sont pas aussi avancés ici qu'on devrait s'y attendre, et les Anglais sous ce rapport l'emportent sur les Français. Cela vient de ce que la plupart des colons ici sont des soldats lienciés qui n'ont pas eu l'occasion d'apprendre aucun métier,[1] ou n'en ont appris un que par accident ou par nécessité. Il y en a cependant qui ont de bonnes notions de la mécanique et j'en ai vu un qui faisait d'excellentes horloges et montres, quoiqu'il n'eût que fort peu d'instruction... Les Français natifs de France jouissent, à ce que l'on dit, d'une meilleure santé en Canada que dans leur propre pays, et atteignent un âge plus avancé que les Français nés dans la colonie. On m'a également assuré que les Français d'Europe peuvent faire plus d'ouvrage, et entreprendre en hiver, sans nuire à leur santé, des voyages plus fréquents que les Français qui sont nés au Canada. La fièvre intermittente, par laquelle tout Européen passe à son arrivée en Pennsylvanie, comme par une épreuve nécessaire pour l'accoutumer à l'état habituel de l'atmosphère, n'est pas connue en Canada, et les

[1] Nous possédons nombre de documents qui mentionnent des soldats hommes de métiers.

étrangers s'acclimatent de suite. Les Anglais ont souvent remarqué que les Américains, nés de parents européens, ne peuvent supporter aussi facilement les voyages par mer que ceux qui sont nés en Europe ; ils ne peuvent non plus parcourir, avec la même impunité, les différentes contrées de l'Amérique du Sud. Les Français, natifs du Canada, ont la même constitution, et ceux d'entre eux qui vont dans les îles des Indes Occidentales, à la Martinique, à Saint-Domingue, et y restent quelque temps, tombent malades et meurent bientôt après, à moins qu'on ne les ramène au Canada. Au contraire les Français qui partent directement de leur pays pour aller s'établir dans les îles, s'acclimatent plus aisément, et y vivent plus longtemps... La politesse des habitants ici est bien plus raffinée que celle des Hollandais et des Anglais des colonies appartenant à la Grande-Bretagne, mais en revanche ces derniers ne donnent pas autant de temps à leur toilette que les Français. Les gentilshommes portent généralement leurs propres cheveux, mais il y en a qui font usage de perruques. Les gens de condition mettent du linge garni de dentelles ; tous les officiers de la couronne ont l'épée... Des amis, de l'un ou de l'autre sexe, qui ne se sont pas vue depuis quelque temps, se saluent en s'embrassant mutuellement lorsqu'ils viennent à se rencontrer... Les hommes sont extrêmement polis et saluent en ôtant leurs chapeaux, chaque personne indistinctement qu'ils rencontrent dans les rues. Il est d'usage de remettre une visite le lendemain même, en eût-on des vingtaines à faire dans la journée... La différence entre les manières et les coutumes des Français à Montréal et au Canada, et celles des Anglais dans les colonies américaines, est la même qui existe entre ces deux nations en Europe. Au Canada, les femmes en général sont belles ; elles sont bien élevées et vertueuses, et ont un laisser-aller qui charme par son innocence même et prévient en leur faveur. Elles s'habillent beaucoup le dimanche, mais les autres jours, elles s'occupent assez peu de leur toilette, sauf leur coiffure qu'elles soignent extrêmement, ayant toujours les cheveux frisés et poudrés, ornés d'aiguilles brillantes et d'aigrettes. Chaque jour de la semaine, elles portent un mantelet petit et élégant, sur un court jupon qui va à peine à la moitié de la jambe, et dans ce détail de leur ajustement elle paraissent imiter les femmes indiennes. Les talons de leurs souliers sont élevés et très étroits ; je m'étonne qu'ainsi chaussées elles puissent marcher à l'aise. En fait d'économie domestique, elles surpassent grandement les Anglaises des plantations, qui ne se gênent pas de jeter tout le fardeau du ménage sur leurs maris, tandis qu'elles se prélassent toute la journée assises les bras croisés. Les femmes au Canada, au contraire, sont dures au travail et à la peine, surtout parmi le bas peuple ; on les voit toujours aux champs, dans les prairies, aux étables, ne répugnant à aucune espèce d'ouvrage. Cependant, elles se relâchent un peu à l'égard de la propreté des ustensils et des appartements, car, dans quelques maisons, aussi bien à la ville qu'à la campagne, les planchers ne sont lavés qu'une fois par six mois... En général, les dames ne refusent pas de prendre leur part des soins du ménage, et j'ai vu avec plaisir des filles du meilleur monde, voire même celles du gouverneur, habillées pour l'occasion, aller dans les cuisines et les celliers pour s'assurer que tout y était en ordre... Toutes les

femmes du pays, sans exception, portent le bonnet. En général, elles sont fort laborieuses ; cependant, j'en ai vu quelques-unes qui, comme les Anglaises des colonies, ne faisaient rien que caqueter toute la journée. Lorsqu'elles travaillent en dedans de leurs maisons, elles fredonnent toujours, les filles surtout, quelques chansons, dans lesquelles les mots " amour " et " cœur " reviennent souvent... Les femmes de Québec sont tous les jours en grande toilette et parée autant que pour une réception à la cour... Elles ornent et poudrent leurs cheveux chaque jour et se papillottent chaque nuit... Il y a une distinction à faire entre les dames canadiennes, et il ne faut pas confondre celles qui viennent de France avec les natives. Chez les premières, on trouve la politesse qui est particulière à la nation française. Quant aux secondes, il faut encore faire une distinction entre les dames de Québec et celles de Montréal. La québecquoise est une vraie dame française par l'éducation et les manières ; elle a l'avantage de pouvoir causer souvent avec des personnes appartenant à la noblesse, qui viennent chaque année de France, à bord des vaisseaux du roi, passer plusieurs semaines à Québec. A Montréal, au contraire, on ne reçoit que rarement la visite d'hôtes aussi distingués. Les Français eux-mêmes reprochent aux dames de cette dernière ville, d'avoir beaucoup trop de l'orgueil des sauvages et de manquer d'éducation. Cependant, ce que j'ai dit de l'attention excessive qu'elles donnent à leurs coiffures s'applique à toutes les femmes du Canada. Les jours de réception, elles s'habillent avec tant de magnificence qu'on serait porté à croire que leurs parents sont revêtus des plus grandes dignités de l'Etat. Les Français, considérant les choses sous leur véritable aspect, s'alarment beaucoup de l'amour extravagant de la toilette qui s'est emparé d'une grande partie des dames en Canada, qui éloigne d'elles toute idée de faire des épargnes en prévision des besoins à venir, qui cause le gaspillage des fortunes et pousse à la ruine des familles... Elles ne portent pas moins d'attention aux modes nouvelles, et se moquent les unes des autres, chacune critiquant le goût de sa voisine, mais ce qu'elles reçoivent comme nouvelles façons est déjà passé de mode et mis au rebut en France. Les vaisseaux ne venant au Canada qu'une fois tous les douze mois, on considère comme de mode, pendant toute l'année, ce que les passagers ont apporté avec eux, ou ce qu'il leur plaît d'imposer comme étant du dernier goût. Les dames canadiennes, celles de Montréal surtout, sont très portées à rire des fautes de langage des étrangers, mais elles sont excusables jusqu'à un certain point, parce qu'on est enclin à rire de ce qui paraît inusité et cocasse, et au Canada on n'entend presque jamais parler le français que par des Français, les étrangers n'y venant que rarement. Quant aux sauvages, ils sont trop fiers pour s'exprimer dans une autre langue que la leur et les Français sont bien obligés de l'apprendre. Il suit de là que les belles dames du Canada ne peuvent entendre aucun barbarisme ou expression inusitée sans rire. La première question qu'elles font à un étranger et pour savoir s'il est marié, la seconde comment il trouve les femmes du pays, et si elles sont plus jolies que celles de son propre pays, et la troisième (lorsque l'étranger à répondu qu'il n'est pas marié) s'il ne fera pas choix d'une compagne avant de retourner chez lui. Pour continuer la comparaison entre les dames de Québec et celles de Montréal,

j'ajouterai que celles-ci sont généralement plus belles que les premières. Les manières m'ont semblé quelque peu trop libres dans la société de Québec ; j'ai remarqué à Montréal plus de cette modestie qui va si bien au beau sexe. Les dames de Québec, surtout celles qui ne sont pas sous puissance de maris, mènent une vie passablement oisive et frivole. Une fille de dix-huit ans passe pour bien mal partagée si elle ne compte pas au moins vingt adorateurs. Ces jeunes demoiselles, surtout celles du plus haut rang, se lèvent à sept heures et s'occupent de leur toilette jusqu'à neuf heures, et cela en prenant leur café ; aussitôt leur toilette finie elles se placent près d'une fenêtre qui ouvre sur la rue, tiennent à la main quelque ouvrage à l'aiguille, et cousent un point de temps à autre, sans cesser de regarder au dehors... Les filles de Montréal ne voient pas sans en éprouver un grand dépit, celles de Québec trouver des maris plus tôt qu'elles. Aussi, les chances ne sont pas égales, les jeunes gentilshommes qui viennent de France, chaque année, sont captivés par les dames de Québec et s'y marient ; mais comme ces messieurs vont rarement à Montréal, les jeunes filles de cette dernière ville n'ont pas souvent semblables fortunes. "

A la veille de voir commencer les guerres qui ont fini par enlever le Canada à la France, nous croyons que le lecteur a pu se former, par les récits et les documents dont notre travail abonde, une idée exacte de ce qu'étaient nos ancêtres, tant sous le rapport de la vie publique que des us et coutumes particuliers. Après la conquête, il se fera peu de changements et ceux-ci ne nuiront en rien à la valeur ou au mérite de la race — au contraire.

CHAPITRE VIII

LOUISIANE.

1713–1740

LAMOTHE-CADILLAC. — COMMERCE PRESQUE ANÉANTI. — PAUVRETÉ GÉNÉRALE. — MAUVAIS CHOIX D'ÉMIGRANTS. — LES MINES D'OR. — JUCHEREAU DE SAINT-DENIS À MEXICO. — BIENVILLE REMPLACE LAMOTHE-CADILLAC. — COMPAGNIE DES INDES ET BANQUE DE LAW. — BEAUCOUP DE NOUVEAUX COLONS. — GUERRE AVEC L'ESPAGNE. — LA NOUVELLE-ORLÉANS. — ORGANISATION DE LA COLONIE. — PÉRIER SUCCÈDE À BIENVILLE. — STAGNATION DES AFFAIRES ; PEU DE CULTURE. — SOULÈVEMENT DES NATCHEZ. — BIENVILLE REDEVIENT GOUVERNEUR. — GUERRE DE DIX ANS CONTRE LES SAUVAGES.

BIENVILLE est le plus grand nom de la Louisiane sous le régime français. Il en a été comme le Champlain, quoique les rôles de ces deux personnages présentent dans les détails de notables différences. La faute commise après le décès de d'Iberville était de n'avoir pas encouragé la culture du sol. Ceci retombe sur le gouvernement ; tout fait supposer que Bienville n'était pas libre d'agir dans ce sens. On aggrava cette erreur d'administration en nommant M. de Lamothe-Cadillac et en confiant les intérêts de la province à une compagnie marchande, dont le nouveau gouverneur était l'un des actionnaires et se trouvait en outre revêtu de privilèges équivalent à ceux des directeurs. Il arriva avec sa famille,[1] le 5 juin 1713, sur la frégate *Le Baron de La Fosse*, commandée par M. de la Jonquière et portant quatre cent mille livres de marchandises. Au nombre des passagers étaient M. Duclos, commissaire-ordonnateur, M. de Richebourg, capitaine de dragon réformé, M. Lebas, contrôleur, et M. Dirigouin, directeur. Durant les trois années qui suivirent on rencontre les noms suivants dans les archives de la colonie : — 1713 : De Raimondville, Laloire des Ursins, contrôleur ;

[1] A Québec le 7 juin 1701, madame de Lamothe-Cadillac mit au monde un enfant qui fut inhumé deux jours après. On la retrouve au Détroit, du 2 février 1704 au 18 mars 1710. Le 7 mai de cette dernière année, son mari était encore au Détroit. Leur fils, Louis-René, fut inhumé à Québec le 7 octobre 1714. (Notes de M. l'abbé Tanguay et de M. Silas Farmer, historien du Détroit.)

1714 : Marigny de Mandeville, commandant, Bagot, capitaine, Blondel, lieutenant, La Tour, lieutenant, Villiers, enseigne, Terrine, officier, Lamothe, lieutenant, Barbetan, aide-major, Clérac, lieutenant, Du Tisné, enseigne, Chesnier, enseigne ; 1716 : Rauzon et Labarre, agents d'Antoine Crozat, et Pailloux, aide-major.

Le 25 octobre 1713, Duclos écrivait au ministre : " Je ne saurais trop exalter la manière admirable dont M. de Bienville a su s'emparer de l'esprit des sauvages pour les dominer. Il a réussi, par sa générosité, sa loyauté, sa scrupuleuse exactitude à tenir sa promesse et toute promesse faite, ainsi que par la manière ferme et équitable dont il rend la justice entre les différentes nations qui le prennent pour arbitre. Il s'est surtout concilié leur estime en sévissant contre tout vol ou déprédation commis par les Français, qui sont obligés de faire amende honorable chaque fois qu'ils ont fait quelque injure à un sauvage. "

Les règlements apportés par Lamothe-Cadillac changeaient la base du trafic de la colonie. Bientôt les navires des îles cessèrent de commercer avec le Mississipi. Les habitants se virent contraints de ne vendre le peu qu'ils produisaient qu'aux employés de Crozat, lesquels fixaient les prix à leur guise[1], si bien que les chasseurs préféraient porter leurs pelléteries aux comptoirs anglais et même jusqu'au Canada. Tout le système de la compagnie consistait à ruiner les colons pour augmenter ses propres bénéfices ; on ne compris pas que plus une colonie est riche, plus le commerce est prospère. Au Canada, les Cent-Associés s'étaient comportés de la sorte, au grand désavantage de tout le monde et d'eux-mêmes tout les premiers. La durée du privilège de Crozat devait être de quinze ans, à condition d'envoyer de France, régulièrement, un certain nombre de navires chargés de cultivateurs et des ustensils, marchandises et subsistances nécessaires au développement de la colonie. Comme les Cent-Associés, le sieur Crozat fit de ces conditions une lettre morte.

En 1712, les forts de la Louisiane n'étaient que de misérables constructions en palissades, en lataniers et en terre, situés à Mobile, Biloxi, à l'île anx Vaisseaux, à l'île Dauphine et à l'entrée du fleuve. Cet éparpillement constituait une cause de faiblesse. L'Etat de la Louisiane actuel ne renfermait pas la huitième partie de la population totale ainsi distribuée.

Le mode de peuplement adopté par Crozat se ressentait des idées du temps et découlait des principes erronés des entrepreneurs de cette nouvelle colonisation. M. Duclos écrivait au ministre le 15 juillet 1713 : " Il nous est venu douze filles que M. de Clérembault a fait embarquer au Port-Louis, mais si laides et si mal faites que les habitants de ce pays-ci, et surtout les Canadiens, ont fort peu d'empressement pour elles. Il y en a cependant deux de mariées. J'appréhende fort que les autres nous restent longtemps sur les bras. Il me paraît que, dans un pareil choix, M. de Clérembault devrait plutôt s'attacher à la figure qu'à la vertu. Les Canadiens, et surtout les voyageurs, dont nous avons trouvé ici un grand nombre, qui sont tous gens bien faits, ne sont pas fort scrupuleux sur la conduite que les filles ont eu

[2] Voir sur ce sujet et quelques autres, les *Edits et Ordonnances*, I. 327.

avant qu'ils les prennent, et s'ils en eussent trouvé de bien faites et à leur gré, il en serait peut-être resté ici quelques-uns pour les épouser et s'établir, ce qui augmenterait la colonie, au lieu qu'ils s'en sont tous retournés en affirmant qu'ils aimaient mieux les sauvagesses avec lesquelles la plupart d'entre eux se marient,[1] et surtout aux Illinois,[2] de la main des jésuites qui y sont missionnaires. Nous tâcherons cependant de marier les autres le plus promptement qu'il se pourra. Si tous les voyageurs ou coureurs de bois pouvaient se fixer ici, il serait plus à propos d'envoyer des filles que des garçons, qui sont en bien plus grand nombre que les filles." Lamothe-Cadillac ajoute : "Selon le proverbe : méchant pays, méchantes gens. On peut dire que c'est un amas de la lie du Canada, gens de sac et de corde, sans subordination, sans respect pour la religion et pour le gouvernement, adonnés au vice, principalement aux femmes sauvagesses qu'ils préfèrent aux Françaises. Il est très difficile d'y remédier lorsque Sa Majesté désire qu'on les gouverne avec douceur et qu'elle veut qu'un gouverneur se conduise de manière que les habitants ne fassent pas de plaintes contre lui. En arrivant, j'ai trouvé toute la garnison dans les bois, parmi les sauvages, qui l'ont fait vivre tout bien que mal au bout de leurs fusils, et cela faute de vivres, non-seulement en pain mais même en maïs, la récolte ayant manqué pendant deux années consécutives. Quand bien même elle ne manquerait pas, il est nécessaire d'observer que le maïs ne se conserve ici que d'une récolte à l'autre parce que la vermine le gâte et le ronge entièrement. Le lieutenant de roi, Bienville, est venu ici à l'âge de dix-huit[3] ans, sans avoir servi ni en Canada,[4] ni en France. Son frère, Châteauguay, est venu encore plus jeune,[5] aussi bien que le major Boisbriant.[6] Il ne s'est trouvé ici personne du métier pour former les soldats, aussi sont-ils mal desciplinés. Les Canadiens et les soldats qui ne sont pas mariés, ont des sauvagesses esclaves et prétendent ne pouvoir se dispenser d'en avoir pour les blanchir, pour faire leur marmite et pour garder leurs cabanes. Cette conduite n'est pas tolérable." Le 2 octobre de la même année, Bienville écrivait du fort Louis de Mobile à son frère, le baron de Longueuil :[7] "M. de la Mothe-Cadillac a mis la consternation si grande dans ce pays que, depuis le premier jusqu'au dernier, tout le monde demande avec instance à en sortir. Plusieurs habitants s'en sont déjà allé par la Vera-Cruz et par la Havane ; un chacun cherche un moyen pour fuir. C'est en effet une chose triste pour nous surtout, officiers et soldats, auxquels il n'est rien venu de France. Mon frère de Sérigny n'y a pas seulement pu embarquer une cassette en payant le fret. Nous sommes d'obligation de vendre nos esclaves et petits meubles pour faire un peu d'argent pour acheter de la farine, des chemises et autres hardes, au magasin de la compagnie. On ne veut recevoir nos appointements à moitié de

[1] A la Louisiane, les administrations qui se succédèrent sous le régime français, mirent autant d'obstacles que possible au mariage des blancs avec les sauvagesses. bien que les prêtres demandassent, à plusieurs reprises, à être laissés libres de bénir ces unions.

[2] Cela avait lieu, en effet, plus souvent, aux Illinois qu'ailleurs.

[3] Baptisé à Montréal, le 23 février 1680. Il demeura quarante-quatre ans à la Louisiane.

[4] Il avait servi sept ou huit ans sous son frère d'Iberville.

[5] Baptisé à Montréal le 27 juillet 1683.

[6] Pierre Dugué de Boisbrillant, baptisé à Montréal, le 21 janvier 1675 ; marié, 17 février 1694, avec Angélique de Lugré, à l'Ange-Gardien.

[7] *Revue Canadienne*, 1881, page 597. Plusieurs détails sur la famille Le Moyne.

perte et même aux deux tiers ; on ne veut que de l'argent,[1] et cet automne il nous faut habiller. Le quart de farine nous est rendu quatre-vingt-dix livres ; une paire de bas, un chapeau quarante livres ; l'aune de toile de Rouen sept livres, et ainsi du reste. Quand nous voulons dire que cela est trop cher, on nous répond qu'on ne nous force point, que c'est le prix courant des Espagnols, que si nous nous en pouvons passer, de n'en point prendre. Mais où en prendre ailleurs ? Il n'y a que ce magasin. Il est venu un commissaire-ordonnateur qui a des ordres précis du ministre de nous faire payer tous les vivres et autres effets que nous avons été d'obligation de prendre dans les magasins du roi, quand les secours de France ont manqué, au plus haut prix que ces effets ont pu valoir jamais dans ce pays, de manière que tels de nous qui comptions ne devoir au roi que deux ou trois mille livres, il nous faut trouver huit à dix mille livres. Il lui est défendu aussi de rien faire délivrer à l'avenir aux officiers, du magasin du roi, pas seulement une livre de poudre ; il nous faut, malgré nous, prendre de la compagnie Crozat. Nos soldats sont aussi pauvres que nous ; ils n'ont point été payés depuis sept ans, et par ce vaisseau (celui qui portait Lamothe-Cadillac) il ne leur est rien venu qu'un habit et deux chemises, point de bas, rien. Pour tout vivre on ne leur donne qu'une livre de mauvaise farine ; point de viande ni légumes. Ils crient la faim ; il en déserte souvent et les prisons sont pleines de ceux qu'on rattrappe. Je ne vous dirai rien de M. de la Mothe, si ce n'est que nous avons tous bien du désagrément à servir sous lui. Il se trouve tout étourdi de se voir gouverneur de la charmante province de Louisiane. Si il n'était point à la tête de cette compagnie, il soutiendrait peut-être un peu l'officier. A son arrivée, tous les voyageurs étaient ici avec grosse provision de pelleteries, qui les a obligés de les donner à vil prix, leur vendant en retour les marchandises exorbitamment cher, de manière qu'ils sont tous décampés aux Illinois, avec protestation de ne jamais redescendre par ici aucun, et d'aller vendre à l'avenir à Montréal. Il n'y a encore que cinq mois que ce vaisseau qui nous a amené M. de la Mothe est arrivé, et voilà tous ses vivres finis. Il ne reste que deux barils de farine au roi. M. de la Mothe a donné liberté aux soldats d'aller où bon leur semblerait vivre chez nos sauvages. On ne monte plus de garde du tout. Je ne m'étendrai pas davantage sur la triste situation où est la colonie ; elle n'a jamais été si misérable. Il est dû beaucoup par le roi des avances que les habitants ont faites dans les temps de disette passés, et on n'a rien payé encore. M. de la Mothe a une grande fille[2] qui a beaucoup de mérite ; je penserais à la demander en mariage si j'avais reçu votre agrément et celui de ma très chère sœur, quoique j'aurai bien de la peine à me résoudre à être gendre de M. de la Mothe, à cause de tous ses brouilliaminis où je le vois avec tout le monde. C'est l'homme du monde le plus artificieux, qui ne dit jamais que le contraire de ce qu'il pense. Je me suis déjà donné le plaisir de vous écrire, il y a un an, au sujet de ce futur mariage, pour savoir votre pensée ; je n'avais en ce temps pas vu cette demoiselle ; je

[1] Jusqu'à 1713, les dépenses pour l'entretien de la colonie n'avaient pas excédé cinquante trois mille livres annuellement qui se payeaient en ordonnances sur le trésorier de la marine, mais, la plupart du temps ce fonctionnaire manquait de fonds.

[2] Elle était âgée de moins de dix ans. (Voir *Dictionnaire* de l'abbé Tanguay, I. 169.) Bienville ne se maria point.

ne lui ai rien touché encore du mariage, ni ne le ferai que je n'aie vu votre volonté à ce sujet. Je n'ai jamais eu de père[1]; c'est vous qui m'en avez servi ; je pense que vous voudrez bien me continuer vos bontés à l'égard des douze mille livres que vous avez eu la bonté de retirer de la vente de Près-de-Ville, et la maison de la ville, et nous vous supplions, Châteauguay et moi, de nous les faire tenir en France... Sainte-Hélène part pour la Havane pour nous chercher du blé d'Inde pour la garnison qui est réduite à courir les bois. Je compte que cette compagnie de ce pays ne tiendra pas et qu'elle abandonnera. Quelque bonne espérance que M. de la Mothe donne à MM. de Croisart et Le Barre, (il faut lire Lebas, contrôleur) qui sont les intéressés, leur seul but est de faire un gros commerce avec les Espagnols ; mais ils ne feront rien certainement ; les Espagnols sont avertis : ils tiennent la main à tout, fouillent jusque dans la doublure du bâtiment qu'on envoie chez eux y chercher des vivres. Tout présentement, il arrive un vaisseau de la Vera-Cruz qu'ils (Crozat et compagnie) y avaient envoyé sous le prétexte de demander du secours ; il a été renvoyé à la vue de terre sans les écouter... Châteauguay vous écrit fort au long. Il vous touchera sans doute des peines que M. de la Motte lui fait. Il s'est emparé de sa maison malgré lui, quelque résistance qu'il eût pu faire, étant une grande maison neuve à deux étages, propre à loger toute la famille qui est nombreuse. Comme je compte passer en France l'année prochaine, je vous supplie, et ma très chère sœur, de me recommander à vos patrons... Je crois le ministre tout-à-fait revenu de la prévention qu'il avait contre moi. Le prêtre-curé, mon ennemi, a été rappelé. Il est venu un autre à sa place, qui mange souvent de ma soupe. Le ministre me donne beaucoup d'eau bénite de cour dans les dernières lettres qu'il m'écrit, me promettant que la première occasion je pourrais être avancé ; je me flatterais presque si cette compagnie (Crozat) manque, que M. de la Motte pourra être rappelé et moi rester encore commandant ; ce n'est qu'un cas que cela arrive que je vous demande votre consentement pour me marier avec Mlle. de la Motte, car sans cela je ne verrais pas jour à pouvoir nourrir une femme, ni me nourrir moi-même, car notre gouverneur est très mesquin. Il ne nous a pas offert un verre d'eau depuis cinq mois qu'il est ici. Les officiers sont toujours chez moi. "

L'année suivante (1714) Lamothe-Cadillac décrivait la situation dans ces termes : " La colonie ne peut pas être plus pauvre qu'elle ne l'est actuellement. Les Canadiens qui y sont, ne pouvant vivre, s'en retournent au Canada, et cependant sans eux on ne peut faire aucune entreprise. Il en faudrait une cinquantaine aux gages du roi, pour faire des découvertes... L'établissement du Conseil n'a pu se faire jusqu'à présent faute de sujets. M. le commissaire m'en a proposé deux, qui sont les sieurs Lafrenière et Deslauriers chirurgien-major. Le premier a appris à signer son nom depuis quatre mois, et le second étant chirurgien, il y a incompatibilité. " Il demande ensuite la construction d'une église et ajoute : " Je crois que les habitants seraient ravis de n'en avoir point. Au dire de messieurs les prêtres et missionnaires, la plus grande partie n'ont point approché des sacrements depuis sept ou huit

[1] Charles Le Moyne, premier seigneur de Longueuil, son père, a dû mourir vers 1685.

ans. Les soldats n'ont point fait leurs Pâques, à l'exemple de M. de Bienville, leur commandant, M. de Boisbriant, major, Baillon, aide-major, Châteauguay, premier capitaine, et Sérigny, petit officier, auxquels j'ai déclaré que j'en informerais Votre Grandeur. Ce qui les a fait éclater contre moi, avec l'appui du commissaire Duclos." Il reproche au capitaine la Jonquière d'avoir séduit la plupart des filles vertueuses qui étaient sur le *Baron de Lafosse.* " C'est peut-être, dit-il, une des raisons pour lesquelles ces filles ne trouvent pas à se marier, à cause que quelques Canadiens, témoins de ce qui s'est passé à leur sujet, en ont mal parlé après leur débarquement. Celles-ci sont logées chez les habitants qui les ont mandées. Il n'y en a que trois de mariées sur les douze. Cela provient de leur misère, car ces filles sont très pauvres, n'ayant ni linge, ni hardes, ni beauté. Je crois qu'il serait à propos de marier quelques-unes de ces filles avec des soldats qui les recherchent, et cela le plus tôt possible... Le libertinage est si outré, qu'il ne parait ici presque aucun respect pour la religion. Chaque garçon a des sauvagesses ; les soldats comme les autres, sans en excepter les officiers, qui les préfèrent aux filles qui viennent de France. Voici le langage des uns et des autres : " Si on nous ôte nos esclaves, disent les soldats, nous déserterons" ; et les gens libres déclarent qu'ils s'en iront ailleurs, alléguant tous ensemble que le roi ne les désapprouve point, puisque M. le commissaire a acheté une sauvagesse à son arrivée, quoiqu'il ait plusieurs domestiques. Jusqu'à présent, je n'ai puni ni officiers, ni soldats, ni habitants, ni sauvages, malgré les justes sujets que j'en ai eus, par les fautes des uns dans le service et par l'insolence des autres. J'ai seulement fait mettre aux fers un soldat qui vint, à la tête de vingt autres, me demander, d'un ton arrogant, des vivres. Je le renvoyai à M. le commissaire. Il me répliqua qu'il était venu de la part du commissaire, lequel ne voulait lui donner que du maïs ; que cela étant, les soldats prétendaient ne point faire de service. Je fis donc arrêter ce mutin et assembler en même temps messieurs les officiers et M. le commissaire, s'agissant du service du roi. Je leur exposai le fait, et leur fis entendre que dans le Canada, aux postes éloignés, les soldats y faisaient le service, quoiqu'ils fussent seulement nourris de blé d'Inde ou de maïs ; que j'étais informé qu'ils l'avaient fait ici pendant deux ou trois ans avec la même nourriture ; et comme je commençai de demander les avis, M. le commissaire interrompit, et dit que le sien était de faire cesser le service aux troupes jusqu'à ce qu'elle eussent du pain, soutenant son avis par les plus puériles raisons du monde. Tous les autres furent d'avis de faire continuer le service. Je lavai la tête au commissaire... Je ne sais, Monseigneur, si vous trouverez mauvais que j'écrive à M. Crozat qu'il se charge de payer les troupes et de faire les avances pour les fortifications. Cela lui est nécessaire, selon moi, s'il veut faire valoir ce pays ; car enfin, tant qu'il aura des officiers qui lui seront aussi contraires que ceux-ci, étant presque tous parents au deuxième et troisième degré et Canadiens, à la réserve du major, du sieur Richebourg et Blondel, ses agents seront toujours traversés, et des esprits malins se voyant appuyés, pourraient bien réduire ses magasins en cendres... A l'égard des dix-sept ou dix-huit passagers qui sont venus par la frégate *La Louisiane*, ils sont restés parce que ce sont des gens de métier ou de travail. Il est arrivé aussi deux filles, qui sont deux insignes

débauchées. Cependant, l'une est servante chez monsieur le commissaire (Duclos) qui peut-être la corrigera." Lamothe-Cadillac ne manque jamais l'occasion d'attaquer Duclos, l'ami et le commensal de Bienville.

"Ainsi, conclut M. Gayarré, cette poignée d'hommes qui végétaient sur une terre étrangère, loin de leur patrie, au lieu de s'unir pour s'aider mutuellement contre les misères de tous genres dont ils se plaignaient amèrement, s'étaient divisés en deux camps. Bienville et le commissaire-ordonnateur Duclos étaient à la tête de l'un, et le gouverneur, avec quelques officiers à la tête de l'autre."

Lamothe-Cadillac se croyait destiné à enrichir sa compagnie par la découverte des mines d'or. "Rien de plus vrai, disait-il, que Sa Majesté a entretenu ici, pendant plusieurs années, pour faire la découverte des mines, cent Canadiens, sous M. de Bienville, qui n'a fait aucun mouvement, s'en étant servi, lui et son frère d'Iberville, à tout autre usage. Si j'en avais à moi seulement la moitié, j'en saurais bientôt le court et le long, c'est-à-dire, s'il y a des mines ou non. Le dit sieur de Bienville a demandé vingt mille livres pour aller à la découverte par les terres, où j'ai envoyé vingt-cinq Canadiens et soixante-dix sauvages sous la conduite de M. de Saint-Denis, ce qui ne coûte à M. Crozat que deux mille livres."

Avant l'arrivée de Lamothe-Cadillac, en 1711 ou 1713, Bienville avait expédié par mer son neveu, Le Moyne de Sainte-Hélène, à la Vera-Cruz, dans un but de trafic, mais après un voyage de neuf mois, Sainte-Hélène, dissipé et peu entendu en ces sortes d'affaires, y avait enfoui les fonds confiés à ses soins. En 1714, Lamothe-Cadillac, apprenant que les Espagnols tentaient de créer un établissement aux Natchitoches, sur la rivière Rouge du sud, à quarante lieues de son embouchure dans le Mississipi, dépêcha Juchereau de Saint-Denis, avec mission de construire un poste en cet endroit, d'y laisser quelques Canadiens et de poursuivre sa marche jusqu'au Nouveau-Mexique, afin de s'assurer s'il était possible d'ouvrir un commerce, par terre, entre la Louisiane et les possessions espagnoles, où il espérait que M. Crozat trouverait un vaste débouché pour ses marchandises. Après avoir traversé des pays inconnus, Juchereau, accompagné de vingt Canadiens d'élite, arriva à Saint-Jean-Baptiste ou Presidio del Norte, sur le Rio Bravo ; le gouverneur de ce lieu, don Pedro de Villescas, qui l'accueillit fort bien et dont la fille sut lui plaire, le recommanda aux autorités supérieures, tellement que, d'étape en étape, il se trouva chez le vice-roi, à Mexico, au commencement de l'année 1715, avec son valet, Médard Jallot, ayant renvoyé ses hommes sous la conduite d'un nommé Pénicaut, rejoindre leurs camarades à Natchitoches. Sans vouloir l'écouter, le duc de Linarez, vice-roi, le fit mettre en prison et l'y laissa trois mois, après quoi des officiers français, qui savaient que Juchereau était l'oncle de la femme de d'Iberville, parvinrent à le faire libérer. Le vice-roi crut alors au récit que lui avait fait Juchereau de ses amours avec Mlle de Villescas ; il lui fit cadeau d'une somme d'argent, le logea, l'invita à sa table, le sollicita d'imiter quelques-uns de ses compatriotes qui avaient pris du service au Mexique et lui offrit une compagnie de cavalerie, mais sans succès. Le roman ne devait pas finir là. Deux mois plus tard, le brave Canadien reprenait le chemin de

la Louisiane et en passant à Presidio del Norte, ayant rendu un signalé service à don Pedro de Villesca, en s'interposant en sa faveur parmi les sau ages, le gouverneur consentit à son union avec sa fille. Il passa six mois au milieu de sa nouvelle famille et ne fut de retour auprès de Lamothe-Cadillac qu'au mois d'août 1716, accompagné de don Juan de Villescas, oncle de sa femme. Sans se décourager de cet insuccès au point de vue commercial, M. Crozat fournit des articles de traite, etc., à trois Canadiens, nommés Deléry, Lafrenière et Beaulieu, qui partirent au mois d'octobre, ainsi qu'un détachement de troupes sous la direction du sieur Dutisné, pour occuper le poste des Natchitoches, où étaient demeurés quelques-uns des hommes de Juchereau. Ce dernier les rejoignit en route. Après s'être pourvus de mules et de chevaux aux Natchitoches, ils se hâtèrent tous ensemble de continuer leur voyage, mais Juchereau, impatient de revoir sa femme, qu'il avait laissée dans une position intéressante, prit les devants avec une partie des marchandises et arriva le premier à Presidio del Norte. Lorsque Delery, Lafrenière et Beaulieu se présentèrent à leur tour chez don Pedro, ils apprirent que les effets de Juchereau avaient été saisis et que lui-même était allé à Mexico obtenir qu'ils lui fussent rendus. Les Canadiens prévoyant quelque mécompte, cachèrent leurs denrées chez des moines et réussirent à les vendre à des trafiquants de Bocca de Leon, mais avant que d'en avoir touché la valeur, ils surent que Juchereau avait encore été emprisonné à Mexico. Cette nouvelle les effraya ; ils partirent donc, abandonnant leurs créances et furent assez heureux pour revoir Mobile, après un voyage aussi long que pénible et dangereux. Un nouveau vice-roi avait remplacé le duc de Linarez à Mexico, et comme il paraîtrait qu'il était " homme d'affaire " il fit bon marché de l'imprudent qui venait jusque dans sa capitale lui forcer la main pour obtenir la liberté du commerce. Après un mois de détention, Juchereau fut relâché sous d'assez bonnes couleurs ; on lui rendit ses marchandises ; il en disposa à un prix très élevé — mais ne parvint jamais à en être payé. Le tour était fait. Alors, téméraire comme un héros de théâtre, mais jouant sa tête, il se montra plus audacieux que par le passé, se répandit en invectives contre les Espagnols, les menaça hardiment de ruiner leur commerce avec les sauvages, et fit tant et si bien qu'on le rechercha pour le remettre aux fers. Il échappa, grâce aux parents de sa femme, et reprit la route de la Lousiane (1718) où l'attendait la nouvelle qu'une autre compagnie avait succédé à celle de Crozat depuis quelque temps, sans néanmoins éliminer M. Crozat, qui conservait des intérêts dans la récente organisation. On ne sait point ce que devint sa femme. Le but mercantile de sa mission était manqué, mais les renseignements qu'il apportait sur la géographie des contrées parcourues, les ressources qu'elles offraient et la nature des établissements espagnols, n'étaient point à dédaigner. Juchereau est bien l'un des types les plus remarquables des premières années de la Louisiane. Sa légende est toute faite, il n'y a plus qu'à broder là-dessus. Avis aux poètes et aux romanciers de l'avenir.

L'impression répandue en France au sujet de la Louisiane se bornait aux mines d'or — non découvertes, il est vrai. Lamothe-Cadillac eut dû comprendre que la plus riche mine existait à fleur de sol et qu'il devait opérer avec la charrue plutôt qu'avec le pic, mais

il était venu la tête pleine de rêves et ne pouvait se désillusionner. Son avarice, sa hauteur et sa jalousie le rendaient, du reste, insupportable. Il perdait un temps précieux à poursuivre des chimères. Lorsqu'on le pressait de tourner ses regards vers l'agriculture, il se moquait des légères et peu fructueuses tentatives faites dans ce sens par des particuliers et concluait que le pays de la Louisiane était impropre à ce genre d'exploitation. De l'or ! de l'or ! pas même du cuivre ! Il demandait des mines du précieux métal à tous les voyageurs coureurs de bois. Sa retraite fut décidée. Elle coïncida avec le fameux procès qui fut fait, cette année (1716) aux traitants, fermiers de la couronne, receveurs, etc., que le régent dut livrer aux tribunaux pour satisfaire l'opinion publique et pour leur tirer, au bénéfice du roi, une partie des sommes qu'ils avaient volées. Antoine Crozat ne put en sortir à moins de six millions six cent mille francs. Le lieutenant de police avait demandé au régent s'il devait arrêter les personnes qui appelaient Louis XIV un banqueroutier ; " non, dit le prince, il faut payer ses dettes " ; et dans ce but il avait donné ordre de sévir contre les dilapidateurs institués par l'ancien régime. Sur cent cinquante millions ainsi recouvrés, il n'en rentra que soixante dans les coffres du royaume ; le reste demeura aux mains de ceux qui avaient intercédé pour ces honnêtes gens.

Le 4 octobre 1716, Bienville arrivant des Natchez, reçut, à Mobile, un paquet du conseil de marine renfermant à son adresse un ordre du roi pour commander en chef dans la colonie, en l'absence de M. de l'Epinay nommé successeur de Lamothe-Cadillac. Une ordonnance du 8 octobre 1716 adjoignit M. Hubert, en qualité de commissaire-ordonnateur. Ces deux fonctionnaires arrivèrent de France, le 9 février 1717, avec trois navires de Crozat portant trois compagnies d'infanterie et soixante et neuf colons. La situation en elle-même ne changeait point, et comme le remarque M. Gayarré au lieu de dire à ceux que l'on envoyait en Louisiane " travaillez pour vous, " on leur disait : " travaillez pour nous. " Bienville et son parti battirent à froid la nouvelle administration. M. Crozat, voyant qu'il n'avait réussi en rien, fit l'abandon d'une partie de son privilège et le 27 octobre 1717, le conseil d'Etat envoya à M. de l'Epinay ordre de remettre le gouvernement à M. de Bienville et de repasser en France ; cette nouvelle fut apportée à Bienville le 9 février 1718. La compagnie des Indes qui prenait en main les affaires de la Louisiane s'engageait à y transporter, pendant la durée de sa charte, six mille blancs et trois mille noirs, mais il lui était défendu de tirer des autres colonies françaises aucun blanc, noir ou individu quelconque sans la permission du gouverneur de la Louisiane.

C'était le temps où John Law émerveillait la cour par ses combinaisons financières. Sa fameuse compagnie des Indes mit à la mode le nom du Mississipi. Une région grande comme la France et toute pavée d'or ; des terres cultivables qui ne demandaient que des bras ; des seigneuries, baronnies, fiefs et duchés reconnus par de bons parchemins ! Il n'y avait qu'à acheter des actions ! Ce fut un immense enthousiasme, une fraude gigantesque. Le Mississipi " traversa les salons de Paris, " y redora les financiers, bouleversa le commerce, ruina le royaume et ne fit pas grand bien à la Louisiane. Dès le printemps de 1718, huit cents

émigrants, parmi lequels plusieurs gentilshommes, se dirigèrent vers cette terre promise ; on les dispersa sur différents points. Des seigneuries furent concédées. Law était fait duc de l'Arkansas ; il enrôla quinze cents Allemands et Provençaux, pris au hasard, qui furent loin d'améliorer la condition de la colonie. Bienville fonda (1718) la Nouvelle-Orléans, où il plaça M. Pailloux, devenu major-général ; Dugué de Boisbrillant alla commander aux Illinois ; Diron, frère de Diron d'Artaguette, fut nommé inspecteur-général des troupes.

La découverte de la conspiration de Cellamare suscita une guerre entre la France et l'Espagne. Le 15 mai 1719, le fort de Pensacola, depuis longtemps convoité par les Français, fut attaqué du côté de la terre par M. de Châteauguay, à la tête de sept cents Canadiens et sauvages, et du côté de la mer par M. de Sérigny ; il tomba au pouvoir des Français, mais, au mois de juillet, les Espagnols le reprirent en débauchant une partie de la garnison. A la Mobile, une tentative des Espagnols fut repoussée par M. de Vilinville, Canadien ; l'ennemi voulut se rejeter sur l'île Dauphine d'où Sérigny le chassa, après une brillante résistance. Le 17 septembre, Champmeslin enleva le fort de Pensacola, et le lendemain Bienville entrait dans la ville même à la suite d'une lutte très chaude. La paix fut signée le 17 février 1720. Pensacola était d'une très grande importance ; néanmoins le régent le rendit aux Espagnols. Sérigny fut fait capitaine de vaisseau, Juchereau de Saint-Denis reçut le brevet de capitaine et la croix de Saint-Louis, Châteauguay fut nommé lieutenant de roi, commandant à Mobile, et reçut la croix de Saint-Louis, ainsi que Dugué de Boisbrillant.

La compagnie des Indes continuait, malgré la guerre, de recruter pour ses établissements. Le 18 septembre 1719, quatre-vingts jeunes filles furent mariées avec autant de garçons, à l'église du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, à Paris ; on avait tiré ces filles de la Salpêtrière et les garçons des prisons de la grande ville, en leur donnant le choix ou d'y rester ou de partir pour la Louisiane. Après la cérémonie, les époux, enchaînés par paires, et escortés par une escouade de gendarmerie, furent expédiés à la Rochelle, lieu de l'embarquement. D'autre part, la sœur Gertrude, aidée des sœurs Louise et Bergère, étaient autorisées à conduire dans la colonie des filles élevées à l'hôpital-général de Paris, "lesquelles y passent volontiers pour s'y établir et devront être sous la surveillance spéciale de la sœur Gertrude, jusqu'à ce qu'elles soient établies," dit l'ordre relatif à ce sujet. Le 3 janvier 1721, un navire de la compagnie arriva avec trois cents colons, qui devaient s'établir sur la concession de Mme de Chaumont aux Pascagoulas. Mais en favorisant l'accroissement de la population de la Louisiane, le gouvernement avait soin de veiller à ce qu'on ne s'y livrât à aucune culture qui put entrer en concurrence avec les produits du royaume. Ainsi, le 9 janvier, il rendit une ordonnance qui défendait de cultiver, à la Louisiane, la vigne, le chanvre, le lin, etc. De 1719 à 1721, il y eut quelques tentatives pour exploiter les mines de plomb. L'effondrement de la banque de Law (1720) et la mésintelligence qui régnait toujours entre les officiers et les employés ne contribuèrent pas peu à retarder les progrès en général ; la disette sévit vivement ; un nouvel envoi de deux cents hommes ne fit qu'augmenter cet état de gêne ; enfin, un navire chargé se perdit avec tous ceux qui le montaient, et M. Crozat crut devoir se retirer complètement de la compagnie, vers la fin de l'année 1721.

Le père Charlevoix,[1] qui visita le Mississipi en 1722, dit que peu de temps auparavant, les Cheroquis avaient tués trente Français commandés par un fils de M. de Ramesay, gouverneur de Montréal, et un fils du baron de Longueuil. Dugué de Boisbrillant était à la tête du fort de Chartres des Illinois. A quatre lieues plus bas, sur le fleuve, il mentionne une grosse bourgade française, presque toute composée de Canadiens, ayant un curé, le père Debeaubois, jésuite. Ils sont à leur aise, ajoute-il. " Un Flamand, domestique des jésuites, leur a appris à semer du froment et il y vient fort bien. Ils ont des bêtes-à-cornes, et des volailles. Les Illinois, de leur côté, travaillent à la terre de leur manière et sont fort laborieux. Ils nourrissent aussi des volailles qu'ils vendent aux Français." Dans cette région, il nomme les pères jésuites Le Boulanger, de Kereben et Guymonneau. A la rivière des Yasous il dit : " Je trouvai tout en deuil par la mort de M. Bizart qui y commandait. Partout où j'ai rencontré des Français, dans la Louisiane, j'avais entendu faire des éloges infinis de cet officier, né en Canada d'un père Suisse, major de Montréal. On me dit aux Yasous des choses extraordinaires de sa religion, de sa piété, de son zèle dont il a été la victime. Tous le regrettent comme leur père et tout le monde convient que cette colonie a fait en lui une perte irréparable." Au-dessous des Natchez, les seuls établissements étaient : — celui de Sainte-Reine[2] et celui de madame de Mézières, un peu au dessous de la pointe Coupée ;[3] à Bâton-Rouge, Diron d'Artaguette ; Paris Duvernay auprès du bayou Manhac ; le marquis d'Anconis au-dessous du bayou Lafourche ; le comte d'Artagnan aux Cannes-Brûlées, première habitation où l'on trouve une croix plantée à la vue des voyageurs en descendant des Illinois ; deux mousquetaires, MM. d'Artiguière et de Benac, avec M. Chevalier, neveu du maître de mathématiques des pages du roi, avaient la charge de la plantation. M. de Meuse était établi un peu plus bas. A trois lieues de la Nouvelle-Orléans, aux Tchoupitoulas, il y avait le sieur Dubreuil et les trois frères Chauvin, Canadiens, sur des habitations très prospères. La Nouvelle-Orléans renfermait en tout une centaine de barraques,[4] placées sans beaucoup d'ordre ; un grand magasin bâti de bois ; deux ou trois maisons " qui ne pareraient pas un village de France" ; et la moitié d'un vieux magasin affecté au culte. " Il y a loin de cela aux huit cents belles maisons et aux cinq paroisses dont parlait le *Mercure*, il y a deux ans... L'idée la plus juste que vous puissiez vous en former est de vous figurer deux cents personnes qu'on a envoyées pour bâtir une ville et qui sont campées au bord d'un grand fleuve, où elles n'ont songé qu'à se mettre à couvert des injures de l'air, en attendant qu'on leur ait dressé un plan et qu'ils aient bâti des maisons." En 1723, Bienville y transporta le siége du gouvernement. Cette même année, le conseil supérieur se crut obliger d'informer la cour que " l'habitant ne pouvait absolument subsister, si la compagnie

[1] En 1721 il était à Montréal. Au commencement de janvier 1722 il arrivait à la Nouvelle-Orléans, après avoir traversé le pays des Illinois et descendu le Mississipi. Le 24 mars il s'embarqua à Biloxi, fit naufrage sur la côte de Cuba et retourna à Biloxi, d'où il repartit le 30 juin. Le 20 juillet il était en vue de Cuba ; le 1er septembre à Saint-Domingue. De là il repassa en Europe.

[2] Vers le même temps, les sauvages ravagèrent les habitations de Leblanc et du sergent Ritter dans ces endroits.

[3] Coupée par un canal que les Canadiens y avaient fait.

[4] Elles furent presque toutes culbutées, en 1724, par un ouragan.

n'envoyait pas, par tous les vaisseaux, des viandes salées, " tant les cultures étaient encore restreintes par toute la colonie. La même année fut signalée par un soulèvement des Chickassas, que Bienville réussit à réprimer, en faisant agir les Chactas, sans risquer la vie d'un seul Français.

Ce gouverneur venait de diviser la colonie en neuf provinces et de promulguer divers règlements de grande importance, lorsque, le 16 février 1724, il reçut ordre de se rendre à Paris y expliquer sa conduite. Le mois suivant, il publia au nom du roi, un code noir, dans lequel il ordonne l'expulsion des juifs et interdit tout autre culte que celui de la religion catholique. M. de la Tour, enseigne des troupes royales, le remplaça par interim en attendant que M. Dugué de Boisbrillant fût revenu des Illinois. Le 6 septembre les forces militaires de la colonie se composaient de dix compagnies, commandées par les officiers dont les noms suivent, avec date de nomination : 1714, Marigny de Mandeville ; 1717, de la Tour, d'Artaguette ; 1719, Du Tisné, Lamarque ; 1720, Leblanc, Desliettes, Marchand de Courcelles, Renault d'Hauterive et Pradel.

Rendu en France, Bienville présenta aux autorités un mémoire dont voici quelques extraits : " Il y a trente-quatre ans que le sieur de Bienville a l'honneur de servir le roi, dont vingt-sept en qualité de lieutenant de roi et de commandant de la colonie. En 1692, il fut reçu garde de la marine ; il a été sept ans et a fait sept campagnes de long cours, en qualité d'officier, sur les frégates du roi armées en course. Pendant ses sept campagnes, il s'est trouvé à tous les combats que le feu sieur d'Iberville, son frère, a livrés sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, l'île de Terreneuve et la baie d'Hudson, et, entre autres, à l'action du nord[1] contre trois vaisseaux anglais, et y fut dangereusement blessé à la tête. En 1698 il s'embarqua avec le sieur d'Iberville, qui commandait deux frégates du roi, pour la découverte de l'embouchure du fleuve Mississipi, que feu M. de la Salle avait manquée. Etant arrivé à la côte, il fut détaché, avec son frère, dans deux chaloupes avec lesquelles, après des risques infinis, il découvrit le fleuve. " Puis passant en revue ce qu'il a fait à la Louisiane, il ajoute : " Le sieur de Bienville ose dire que l'établissement de la colonie est dû à la constance avec laquelle il s'y est attaché, pendant vingt-sept ans, sans en sortir, après en avoir fait la découverte avec son frère d'Iberville. Cette attachement lui a fait discontinuer son service dans la marine, où sa famille est bien connue, son père ayant été tué par les sauvages du Canada et sept de ses frères étant morts aussi dans le service de la marine, où il reste encore le sieur de Longueuil, gouverneur de Montréal, le sieur de Sérigny, capitaine de vaisseau, et le sieur de Châteauguay, enseigne de vaisseau, lieutenant de roi de la Louisiane." Mais la cabale était toute puissante. M. Périer fut nommé gouverneur en date du 9 août 1726 ; Le Moyne de Châteauguay perdit sa place de lieutenant de roi ; les neveux de Bienville, les sieurs de Noyan, l'un capitaine, l'autre enseigne, furent appelés en France, ainsi que Dugué de Boisbrillant et plusieurs fonctionnaires, pour rendre compte de leur conduite.

[8] Voir Garneau *Histoire du Canada*, I. 368-71.

C'était la disgrâce générale du parti de Bienville, et par suite un grand malheur pour la Louisiane.

Un mémoire soumis au ministre, en 1727, renferme ce passage : " Il n'y a pas sept cents habitants dans toute la colonie, en y comprenant les voyageurs, qui fassent valoir les terres suivant la supputation que l'on a pu faire ; l'on y trouve qu'environ deux mille six cents nègres, y compris les domestiques. "

La compagnie des Indes s'était obligée (1717) à bâtir des églises et soutenir le clergé de son argent. Le pays restait sous la juridiction ecclésiastique de Québec. Deux commissaires du roi, MM. Du Sauroy et de la Chaise, amenèrent (1722) deux capucins à la Nouvelle-Orléans, envoyés par Mgr de Mornay qui, tout en demeurant en France, gouvernait la Louisiane comme grand-vicaire de Mgr de Saint-Valier. En 1723, Charlevoix attira sur la situation religieuse de la Louisiane l'attention des ministres, invoquant la nécessité d'y entretenir des prêtres, tant pour le spirituel parmi les Français et les indigènes que pour le temporel dans les négociations avec les tribus de l'intérieur, car il était prouvé que, en Canada, les jésuites notamment, avaient rendu de signalés services en se faisant bien voir des sauvages. Au mois de septembre 1726, la compagnie des Indes accepta les offres faits par les sœurs Marie Tranchepain, Saint-Augustin et Marie Le Boulanger, des ursulines de Rouen, assistées de la mère Catherine Brusoly de Saint-Amant, première supérieure des ursulines de France, de se charger de l'hôpital de la Nouvelle-Orléans. La compagnie passa aussi des traités avec les capucins et les jésuites. Le supérieur de ces derniers devait résider à la Nouvelle-Orléans, mais il ne pourrait y remplir aucune fonction ecclésiastique sans la permission des capucins. La compagnie s'engageait à donner aux jésuites une concession de dix arpents au fleuve et à transporter les pères à ses frais au lieu de leur destination. Les ursulines et les jésuites arrivèrent en 1727. La province était divisée en neuf districts civils et militaires : les Alibamons, la Mobile et Biloxi, la Nouvelle-Orléans, les Natchez, les Yasoux, les Illinois, les Ouabaches, les Arkansas et les Natchitoches. Il devait y avoir un commandant et un juge pour chaque district. Trois grandes divisions ecclésiastiques étaient formées. La première, confiée aux capucins, s'étendait depuis l'embouchure du fleuve jusqu'aux Illinois. Les carmes avaient les Alibamons, la Mobile et Biloxi ; les jésuites, le Ouabache et les Illinois. La compagnie ordonna la construction d'églises et de chapelles, les colons se plaignant d'avoir été obligés jusqu'alors de se réunir, pour prier, autour de croix plantées en plein champ, faute d'endroit plus convenable.

On s'aperçut, dès 1727, que Bienville n'était plus là pour contenir les sauvages, les Chikassas entre autres qui, cette année, reçurent la visite d'Anglais conduisant une soixantaine de chevaux chargés de marchandises. Il était bruit partout d'une coalition des races indigènes contre les Espagnols, disait-on, mais en réalité contre les Français. La levée de boucliers eut lieu deux ans plus tard.

" Au commencement de 1728, dit M. Gayarré, il arriva un navire de la compagnie avec un nombre assez considérable de jeunes filles, qui n'avaient pas été prises, comme la plupart

de celles arrivées précédemment, dans des maisons de correction. La compagnie leur avait donné à chacune une petite cassette contenant quelques effets d'habillement, ce qui fit qu'elles furent connues dans la colonie sous le nom des " filles de la cassette." Les ursulines furent chargées d'en prendre soin jusqu'au moment où elles trouveraient à se marier."

Selon que s'exprime Bancroft, "les colons de la Louisiane les plus prospères étaient les vigoureux émigrants du Canada,[1] qui n'avaient guère apporté avec eux qu'un bâton et les vêtements grossiers dont ils se couvraient habituellement." Ils formaient aussi, en cas de guerre, une milice redoutable, on le vit bien lors du soulèvement des Natchez, en 1729. Ces sauvages, alliés des Chikassas, ayant massacré, par un coup soudain, deux cent cinquante Français établis chez eux, Périer[2] les poursuivit ; Le Sueur et surtout Juchereau Saint-Denis leur infligèrent une punition qui les réduisit à un état insignifiant comme peuple. En 1731 leur défaite était consommée ; néanmoins, réunis aux Chikassas, ils continuaient de harceler les Français voyageurs et les colons.

De 1717, où la population blanche comptait de cinq à six cents âmes, celle-ci s'était élevée en 1730 à cinq mille, mais l'augmentation avait eu lieu principalement avant 1722. Aux vingt nègres mentionnés en 1717, il faut en ajouter (1730) plus de deux mille ; dans les dernières années cette population s'était augmentée beaucoup plus que l'autre.

Dans les premiers mois de 1731, la compagnie des Indes renonça à son privilège sur la Louisiane et le pays des Illinois. Le commerce, déclaré libre, se raviva. Tout reprit vigueur, mais le papier-monnaie contrebalança la situation. Et puis, la guerre la plus terrible était commencée tout le long du fleuve. Bienville, succèdant à Périer, trouva les choses en désarroi ; il mit tous ses soins à réduire les Chikassas comme nation hostile et à éloigner de leurs bourgades les traiteurs anglais qui inspiraient à ces sauvages la politique des Iroquois. Déjà, en 1729, lors de la révolte des Outagamis au Détroit, on avait vu plus de quatre cents Canadiens combattre ces tribus dangereuses. Bienville combina ses opérations de manière à utiliser les forces du Canada et de la Louisiane, joignant[3] ainsi les habitants des bords des deux plus grands fleuves de l'Amérique du nord dans une cause commune et faisant des deux colonies une seule et même domination. La guerre dura de 1731[4] à 1740 et se termina par le triomphe de la France sur les peuples remuants de ces vastes régions. Les Natchez, les Chikassas et les Yasous qui, dans cette lutte, avaient combattu contre la France, aidés par les Anglais, se trouvèrent à ne former qu'un peuple, affaibli mais encore redoutable. Les nations dont les noms suivent avaient conservé leur fidélité aux Français : Illinois, Chackas, Tonicas, Arkansas, Kaskakias, Kaakias, Outaouais, Huron, Metchigamias,

[1] Claude Jousset, fils d'une Canadien, marchand à Mobile, est cité comme le premier créole, dans une lettre de Bienville, en date du 6 mai 1733.

[2] Ce gouverneur ne s'occupa ni des habitants ni des intérêts propres de la colonie. Il était dur et mal avisé. Un jour, il condamna au feu des Chikassas coupable d'avoir incité les Illinois à la révolte. M. de Beauchamp, qui demandait son rappel, disait, comme aussi bien d'autres, que Bienville seul comprenait les sauvages et se faisait écouter d'eux.

[3] En 1712, le roi avait rendu la Louisiane et le pays des Illinois dépendants de la Nouvelle-France. (*Edits et ordonnances*, I. 328.

[4] Les nègres, voyant les troupés occupées chez les sauvages, avaient organisé une conspiration pour tuer tous les Français, le jour de la Saint-Jean-Baptiste 1731, mais on déjoua leurs projets et dix ou douze des plus coupables furent roués et pendus.

Pouteouatamis, Sauteux, Natchitoches, Ouiatanons, Pianquichias, Têtes-Plates, Assinais, les Tsonnontouans et les Iroquois du saut Saint-Louis, près Montréal.

Un grand nombre d'officiers figurent dans cette guerre. On y voit M. de Noailles d'Aime, assistant militaire de Bienville, Céloron de Blainville, à la tête des milices du Canada ; Loubois, commandant des troupes ; De Beauchamp, commandant des milices ; les chevaliers d'Arensberg, de Noyan et Saint-Julien ; les ingénieurs Broutin et Devergès, et l'élève-ingénieur De Chambellan, fils de madame Périer. Les capitaines de Laye, de Lassus et Sanzei et l'enseigne de Fontigny prirent également une part active aux travaux de ces diverses campagnes. Plus de cinquante officiers de tous grades, parmi lesquels plusieurs Canadiens, sont aussi mentionnés dans les dépêches du temps en rapport avec cette guerre : le baron de Cresnay, d'Aubigny, de l'Angloiserie, d'Artaguette jeune, de Bellagues, de Bombelles, de Bessan, Simar de Belleville, de Bouillé, de la Chauvignerie, de Courtillas, de Lery, de Gannes, de Noyelles, de Longueuil, de Lignery, de Pradel, de Mouy, de Merveilleux, de la Girouardière, Le Gardeur de Saint-Pierre, du Teillay, de Vilinville, Petit Le Villier, Renault, Pepinet, Mesplet Bon, Outlas, Régis, Duparc, Volant, Leblanc, Desmarais, Montmalin, Montcherval, Voisin, Saint-Laurent, Saint-Martin, et Selvert, frère de M. Périer.

Le capitaine de milice Lalande, et les officiers Coder et Drouet de Richerville, faits prisonniers, paraissent s'être échappés chez les Anglais. Les officiers Grondel, Montbrun, Favrot, Noyan, et de Velles, lieutenant, sont rapportés blessés ; l'aide-major Juzan, le capitaine Des Essarts, le lieutenant Etienne Langlois, les enseignes La Gravière, de Courtigny, Carrière, tués ; aussi tués : le chevalier de Contrecœur, Laloire des Ursins, Latouche, Lusser, Beaulieu et Cachart. Brûlés par les sauvages : Diron d'Artaguette, aîné, le père Senat, jésuite, un fils d'Alphonse de Tonty, Coulanges Bissot, de Vincennes, Saint-Ange, Dutisné, d'Esgly, Marchand de Courcelles et trois frères de Drouet de Richerville nommé plus haut.

En examinant l'état de ses forces, le 15 juin 1740, Bienville dresse comme suit la liste des officiers qui restent à sa disposition : — CAPITAINES : de Gauvit, né 1681, servit longtemps en France ; passé en Louisiane 1716 ; chevalier de Saint-Louis 1729. — D'Hauterive, né 1688, servit longtemps en France ; passé en Louisiane comme capitaine 1720 ; chevalier de Saint-Louis 1736. — De la Buissonnière, né 1695 ; officier en France ; passé à la Louisiane comme lieutenant 1720 ; capitaine 1732. — De Bethel, né 1700 ; servit en France au régiment de Montmorency ; passé à la Louisiane comme capitaine 1732. — De Bénac, né 1688 ; servit en France dans les gardes-du-corps ; chevalier de Saint-Louis 1721 ; capitaine 1732. — De Membrède, né 1708 ; servit en France dans les gardes-du-corps ; capitaine 1732. — Lesueur, né 1696 ; dans la Louisiane depuis 1707 ; capitaine 1734. — De Blanc, né 1683 ; servit très longtemps en France dans Royal-Marine comme lieutenant ; passé en Louisiane 1719 ; bon officier. — De Marcaty, né 1706 ; passé en Louisiane 1732 ; capitaine 1735 ; aide-major de la Nouvelle-Orléans. — Benoist, né 1693 ; passé en Louisiane comme

enseigne 1717, lieutenant ; capitaine 1737. — De Velles, né 1708 ; servit cinq ans dans les mousquetaires ; passé en Louisiane comme lieutenant 1732 ; capitaine 1737. — Le chevalier d'Orgon, né 1698 ; passé en Louisiane 1737 ; capitaine 1739. — LIEUTENANTS : De Perthuis, né 1669 ; passé en Louisiane comme sergent 1717 ; officier 1721 ; lieutenant 1732. — D'Herneville, né 1711 ; passé en Louisiane 1731. — Bonnille, fils d'un ancien officier ; venu avec son père en 1717. — Maret Dupuis, né 1696 ; passé en Louisiane comme cadet 1717 ; enseigne 1721 ; lieutenant 1736. — De Grand-Pré, né 1694 ; passé à la Louisiane enseigne en second 1731 ; enseigne en pied 1732 ; lieutenant 1737. — Montcharnau, né 1697 ; passé à la Louisiane comme enseigne 1732 ; lieutenant 1737. — Maret de la Tour, né 1700 ; passé à la Louisiane 1717. — Favrot, né 1707 ; passé à la Louisiane comme enseigne en second 1732 ; lieutenant 1737. — Hazure, né 1719 ; passé à la Louisiane comme enseigne 1732. — Venderick, né 1687 ; passé à la Louisiane 1731. — Mongrand, passé à la Louisiane avec une expectative de lieutenance, 1737. — ENSEIGNES EN PIED : De Pontalba, né 1714 ; passé à la Louisiane avec une expectative d'enseigne en second 1732 ; mis en pied 1737 ; a fort bien servi ; paraît être corrigé du goût très marqué qu'il avait pour le commerce. — Le chevalier de la Houssaie, né 1714 ; passé à la Louisiane comme cadet 1731 ; officier 1733. — Mazan, né 1715 ; fils d'un capitaine de galères ; passé à la Lousiane comme enseigne en second 1736 ; enseigne en pied 1737. — Populus de Saint-Protais, né 1712 ; a servi cinq ans comme cadet dans la colonie ; enseigne en 1733. — La Gautray, a servi dans les cadets de Rochefort ; passé à la Louisiane 1737. — Guérin de la Martillière, né 1716 ; a servi en Louisiane cinq ans comme cadet ; enseigne en second 1735 ; en pied 1739. — Soullègre, venu l'an dernier comme enseigne en pied, sortant des cadets de Rochefort. — Et le chevalier de Villiers, le chevalier de Macarty, Gouville et du Passage. — ENSEIGNES EN SECOND : Du Coder, a servi en ce pays cinq ans comme cadet, enseigne 1734. — Macdenot, a servi deux ans en ce pays ; enseigne 1735. — Trudeau, né 1714 ; cadet dans les troupes pendant quatre ans ; enseigne 1737. — Boissy, né 1693 ; a servi dix-sept ans cadet dans les compagnies ; enseigne 1737. — Portneuf, né 1617 ; a servi en Canada comme cadet ; venu aux Illinois avec une lettre d'enseigne. — Lusser, né 1723 ; enseigne 1736 en considération des services de feu son père qui fut tué par les Chikassas. — Le Peltier, né 1716 ; venu du Canada aux Illinois avec une lettre d'enseigne il y a dix-huit mois. Pauvre sujet. — Voisin, né 1717 ; fils d'un marchand de ce pays ; a reçu en 1737 une lettre d'enseigne. Bon sujet. — Legrand, venu du Canada aux Illinois comme enseigne, il y a dix-huit mois. Pauvre sujet. — Duplessis, né 1716 ; a servi pendant trois ans comme cadet ; enseigne 1738. Il est sage et sert bien. — Rouville, cadet au Canada cinq ans ; venu dernièrement comme enseigne. — OFFICIERS RÉFORMÉS : capitaine d'Arensberg, né 1695 ; sert en cette colonie depuis 1721 et commande aux Allemands ; excellent sujet. — lieutenant Saint-Ange, fils, né 1701 ; commande au Ouabache depuis quatre ans ; bon sujet. — lieutenant Taillefer, venu en 1717 comme lieutenant réformé. — Lieutenant chevalier de Taillefer, même service que son frère. — Lieutenant Dambourg, venu il y a un an dans la colonie, où il avait déjà servi dans la troupe d'ouvriers

suisses. — Lieutenant Lavergne, il n'y a qu'un an qu'il est dans la colonie, où il avait déjà servi ; sage et fort actif. — Lieutenant Monbereau, arrivé depuis un an. — CADETS A L'ÉGUILLETTE, RÉFORMÉS. — Laperlière, né 1714. — Des Essarts, sert depuis quatre ans. — Le Corbier, né 1718 ; ex-page de la vénerie ; sert depuis trois ans ; sage. — Ballet, l'aîné, né 1718 ; venu il y a deux ans. — De Gruize, né 1717 ; a servi en France ; venu depuis un an. — Montreuil, né 1717 ; a servi dans les cadets de Metz ; venu il y a un an ; sage, exact à son service. — Labèche, né 1718 ; a servi dans les cadets en France. — Marigny de Mandeville, fils d'un ancien capitaine du pays, il sert depuis quatre ans avec application ; sage. — Tersigny, né 1715 ; venu il y un an. — Massé, né 1720 ; fils d'un lieutenant réformé tué par les Natchez ; il sert depuis sept ans. — Trudeau, né 1722 ; fils d'un conseiller.

Il n'en a pas été de la Louisiane comme du Canada sous le régime français. Le Canada a bien passé par les mêmes épreuves mais il avait eu le temps de se fortifier avant la conquête anglaise, tandis que la Louisiane, de création plus récente, en était à ses débuts lorsque le malheureux règne de Louis XV vint s'ajouter aux défaillances de celui de son aïeul. Bienville est presque le seul homme des quarante premières années de la Louisiane qui mérite les égards de l'historien. Il voulait sincèrement fonder une colonie ; il avait étudié les ressources de la contrée et croyait à l'avenir de celle-ci, mais toutes les influences en jeu s'opposaient à ce genre d'entreprise. On voit que les règlements des compagnies gênaient l'agriculture. Vingt ans après 1740 les habitants se nourrissaient encore des provisions achetées en France.

La fin de l'administration de Bienville ne pouvait, au milieu de ces circonstances, être très brillante. Il s'en montra affecté tout en exposant à la cour les besoins impérieux de la population confiée à ses lumières. Ce qui contribua quelque peu à chagriner son cœur fut la présence de M. de Noailles d'Aime, mis à ses côtés pour l'aider de ses conseils à la guerre, mais qu'il regardait comme un censeur ou même un espion.

La dernière paix était à peine couclue avec les sauvages qu'il devint évident qu'elle ne durerait pas. Et le roi n'envoyait pas de troupes — pas non plus de présents pour les tribus alliées dont la fidélité dépendait de la quantité et de la valeur des marchandises qu'on leur donnait. Vers cette époque (1740) Bienville était devenu mécontent de tout ce qui se passait autour de lui — nous ne dirons pas qu'il avait tort, mais il tenait trop à l'esprit de parti et luttait contre ses adversaires comme au temps où ceux qui le suivaient aveuglement avaient confiance en sa jeunesse et en ses talents. Habitué à regarder la Louisiane en fondateur, il gémissait de ne pas la voir prospérer et se montrait soupçonneux envers les personnages qui semblaient chercher à y pénétrer.

De l'étude des soixante premières années de la Louisiane, il ressort que la vie active de cette province était due aux Canadiens qui non seulement y avaient fondé les meilleurs établissements, mais fournirent, durant cette longue période, les deux gouverneurs les plus remarquables : Bienville et Vaudreuil. C'était à l'organisation de nos coureurs de bois que le commerce des compagnies devait le peu de prospérité dont il jouissait. Les cultivateurs

sérieux se recrutaient aussi principalement parmi les Canadiens. Les colons amenés d'Europe se trouvaient, pour la plupart, incapables d'adopter la nouvelle existence qui leur était faite. Un bon nombre d'entre eux n'étaient ni des gens de métier ni des cultivateurs. La moindre tâche les effrayait. Lorsque les magasins de la compagnie manquaient de provisions, ce qui arrivait souvent, les pauvres exilés ne savaient ni recourir à la chasse ni tirer parti des autres ressources de la contrée. En un mot, ils n'étaient pas débrouillards et périssaient où les Canadiens éprouvaient tout simplement un peu de gêne. Si l'on ajoute à ces difficultés, l'incurie du gouvernement français et la conduite égoïste autant que maladroite des hommes qui exploitaient la colonie, on se fera une idée du spectacle de ces petits établissements, relégués à des centaines de lieues du Canada et de la France.

Le sol de la Louisiane produisait à l'état sauvage le cirier. Ce fut la seule plante que l'on parvint à cultiver sous le régime français, et encore cela n'eut lieu qu'au moment de la cession du pays à l'Angleterre et à l'Espagne. Le tabac, apporté des îles, commença à y prendre de l'importance vers 1740. Ni le coton ni la canne à sucre ne reçurent une attention notable — en réalité on se borna à de légers essais. Quiconque ne se tournait pas vers le commerce de pelleteries était à peu près sûr de mourir de faim et ceux qui alimentaient ce trafic avaient à craindre à tous moments de tomber sous la hache des sauvages. Joignons à cela la débandade continuelle des troupes, le contingent de mauvais sujets que les navires débarquaient de temps à autre, les luttes ouvertes entre les fonctionnaires, la dépression du papier-monnaie — et ce chapitre de l'âge héroïque de la Louisiane est plus désolant qu'agréable.

CHAPITRE IX

1690–1725

Les Canadiens dans les colonies anglaises, au Mississipi, sur les grands lacs et au nord-ouest.

SUR les huit cents coureurs de bois qui, dès 1680, avaient quitté le Bas-Canada et que l'on tentait vainement de rappeler, un grand nombre, la moitié probablement, s'étaient dirigés vers nos voisins les Hollandais et les Anglais, si bien que M. de Callières dans son projet (1688) d'invasion de la Nouvelle-Angleterre met un article spécial concernant les déserteurs français passés dans ces pays. Le mauvais régime suivi alors en Canada était, plus que le goût des aventures, la cause de cet éloignement de la jeunesse. Pour remédier au mal, les autorités s'avisèrent de défendre, sous des peines sévères, tout rapport avec les Anglais ; elles voulurent parquer les Canadiens et les tenir chez eux, à la merci des individus privilégiés dont la moindre préoccupation était certainement l'avenir de la colonie. Les coureurs de bois levaient du castor dans l'ouest, où cet animal abondait. Bientôt les marchands de France signifièrent à leurs correspondants que le marché s'encombrait et c'est alors que nos gens se mirent à vendre aux Anglais. Les premiers édits lancés contre eux eurent pour effet de les empêcher de revenir. D'ailleurs, outre la crainte du châtiment qui les retenait chez nos voisins, ils étaient imbus d'un esprit d'indépendance tel que, même en vieillissant, et quoique les lois à leur sujet se fussent beaucoup adoucies, ils préféraient, pour la plupart, continuer la vie errante qu'ils menaient ou le commerce sédentaire à l'étranger, ou encore les fonctions d'interprètes si faciles pour eux tous.

Dans l'Ohio et la Pennsylvanie, nos traiteurs exerçaient une influence prépondérante sur les sauvages, au grand déplaisir des Anglais qui ne parvenaient ni à apprendre les langues de ces peuples ni à se familiariser avec leurs coutumes. Profitant soit des guerres entre les deux couronnes, soit des luttes qui survenaient entre les tribus indigènes, les

coureurs de bois molestaient les Anglais, les écartaient des territoires de traite et ruinaient leurs nouveaux établissements. Mais, d'un autre côté, ces enfants perdus de la cause française s'étaient compromis en méprisant les lois de leur propre souverain. En de certains moments ils sentaient qu'ils avaient intérêt à se ménager un peu les bonnes grâces des Anglais, tout en restant, par instinct, par état, en antagonisme avec eux. Cette position délicate, tout à fait romanesque, avait du charme pour ces aventuriers remplis d'adresse et de ressources, qui risquaient journellement leur peau sur les chances de quelque mince bénéfice. Placés comme entre deux feux, ils se croyaient libres, avec la perspective d'être assommés par les sauvages, fusillés par les Anglais, emprisonnés par les Français --- ou de bâcler l'un des matins une affaire d'or avec les marchands étrangers ou les contrebandiers du Canada.

La Pennsylvanie était habitée par des Anglais, des Hollandais, des Norvégiens, des Suédois, des Flamands et des Allemands. De 1686 à 1701, cette province fut en proie aux dissensions politiques. Tout un groupe de Canadiens se glissa, vers 1690, au cœur de la contrée et prit sur les sauvages un empire absolu, ce que voyant, les Philadelphiens proposèrent à plusieurs d'entre eux de s'arrêter à demeure fixe ; ils conférèrent même à Pierre Bisaillon, le plus marquant de ces transfuges, le titre d'interprète officiel. Celui-ci planta sa tente sur la Susquehanna, à l'endroit où s'élève aujourd'hui Harrisburg, capitale de l'Etat. Autour de Bisaillon, il y avait Jacques Le Tort, Suisse français, et sa femme, Martin Chartier, Michel et Louis Bisaillon, et un nommé Dubois, tous gens remuants, qui ont laissé leurs noms dans les annales de la Pennsylvanie. En l'absence de Penn, passé en Europe, les factions politiques prenaient du champ. Tout-à-coup, le bruit courut (1693) que les Canadiens de l'ouest se préparaient à une invasion. Madame Anne Le Tort, Dubois et Bisaillon furent emprisonnés sous accusation d'avoir conspiré avec les sauvages et les coureurs de bois pour s'emparer des territoires de traite. La femme recouvra sa liberté après enquête, mais Bisaillon et Dubois subirent un procès en règle, après quoi on les relâcha, sous condition impérative de dénoncer au gouverneur tout mouvement hostile de la part des Français dont ils pourraient avoir connaissance. Pour plus de sûreté, leurs démarches furent soumises à une surveillance constante. En 1701, Pierre Bisaillon et son frère Louis, retombèrent aux griffes de la justice, afin, dit l'acte d'accusation, " de les empêcher de voyager et de trafiquer avec les sauvages, dans l'état embarrassant des affaires actuelles." On ne sait ce que devint Louis, mais Pierre reparaît en 1703, porteur d'une licence ou permis de traite obtenu moyennant un dépôt de cinq cents louis, garant de " sa fidélité à la province." A partir de ce moment, lui et sa femme conservèrent presque constamment la confiance des Anglais et des sauvages, jusqu'au temps où nous les perdons de vue, vers 1725. En 1707, au moment où l'on craignait le plus de voir les Canadiens envahir les colonies anglaises, un nouvel acte d'accusation fut lancé contre " Michel (*a Swiss*), Pierre Bisaillon, Jacques Le Tort, Martin Chartier, un gantier français de Philadelphie appelé Frank, jeune homme récemment arrivé du Canada, et un autre individu parlant français, venant de la Virginie, pour s'être établis et avoir

construit des maisons sur les branches du Potomack, sous le prétexte de chercher des mines" et avoir tenté de se rendre populaires parmi les Conestogas. Pierre Bisaillon se prévalut d'un titre de terre en bonne forme dans le comté de Lancaster, qui abonde en mines et dont quelques-unes ont été ouvertes en effet à cette époque. Plus tard, les Anglais tirèrent partie de ces exploitations et de l'outillage abandonné par les Canadiens. Les Conestogas n'étaient pas nombreux, mais ils se donnaient de l'importance et occupaient les gouverneurs autant que les grandes tribus. Ils habitaient le voisinage de la ville de Lancaster aujourd'hui. A les en croire, ils étaient travaillés par les Canadiens qui désiraient les détacher de l'Angleterre. Bisaillon avec ses parents et amis, avaient sans cesse des pourparlers pour maintenir la paix entre eux et les autorités pennsylvaniennes. Le gouverneur de l'Etat, M. Evans, leur fit, en 1707, une visite solennelle, accompagné de Michel Bisaillon. Ils rencontrèrent sur leur route le traiteur Martin Chartier, habitant des environs, et l'amenèrent. Un peu plus loin, Nicolas Godin, qui parcourait le pays à la recherche des mines et qui se trouvait assez près de l'habitation de Pierre Bisaillon, parut suspect à Evans qui le fit prendre par Martin Chartier et conduire à la prison de Philadelphie. Pierre Bisaillon donna de précieux renseignements au gouverneur touchant les divers peuples sauvages réunis aux conférences et il servit d'interprète officiel. Cela avait lieu quatre mois après l'accusation mentionnée plus haut. La femme de Bisaillon agissait aussi comme interprète entre les sauvages et les Anglais. On cite les égards que lui témoignaient les gouverneurs. Malgré leurs services, des concurrents malheureux continuèrent de nuire à ce couple intéressant. " Pierre Bisaillon et Jacques Le Tort, Français et catholiques, trafiquant avec les sauvages à Conestoga, furent accusés, en 1709, d'avoir prononcé quelques paroles suspectes et commis certains écarts." On contraignit encore Bisaillon à faire une déclaration de bonne conduite future envers la reine Anne ; il n'en demeura pas moins quelques temps en assez mauvaise odeur comme sujet britannique, et peu de temps après, ayant fait savoir au gouverneur que les Conestogas désiraient le rencontrer pour resserrer les liens de leur amitié réciproque, ce fonctionnaire ne crut pas prudent d'accepter l'invitation avant que de rendre son conseil responsable de la confiance que l'on placerait dans Bisaillon si l'on accédait à la demande des chefs sauvages. L'entrevue eut lieu. En 1711, voilà que Bisaillon est repincé ; simple affaire d'ivresse et de conduite tapageuse, cette fois. Il fut libéré sous sa propre caution de cinq cents louis et sur celles de deux amis qui s'engagèrent chacun pour deux cent cinquante louis, en attendant la session de la cour ; l'accusé s'obligeait, dans l'intervalle, à ne point quitter Philadelphie. Le chiffre des cautionnements fait juger de l'importance que les autorités attachaient à sa personne. Rien n'indique qu'il dut souffrir préjudice de cette dernière aventure, car l'année suivante, il adressa un mémoire au gouverneur concluant à ce qu'il lui fut accordé "la permission de traiter avec les sauvages comme ci-devant," ce qu'il obtint sur le champ. C'est en 1714, finalement, qu'il reçut du bureau des terres une patente l'autorisant "à s'établir à Pashtang, sur la Susquehanna, et d'ériger en ce lieu les bâtiments nécessaires et d'enclore et de mettre en culture le terrain qu'il jugera à propos d'exploiter, pourvu que les sauvages y consentent."

Ses amis de la forêt n'y mirent pas d'obstacle. Trois ans plus tard, sir William Beiih, le nouveau gouverneur de la Pennsylvanie, désireux de se concilier l'esprit des indigènes, alla les visiter en leur conseil de Conestoga ; Bisaillon remplit en cette circonstance son devoir d'interprète de manière à s'attirer des éloges ; en 1720 la même cérémonie eut lieu sur les bords de la Susquehanna. Enfin, vers 1723, voulant soustraire à tout prix les sauvages à l'influence française, il fut décidé que l'on ne tolèrerait plus les établissements de la région divisée aujourd'hui en deux comtés : Lancaster et Dauphin. Pierre et Richard Bisaillon disparurent d'abord du côté de l'Ohio. Martin Chartier passa dans le comté de Washington (Pennsylvanie) où les Bisaillon le rejoignirent et fondèrent des postes permanents. Pierre tenta de revoir la Susquehanna pour y traiter ; sa trace se perd en ce moment. Les terrains qu'il avait défrichés furent repris (1733) par les nommés Harris et Chambers, ainsi que les mines. Le Tort, interprète et messager du gouvernement, fut le premier homme de race blanche qui pénétra dans la riche vallée de Cumberland (Pennsylvanie) pour s'y établir. C'était en 1720. Il érigea des bâtiments, entourés d'une palissade, près des sources sulphureuses qui portent encore de nos jours le nom de *Letort's Springs*. Cette première résidence déplut aux sauvages, qui y mirent le feu, mais le hardi pionnier la releva de ses cendres. En 1735 son installation avait donné naissance à une bourgade qui devint la ville de Carlisle quinze ans plus tard.

L'histoire de Bisaillon et Le Tort est celle d'une foule de coureurs de bois de ces temps agités. Leur présence aux confins, ou plutôt en dedans des limites des provinces anglaises, le rôle qu'ils ont joué en rapport avec les sauvages et les blancs sédentaires, les exploits de plusieurs d'entre eux, tout s'est réuni pour frapper l'imagination des Américains et des Européens à leur sujet. Les héros du désert, décrits par Châteaubriand, Fenimore Cooper et tant d'autres romanciers, Jules Verne compris, sont des Canadiens. Grâce à ces auteurs, le mot " Canadien " signifie uniquement trappeur, canotier, coureur de bois, découvreur, interprète, car c'est ainsi que la littérature nous a fait connaître dans le monde entier — c'est-à-dire autrement que nous ne sommes ; toutefois on ne peut méconnaître que cette légende est basée sur des faits véritables et nombreux dont la date par exemple aurait besoin d'être expliquée aux lecteurs.

Dans le cours des longues difficultés entre lord Baltimore, du Maryland, et les gouvernements de la Pennsylvanie, une bande de Canadiens s'était faite partisan du lord, en raison de ce qu'il se montrait bon catholique. Quant à l'état de New-York, nos gens y commerçaient, voyageaient et demeuraient comme chez eux, ou à peu près, malgré ou plutôt à cause des défenses et des menaces de châtiments de la part des gouverneurs de Québec. L'espèce de dénationalisation qui s'en suivit, procura aux Anglais des interprètes, des guides, des voyageurs, selon le terme consacré, qui les menèrent aux rivages des grands lacs et au bord du Mississipi.

Le réseau des postes militaires qui commençait à Cataracoui pour envelopper les lacs, couvrir les Illinois, la contrée des Sioux et joindre la Louisiane en suivant le cours du

Mississipi, était la plus vaste entreprise de découverte et d'établissement que nous offre l'histoire moderne. Elle a été accomplie, en très peu d'années, avec des ressources insignifiantes, par quelques centaines de Canadiens dévorés de la passion de tout voir, et retenus au loin de leurs foyers par les agréments de la vie nouvelle qu'ils rencontraient sous des climats plus doux. Le fort Saint-Louis des Illinois, à peine créé, devenait le rendez-vous de ces aventuriers. La Hontan y rencontra (1689) une vingtaine de traiteurs qui, pour la plupart, se trouvaient de passage. Vers le même temps, d'autres Canadiens commencèrent des cultures et prirent femmes parmi les sauvagesses. Ces unions, souvent sanctionnées par les missionnaires, ont été l'origine de la race métisse, dans laquelle se sont fondus tant d'émigrés du Canada ; l'influence de la mère sur les enfants et du milieu où grandissaient ceux-ci triomphèrent des traditions et des coutumes paternelles ; on vit surgir, entre le pur sauvage et l'homme civilisé, une caste à part, valant moins que l'Européen mais supérieure à l'élément indigène, en tous cas, alliée des Français et chrétienne plutôt qu'idolâtre. C'est une erreur de croire que les demi-sangs se sont incorporés à la race canadienne : après en être sortis, ils n'y sont pas rentrés. Le métis est resté ce qu'il était au premier jour de la fusion ; ses parents ont continué à absorber les hommes du Canada. Pour maintenir une population semblable à la nôtre dans ces contrées il a fallu des Canadiennes mariées à des Canadiens.

Le père Allouez avait de bonne heure poussé ses travaux jusque chez les Miamis et fait connaissance avec les Illinois, où d'autres religieux avaient fini par s'arrêter. En 1683, écrit Mgr de Saint-Valier, " de sept jésuites qui était dans cette mission, il y en avait quatre presque hors de combat par leur âge, et, sans le secours de quelques Français, qui par leurs vertus s'étaient donnés à eux pour les servir gratuitement dans les voyages continuels qu'il fallait faire, on n'aurait jamais pu en soutenir la dépense ; il y avait aussi deux frères de la même compagnie qui ne contribuaient pas peu par leurs soins à faire subsister leurs pères. " L'un des missionnaires de ces contrées, le père Julien Binneteau, écrivait en 1699 : " Il y a aussi des femmes mariées à de nos Français qui seraient d'un bon exemple dans les maisons de France les mieux réglées. Quelques-unes de celles qui sont mariées aux Sauvages ont un soin extraordinaire d'entretenir la piété dans les familles : elles exhortent leurs maris à la vertu, leur demandant le soir s'ils ont fait leurs prières ; les portent à fréquenter les sacrements, et pour elles, elles se confessent au moins tous les huit jours et communient souvent."

La baie des Puants était occupée par une garnison dès 1688 et autour du fort on voyait des établissements canadiens.

Le poste de Michillimakinac, très important au point de vue militaire, était situé sur un sol impropre à la culture, aussi ne fut-il en tous temps qu'un comptoir de traite. Son isolément au milieu des eaux défiait les attaques des Iroquois. En 1688 on y voyait deux villages, l'un outaouais, l'autre huron, séparés par une simple clôture, néanmoins, les Outaouais contruisirent cette année un fort sur un côteau voisin parce qu'ils appréhendaient la vengeance des Hurons par suite de l'assassinat de l'un de ces derniers de la main d'un Outaouais. A côté du village huron et dans un enclos de palissades, les jésuites avaient leur chapelle et

leur résidence, chef-lieu des missions des lacs et même de celles d'au delà. Dans la partie fortifiée de l'île étaient les magasins, quartier-général des traiteurs du sud et de l'ouest, car Michilimakinac voyait passer tous ceux qui allaient trafiquer chez les Puants, les Outagamis, les Illinois, les Outaouais, les Sioux et les nations du nord du lac Supérieur. Ce lieu servait donc d'entrepôt pour les pelleteries en toute saison. Lorsque Lamothe-Cadillac eut fondé le Détroit, les Hurons se portèrent de ce côté, suivis de plusieurs Outaouais, d'autres sauvages se dispersèrent dans les îles. Il ne resta plus qu'une médiocre bourgade, mais les jésuites qui, en tout temps, avaient trouvé de la docilité chez ces sauvages, ne voulurent point s'en éloigner ; leur présence était d'ailleurs utile dans les fréquentes négociations avec les bandes qui survenaient des contrées avoisinantes et qui regardaient les prêtres comme des grands chefs français. Une autre cause de faiblesse pour Michillimakinac fut la traite qui entraîna les sauvages du nord à la baie d'Hudson, de 1696 à 1713, alors que le pavillon français flottait en maître sur les forts de ces territoires ; on eut le chagrin, après cette date, de ne pouvoir endiguer le courant ainsi dirigé au nord, au profit des Anglais qui venaient d'entrer en possession de la baie.

Au nombre des soixante et trois Canadiens ou Français résidant au Détroit en 1708, on cite François Beauceron et Cullerier, de Montréal ; François Fafart-Delorme, interprète, et Gouin, des Trois-Rivières ; Pilet et Miny, de lieux inconnus. Trente-neuf colons avaient pris des terres ; les vingt-cinq autres étaient coureurs de bois de profession. Durant les deux ou trois ans qui suivent on voit les noms de Pierre Godefroy de Roquetaillade, Jacques Godefroy de Marbeuf ou Maubeuf, Charles Chêne, son beau-frère, et Nicolas Langlais. En 1707 on avait compté quatorze naissances ; en 1708, treize ; et en 1709, dix-neuf, ce qui donne à supposer une population établie d'au moins deux cents âmes. Le tableau suivant a été dressé par M. H. Prudhomme, de Windsor, sur les registres de Sainte-Anne, du Détroit :

De 1703 à 1710 :	— 94 naissances ;	— 3 mariages ;	— 13 décès.
" 1711 à 1720 :	— 43 "	— 7 "	— 15 "
" 1721 à 1730 :	— 106 "	— 16 "	— 44 "
" 1731 à 1740 :	— 156 "	— 27 "	— 73 "
" 1741 à 1750 :	— 233 "	— 24 "	— 114 "
" 1751 à 1760 :	— 363 "	— 70 "	— 216 "
" 1761 à 1770 :	— 351 "	— 80 "	— 217 "
" 1771 à 1780 :	— 476 "	— 60 "	— 182 "
" 1781 à 1790 :	— 551 "	— 80 "	— 219 "
" 1791 à 1800 :	— 914 "	— 167 "	— 367 "

Les sauvages infestaient les environs du Détroit et gênaient les habitants. M. de Louvigny leur donna la chasse (1717), mais s'il rétablit la quiétude, peu ou point d'améliorations se manifestèrent durant les quinze ou vingt années qui suivirent. De 1717 à 1727. Alphonse de Tonty gouverna l'établissement. En 1721, les Outagamis étaient encore menaçants ; la question de la traite de l'eau-de-vie demandait toute l'attention du conseil local ; les anciennes terres produisaient d'excellent blé, toutefois on n'en défrichait pas de nouvelles. Les habitants

GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par WILSON & CIE., 89 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Après nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour répandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

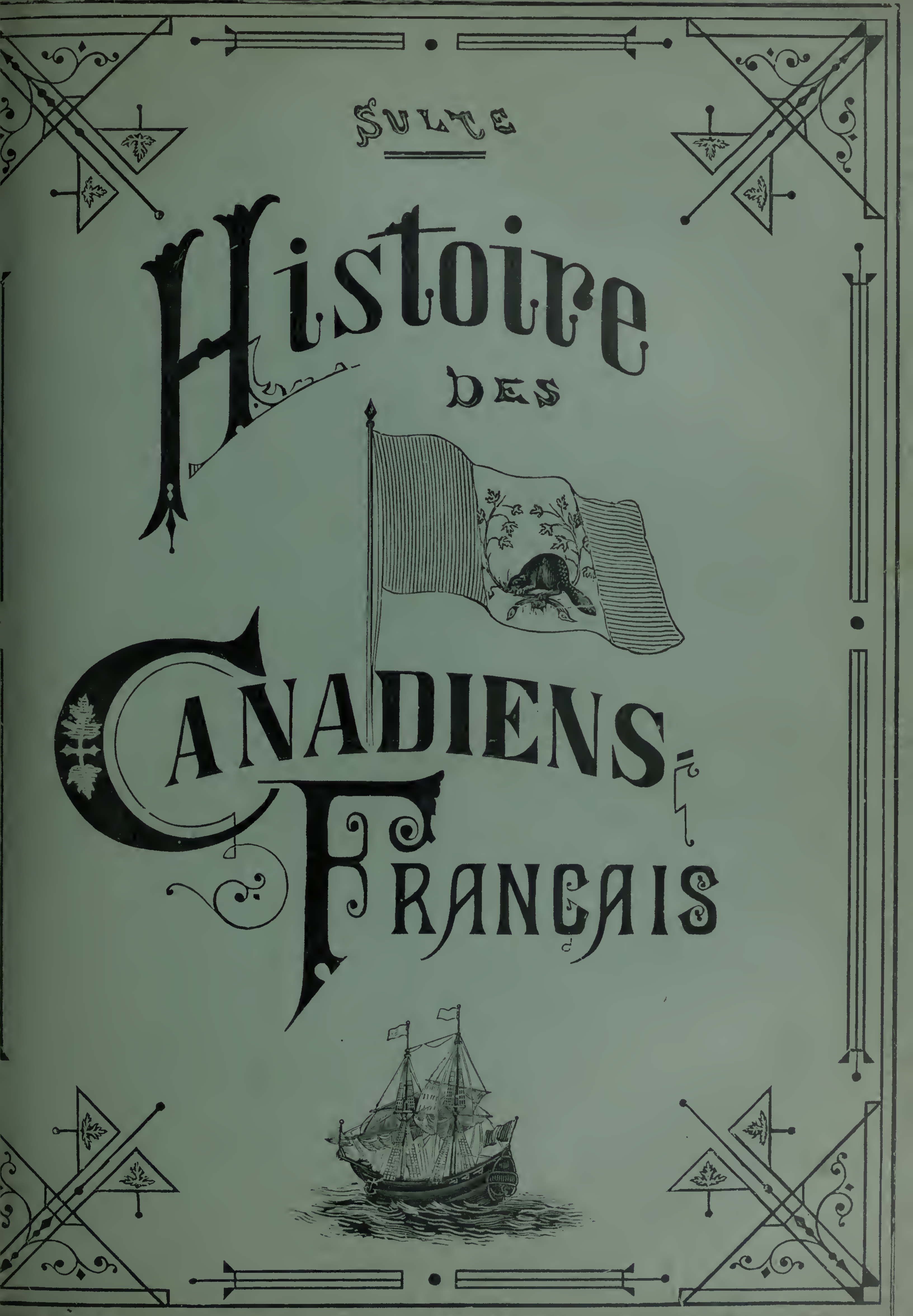
Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc. Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

WILSON & CIE.


Sulte
Histoire des
Canadiens-Français



LE CHEVALIER ANTOINE FALARDEAU,

Peintre de Florence. Peintre Canadien de l'Ecole de Florence.



L'HONORABLE THOMAS J. J. LORANGER.

Juge de la Cour Supérieure 1862—1879.



AMIRAL PIERRE BEDOUT,

Né à Québec en 1761. Amiral sous la République et l'Empire; mort en 1816.



CASIMIR F. PAPINEAU,

Notaire public 1848—1884.

diminuaient en nombre. En 1725 le bruit courut un moment qu'on allait bâtir une ville au Détroit. La guerre des Outagamis ou Renards coupa court au projet et ce ne fut qu'en 1734 que l'on se remit à organiser la colonie, en commençant par reviser les titres des concessions de terre et en accorder d'autres aux arrivants, la plupart recrutés parmi les soldats et les coureurs de bois dégoûtés de la vie errante ou des émotions des dernières campagnes.

Le marquis de Vaudreuil était revenu de France, en 1716, annonçant la mort du roi et se préparant à exécuter, sous le nouveau régime, les projets qu'il avait muris dans l'intérêt du Canada. Le décès de Louis XIV mettait fin à un règne qui avait mal tourné, et plus peut-être pour nous que tout autre. M. de Vaudreuil conclut la paix avec les Iroquois, donna le branle à un mouvement commercial et industriel qui se peut comparer à celui dont l'intendant Talon avait été le créateur, cinquante ans auparavant, et, malgré la banqueroute du trésor français, la confiance renaquit. Les contrées de l'ouest devinrent encore une fois l'objet de l'attention des marchands et du pouvoir. Le gouverneur écrivit au ministre (1716) demandant la permission de pousser les découvertes et le trafic des pelleteries jusqu'à l'océan, si possible. Ce dessein fut approuvé, comme en fait foi le mémoire suivant du conseil de marine (7 décembre 1717) : " Messieurs de Vaudreuil et Bégon ayant écrit l'année dernière que la découverte de la mer de l'ouest serait avantageuse à la colonie, il fut approuvé que, pour y parvenir, M. de Vaudreuil établit trois postes[1] qu'il avait proposés, et il fut marqué en même temps de faire ces établissements sans qu'ils coûtassent rien au roi, attendu que le commerce devait indemniser ceux qui les feraient, et d'envoyer un projet en détail de ce qu'il en coûterait pour continuer cette découverte. Ils marquent, en réponse, que M. de Vaudreuil a fait partir au mois de juillet dernier le sieur de la Noüe,[2] lieutenant, avec huit canons (canots ?) pour suivre le projet de cette découverte. Il lui a donné ordre de faire l'établissement du premier poste dans la rivière de Kanastigoya, dans le nord du lac Supérieur, après quoi il doit aller à Takamani8ix[3] vers le lac des Christinaux[4] pour en faire un second, et avoir par le moyen des sauvages les connaissances nécessaires pour le troisième au lac des Assenipoëilles.[5] Ce voyage ne coûte rien au roi, parce que ceux qui le font se dédommageront de leurs dépenses sur la traite qu'ils feront ; mais pour suivre cette découverte, il est absolument nécessaire que Sa Majesté en fasse la dépense, parce qu'il faut que les gens qui y seront employés abandonnent toute idée de commerce. Ils estiment qu'il faudra cinquante bons voyageurs, dont vingt-quatre occuperont les trois postes et les vingt-six autres pour faire la découverte, du lac des Aissinipoils à la mer de l'ouest. Ils estiment les gages de ces hommes à chacun trois cents livres par an et comptent que la dépense, tant en vivres, canots,

[1] A la baie du Tonnerre, au lac la Pluie et au pays des Sioux ?

[2] Zacharie Robutel de la Noue, né à Montréal en 1665, fils de Claude Robutel de Saint-André, seigneur en partie de l'île Saint-Paul. Zacharie était probablement ce M. de Lanoue qui avait visité la baie d'Hudson, en compagnie de Péré (1684). Il s'était marié (1689) avec Catherine LeMoyne. Les LeMoyne lui vendirent (1706) la seigneurie de Châteauguay. Son dernier fils survivant paraît avoir été Joachim né en 1705, qui passa en France après la capitulation de Montréal (1760).

[3] C'est évidemment le lac la Pluie.

[4] Le lac des Christinaux est imaginaire. Certaines cartes le mettent au nord-ouest du lac Nipigon.

[5] Le lac Winnipeg.

qu'en marchandises, pour le présent, montera à vingt-neuf mille vingt-trois livres. Il y aura à augmenter pour un supplément d'appointement de six cents livres à chacun des officiers qui seront employés à cette découverte. Total : trente-deux mille six cent vingt-trois livres. Comme il faudra environ deux ans pour faire ce voyage, ils estiment que cette dépense pourra aller à cinquante mille francs."

Ce document fait supposer que le premier poste établi en 1679 au nord du lac Supérieur avait été abandonné, ou négligé, comme aussi le second élevé par les soins de Du Luth de la Tourette en 1684. La Hontan, écrivant en 1689, du lac Huron, dit : "Il y a déjà quelques années que M. Duluth avait construit un fort de pieux dans lequel il avait des magasins remplis de toutes sortes de marchandises. Ce poste, qui s'appelait Camamistigoyan, faisait un tort considérable aux Anglais de la baie d'Hudson, parce qu'il épargnait à quantité de nations la peine de transporter leurs pelleteries à cette baie." Néanmoins, la station plus avant dans les terres, au lac Nipigon, semble avoir été assez régulièrement maintenue par les Français car elle existait une trentaine d'années après la date de la lettre de La Hontan. En tous cas, les deux pièces qui suivent nous renseignent sur les débuts de l'entreprise du sieur de Lanoue. Le 11 décembre 1718, l'intendant Bégon écrivait au ministre : "Le sieur de Vaudreuil a été informé par des lettres du sieur de la Noue qu'étant arrivé fort tard à Kaministiquoya, où il avait trouvé peu de sauvages, il n'avait pu détacher aucun de ses canots pour aller à la Kamanionen,[1] et qu'il y enverrait après le retour de ceux qu'il a envoyés le printemps à Michilmakinac pour y chercher des vivres. Il ajoute que les sauvages de son poste étaient fort contents de cet établissement et promettaient d'attirer tous ceux qui ont accoutumé d'aller faire leur traite à la baie d'Hudson ; qu'il a fait écrire par un des Français qui étaient à la pointe de Chagoamigon à un chef de la nation des Sioux et qu'il espérait de réussir à faire faire la paix entre cette nation et celle des Christinaux, ce qui le mettra en état de poursuivre avec moins de risque l'exécution des ordres qu'il a pour la découverte de la mer de l'ouest." En marge est écrit : "Approuvé ce premier article." Le 14 novembre 1719, le gouverneur et l'intendant, siégeant en conseil à Québec, écrivaient au roi, ou plutôt au régent : "Le sieur de Vaudreuil n'a reçu, cette année, aucune lettre du sieur de la Noue. Il a seulement appris, par la voie de Chagouamigon, qui est au sud du fond du lac Supérieur, et où le sieur de Saint-Pierre[2] commande depuis l'année dernière, que le sieur Pachot[3] y avait passé, allant au pays des Sioux, où il a été envoyé par le sieur de la Noue au sujet de la paix qu'il ménageait entre cette nation et celle des Christineaux, mais que le sieur Pachot n'étant pas de retour à Chagoamion dans le temps que les derniers canots en sont partis, on n'y était point informé du succès de son voyage. Le silence du sieur de la Noue donne lieu de juger qu'il aura voulu attendre le retour du sieur Pachot pour rendre compte au sieur de Vaudreuil de ce qu'il a fait pour l'exécution des ordres dont il

[1] Le lac la Pluie.
[2] Le Gardeur de Saint-Pierre.
[3] Pacaud. Il y avait à Québec une ou deux maisons de commerce de ce nom.

l'avait chargé, et qu'il n'aura pu le faire dans le temps que le sieur Pachot sera arrivé à Kaministiquoya, parce que la saison aura été trop avancée. Le sieur de Vaudreuil estime que l'absence du sieur Pachot aura mis le sieur de la Noue hors d'état d'envoyer cette année à Takamamionen,[1] mais c'est que cet officier aura trouvé le moyen d'attirer à son poste les sauvages qui ont accoutumé d'aller faire la traite à la baie d'Hudson."

Une fois M. de la Noue installé à la baie du Tonnerre, M. de Vaudreuil se proposait de faire partir de là un officier qui se dirigerait à l'ouest jusqu'à la mer. En 1718 il avait écrit dans ce sens à la Noue, l'informant que s'il parvenait à lui envoyer de bonnes nouvelles, M. de la Morandière[2] se mettrait en route de Québec pour l'aller rejoindre et tâcher ensuite de se rendre aux limites du continent. Il faut croire que les renseignements firent défaut ou que les autorités de Québec avaient en main trop d'entreprises, car une douzaine d'années s'écoulèrent avant qne l'on n'adoptât des mesures à ce sujet.

Les postes du Mississipi, des lacs et du Saint-Laurent absorbaient forcément l'attention du gouverneur et de son entourage. En 1721, il fut jugé à propos de rétablir Niagara pour mettre une barrière aux empiètements des Anglais et maintenir les rapports réguliers entre le Bas-Canada et le sud-ouest. Les établissements des Anglais et des Français se touchaient déjà en quelque sorte. Il ne restait plus de déserts ou de forêts non fréquentés à l'est du Saint-Laurent, des lacs et du Mississipi. Au nord, même situation. Avant que de s'enfoncer dans l'ouest et le nord-ouest, les Français devaient assurer leurs derrières. Les deux peuples étaient désireux de tailler le plus largement possible, chacun à son compte, dans la carte de l'Amérique. La France voulait qu'on lui reconnût le droit de planter son drapeau sur tous les territoires arrosés par les affluents du Mississipi et du Saint-Laurent, tandis que l'Angleterre s'efforçait de faire adopter en principe que l'occupation réelle et effective constituait le seul titre acceptable. Au moment où ces débats de la diplomatie avait lieu et où les Anglais argumentaient de manière à faire croire au dehors que les Canadiens s'étaient bornés jusque là à découvrir ces magnifiques territoires, la moitié de la population du Canada était répandue autour des grands lacs et sur les bords du Mississipi, ce qui paraît extraordinaire lorsque l'on compare le peu de ressources placées à notre disposition avec les moyens puissants que possédaient nos voisins. La traite avait repris vigueur après la liquidation de la monnaie de carte (1717). Un mouvement continuel se faisait sentir sur les lacs, placés entre deux colonies : le Canada et la Louisiane. A Michillimakinac, principal point de repère de cette longue suite de stations et de voies navigables, il y avait, durant certains mois de l'année, autant de monde qu'à Montréal. Nous nous portions alors vers ces contrées comme de nos jours dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. C'était la fureur du moment, la Californie des rêves, le théâtre de la nouveauté.

Depuis quarante ans la "rivière par où l'on va aux Assinipoulala, à cent vingt lieues

[1] Le lac la Pluie.

[2] Etienne Rocbert de la Morandière, marié à une Canadienne.

vers le couchant " figurait sur les cartes, mais les yeux ne se tournaient à l'ouest que pour voir le pays des Sioux, à une soixantaine de lieues du lac Supérieur. Le nord-ouest était demeuré totalement inconnu lorsque Robutel de la Noue fut envoyé à la baie du Tonnerre en 1717.

Néanmoins, en France et aussi en Canada, la pensée de ceux qui s'occupaient de découvertes, sous la régence (1715-1723) était toute à la recherche d'un passage allant d'un océan à l'autre par le nord du continent. Les projets, pétitions, mémoires et cartes affluaient sur la table du duc d'Orléans. D'excellentes choses étaient renfermées dans tout cela, sans doute, mais le régent aimait, comme Louis XIV, les découvertes toutes faites. Après beaucoup de discussions, le cabinet se ressentit de la lassitude du chef ; les ministres, qui paraissaient avoir pris feu au début de l'affaire, devinrent apathiques, et une fois replongés dans l'indifférence, ils profitèrent de la mort du régent (1723) pour abandonner au courage des Canadiens la tâche colossale d'ouvrir à la civilisation ces contrées immenses, trois fois plus étendues qu'on ne le supposait.

" En 1718, raconte M. Pierre Margry, un prêtre nommé Bobé, qui eut le mérite d'exciter fortement le régent et les ministres à la découverte de la mer de l'ouest, regardait comme une vaste terre l'espace comprise entre le détroit d'Uriez (en Asie) et la Nouvelle-France. Cet ecclésiastique, fort savant d'ailleurs, pensait que, si l'on marchait entre le 47e et le 70e dégré de latitude, on ne trouverait point la mer que l'on n'eût atteint le golfe d'Amur, lequel disait-il était formé par les terres du Japon, de la Tartarie et de la Bourbonie. Il appelait Bourbonie cette contrée imaginaire qui lui semblait joindre l'Amérique à l'Asie et par laquelle, selon lui, étaient passés les Tartares et les Israëlites tartarisés après la dispersion de Salmanazar, comme le prouvait, ajoute-t-il, la figure des Sioux, qui ressemblait à celle des Tartares. Ces chimères d'un homme éclairé, accréditées chez d'autres qui ne l'étaient pas moins, faisaient souhaiter que la France placée à portée par sa possession du Canada, d'en reconnaître l'erreur, envoyât à travers l'Amérique du nord une expédition d'explorateurs qui dissiperaient les ténèbres restées sur le nord de ce continent. "

Le père Charlevoix arriva de France (1720) en partie dans le but de poursuivre ces études et de recueillir des renseignements, d'après lesquels on espérait pouvoir adopter une ligne de conduite en rapport avec cette entreprise. Il soumit (1723) deux projets, qui restèrent dans les cartons avec les autres. Voici comment il s'exprime dans son journal de voyage : " J'ai rencontré à la baie Verte quelques Sioux que j'ai fort questionnés sur les pays qui sont à l'ouest et au nord-ouest du Canada, et, quoique je sache qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre tout ce que disent les Sauvages, en comparant ce que ceux-ci m'ont rapporté avec ce que j'ai ouï dire à plusieurs autres, j'ai tout lieu de croire qu'il y a dans ce continent des Espagnols, ou d'autres colonies européennes, beaucoup plus au nord que ce que nous connaissons du Nouveau-Mexique et de la Californie, et qu'en remontant le Missouri, aussi loin qu'il est possible d'y naviguer, on trouve une grande rivière qui coule à l'ouest et se décharge dans la mer du sud. Indépendamment même de cette découverte

que je crois plus facile par là que par le nord, je ne puis douter, que les indices que j'ai eus de plusieurs endroits et qui sont assez uniformes, qu'en essayant de pénétrer jusqu'à la source du Missouri on trouvera de quoi se dédommager des frais et des fatigues, que demande une telle entreprise. "

Pour ce qui concerne le point de départ, ou base des opérations, les chercheurs et les faiseurs de plans se partageaient en deux classes. Le territoire arrosé par le Missouri, ou les côtés ouest du lac Supérieur attiraient l'attention l'un et l'autre. M. de Vaudreuil crut prudent de réunir ces deux projets en un seul et, pour commencer, il fit établir un poste chez les Sioux et un dans la baie du Tonnerre, comme on l'a vu. Ces deux forts, placés en vedette, à une grande distance l'un de l'autre, devaient contribuer puissamment à éclaircir le mystère qui enveloppait l'ouest. Par le moyen du premier, il devenait possible de se mettre en communication directe avec les peuples placés dans les terres où le Missouri prend ses sources, et par le second une chaîne de rivières et de lacs ouvrait une autre porte plus au nord et toujours dans la direction de l'ouest. Les récits du temps font comprendre qu'une centaine d'hommes partirent pour aller demeurer chez les Sioux ; nous ne savons si le poste de la baie du Tonnerre en reçut autant ; ce n'est pas probable. Il y a lieu de croire que, de 1720 à 1726, c'est-à-dire à l'époque de l'écroulement de la banque de Law, du décès du duc d'Orléans, du décès de M. de Vaudreuil, du naufrage du *Chameau* et de la crise commerciale qui s'en suivit, le nord-ouest n'attira que très peu l'attention.

Les commencements du règne de Louis XV datent de la mort du régent. Ils furent heureux. Le jeune roi annonçait d'excellentes dispositions. Les réformes dont la France éprouvait le besoin semblèrent d'abord l'occuper vivement. Son entourage était grand ami de la paix, on le savait et on l'en félicitait. Les Canadiens, déjà lancés dans plusieurs entreprises lointaines, se croyaient plus libres de les poursuivre et en cela leur caractère aventureux ne les retenait nullement. Depuis un siècle, ils parcouraient les solitudes de l'ouest. Toutes les rivières qui tombent dans le Mississipi, du côté ouest portaient leurs canots de traite. A la Louisiane, une colonie était née sous leurs pas.

Et puis, domptant les flots des grands lacs orageux,
Franchissant la savane et ses marais fangeux,
Pénétrant jusqu'au fond des forêts centenaires,
Voici nos découvreurs et nos missionnaires !
Apôtres de la France et pionniers de Dieu,
Après avoir aux bruits du monde dit adieu,
Jusqu'aux confins perdus de l'Occident immense,
Ils vont de l'avenir jeter l'âpre semence,
Et porter, messagers des éternels décrets,
Au bout de l'univers le flambeau du progrès.

Appuyé sur son arc, en son flegme farouche,
L'enfant de la forêt, l'amertume à la bouche,

Un éclair fauve au fond de ses regards perçants,
En voyant défiler ces étranges passants,
Embusqué dans les bois ou campé sur les grèves,
Songe aux esprits géants qu'il a vus dans ses rêves.
Pour la première fois il tresaille, il a peur...
Il va sortir pourtant de ce calme trompeur ;
Il bondira, poussant au loin son cri de guerre,
Défendra pied à pied son sol vierge naguère,
Et féroce, sanglant, tomahawh à la main,
Aux pas civilisés barrera le chemin !...

N'importe ! sur la vague, au fond des gorges sombres,
Par les gués, sous les bois, jusque sur les décombres
Des villages surpris, combattant corps à corps,
Avec la solitude et le ciel pour décors,
Mêlant, prêtre ou soldat qu'un même but attire,
Les lauriers de la gloire aux palmes du martyre,
Le bataillon est là, toujours ardent et fier !
Et jaloux aujourd'hui des promesses d'hier,
Il ne veut s'arrêter dans sa lutte immortelle
Qu'au jour où le drapeau de la France nouvelle
Flottera libre et calme, étalant dans ses plis
Le légitime orgueil des saints devoirs remplis...
Avec des dévouements qui tiennent du prodige,
Ils ne comptent jamais les obstacles ; que dis-je ?
Ils semblent en chercher qu'ils ne rencontrent pas.
En vain d'affreux périls naissent-ils sous leurs pas,
Vainement autour d'eux chaque élément conspire :
Ces enfants du sillon fonderont un empire !

Ces vers de Louis Fréchette rendent harmonieusement les impressions de tous les lecteurs de notre histoire. Bancroft, Parkman et nombre d'autres écrivains étrangers ont exprimé à plusieurs reprises, leur admiration pour les auteurs de tant de glorieux exploits. Ils ne peuvent s'empêcher de faire un rapprochement entre cette race vigoureuse et entreprenante et les colons de la Virginie, de New-York, du Massachusetts, du Connecticut et du Maine. Ceux-ci, plus nombreux, plus riches, occupaient, entre la mer et les montagnes, une étroite lisière de terrain. Un siècle s'était écoulé et ils n'avaient pas encore songé à se retourner dans le lit qui les gênait. Bien plus, ces voyageurs canadiens qui rôdaient à leurs portes et que l'amitié des tribus sauvages rendait parfois redoutables, inquiétaient les colons anglais. Les héros des batailles et des découvertes du centre Amérique étaient devenus légendaires de leur vivant.

CHAPITRE X

1726–1730

PROJET DE LA DÉCOUVERTE DU NORD-OUEST.

TOURNONS de nouveau nos regards vers le nord-ouest qui va, enfin, ouvrir ses vastes espaces à l'activité des Canadiens. Depuis longtemps, les lacs, le Mississipi, la Louisiane étaient occupés par les fils des colons des bords du Saint-Laurent, mais tout un monde inconnu existait encore à l'ouest. Les hommes habitués aux grands voyages et aux découvertes ne faisaient pas défaut, loin de là, nous en avions des centaines ; une circonstance quelconque pouvait les mettre en branle — elle se produisit. A la mort de M. de Vaudreuil, les projets de la cour étaient à peu près abandonnés ; avec le ministère qui avait succédé à celui du duc d'Orléans, l'indifférence ne faisait que s'accroître. Par bonheur, M. de Beauharnois, qui remplaça M. de Vaudreuil (1726), était un esprit éclairé et patriotique ; il s'occupa de découvertes dans l'intérêt de la cause française. D'ailleurs, une question se présentait : après dix années d'un commerce qui paraît avoir été excessivement actif, le castor devenait rare à Michillimakinac. Il fallait étendre encore une fois le champ d'opération déjà si vaste des trafiquants français. Le 29 avril 1727, M. de Beauharnois écrivait au ministre : " Il a été recommandé à M. de Beauharnois et Dupuis (intendant) par le mémoire du roi (1726) de faire tout ce qui dépendrait d'eux pour faire un établissement chez les Sioux, qui ont demandé des missionnaires, et d'y envoyer un commandant qui y convienne ; que cet établissement paraissait cependant difficile parce qu'on avait eu avis, l'année dernière, qu'un parti de Renards avait tué deux Français qui y allaient et que ces sauvages avaient déclaré qu'ils ne laisseraient passer[1] aucun Français pour aller aux Sioux, parce que cela diminuerait leur commerce. " Les

[1] Entrant dans les terres par la baie Verte, les Français descendaient le Wisconsin et remontaient le Missouri, contrée des Sioux.

hommes d'initiative ne manquaient pas dans la colonie pour seconder les vues du gouverneur, ou plutôt celui-ci sut appuyer à propos les projets qu'on lui soumettait. A la tête de la compagnie dite des Sioux, qui fut autorisée le 6 juin 1727, étaient les sieurs Saint-George Dupré, Youville, Pierre Dumay, Marin, Etienne Petit, Garrau, François Campau, Pierre Richard, Jean-Baptiste Boucher de Montbrun, François Boucher de Montbrun et Jean Gardé. Un premier convoi, commandé par l'un des Boucher de Montbrun, partit le 16 juin de Montréal et arriva à Michillimakinac le 22 juillet. Cette marche, en remontant les rivières, est comparable à celle que M. de Rocheblave accomplit (1820) et dont on a tant parlé. De Michillimakinac au Wisconsin, les voyageurs furent escortés par des troupes, afin de traverser le pays des Renards, et, arrivés au Mississipi, ils remontèrent ce fleuve jusqu'au lac Pepin, où ils s'arrêtèrent le 17 septembre. C'était le lieu choisi pour hiverner. Quatre jours plus tard un poste fortifié s'élevait au bord du lac : on le nomma Beauharnois. Ce fut probablement le premier fort fondé par les Français sur le haut Mississipi. Bientôt les Sioux s'assemblèrent en ce lieu et formèrent une bourgade de quatre-vingt cinq cabanes, renfermant cent cinquante guerriers. Un feu de joie que les Français lancèrent pour célébrer la fête de M. de Beauharnois (la Saint-Charles) causa beaucoup de frayeur aux sauvages. Le père Michel Guignas, jésuite, dit que dans cette occasion " on vit couler le vin des Sioux, quoiqu'il n'y ait pas ici de plus belles vignes [1] qu'en Canada. "

Le 25 septembre 1727, M. de Beauharnois écrivait au ministre : " Vous me recommandez de donner tous mes soins pour envoyer un ou deux missionnaires chez les Sioux. Les révérends pères jésuites, à qui j'en ai demandé deux, me les ont donnés [2] et ils sont partis le printemps dernier (avec l'expédition ci-dessus). Il a été nécessaire, par rapport à la situation des affaires du côté des Renards, de faire accompagner ces deux missionnaires d'un certain nombre de Français, tant pour les mettre en état de se défendre des parties de guerre que pour parvenir avec plus de diligence à l'établissement qu'il convient de faire pour la sureté des missionnaires. J'ai fait un traité avec les voyageurs qui les mènent, par lequel ils se sont chargé de toutes les dépenses. Il a été nécessaire aussi, pour la discipline et le bon ordre, de mettre à la tête de ce détachement un officier sage et désintéressé. Les révérends pères jésuites m'ont demandé eux-mêmes et avec instances, le sieur de la Perrière, [3] que j'avais nommé conformément aux ordres que vous avez adressés à M. le baron de Longueuil, [4] pour aller à la baie (Verte) en lieu et place de M. de la Noue, que vous aviez destiné pour relever le sieur Amariton. Je n'ai pu envoyer le sieur de la Noue, à ce poste, pour des raisons qui vous ont été précédemment écrites, et sur les représentations qui m'ont encore été faites depuis mon arrivée, par les pères jésuites, qui m'ont assuré que cet officier, quoique très capable [5] et très digne, avait le malheur de n'être pas agréable aux

[1] La vigne sauvage a été trouvée en abondance dans le Bas et le Haut Canada, ce qui, d'après l'expérience des anciens, nous porte à croire que la vigne cultivée en grand y prospèrerait.

[2] Les pères Michel Guignas et Flavien de Gounor.

[3] René Boucher, sieur de la Perrière, fils de M. Pierre Boucher.

[4] Qui gouvernait par intérim avant l'arrivée de M. de Beauharnois.

[5] En 1732, Zacharie Robutel de la Noue était capitaine.

nations de ce poste et d'être suspect à celle des Renards, et je n'ai pu refuser aux révérends pères jésuites le sieur de la Perrière pour l'établissement des Sioux. Dans ces circonstances j'ai été forcé de renvoyer le sieur Duplessis[1] à la baie, où il avait été placé par M. de Longueuil avant qu'il eût reçu vos ordres ; mais je compte de le faire relever le printemps prochain, m'ayant lui-même demandé de revenir à sa garnison."

Vers le même temps l'ancien poste, au nord du lac Supérieur, fut rétabli ou renforcé, en vue de la traite qui se faisait à la décharge du lac Nipigon. M. de Beauharnois envoya pour y commander M. de la Vérendrye. Avec d'Iberville, le glorieux soldat, il faut citer la Vérendrye, découvreur et fondateur du nord-ouest. Ces deux Canadiens ont porté si haut le nom de notre pays que toutes nos gloires s'effacent devant la leur.

Pierre Gautier de Varennes, sieur de la Vérendrye, avait eu pour frère aîné Louis de la Vérendrye, officier dans les troupes formant partie du contingent canadien appelé en France à la guerre de la succession d'Espagne ; en 1706, Louis était capitaine au régiment de Bretagne et fut tué peu de temps après. Pierre porta dans sa jeunesse le surnom de Boumois et n'adopta celui de la Vérendrye qu'après la mort de son frère. Il fit les campagnes de la Nouvelle-Angleterre (1704) et Terreneuve (1705) puis passa en France vers 1708. A la bataille de Malplaquet (1709) il mérita le grade de lieutenant par neuf blessures, fut laissé pour mort, et le maréchal de Contades le cita à l'ordre du jour. A la fin de cette guerre désastreuse, Louis XIV retira aux officiers les grades conquis par leur vaillance. Le pauvre blessé se retrouva simple enseigne, sans sou ni maille, mais rapportant un maître coup de fusil dans le corps et plusieurs coups de sabre. Ne recevant plus de paie et se voyant sans protection, il eut recours à M. de Vaudreuil, qui l'autorisa à tenir un poste de traite sur le petit fief de la Vérendrye (à la Gabelle) près des Trois-Rivières, sa ville natale. Les premiers renseignements qu'il recueillit touchant les peuples du nord-ouest ont dû lui parvenir par le Saint-Maurice. La Gabelle était fréquentée par des sauvages qui avaient des rapports suivis avec ceux du lac Winnipeg et de la baie d'Hudson. Il s'était marié (29 octobre 1712) avec M.-Anne Dandonneau-Dusablé, fille de Louis Dandonneau, qui s'occupait de la colonisation de l'île Dupas ; sa femme demeurait dans cette île ; c'est là, principalement, et à la côte de Batiscan, qu'il enrôla plus tard des voyageurs pour ses grandes expéditions. En 1726, il résolut de passer en France avec l'espoir de se faire rendre son grade de lieutenant, mais la réponse du ministre ne lui donnant aucune satisfaction, il accepta l'offre de M. de Beauharnois, qui l'envoya commandant aux extrémités du monde connu. De deux maux, il sut choisir le moindre ; un emploi au lac Nipigon offrait encore quelque chance d'avancement. Très au courant des mœurs des sauvages, doué d'un caractère entreprenant et ferme, tenant par la famille de sa mère (fille de Pierre Boucher) à plusieurs de ceux qui s'occupaient de la question du nord-ouest, il dirigea son ambition du côté de ces vastes territoires où ses compatriotes tentaient de faire pénétrer le commerce et l'honneur du nom français. C'était le

[1] Duplessis Faber, capitaine en 1732, " beaucoup d'esprit, mais quelque peu indiscret. "

champ de l'avenir. Une partie de la jeunesse canadienne faisait annuellement campagne dans les "pays d'en haut" et amassait quelque argent dans ces voyages, avant que de s'établir sur les bords du Saint-Laurent, dans les terres nouvelles avoisinant les anciennes paroisses. Un grand nombre, par malheur, n'étaient pas aussi rangés et demeuraient dans les bois par pur agrément. La Vérendrye avait été élevé aux Trois-Rivières, le nid d'éclosion des "voyageurs." Sa jeune imagination avait dû être frappée des récits que ces coureurs de bois rapportaient au foyer après de longs intervalles passés dans les profondeurs mystérieuses de l'ouest, au milieu de ces nations nouvellement découvertes et encore imparfaitement étudiées. Le Jacques Cartier du nord-ouest ne pouvait mieux naître qu'aux Trois-Rivières, et la Providence, voulant faciliter son œuvre, l'envoyait commander un poste perdu dans les solitudes, d'où ses regards devaient plonger bientôt à travers les immenses prairies que son courage allait ouvrir à la civilisation.

"Le sieur de la Vérendrye poursuivait dans une triste obscurité, au fond des terres du lac Supérieur, dit M. Margry, une carrière brillamment commencée sur les champs de bataille de l'Europe. Il y avait dix-sept ans qu'il essayait inutilement, par son zèle et ses services, de conquérir un brevet égal à celui qu'il tenait du maréchal de Villars. Il avait plusieurs fois sollicité de passer en France pour obtenir de la cour la réparation de l'oubli où il vivait, et il se désolait de n'y pouvoir réussir. Mais nos maux sont souvent le passage qu'il nous faut traverser pour arriver à des succès que nous n'eussions jamais pu espérer : M. de la Vérendrye en devait donner une nouvelle preuve. Il avait enfin obtenu un congé pour venir en France, et peut-être y eût-il vu se réaliser ses premières espérances, lorsque, par bonheur, une circonstance l'arrêta pour lui présenter la gloire avec ses douleurs. Il allait, sur les confins du monde où il était relégué, trouver l'occasion d'illustrer son nom par des services rendus au pays, avantage que les gens de cœur estiment au dessus des honneurs de la richesse et du repos."

Du lieu où il était, au lac Nipigon, le brave officier eut connaissance d'une rivière dont le cours se dirigeait, disait-on, vers le couchant. Il crut qu'elle pouvait conduire à la découverte de la mer de l'ouest. L'axiome anglais : *The right man in the right place* ne s'est jamais mieux appliqué. C'est au Nipigon que pouvaient le mieux s'obtenir des renseignements sur les pays du nord-ouest, et la Vérendrye brûlait du feu sacré des découvreurs. "L'on supposait alors, écrit Garneau, le continent bien moins large au nord qu'il ne l'est en effet, et que la mer, au lieu de reculer vers l'ouest, se rapprochait de l'est, en s'élevant au pole. La figure de l'extrémité méridionale de l'Amérique, qui finit en pointe à la terre de Feu, et la longitude de la partie alors connue de ses côtes occidentales, partie qui ne venait guère en deça du Mexique, pouvaient faire tomber dans cette erreur." L'abbé de la Tour écrivait, vers 1746, que "l'on a cru s'apercevoir que les Sioux ont l'accent des chinois. En effet, on a quelque raison de penser que le pays immense qu'ils occupent confine à la Tartarie et la Chine."

A peine M. de la Vérendrye avait-il vécu[1] sur le seuil de la contrée inconnue qui appelait l'attention de plusieurs hommes éminents, que son esprit actif et observateur lui avait fourni les moyens de l'étudier. A mesure que lui parvinrent de nouvelles lumières, il sentit grandir en lui la détermination de risquer son avenir à la découverte des terres de l'occident. Au commencement de l'été de 1727, après avoir dressé sous forme de mémoires les notes qu'il avait recueillies en questionnant les sauvages, il résolut de se mettre à l'œuvre et pour cet effet, descendit à Michillimakinac, où, par une coïncidence heureuse, il se rencontra avec le père Flavien de Gonor, jésuite, de retour du pays des Sioux, qui cherchait un plan d'opération pratique et peu coûteux pour se rendre à la mer de l'ouest. La Vérendrye possédait les renseignements désirés : le père Gonor pouvait trouver des protecteurs. Tous deux échangèrent leurs vues. Ils se complétaient l'un l'autre. La Vérendrye confia son mémoire au père et ils se séparèrent. Le 11 aout 1728, M. de Beauharnois écrivit au ministre : " M. de la Périère et le révérend père de Gonor sont arrivés à Montréal, venant des Sioux. " Ils ont passé, ajouta-t-il, chez les Renards, fort tranquilles dans leur village. Le gouverneur attend le père à Québec pour avoir des nouvelles de son voyage. La Périère a été très malade et n'est pas encore en état de descendre à Québec.

Revoyons les affaires du pays des Sioux, car elles ont eu une grande influence dans la décision qui ensuite fut prise d'adopter la route du nord proposée par M. de la Vérendrye. Après l'insuccès de l'expédition contre les Renards, en 1728, M. de Ligneris[2] dépêcha sept Français et deux Folles-Avoines (gens du côté sud-ouest de la baie Verte) vers Pierre Boucher de Boucherville, au fort Beauharnois du lac Pepin, pour lui donner avis de ce qui s'était passé et afin qu'il prît des mesures pour la sûreté des personnes placées sous ses ordres. On espérait aussi qu'il engagerait les Sioux à refuser leur protection aux Renards. Les envoyés rencontrèrent M. de Boucherville le 7 septembre 1728. Deux jours après, celui-ci fit partir six hommes, pour conduire chez les Sioux du saut Saint-Antoine, les deux Folles-Avoines chargés d'exhorter les Sioux à se déclarer contre les Renards ou tout au moins leur refuser un asile sur leurs terres. Nous empruntons ces détails et ceux qui vont suivre à la " Relation " de M. de Boucherville.[3]

" Ces députés revinrent au fort, quelques jours après, assez mécontents de leurs négociations. Les Sioux, après avoir reçu leurs présents et les avoir amusés par de belles promesses, laissèrent bientôt entrevoir qu'ils avaient le cœur *renard*. Néanmoins Ouacautapé les vint reconduire et m'assura que jamais les Renards n'obtiendraient une retraite chez les Sioux. Mais voyant qu'on ne pouvait sagement se fier à ces peuples volages, j'assemblai, le 18 septembre, tous nos Français, pour prendre une dernière résolution. Tous convinrent que le poste n'était plus tenable ; que les vins qui nous restaient ne pouvaient suffire à notre

[1] De l'été de 1727 à l'été de 1728.

[2] En 1727, les officiers dont les noms suivent commandaient dans les pays d'en haut : La Gorgendière à Témiscamingue ; Tonty au lac Erié ; Dubuisson aux Miamis ; Amariton à la baie des Puants ; Ligneris à Michillimakinac ; Godefroy de Lintot au lac Supérieur de Verchères chez les Sioux ; Saint.Ours d'Eschaillons à Kaministigoya.

[3] Publiée dans la *Bibliothèque Canadienne* de Bibaud, année 1826.

subsistance jusqu'à l'arrivée des convois ; que les Renards fugitifs[1] auraient recours à leurs ruses ordinaires pour nous débaucher nos alliés, et que, pour obéir à l'ordre de M. de Ligneris, qui nous défendait de nous exposer mal à propos, en gardant un poste si mal assuré, le mieux était de partir au plus tôt et de profiter de l'embarras de nos ennemis. Après cette décision, on se retire, et chacun prend des mesures pour le départ. Le lendemain, plusieurs vinrent me dire qu'ils avaient changé de sentiments et qu'ils ne trouveraient pas ailleurs le débits de leurs effets.[2] J'eus beau leur représenter que le service du roi et le bien de la colonie devaient l'emporter sur l'intérêt, leur parti était pris, et je fus obligé de partir sans eux. Nous prîmes trois canots et nous partîmes, le 3 octobre, au nombre de douze,[3] entre lesquels étaient le R. P. Guignas et les MM. Monbrun.[4] Quoique les eaux du Mississipi fussent basses, nous crûmes devoir tenter cette voie pour aller aux Illinois, et de là à Montréal. A peine fûmes-nous rendus vis-à-vis l'Ouisconsin que nous découvrîmes les traces d'un parti Renard ; et après trois jours de marche, nous trouvâmes leurs canots, qu'ils avaient laissés à la rivière des Ayous pour marcher plus librement dans la profondeur des terres. Le 12 octobre, assez près de la rivière Kikapous, nous trouvâmes d'autres cabannages, des vestiges d'hommes, de femmes et d'enfants ; et le 15 quantité de bêtes qui, courant le long du rivage, semblaient fuir les chasseurs. De grands feux allumés et le bruit de quelques coups de fusils, me firent juger que l'ennemi n'était pas loin. Je crus devoir, pour plus grande sûreté, marcher la nuit ; mais les eaux étant fort basses, nos canots d'écorce étaient à chaque moment en danger de se briser. Le 16, à huit heures du matin, des Kikapous[5] nous ayant découverts, quittèrent leurs pirogues et coururent au village, situé sur une petite rivière, à trois lieues du Mississipi. A peine fûmes-nous auprès de l'embouchure de cette petite rivière, que nous vîmes venir, par terre et en canot, quantité de Sauvages qui semblaient vouloir nous barrer le chemin. Aussitôt nous chargeâmes nos vingt-cinq fusils, résolus de nous bien défendre. Ils nous crièrent de loin : " Que craignez-vous, mes frères ? Les Renards[6] sont loin d'ici. Nous sommes Kikapous et Mascoutins[7] et nous n'avons aucun mauvais dessein." J'envoyai deux Français et l'interprète, à qui ils dirent que leur village n'était qu'à trois lieues."

Les Français ne voulurent pas se rendre à l'invitation de descendre à terre. Les Sauvages alors les entourèrent avec vingt-cinq canots et force fut de les suivre chez eux, au milieu de protestations d'amitié dont on pouvait à bon droit suspecter l'intention. Cette capture eut lieu près de la rivière aux Bœufs (Buffalo Creek, Jones County Town) jourd'hui.[8] La " Relation " de M. de Boucherville est longue et très intéressante. Nous nous

[1] Leur pays avait été ravagé par M. de Ligneris, mais leurs bandes n'avaient pas été anéanties et elles n'en étaient que plus redoutables par l'esprit de vengeance qui les animait.

[2] Les articles qu'ils avaient apportés du Canada pour traiter avec les Sioux.

[3] Dix-sept Français, selon Ferland, *Cours d'Histoire*, II, 436.

[4] Montbrun, La Perrière, Boucherville étaient cousins-germains de La Vérendrye.

[5] Leur demeure était au bas de la rivière Ouisconsin ou Wisconsin. Ils parlaient la même langue que les Mascoutins dont il va être fait mention.

[6] Nation qui habitait le territoire à l'ouest de Chicago.

[7] Le pays des Renards était entouré par ceux des Puants, des Folles-Avoines, des Kikapous et des Mascoutins.

[8] Ferland, *Cours d'Histoire*, II, 441.

bornerons à en résumer la suite, parce qu'elle ne fournit pas de nouvelle lumière sur l'état du pays des Sioux. Ils y eut de nombreuses assemblées pour savoir s'il serait opportun de brûler les captifs. Les Renards firent leur apparition et, naturellement, compliquèrent les choses. Cependant le père Guignas et M. de Boucherville gagnèrent si bien la confiance des Kikapous et des Maskoutins qu'ils finirent par les détacher des Renards et les engager à demander la paix aux Français. A la fin de décembre, étant rendus chez les Péoarias, dans la rivière Illinois, à vingt lieues du Mississipi, le père Guignas réussit à faire parvenir des lettres au sieur Henri Desliettes de Tonty[1] qui commandait un poste français à quatre journées de là. Le 15 mars 1729, M. de Boucherville et le père Guignas se trouvaient réunis au fort de Chartres, près de Kaskaskias, et la paix se conclut en présence de M. de Saint-Ange, commandant. Devenu libre, de Boucherville partit des Illinois, le 2 mai, et, passant par le Détroit, atteignit Montréal, où paraît avoir été signé le certificat suivant mis au bas de la *Relation*. " Nous, soussignés, témoins de tout ce qui est mentionné dans cette Relation, certifions qu'elle est juste et véritable, et que nous devons la vie à l'auteur, par ses travaux, fatigues et expérience. En foi de quoi nous avons signé : — Campeau, forgeron ; Ménard, interprète ; Dumais, capitaine de milice ; Réaume, interprète ; Boiselle, voyageur. "

On distingue deux sortes de Sioux, écrit M. de Boucherville, à savoir " les Sioux des Prairies et les Sioux des Rivières, qui se servent de canots d'écorce très petits et commodes pour les fréquents portages qu'ils ont à faire.., Les Sioux sont fort nombreux. Ils ont dix villages fort éloignés les uns des autres... Quoiqu'ils n'aient que depuis peu l'usage du fusil, ils s'en servent parfaitement bien... Le plus beau chemin que l'on puisse prendre pour aller aux Sioux c'est de passer par la Baie,[2] par la rivière des Renards, ensuite on fait le portage des Ouisconsins et l'on entre dans le Mississipi, qu'on remonte jusqu'au lac Pepin, où nous avons bâti notre fort. De Montréal aux Sioux, il n'y a pas plus de six cents lieues. En descendant des Sioux aux Illinois, sur le Mississipi, je compte environ trois cents lieues et des Illinois à la mer quatre cents... En remontant ce fleuve depuis l'embouchure de l'Ouisconsin jusqu'au saut Saint-Antoine, il y a cent lieues. On compte parmi les Kikapous environ deux cents hommes ; et six cents hommes dans les trois villages illinois. Il y a deux établissements français fort considérables ; on y compte près de deux cents Français, les uns mariés avec des Illinoises, d'autres avec des Françaises de la Nouvelle-Orléans. Ils vendent des farines et du lard, du côté de la mer,[3] et ils en remportent des marchandises. "

En bref, la guerre des Renards était une affaire à recommencer : lorsqu'elle fut entreprise, quelques années plus tard et menée à bonne fin, La Vérendrye était rendu, par la route du nord, au centre de la province actuelle de Manitoba.

Le 30 avril 1729 M. Silly écrit au ministre : " M. le général doit vous informer que onze Français et le père Guignasse, jésuite, étant partis du fort Pepin pour descendre le fleuve

[1] Né à Montréal le 13 mai 1697.
[2] La baie Verte du lac Michigan.
[3] Le golfe du Mexique.

du Mississipi jusqu'aux Illinois et gagner ensuite le Canada, ont été arrêtés par les Mascoutens et Quicapous et menés dans la rivière au Bœuf à dessein de les livrer aux Renards, et que le sieur de Montbrun et son frère, avec un autre Français, s'étaient échappés[1] de leurs mains la veille qu'ils devaient être remis a ces Sauvages. Le dit sieur de Montbrun a laissé son frère malade aux Tamaroids et est venu donner cette nouvelle à M. le général." Le 25 octobre, même année, M. de Beauharnois écrit au ministre que Montbrun, qui avait été pris par les Mascoutens et les Quicapous "en revenant du fort des Sioux" mérite de l'avancement. "Il est cadet dans les troupes et très excellent sujet. Le sieur de la Jemeraye, qui était resté chez les Sioux avec quelques Français, et qui a amené des chefs Renards à la rivière Saint-Joseph... ne mérite pas moins, monseigneur, l'honneur de votre protection... Le fort que les Français ont bâti au Sioux, sur le bord du lac Pepin, paraît mal situé, par rapport aux débordements des eaux, mais aussi elles ont monté, en 1727, comme elle n'avaient point encore fait, sur le dire des Sauvages, et on pourrait y ajouter foi puisque cette année elles n'ont point approché du fort. Lorsque le sieur de la Perrière a placé le fort dans cet endroit il s'était fait informer avant, par des Sauvages, s'il pouvait être à l'abri des inondations, et il lui fut répondu que les eaux ne montaient point jusque là. Il considéra en même temps qu'il ne pouvait le placer dans un endroit plus avantageux, tant par rapport à la quantité de la terre propre à la culture qu'à cause de l'abondance de la chasse. Ces deux raisons, aussi nécessaires l'une que l'autre, joint à ce que ces Sauvages lui avaient dit au sujet de l'inondation qu'il craignait, lui firent prendre le parti de placer ce fort dans cet endroit, après en avoir considéré tous les avantages. Mais comme il pourrait arriver que les eaux montassent, comme elles ont fait en 1727, l'on pourra porter ce fort à quatre ou cinq arpents des bords du lac, sans que cet éloignement pût préjudicier aux vues que l'on avait eues de le bâtir dans l'endroit où il est. Il ne paraît pas vraisemblable, monseigneur, que cet établissement, non plus que le fort, ait pu donner aucun ombrage aux Sioux, qui l'avaient eux-mêmes demandé; et la bonne réception qu'ils ont faite aux Français à leur arrivée chez eux paraît contredire ce que l'on vous a mandé à ce sujet. Il est bien vrai que peu après l'arrivée des Français, ces Sauvages partirent pour aller en chasse, comme ils ont coutume de faire pour leur subsistance et celle de leur famille qui n'ont que ce secours pour vivre, ne faisant aucune semence. Je viens d'être informé que le motif de leur absence n'avait été occasionné que par une rencontre qu'ils firent (étant arrivés au lieu de leur chasse) de plusieurs Sioux des prairies, qui les invitèrent de se joindre à eux pour aller en guerre contre les Mackas, ce qu'ils acceptèrent et qui fut cause que l'on n'eut point de leurs nouvelles par le canot que le sieur de la Perrière avait envoyé avec dix hommes pour s'informer de ce qu'ils étaient devenus, puisqu'ils ne revinrent qu'au mois de juillet suivant. Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me mander que je ne vous avais rien dit sur les vues que j'avais eu d'établir le poste des Sioux, ce n'a été, monseigneur, qu'en exécution de l'article du mémoire du roi, de 1726, qui

[1] Ce qui nous reste de la Relation de Boucherville ne mentionne pas ce fait.

m'ordonne de ne rien négliger pour suivre les vues que Sa Majesté a de faire un établissement dans cet endroit, et d'engager deux missionnaires à y monter avec le commandant que j'y ai envoyé, j'en sentis trop la nécessité pour n'y pas donner tous mes soins. Le bien du service, celui de la colonie et de la religion s'y trouvaient intéressés, et ce que vous m'avez fait l'honneur de m'en mander semble renfermer ces trois principes. D'ailleurs, il a paru d'autant plus nécessaire d'y avoir fait cet établissement qu'il n'y a point à douter que les Renards (dans leur déroute) n'eussent trouvé asile chez les Sioux si les Français n'y avaient été établis et l'on ne peut attribuer aujourd'hui la docilité et la soumission que les Renards font paraître, qu'aux attentions et aux offres avantageuses que les Sioux ont faites aux Français. Il serait donc nécessaire d'entretenir les Sioux dans ces heureuses dispositions, pour tenir les Renards en respect, et rompre les mesures qu'ils pourraient prendre pour s'attirer le cœur des Sioux, qui rejetteront toujours leurs propositions tant qu'ils verront les Français chez eux et que l'établissement qu'on y a fait subsistera. Mais quoique tous les avantages que je viens d'avoir l'honneur de vous marquer sur l'importance qu'il y a de conserver cet établissement, me paraissent d'une nécessité indispensable, je ne puis cependant prendre aucun parti que je n'aie des nouvelles des Français qui m'ont demandé de monter cet été, avec un canot chargé d'effets, qui comptent passer par les Sauteux de la pointe,[1] et que je ne sois assuré que les Français qui y ont hiverné n'aient point désemparé le fort, et que les Sioux soient dans les mêmes sentiments. D'ailleurs, il ne paraît pas bien aisé, dans la conjecture présente, de maintenir cet endroit à moins d'une paix solide avec les Renards. D'un autre côté, la plus grande partie de la compagnie qui a fait le traité dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer copie, s'en est désistée et ne veut plus y envoyer. La rupture que nous avons avec les Renards, chez lesquels il faut passer pour aller en canot chez les Sioux, les ont engagés à n'y plus penser, mais dans l'un ou l'autre cas, on pourrait y remédier. Il y a toute apparence que les Renards viendront l'année prochaine demander la paix, ou qu'ils y enverront de leur part ; ainsi en leur accordant à de bonnes conditions, il n'y aurait rien à craindre pour aller chez les Sioux. L'on pourrait aussi former une autre compagnie, moins forte que la première, avec laquelle on ferait un nouveau traité, ou le faire avec quelques négociants qui pussent en supporter les avances. Ces difficultés seraient, par ce moyen, bientôt levées. Il y en a qu'une, Monseigneur, à laquelle j'ai cru devoir me joindre avec M. Hocquard[2] pour prendre la liberté de vous l'exposer. C'est celle d'y faire monter un officier commandant et un en second, avec quelques soldats, qu'il serait nécessaire d'y envoyer absolument pour maintenir le bon ordre dans ce poste ; et les missionnaires n'iraient pas non plus sans commandant. Cet article, qui regarde le service et dont les frais doivent être pour le compte de Sa Majesté, nous font prendre la liberté, Monseigneur, de vous demander sur cela ses ordres. Nous engagerons, autant qu'il nous sera possible, les traitants de ce poste à se charger de cette dépense (qui

[1] Chagouamigon, près du fond du lac Supérieur.
[2] Il agissait alors comme intendant.

pourra monter à mille ou quinze cents livres par an pour le commandant et pour l'officier en second, au prorata) mais comme dans un commencement d'établissement il y a plus de frais à faire que de gain à recevoir, nous ne croyons pas que des marchands associés s'en chargent, et c'est dans ce cas que nous vous supplions de nous honorer des ordres de Sa Majesté sur cet article, aussi bien que sur ce qu'elle pense sur la nécessité qu'il y a de nous conserver un endroit aussi salutaire, et une nation qui nous a donné déjà des témoignages de sa fidélité et de son attachement. Vous pourriez, Monseigneur, nous faire part des intentions de Sa Majesté sur ce sujet, par l'île Royale,[1] ou par les premiers bâtiments marchands qui seront destinés pour cette colonie. Le temps qu'il faut pour avoir des nouvelles de ce qui se sera passé aux Sioux, depuis ce printemps, nous donnera celui d'attendre les ordres de Sa Majesté avant de rien faire. Le sieur de Beauharnois ne négligera rien de ce qui pourra entretenir les dispositions favorables où ils sont à l'égard des Français (en attendant la décision de Sa Majesté) et y donnera toute son attention."

[1] Le cap Breton.

CHAPITRE XI

1728–1731

ADOPTION DU PROJET DE LA VÉRENDRYE POUR LA DÉCOUVERTE DU NORD-OUEST.

L'HEURE était donc propice à l'adoption du projet de La Vérendrye. Le gouverneur pensa qu'il devait le soumettre au ministre et appuyer en faveur de la route de la Kaministiquia. Voici le texte même d'une partie du mémoire confié au père de Gounor, à Michillimakinac, été de 1728, ainsi qu'un rapport fait au printemps de 1729 : " Suite[1] du mémoire du sieur de la Vérenderie envoyé l'année dernière par le révérend père De Gonore, sur la découverte de la mer de l'ouest. Un sauvage nommé Pacco, le chef du lac Népigon, Lefoye et le Petit-Jour, son frère, tous chefs Cris, me rapportèrent avoir été au delà de la hauteur des terres[2] à une grande rivière qui descend droit au couchant du soleil et qui s'élargit toujours en descendant ; qu'il n'y a dans cette grande rivière qu'une seule cascade, environ à trois journées de sa source ; que l'on ne trouve de bois que pendant l'espace de deux cents lieues[3] de chemin environ, à suivre l'estime de leur marche. Ils font un grand récit de ce pays-là ; que c'est une terre toujours unie, sans montagne, tous bois francs, entremêlés de chênières ; qu'il y a partout quantité d'arbres fruitiers et de toutes sortes de bêtes ; que les nations sauvages y sont très nombreuses, toujours errantes, ne demeurant point en un lieu arrêté, mais portant sans cesse leurs cabanes d'un lieu à l'autre et se campant toujours en village. Ils nomment ces nations Asséniboils et Scioux parce qu'elles parlent toutes la langue scioux. Ces nations, à trois cents lieues environ plus bas[4] sont sédentaires, font des grains et, faute de bois, se construisent des cabanes de terre.[5] Le bois finit au bord d'un grand lac

[1] Ce mot *Suite*, ferait croire qu'une première partie du mémoire, un préambule peut-être, aurait été supprimée ou perdue.

[2] Située à quelques milles de la baie du Tonnerre.

[3] C'est à peu près la distance de la baie du Tonnerre au lac Winnipeg.

[4] Trois cents lieues vers le couchant à partir du lac Winnipeg — ce serait au milieu des prairies

[5] Ce qui ne veut pas dire qu'ils vivaient sous terre, comme l'ont prétendu des écrivains.

que le fleuve forme, environ à deux cents lieues de sa source. C'est à la gauche en descendant[1] qu'à (?) la sortie du lac Outran,[2] une petite rivière dont l'eau paraît à la vue rouge[3] comme le vermillon. Les Sauvages en font une grande estime. C'est du même côté de ce fleuve, bien plus bas,[4] qu'est une petite montagne dont les pierres brillent[5] la nuit comme le jour. Les Sauvages l'appellent la demeure de l'Esprit.[6] Personne n'ose en approcher. Cette espèce de montagne et la rivière rouge (où il se trouve, par endroit, un sable fort fin, couleur d'or) semblent quelque chose de précieux à toutes les nations des environs. Comme je vais rapporter ce que j'ai appris de nouveau, cette année 1729,[7] par rapport au pays dont je viens de parler, je finis sur les autres particularités que j'ai apprises l'an passé, pour les rapporter plus au net sur le témoignage de nouveaux Sauvages qui ont parcouru la même rivière. N'ayant rien négligé depuis l'automne dernier[8] que je suis arrivé au poste du nord[9] pour avoir le plus qu'il me serait possible de connaissance sur le beau et grand fleuve[10] qui descend au couchant du soleil et la route qu'il faut tenir pour s'y rendre, j'ai eu soin aussi de m'assurer d'un Sauvage capable d'y conduire un convoi, en cas que, sous le bon plaisir de Sa Majesté, vous vouliez bien m'honorer de vos ordres pour en faire la découverte, et voici ce que je puis assurer comme certain sur les nouvelles[11] connaissances que j'ai eues : — Les Sauvages des terres,[12] pour la plupart, ont connaissance de ce fleuve. Les uns en parlent pour y avoir été, les autres par ouï dire, et tous conviennent dans leur narré. Il vint, l'automne dernier, des Cris avec des gens des terres au fort Camanistigouïa. Tacchigis, qui est le chef des Cris, me dit alors qu'il avait été jusqu'au lac du grand fleuve de l'ouest et plusieurs fois. Il me fit ensuite le même récit que les autres m'avaient déjà fait. Je lui demandai s'il n'avait point de connaissance d'autre grande rivière ; il me répondit qu'il en connaissait plusieurs, mais que celle qui va à l'ouest passait toutes les autres par sa largeur. Me faisant ensuite l'explication des plus grosses rivières qu'il avait vues d'une hauteur des terres qui va au sud-ouest, il me dit que quatre grandes rivières y prennent leur source, dont l'une, descendant au nord jusqu'au lac du grand fleuve de l'ouest, prend ensuite sa route vers l'ouest à la décharge du lac ; l'autre, prenant son cours au nord-est, tombe dans une rivière qui, allant à l'ouest-nord-est, se décharge dans le même lac. Le troisième, courant d'abord au sud-est et suivant ensuite le sud, va chez les Espagnols. La quatrième, courant entre les

[1] Descendant la rivière Winnipeg pour atteindre le lac Winnipeg, on a à sa gauche la rivière Rouge.
[2] Faut-il lire Winnipeg ?
[3] Première mention de la rivière Rouge, sous ce nom.
[4] Bien plus bas, c'est-à-dire beaucoup plus au couchant.
[5] Ce doit être une mention, assez vague d'ailleurs, des montagnes Rocheuses.
[6] Comme dans les narrations de Jacques Cartier et de tant d'autres voyageurs, le merveilleux se mêle dans ce mémoire à des faits réels que le lecteur appréciera.
[7] La Vérendrye aurait donc écrit ce qui suit en 1729.
[8] Automne de 1728, après avoir pris congé du père de Gounor à Michillimakinac.
[9] Nipigon.
[10] C'est la série de lacs et de rivières qui vont de la baie du Tonnerre au lac Winnipeg. Certaines cartes de cette époque en font les sources du Saint-Laurent.
[11] Ce qui montre bien que ceci est une suite du mémoire de 1728.
[12] Ces Gens des Terres, comme on les appelait, habitaient au nord, entre le lac Winnipeg et le lac Nipigon. Ils commerçaient avec les Têtes-de-Boule que La Vérendrye avait dû connaître sur le Saint-Maurice.

deux dernières. forme le Mississipi. Il me fit, avec du charbon. la carte de ces pays et y plaça les rivières selon ses remarques.[1] J'attends, ce printemps,[2] plusieurs Sauvages que l'on m'assure avoir été bien bas dans le fleuve de l'ouest, qui me pourront donner la carte du chemin jusqu'aux endroits où ils ont été. Un esclave adopté chez les gens des Terres et donné au vieux Grapau, chef du pays plat, par les Cris, après avoir été fait prisonnier par les Asseniboils, sur le continent qui est à la gauche[3] du fleuve de l'ouest, rapporte que les villages sont là très nombreux, qu'il y en a plusieurs de près de deux lieues de longueur ; que les profondeurs sont habitées comme la devanture du fleuve, dont tous les Sauvages, selon son rapport, y font quantité de grains. Les fruits y sont abondants. On ne voit que bêtes pour la chasse, qui ne se fait qu'avec l'arc et les flèches. On n'y sait ce que c'est que canot. Comme il n'y a point de bois dans tout ce vaste continent, on fait sécher de la fiente de bêtes pour faire du feu.[4] Il ajoute qu'il a passé plusieurs fois à la vue de la montagne dont la pierre luit jour et nuit ; que de cet endroit on commence à s'apercevoir du flux et reflux ; que depuis le lac[5] auprès duquel est la rivière Rouge, jusqu'à bien plus bas que la montage[6] il n'y a point d'habitation sauvages ;[7] qu'il n'a jamais ouï parler s'il y avait loin de là à la mer ; qu'il ne pense pas qu'il y ait d'hommes assez hardis pour entreprendre de passer devant les différentes nations[8] qui se trouvent ensuite en grand nombre, à dessein d'en faire la découverte. Il fait mention de toutes les particularités que contenait le mémoire que j'eus l'honneur de vous envoyer l'année dernière, par le révérend père Gonore, assurant qu'il y a sur la droite du fleuve une nation de nains[9] qui n'ont que trois pieds environ, nation du reste fort nombreuse et fort brave ; et qu'à l'endroit enfin où le flux et reflux commence le fleuve a plus de trois lieues de large. Par rapport au guide, j'ai fait choix d'un nommé Ochakah Sauvage de mon poste, fort attaché à la nation française, le plus en état de bien guider le convoi, et dont il n'y a pas lieu de craindre qu'on soit abandonné dans la route.[10] Lorsque je lui proposai de me conduire à la grande rivière de l'ouest, il me répondit que j'étais maître de lui et qu'il marcherait dès que je voudrais. Je lui donnai un collier par lequel, selon leur manière de parler, je liais sa volonté à la mienne, disant qu'il eût à se tenir prêt pour le temps que j'aurais besoin de lui, et lui marquant la saison de l'année que je pourrais me trouver au pays plat, à dessein d'aller faire la découverte de la mer de l'ouest, si j'avais l'honneur, monsieur, de recevoir vos ordres pour cela. Je lui fis ensuite des présents pour l'affectionner davantage et l'affermir dans ses promesses. Outre cela, j'ai pris connaissance du chemin par différents Sauvages : tous rapportent, comme lui, qu'il y a trois routes ou rivières qui con-

[1] Toutes vagues que soient ces données, ne s'agissait-il pas du Missouri, du Mississipi, la Rivière Rouge et l'Assiniboine ?

[2] La Vérendrye écrivait donc du lac Nipigon, au printemps de 1729.

[3] Pays des Sioux.

[4] C'est encore la pratique aujourd'hui,

[5] Lac Winnipeg.

[6] Montagnes-Rocheuses.

[7] Ce sont les fameuses prairies de l'ouest.

[8] Les fils de la Vérendrye ont traversé ces territoires pour se rendre aux Montagnes-Rocheuses.

[9] Les sauvages ne manquaient jamais d'introduire le fabuleux dans leurs récits.

[10] La Vérendrye connaissait l'esprit capricieux des sauvages qui, au moindre incident, retirent leur parole, sans s'inquiéter des conséquences.

duisent à la grande rivière de l'ouest. En conséquence, je me suis fait tracer la carte de ces trois rivières, afin de pouvoir choisir le chemin le plus court et le plus aisé. J'ai l'honneur, monsieur, de vous envoyer cette carte[1] telle que Chagah me l'a tracée. Des trois rivières qui tombent dans le lac Supérieur, savoir : celle qu'on nomme la rivière du fond du lac ; celle de Nantuagan ; et celle de Gamanissigouïa, les deux dernières sont celles où tout se trouve plus exactement marqué dans la carte. Les lacs, les rapides, les portages, le côté dont il faut faire ces portages, les hauteurs de terre, tout cela y est représenté ou indiqué. De ces deux routes, la rivière de Nantuouagan,[2] qui est à deux journées de la rivière de Camanistigouïa n'en a que vingt-deux, mais aussi, elle n'a point de rapides et l'autre en a douze, dont il y en a deux qui sont longs et fort plats. D'ailleurs, le chemin est droit et d'un tiers plus court ; la hauteur des terres par cette route, n'est que de cinquante lieues,[3] et au bout soixante et dix au plus on va toujours en descendant.[4] Enfin, malgré tous ces portages, le Sauvage m'assure qu'à marcher doucement nous arriverons du lac Supérieur à celui de Tékamamihouen,[5] en vingt jours au plus tard, et de là, en quatre jours, au lac des Bois[6] pour l'établissement. Il est venu ce printemps des Cris ou Christinaux qui habitent vers la décharge du lac des Bois où commence la grande rivière de l'ouest. Ces Sauvages sont la Marte-Blanche et deux autres chefs de la même nation. Ils m'ont fait la carte de leurs terres et de toutes celles dont ils ont connaissance. C'est dans les terres qui sont sur la gauche de cette grande rivière en descendant que se trouvent les minéraux et les métaux en quantité. Parmi les métaux qui s'y trouvent, ils connaissent le plomb et le cuivre, mais il y en a une troisième sorte qui ne s'applatit point quand on la bat, mais qui casse — celle-là ils ne la connaissent point. Sa couleur blanche leur fait croire que c'est de l'argent. Suivant leur carte, que j'ai jointe[7] à celle d'Auchgah, le bas du fleuve de l'ouest, comme à l'ouest-nord-ouest, il assure qu'il y a des blancs à l'embouchure du fleuve ; qu'ils n'ont point de connaissance quelle nation ce peut-être ; que la longueur du chemin fait qu'aucun d'eux n'ose entreprendre d'y aller ; qu'il faudrait partir du lac des Bois dès le mois de mars pour en faire le voyage ; que tout ce que l'on pourraît espérer ce serait d'en être de retour au mois de novembre. Ce qu'ils en rapportent est sur des ouï dires, mais ce qui les détourne le plus d'entreprendre le voyage de la mer, c'est qu'il périt autrefois, par les glaces, à ce qu'ils rapportent, deux de leurs canots, à dix journées du lac Ouisnipigon.[8] La frayeur les retient et, d'ailleurs, ils trouvent chez les Anglais du petit nord, qui ne sont qu'à vingt jours de marche de chez eux, tous leurs besoins. Qu'iraient-ils chercher de plus à la mer de l'ouest ? Il n'y a

[1] Elle est à la bibliothèque d'Ottawa, No 93. La rivière des Groseillers est appelée Nantahavagne. En remontant à partir de l'embouchure de cette rivière on voit les lacs Long, Plat, Sasakinagu, Tekamamiouen. Le lac des Bois est tracé mais sans nom.

[2] Rivière des Groseillers. On le nomme aussi Pigeon.

[3] Cette route devait être connue des Français, car on assure qu'ils allaient par là trafiquer au lac La Croix ou la Pluie du temps même de Chouart des Groseillers (1666) qui paraît lui avoir donné son nom.

[4] Il faut lire cinquante milles.

[5] Plus tard lac la Pluie.

[6] Première mention du nom de ce lac. D'après ce que raconte La Vérendrye, il est clair que les Français ne connaissaient cette nappe d'eau que par les rapports des Sauvages.

[7] Nous ne l'avons pas.

[8] Est-ce la plus ancienne mention connue de ce nom appliqué au lac Winnipeg ?

point d'apparence, en voyant la carte qu'ils ont tracée, que ce fleuve ait communication avec la mer du nord. Comme il y a plusieurs rivières qui vont à la hauteur (de terre ?) qui est dans la carte au sud-ouest vers le lac Nipigon, il est probable que de cette hauteur il y en a aussi qui descendent à la mer de l'ouest. Pour être en état de s'éclaircir de la vérité, il faudrait faire un second établissement au lac Ouinigon.[1] La Marte-Blanche m'a promis de m'y conduire, ou, comme il est vieux, de m'y faire conduire par son fils. Ce lac est environ à cinq cent lieues[2] de la rivière de Camanistigouia.[3] En partant de Montréal au mois de mai, on peut se rendre en septembre au lac des Bois. Depuis le fond du lac Supérieur jusqu'à ce deuxième lac, il y a aussi loin que depuis la décharge de ce second lac à aller au lac Ouinipigon, avec cette différence qu'il n'y a que deux cascades où l'on fait portage dans toute la grande rivière de l'ouest, au lieu que, du lac Supérieur au lac des Bois, pendant une centaine de lieues, ce ne sont presque que portages sur portages. Les deux cascades dont je viens de parler se trouvent dans un terrain de pierre à fusil. Le grand fleuve qui va à la mer est la décharge du lac et de la grande rivière qui s'y jette en courant toujours ouest. Ce grand fleuve court aussi ouest pendant l'espace de dix journées, après quoi il détourne ouest-nord-ouest, et c'est dès lors qu'on s'aperçoit du flux et reflux. Telles sont les connaissances que m'ont données les chefs Cris. Leur carte contient tous les pays qu'ils ont parcourus du nord au sud, et depuis le lac des Bois jusqu'au fleuve de l'ouest. Toute la droite de la grande rivière, en descendant depuis le lac des Bois jusqu'au Nipigon, est occupée par les Cris, et c'est le pays de l'original et des martes. La gauche de la même rivière est habitée par les Assiniboils et les Scioux ; c'est un pays fertile en métaux et où le bœuf sauvage est abondant. S'ils parlent de plus loin, c'est presque toujours des ouï dires et sans grande assurance.[4] Après ce détail, monsieur, il ne me reste qu'à vous représenter l'importance qu'il me semble y avoir de presser cette découverte. Les Cris sont en commerce avec les Anglais[5] où ils sont interprétés par les gens des Terres. Il est naturel qu'ils y parlent du projet d'avoir des Français chez eux et qu'il y donnent (aux Anglais) les mêmes connaissances qu'ils ont données ici. L'Anglais a tout intérêt à nous prévenir, et si on lui en donne le temps, il ne perdra pas l'occasion de le faire.[6] D'ailleurs cet établissement ne peut nuire au poste de Camanistigouia. C'est un nouvel avantage pour la colonie, indépendamment de la découverte de la mer de l'ouest, par la quantité de pelleteries qui s'y fera et qui se perdent chez les Scioux et les Assiniboils, ou qui, par le moyen des Cris, vont aux Anglais. Heureux, monsieur, de m'être trouvé en lieu de faire ces découvertes sous les auspices d'un général plus en état que personne de les pousser jusqu'où elles peuvent aller, c'est ce qui fait ma plus grande satisfaction. J'ai l'honneur d'être, avec une très humble reconnaissance, etc., P. L."[7] Puis un *post-scriptum :* " J'eus l'honneur,

[1] Winnipeg.

[2] Dans les écrits de cette époque, les mots lieue et mille sont souvent employés l'un pour l'autre.

[3] De la baie du Tonnerre au lac Shebandowan, 60 milles ; de là au fond du lac la Pluie (fort Frances) 194 milles ; de là au lac Winnipeg, 310 milles. Total : 564 milles. De la baie d'Hudson à la rivière Rouge, 700 milles.

[4] Il est évident que la Vérendrye n'avait vu que des Sauvages du lac des Bois, et non pas ceux de la rivière Rouge.

[5] De la baie d'Hudson.

[6] La Vérendrye est patriote avant tout.

[7] Pierre Lavérendrye.

monsieur, de vous marquer, l'an passé, qu'il me faudrait soixante et dix à quatre-vingts hommes pour venir à bout de cette découverte. C'est à vous à déterminer qui en fera la dépense ; s'il convient que le roi s'en charge, ou si ce sera la compagnie d'Occident, ou une communauté de marchands du pays... "

Le 3 novembre 1728, le père de Gonor avait écrit une lettre destinée à accompagner le rapport de la Vérendrye. Le tout était parvenu en France ; lorsque le second rapport (1729) dont le texte vient d'être cité, eut aussi été reçu à Québec, le mémoire suivant fut dressé pour l'usage des ministres. C'était probablement dans les premiers jours de l'année 1730 : " Mémoire sur la découverte d'une grande rivière qui a flux et reflux courant à l'ouest du lac Supérieur par le nord qui peut servir à la découverte de la mer de l'ouest. Le sieur de la Véranderie, enseigne en Canada, commandant au lac Nipigon, rapporta, en 1728, que le nommé Pako, chef des Sauvages habitués à Camanistigoya, étant parti de son village pour aller en guerre vers le soleil couchant, arriva en peu de jours à la hauteur des terres, où il trouva un grand lac qui a trois décharges. La première qui va au nord et conduit jusqu'à la mer ; la seconde au sud et se rend au fleuve de Mississipy ; et la troisième, qui est la plus grande, descend droit au soleil couchant. C'est cette dernière, sur laquelle ce Sauvage et ses gens s'embarquèrent, et, après trois jours de marche, ils arrivèrent au flux et reflux, ce qui les épouvanta et ne poussèrent pas outre. Cependant, l'un d'eux qui avait vu la mer à la baie d'Hudson, ne fut point effrayé du flux et reflux et dit que ce n'était point autre chose que la mer. Les Sauvages d'un village qui était proche leur dirent qu'on ne pouvait y aller en canot. Là, ils apprirent de ces Sauvages que leurs ancêtres avaient été autrefois par terre jusqu'à la vue d'un grand lac dont l'eau est si mauvaise qu'il est impossible d'en boire et où il a quantité de villages. Cette rivière à l'endroit du flux et reflux est très large et l'eau en est mauvaise. Les Sauvages font des cabanes en terre faute de bois ; ils labourent la terre avec des chevaux ; ils ont quantité de grains ; le climat est beau et les hommes y sont robustes. Il y a quantité de mines, entr'autres une dont ils font grand cas : c'est une source dont l'eau est rougeâtre, elle teint en couleur d'or en la faisant bouillir, et forme une petite rivière qui roule sur ses bords un sable couleur d'or plus pesant que le sable commun. Qu'à dix jours de marche plus loin il y avait une nation de petits hommes d'environ trois pieds et une autre nation ensuite qui parle comme les Français, et qu'il y a une petite montagne de pierres luisantes qu'on dit être fort respectée des Sauvages du pays.[1] Une nouvelle relation[2] du dit sieur de la Véranderie, envoyée par M. le marquis de Beauharnois le 25 octobre 1729, porte : Que Tacchigio, chef des sauvages Cris, ou Christinaux, accompagné de plusieurs autres Sauvages, est venu l'automne dernier au fort de Camanistigoya, qu'il lui a dit avoir été plusieurs fois jusqu'au lac du grand fleuve de l'ouest et lui a fait le même récit contenu dans la relation précédente — à quoi il ajouta que la rivière qui va à l'ouest passait toutes les autres par sa largeur, et, lui faisant ensuite l'explication de plusieurs grosses rivières qu'il

[1] Ici se termine le résumé du rapport que de La Vérendrye avait livré au père de Gonor.
[2] Ecrite au printemps de 1729. Nous venons de la mettre sous les yeux du lecteur.

avait vues d'une hauteur des terres qui va au sud-ouest, il lui dit que quatre grandes rivières y prennent leur source. L'une donnant au nord jusqu'au lac du grand fleuve de l'ouest, prend ensuite sa route vers l'ouest à la décharge du lac. La deuxième, prenant son cours au nord-est, tombe dans une rivière qui, allant à l'ouest-nord-est, se décharge dans le même lac. La troisième, courant d'abord au sud-est et suivant ensuite le sud, va chez les Espagnols. Et la quatrième, courant entre les deux dernières, forme le Mississipy. Il lui fit avec du charbon la carte de ces pays. — *Nota.* M. le marquis de Beauharnois, à qui il a envoyé le brouillon de cette carte, marque qu'il l'a gardé pour travailler avec le sieur Chaussegros, ingénieur, et qu'il l'envoyera l'année prochaine.[1] Le sieur de la Véranderie attend (attendait) au printemps (de 1729) prochain plusieurs Sauvages qu'on assure avoir été bien bas dans le fleuve de l'ouest, qui pouvaient lui donner la carte du chemin jusqu'aux endroits où ils ont été. " Suivent des détails copiés mot à mot dans le mémoire de La Vérendrye. " Outre cela, il a pris connaissance du chemin par différents Sauvages. Tous rapportent qu'il y a trois routes ou rivières qui conduisent à la grande rivière de l'ouest, dont il a aussi remis la carte à M. le marquis de Beauharnois ; elles tombent toutes trois dans le lac Supérieur, savoir : La rivière du fond du lac, celle de Nanticagan, et celle de Gamanistigouia. Cette dernière est préférable[2] aux autres parce que le chemin est droit et d'un tiers plus court ; Ochakah l'a assuré qu'il n'y a que vingt jours de marche du lac Supérieur à celui de Tekamanihoüen et quatre journées de ce dernier au lac des Bois." Le reste est emprunté textuellement au rapport de la Vérendrye.

Sur ces documents, le ministre soumit un mémoire au cabinet, en 1730. Après avoir énuméré les faits relatés ci-dessus, il ajoute : " Le père de Gonnor dit qu'on pourrait croire ces nouvelles apocryphes venant d'un Sauvage, mais qu'il y a cependant lieu de n'en point douter, le sieur de la Véranderie l'ayant assuré avoir ouï faire à peu près la même relation à différents temps par trois autres Sauvages de différentes nations qui ont été au même lieu par des chemins différents, et qu'un d'eux, qui avait vu la mer à la baie d'Hudson, n'avait point été effrayé du flux et reflux comme les autres et avait dit que ce n'était point autre chose que la mer. Un de ces quatre Sauvages, nommé Petit-Homme, a rapporté en particulier qu'étant dans un des villages, en descendant la même rivière, on lui fit entendre qu'à dix jours de marche plus loin il y avait une nation de petits hommes dont la stature ne passe pas trois pieds, et une autre nation ensuite qui, à ce qu'il croit, parle comme les Français ; qu'on lui avait fait aussi de grandes exclamations sur une petite montagne de pierres luisantes qu'il dit être fort redoutée et par conséquent fort respectée des Sauvages du pays. Cet officier s'est persuadé avec raison que la découverte de cette rivière pourrait servir à celle de la mer de l'ouest, et le père de Gonnor croit aussi qu'il n'y a pas de chemin plus droit pour y mener, cette rivière sortant du nord, prenant son cours vers le soleil couchant et commençant d'avoir flux et reflux à deux cents lieues ou environ de la hauteur des terres.

[1] Nous avons déjà dit qu'elle ne se retrouve pas.
[2] La Vérendrye recommande, au contraire, la deuxième rivière.

Malgré tout ce qu'on a dit jusqu'à présent qu'il fallait chercher la mer de l'ouest par le pays Scioux, son opinion et celle de bien des gens, est que l'on réussirait mieux par celui des Christinaux et des Assiniboils qui sont au nord. C'est aussi le sentiment du père Guignas, jésuite, habile mathématicien."

Au moment où cette question se débattait à Québec et à Paris, la Russie s'occupait d'envoyer Behring et Thschirikoff relever, par mer, la côte occidentale de l'Amérique du nord. Pierre le Grand avait pris communication du mémoire et de la carte de Delisle, lors de son voyage à Paris, en 1717, et ce prince cherchait à résoudre le problême si longtemps poursuivi. Mais si le czar songeait aux découvertes, il comptait bien les payer et c'est ce qu'il ne manqua pas de faire, tandis que le cabinet français, laissant le découvreur canadien s'employer avec ses seules ressources, ne lui accorda — à titre de faveur — qu'un droit de traite, plus propre à ruiner l'entreprise qu'à la faire réussir, quelque fût l'habilité extraordinaire de l'homme qui allait y vouer le reste de sa vie. C'est par des mesquineries de ce genre que la France se prépara, pendant plus de trente ans, à perdre le Canada. M. de Beauharnois, il faut lui rendre cette justice, avait des vues plus élevées. Le 15 octobre 1730, il écrivait au ministre, M. de Maurepas, dans l'espoir de faire rendre à La Vérendrye le grade qu'on lui avait enlevé sans motif raisonnable. " Par l'avancement du sieur de Ramezay et par la mort du sieur de Bellestre, il se trouvera deux lieutenances vacantes , j'ai l'honneur de vous proposer pour les remplir les sieurs La Vérendrye, Senneville, Darnaud et Dubuisson. Ce sont de bons sujets qui méritent leur avancement. Le même jour, le gouverneur et l'intendant, écrivant au sujet de quelques veuves pauvres, disaient que la dame de Varennes " agée de soixante et quinze ans, et veuve d'un gouverneur des Trois-Rivières " demandait une pension qu'ils désiraient lui voir obtenir. C'est la dernière fois que nous voyons mentionner la mère de La Vérendrye.

Les postes des Sioux étaient régardés comme plus propres à arrêter chez eux les découvreurs qu'à les inciter à pénétrer dans les territoires inconnus. Le père de Guignas disait que c'était " une mer à boire que de chercher par les Sioux un chemin pour aller à la mer de l'ouest." Le projet que Lewis et Clarke, devaient mettre à exécution (1808), celui de remonter le Missouri jusqu'à sa source et de marcher ensuite aussi loin que possible dans la direction de l'ouest, n'avait pas plu au régent, qui s'était borné comme on l'a vu, à encourager la construction d'un ou deux postes de traite plus ou moins fixes chez les Sioux. Quant à la voie de la Kaministigoya, il semble que ce fut le plan proposé par les gens du pays, les Canadiens, mais qne le gouvernement avait toujours repoussé jusqu'au moment où nous sommes parvenus. On a pu juger par les mémoires ci-dessus que La Vérendrye proposait de se rendre en premier lieu chez les Assiniboils et de reconnaître la rivière à laquelle les Sauvages donnaient le nom de ce peuple ; d'atteindre ensuite une hauteur de terre que l'on croyait exister proche de là et découvrir quelque cours d'eau qui se déchargerait dans le Pacifique. Avec lui, M. de Beauharnois et le sieur Chaussegros de Léry pensaient qu'il y avait, à l'ouest des sources du Saint-Laurent et du Mississipi, trois ou quatre cents lieues de pays, tout au plus. et qu'un fleuve considérable devait y couler.

La réponse qui arrivra de Paris en 1730 ou au commencement de 1731 était décourageante : aucun secours n'était à espérer. Le cabinet se bornait à regarder les vues de La Vérendrye comme choses assez raisonnables, possibles mêmes lorsque le temps serait venu de débourser de l'argent pour cet objet. Restait cependant une planche de salut. La Vérendrye s'y accrocha désespéramment : Le gouverneur était libre d'accorder des privilèges de traite, moyennant qu'une compagnie fût formée pour les exploiter sous certaines conditions, bien définies. Faute d'un pain tout entier, le sage prend la moitié, dit le proverbe ; cette fois on en eut à peine le quart. La décision du ministre qui rendit à La Vérendrye son grade de lieutenant ne paraît pas être de l'année 1730 ; elle coïncide, néanmoins d'assez près avec l'approbation donnée au plan de cet officier concernant la découverte des pays du nord-ouest. M. de Beauharnois avait sollicité ces deux grâces, tant pour réparer l'injustice commise à l'égard d'un excellent serviteur du roi que pour mettre à l'épreuve les plans de La Vérendrye et du père de Gounor. Il fut donc réglé, à Québec, que l'on établirait un ou plusieurs postes, selon le besoin, au lac Ouinipeg et que La Vérendrye et sa compagnie marchande se rembourseraient de la dépense ainsi encourue, par l'exercice du monopole de de la traite des fourrures dans ces régions. M. de Beauharnois espérait que, une fois les explorateurs installés au milieu des pays nouveaux, le ministre se déciderait à leur venir en aide et fournirait les moyens de poursuivre jusqu'à la mer. Bon gré, mal gré, il fallait se payer d'espérances. La Vérendrye se rappelait peut-être que, cinquante ans auparavant, son père recevait un si mince traitement que l'on s'était cru en conscience obligé de lui permettre de violer les lois sur la traite pour se refaire et donner du pain à sa famille. L'entreprise de la découverte du nord-ouest n'aurait pas été poussée plus loin en ce moment sans l'homme de résolution qui l'avait conçue. Voyant que sa seule chance de réussite était encore de se conformer aux nécessités imposées par la politique étroite du conseil du roi, et se mit à la recherche d'actionnaires qui voulussent bien lui confier des fonds et la direction de la besogne. Par un traité, signé le 19 mai 1731 en présence de M. de la Chassagne, gouverneur de Montréal, La Vérendrye s'associa quelques personnes qui firent les avances des marchandises et des équipements, et le 26 août, après avoir passé à Michillimakinac, où il avait pris le père Messager pour missionnaire, il était au grand Portage du lac Supérieur, quinze lieues au sud-sud-ouest de Kamanistigoya. Il avait avec lui cinquante hommes.

La Vérendrye, alors âgé de près de quarante-six ans, n'amena probablement aucun de ses fils dans sa première expédition, car l'aîné ne pouvait avoir guère plus de dix-sept ans à cette époque, mais son neveu Christophe de la Jemerays, âgé de vingt-deux ans et demi, lui rendit de très grands services dans le trajet si difficile du lac Supérieur au lac la Pluie.

Cent quatorze ans plus tard, M. l'abbé Taché, qui est aujourd'hui archevêque du nord-ouest, suivant la route de La Vérendrye pour atteindre ces lointaines missions, écrivait du lac Supérieur : " Nous allions laisser le grand fleuve, sur les bords duquel la Providence a placé mon berceau, sur les eaux duquel j'eus la première pensée de me faire missionnaire de la rivière Rouge. Je bus de cette eau pour la dernière fois ; j'y mêlai quelques larmes et lui

confiai quelques-unes de mes pensées les plus intimes, de mes sentiments les plus affectueux. Il me semblait que quelques gouttes de cette onde limpide, après avoir traversé la chaîne de nos grands lacs, iraient battre la plage près de laquelle une mère bien-aimée priait pour son fils... La hauteur des terres était comme le seuil de la porte qui nous laissait pénétrer dans notre nouveau séjour ; c'était comme la barrière qui allait se fermer derrière nous." Ces lignes tombées de la plume d'un parent du Découvreur se placent ici d'elles-mêmes.

C'est donc par la rivière des Groseillers que l'expédition entra dans les terres et rencontra les lacs la Croix et la Pluie au Tokamanionan. A partir de là, les grands obstacles que présente la navigation disparaissent presque tout à coup. La hauteur des terres est surmontée, on marche ouvertement vers l'ouest. Le lac La Pluie est une belle nappe d'eau de trois lieues de longueur qui se décharge vers l'ouest, par une chute de dix pieds, dans la rivière à la Pluie. On était en plein pays nouveau.

A la sortie du lac, La Vérendrye fixa un premier poste auquel il imposa son nom de baptême. Le fort Saint-Pierre, placé a quatre-vingts lieues du lac Supérieur, était un chaînon de la longue ligne d'établissements qui devaient s'étendre, en une vingtaine d'années, sur les lacs et les rivières du nord-ouest, jusqu'au pied des Montagnes-Rocheuses. La civilisation commençait là une œuvre semblable à celle qui avait été accomplie en remontant le cours du Saint-Laurent et en descendant celui du Mississipi. De nos jours, cette entreprise est en voie de se perfectionner par un gigantesque chemin de fer partant de l'ancien Canada et se terminant aux rives du Pacifique.

La voie tracée par les découvreurs du Canada est assez correctement figurée par la forme d'un Y, selon la remarque de M. Margry. La tige du bas de cette lettre représente ici le parcours de Québec au bassin des grands lacs. De ce point, il y a bifurcation : la branche de gauche porte vers le Mississipi au sud, celle de droite vers le Pacifique à l'ouest. A l'époque où nous sommes parvenus, cette dernière était encore très courte, comme on peut l'imaginer. C'est de ce côté que se dirigera désormais l'attention de nos lecteurs ; nous verrons s'allonger cette ligne, petit à petit, durant plus de vingt ans de travaux et de sacrifices accomplis par une seule famille, sans fortune, sans protection, mais riche de patriotisme, de courage et capable du plus noble dévouement.

Peut-être La Vérendrye se rendit-il, dès cette année, 1731, au lac Winnipeg, situé à deux cents lieues du lac Supérieur et que l'on avait hâte de connaître, mais cela n'est pas probable. On ne cite qu'une fondation de fort — celui de Saint-Pierre — d'où l'on dut expédier des pelleteries à Montréal dès le printemps suivant. Le transport des provisions et des articles de traite tirés du Canada ou de la France et, en échange, l'envoi des fourrures du lac la Pluie aux magasins de Montréal, ne s'exécutaient pas sans coûter beaucoup de temps et d'argent. Au lieu d'un pays à découvrir, ou plutôt en sus des découvertes, La Vérendye avait sur les bras l'administration d'un commerce étendu, dont il était responsable envers ses associés. L'occasion de s'enrichir était belle et tentante. Sans forfaire à l'honneur, il pouvait, au titre de son contrat, prendre sa part des bénéfices de l'exploitation et ne s'avancer dans l'ouest que

pas à pas, à fur et à mesure des besoins de la traite. Cette alternative de sacrifier les découvertes à l'intérêt du trafic avait été prévue et signalée par Charlevoix ; selon toute probabilité, c'était en bonne partie la cause de l'espèce de crainte que le gouvernement éprouvait chaque fois qu'on lui demandait des subsides pour aider les découvreurs. Par un prodige de logique dont les ministres de ce temps ont gardé le secret, on en était arrivé à n'accorder aux entrepreneurs de découvertes que le privilège de la traite, c'est-à-dire précisément la chose qui pouvait le mieux, dans l'opinion de tout le monde, détourner les travaux de l'objet principal ! C'est sur ce pied qu'on avait autorisé La Vérendrye à s'équiper. Nous verrons ce qui en résulta.

La deuxième année (1732) un nouveau fort fut élevé à l'ouest du lac des Bois ou Minitie ; on l'appela Saint-Charles, du nom de baptême de M. de Beauharnois. Cette seconde étape éloignait l'expédition de cent trente lieues du lac Supérieur et la rapprochait de soixante et dix du lac Winnipeg. Le lac des Bois renferme des îles couvertes de forêts ainsi que ses rives, ce qui lui a valu son nom. C'est un bassin irrégulier, qui mesure vingt-cinq lieues en tous sens et dans lequel s'égoutte une contrée très étendue. On y arrive du côté est, par une suite de lacs et de rivières ; ces dernières sont remplies de chutes et de rapides. On en sort à l'ouest par la rivière Winnipeg (qui tombe dans le lac Winnipeg) très tortueuse, longue de cinquante-cinq lieues et qui ne compte pas moins de trente rapides et cataractes, la plupart impraticables ; il faut recourir à l'expédient de " portager " en ces endroits. Cette dernière région est désignée sur la carte de 1737 comme *la Barrière.*

En 1733, La Vérendrye parvint à placer son avant-garde à la décharge de la Winnipeg, dans un fort qu'il éleva du côté du lac, un peu au nord de l'embouchure de la rivière, au débouché d'un petit cours d'eau. Le fort et la rivière reçurent le nom de M. de Maurepas, le ministre qui négligeait tant les découvreurs et qui ne paraît pas avoir été sensible à cette marque d'attention.

La carte de Delisle (1739) donne au lac Winnipeg le nom de Tacamantour. Celle de Jeffreys (1762) nomme la rivière Winnipeg : " Onefsipi or Maurepas. " Parvenu au lac Winnipeg en moins de trois années, La Vérendrye se trouvait avoir accompli plus que ce que l'on n'attendait de lui. Il avait enfin pris pied sur la rive orientale de ce fameux lac dont les récits des Sauvages avaient fait la clef de voûte de la découverte de tout l'ouest. Mais, plus la tête de l'expédition s'avançait, plus le corps s'étirait le long de la route, et, finalement, au lieu d'avoir sous ses ordres un noyau d'hommes capables de le seconder partout et en toutes circonstances, le commandant était obligé de multiplier ses soins pour entretenir la ligne de communication d'un poste à l'autre, diriger la traite, pourvoir à l'approvisionnement des magasins et des hommes. Il est probable que sans l'aide de ses fils, qui, vers ce temps, commencèrent à aller le rejoindre, il ne fût jamais venu à bout de son entreprise. Ce fait ajoute aux mérites du père en ce qu'il montre de quelle courageuse famille il était le chef. Nous savons par M. Margry que quatre des enfants de La Vérendrye le secondèrent ainsi noblement. L'aîné ne pouvait guère être âgé de plus de vingt ans en 1733. Peut-être était-il

déjà dans le nord-ouest; en tous cas, ses jeunes frères n'ont dû l'y suivre que plus tard. Son neveu, Christophe Dufrost de La Jemerais, semble avoir eu surtout la conduite des expéditions qui allaient en Canada porter les pelleteries et qui revenaient avec des marchandises de traite. " Il s'était, dit M. Margry, associé aux travaux et à la fortune de son oncle dès le commencement de son entreprise." Les fatigues de ces voyages son inimaginables. Entre les deux glaces, ce qui signifie entre la débâcle du printemps et les gelées de l'automne, les voyageurs avaient juste le temps d'accomplir leur course, l'aviron à la main, du matin au soir, ne changeant de travail que pour " faire portage, " et ne s'arrêtant qu'un peu pour manger et dormir.

Le gouverneur de la Nouvelle-France s'était proposé d'écrire de nouveau au ministre, du moment où La Vérendrye serait parvenu au lac Winnipeg, et de solliciter pour lui les secours nécessaires à la poursuite du reste de son entreprise. Il tint parole et représenta à la cour que l'effort suprême étant fait de la part des particuliers, il devenait impossible de passer outre, faute de moyens pécuniaires, et que l'on espérait des secours du roi. La Vérendrye, harcelé par ses équipeurs avides de profits et très peu sensibles aux charmes des découvertes, lassait leur patience à force de s'éloigner dans les terres, tandis qu'il eut été si aisé de pratiquer un commerce lucratif aux portes du lac Supérieur. Pris entre ces deux sentiments opposés, celui du trafic et celui des découvertes, notre héros leur faisait face à tous deux à la fois. D'un côté il versait des dividendes dans la bourse de la société et d'autre part il sacrifiait tous ses bénéfices personnels, ceux de ses fils, et de plus s'endettait de quarante-trois mille francs, uniquement pour payer ses propres frais de découvertes. Quel exemple, comparé aux exigences des marchands et aux mesquineries de la cour!

Le 10 octobre 1733, le gouverneur et l'intendant Hocquart écrivaient à M. de Maurepas: " M. de la Jemerays, neveu de M. de la Vérendrye, nous a représenté que, si Sa Majesté voulait en faire la dépense, on pourrait aisément réussir à la découverte de la mer de l'ouest, étant présentement au lac Ouinipigon, mais que, pour eux et leurs associés, ils étaient hors d'état de pouvoir faire cette entreprise, ayant perdu plus de quarante-trois mille livres, et les voyageurs ne voulant aller plus loin qu'ils ne soient payés de ce qui leur est dû, ni les équipeurs fournir des marchandises pour continuer leur voyage. La dépense ne serait pas considérable. Les frais des engagés pendant trois ans, et ce que l'on pourrait fournir des magasins du roi, suivant le calcul que nous en avons fait en présence de M. de la Jemerays, ne monterait tout au plus qu'à trente mille livres. Nous avons l'honneur de vous avertir que, par le traité, nous ne pouvons les obliger d'aller plus loin que le lac Ouinipigon, que nous ne croyions pas si éloigné." Après avoir cité cette dépêche, M. Margry ajoute: " Il fut répondu de la cour qu'il n'était pas convenable que le roi entrât dans la dépense que MM. de Beauharnois et Hocquart proposaient: — ceux qui étaient dans l'entreprise devaient être en état de continuer, par les profits de pelleteries qu'ils étaient à portée de traiter. Mêmes paroles, à peu près, le 12 avril 1735. Le sort en était jeté, M. de la Vérendrye devait abandonner la découverte ou la faire seul, à ses risques et périls, sans autre moyen qu'un

privilège de traite. Dans cette alternative, il prit le parti de l'honneur qui fait braver les dangers et impose des sacrifices. Endetté d'un premier équipement, il s'endetta d'un second ; il employait déjà son neveu et trois de ses fils,[1] il prépara son quatrième, âgé de dix-huit ans[2] à accompagner ses frères, l'année suivante, lui faisant enseigner l'art de lever des plans et de dresser une carte, et il s'engagea dans cette entreprise où, à force d'énergie, il devait encore obtenir, malgré tous les obstacles, assez de résultat pour jeter un éclat durable sur son nom et sur celui de l'homme qui avait encouragé ses efforts. "

Un autre écrivain fait cette observation : " En lisant la correspondance qui s'étend de la lettre de Talon au roi, du 2 novembre 1671, aux réponses de Maurepas à M. de Beauharnois concernant les expéditions des Varennes de la Véranderye en 1735, on est frappé de la condition imposée aux découvreurs de se contenter comme mise de fonds des profits qu'ils étaient supposés devoir retirer des privilèges que le gouvernement leur accordait. " Après le nouveau refus essuyé en 1735, M. de Beauharnois crut devoir permettre néanmoins à la Vérendrye d'affermer pendant trois ans à des négociants ses postes de traite, à la condition qu'il n'y ferait aucun commerce, ni directement ni indirectement,[3] de façon qu'il put s'avancer davantage vers le but où tendaient tous ses efforts. Cette espèce de demie faveur ne relevait pas la Vérendrye de la dépendance sous laquelle le tenaient les marchands ; elle lui imposait plutôt un surcroît d'obligations, mais il eut le courage de tout accepter.

La ligne de communication, par eau, du lac Supérieur au lac Winnipeg était comme une borne frontière tirée entre les territoires des nations du nord et du sud. Un mémoire officiel, daté de 1736, nous fournit les renseignements qui suivent : " Les Têtes-de-Boule sont des sauvages errants, qui n'ont aucun village et leur intelligence est fort bornée. Il ont des rapports avec les gens du lac Abbitibis. Ils fréquentent les lacs et les montagnes de l'intérieur entre les Trois-Rivières et le lac Supérieur. A la Kamanistigoya, les Ouacé sont au nombre de soixante guerriers. Les Indiens des parages du lac Tecamamiouen ou la Pluie comptent cent guerriers ; ce sont les mêmes qui fréquentent le lac Nipigon. Les Cristinaux répandus aux alentours du lac des Bois comptent deux cents guerriers. Il y a à peu près soixante guerriers Cristinaux autour du lac Ouinipegon. " Les Christinaux, peuple pacifique, allaient en traite tantôt chez les Français, tantôt chez les Anglais. Durant vingt années qu'ils commandèrent au nord-ouest les La Vérendrye restèrent en bons termes avec eux. Au sud, les tribus des Sioux, féroces et pillardes, occupaient les plaines et se rencontraient avec les Français sur le Mississippi. Elles ne tardèrent pas à avoir connaissance de la marche de nos découvreurs qui s'avançaient dans la direction de la rivière Rouge. C'est entre ces deux grandes nations que la Vérendrye se frayait un chemin.

L'expédition de 1736, conduite par l'un de ses fils et par le père Auneau, jésuite, appor-

[1] Nous les supposons âgés réciproquement de 18, 19 et 20 ans en 1733-4.

[2] Il est possible, en effet que ce quatrième fils eut 18 ans en 1734-5. Les garçons de La Vérendrye seraient donc nés en 1713, 1714, 1715 et 1716.

[3] Nous empruntons beaucoup à M. Margry qui a eu l'avantage de consulter certaines pièces dont nous n'avons ni les originaux ni les copies en Canada.

tait du Canada la nouvelle de la mort de la Jemerais, lequel, dit M. Faillon, après avoir déployé un courage et une intrépidité supérieurs à ses forces, succomba à la suite des privations et des fatigues qu'il avait endurées durant l'hiver de 1736. La Vérendrye paraît avoir quitté le fort Maurepas, sur le lac Winnipeg pour aller au devant de son fils et des vingt et un hommes qui l'accompagnaient. Il était rendu au fort Saint-Charles, au fond du lac des Bois et y attendait, dans un cruel dénuement, des secours du Canada. Au mois de juin (1736) cinq voyageurs canadiens lui apprirent que son fils, le père Auneau et toute leur suite avaient été massacrés récemment sur une île de ce même lac des Bois.[1] Les voyageurs " avaient vu les têtes des Français posées sur des robes de castor, la plupart sans chevelure. Le missionnaire avait un genou en terre, une flèche dans la tête, le sein ouvert, sa main gauche contre terre, la droite élevée. Le sieur de la Vérendrye était couché sur le ventre, le dos ciselé à coup de couteau, une houe enfoncée dans les reins, sans tête, le corps orné de jarretières et de bracelets de porc épic."

[1] **La carte de Jefferys, 1762, indique l'île au Massacre, côté sud du lac des Bois.**

INDEX GÉNÉRAL

GRAND OUVRAGE ILLUSTRÉ.

HISTOIRE DES CANADIENS-FRANÇAIS

DANS TOUTE L'AMÉRIQUE DU NORD

1608–1880

PAR

BENJAMIN SULTE.

Publiée par WILSON & CIE., 89 rue St. Jacques, Montréal.

Ce grand travail historique et biographique sur la race canadienne-française dans toute l'Amérique du Nord, embrasse le récit de tout ce qui la concerne depuis l'arrivée du premier colon jusqu'à nos jours, y compris mœurs, coutumes, découvertes, institutions, vie politique, etc.

Nous songions depuis plusieurs années à publier un ouvrage de cette importance. Après nous être assuré les services d'un talent littéraire de premier ordre, nous offrons avec confiance au public cet élégant ouvrage pour lequel ni argent, ni temps, ni travail n'ont été épargnés pour le rendre digne de la race dont il raconte l'histoire. Nous avons en vue de dépeindre les Canadiens-français dans leur existence nationale ; de perpétuer le souvenir de leurs exploits sur les champs de batailles ; de faire connaître leurs succès en littérature et de montrer leur grande influence dans notre société, généralement.

Croyant que les personnes éclairées de la province de Québec accueilleront favorablement la tentative que nous faisons si hardiment pour répandre un livre de haute valeur, tant sous le rapport de sa rédaction que sous celui de la main-d'œuvre, nous espérons que tous les Canadiens-français verront dans cet album de leur grande famille un souvenir héréditaire digne d'être transmis à leurs enfants. Ils y trouveront expliqués les faits qui se rattachent étroitement aux entreprises de leurs ancêtres ; des détails sur la vie de ces héroïques pionniers qui luttaient à la fois contre un climat nouveau, une situation pénible et des bandes de barbares aussi braves que déterminés. Ces tribus sauvages elles-mêmes sont décrites soigneusement par l'auteur. On rencontre à chaque page des tableaux émouvants qui nous montrent l'homme civilisé aux prises avec les terribles difficultés que présente encore aujourd'hui l'Afrique aux colons assez courageux pour tenter de s'y établir. Ensuite viennent les guerres contre le pays voisin, dans lesquelles la race française du Canada s'est distinguée à plusieurs reprises. Nous faisons de grand sacrifice d'argent, de travail et de temps pour publier cet ouvrage, aussi est-il à espérer que nos agents seront bien accueillis du public partout où ils se présenteront. Ce livre est en effet une création nouvelle par l'esprit qui l'inspire, la masse de renseignements qu'il renferme et le goût qui préside à sa publication. Nous osons dire qu'il fera contraste avec ce qui a été imprimé parmi nous jusqu'à présent. Il y a donc toutes les raisons possibles pour que chacun se le procure. Non-seulement il instruira ceux qui ne se sont pas encore occupés de ce genre de lecture, mais il sera apprécié même par la classe qui s'intéresse à ces belles études.

Il y a lieu de croire, nous le répétons, que tous les Canadiens-français tiendront à honneur de se procurer cette splendide suite de tableaux et de récits dans lesquels personne n'a été oublié, pas même le plus humble colon venu de France pour s'établir sur les bords du Saint-Laurent.

Comme cet ouvrage est très dispendieux, nous n'en tirerons que le nombre d'exemplaires correspondant à celui de nos souscripteurs.

CONDITIONS DE PUBLICATION.

Il sera publié une livraison tous les quinze jours au prix de cinquante centins. Il y aura quarante livraisons, dont chacune comprendra trente-deux pages de matière à lire et trois ou quatre gravures représentant des portraits, plans, etc Les quarante livraisons formeront huit volumes. Ces volumes, reliés richement et dorés, paraîtront tous les trois mois, et se vendront quatre piastres chacun. Soit que l'on souscrive par livraison ou par volume, il faudra prendre tout l'ouvrage. Les agents ne sont autorisés à recevoir d'argent qu'à mesure qu'ils livreront les brochures ou les volumes aux souscripteurs. On devra nous donner avis de tout changement de domiciles, afin de n'être pas retardé dans la réception de l'ouvrage. Nous recommandons fortement à tous les Messieurs du Clergé et autres, résidant éloignés des grands centres, de souscrire aux volumes reliés parce qu'il est facile de les expédier sans avarie, tandis que les brochures sont plus exposées. De plus, notre reliure est plus solide, plus élégante et coûte une piastre par volume de moins que celles de Londres, New-York et Toronto qui sont inférieures à la nôtre.

WILSON & CIE.


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY